

anxp

N

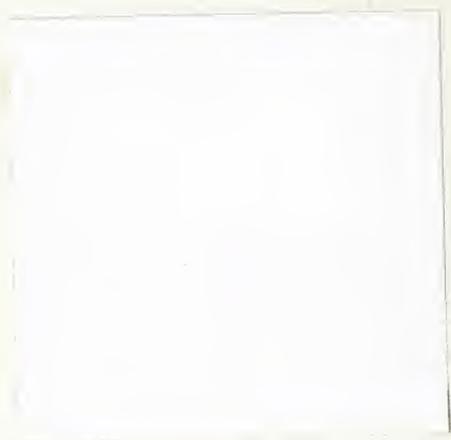
6971*

G41

S67

v.10







Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

10^{de} JAAR. — 10^{me} ANNÉE.

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—
1902.



BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

10^{de} JAAR. — 10^{me} ANNÉE.

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—
1902.

—
GENT, DRUKKERIJ V. VAN DOOSSELAERE.
—

LEDENLIJST.

(30 Januari 1902.)

I. — Gewone leden.

- Bergmans, Paul*, doctor in wijsbegeerte en letteren, 2^e onderbibliothecaris bij de Hoogeschool, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Meirelbekestraat, 2, Gent.
- Béthune de Villers, Baron Jan*, lid van de Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, St-Jorisstraat, te Brugge, en Kasteel van Oost-Rozebeke.
- Boddaert, Karel*, advocaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent.
- Casier, Jozef*, lid van den Gemeenteraad en consul van Paraguay, Slijpstraat, 91, Gent.
- Claeys, Prosper*, advocaat, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, Hoogstraat, 15, Gent.
- Claeys, Hendrik*, pastoor van St-Nicolaaskerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent.
- Cloquet, Lodewijk*, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, briefwisselend lid van de Société nationale des Antiquaires de France, St-Pieterstraat, 2, Gent.
- Coomans, Frans (Broeder Mathias)*, bestuurder van de St-Lucas-Academie, Engelandgat, 56, Gent.
- Coupé, Jozef*, hulp-aalmoezenier van het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent.
- De Ceuleneer, Adolf*, hoogleeraar, lid van den Gemeenteraad, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent.
- de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald*, advocaat, senator, oud-Gouverneur van Henegouwen, Brabantdam, 3, Gent.
- de Limburg Stirum, Graaf Diederik*, doctor in de rechten, senator, Wetstraat, 166, Brussel.
- De Muynck, Victor*, lid van den Gemeenteraad, Savaanstraat, 17, Gent.
- De Neffe, Victor*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van Geneeskunde, lid van den Gemeenteraad, Statiestraat, 66, Gent.

- de Neve de Roden, Ridder Emile*, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, Savaanstraat, 49, Gent.
- de Pauw, Jonkheer Napoléon*, 1^{ste} advocaat-generaal, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent.
- De Potter, Frans*, letterkundige, bestendige secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent.
- De Smet-Duhayon, Jozef*, doctor in de rechten, hulp-griffier bij het Beroepshof, voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent.
- De Vigne, Julius*, advocaat, schepen van de stad Gent, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Keizer-Karelstraat, 14, Gent.
- De Waele, Jozef*, bouwkundige, leeraar bij de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent.
- Diegerick, Alfons*, conservator van het Staatsarchief, Citadellaan, 14, Gent.
- Dubois, Ernest*, hoogleeraar, Schoolkaai, 26, Gent.
- Dutry, Albrecht*, vrederechter, Krommewalplaats, 4, Gent.
- Frelericq, Paul*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding der Oude Gebouwen, Winkelstraat, 9, Gent.
- Fris, Victor*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Karel Janssenslaan, 4, Oostende.
- Geerts, Jozef*, ingenieur, Casinostraat, 15, Gent.
- Heins, Armand*, kunstschilder, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Onderstraat, 18, Gent.
- Hulin, Joris*, hoogleeraar, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Lacquet, Ernest*, schatbewaarder van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en lid van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent.
- Lybaert, Theofiel*, kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, St-Michielsplaats, 8, Gent.
- Maeterlinck, Lodewijk*, kunstschilder, conservator van het Museum van Schilderijen, Eedverbondstraat, 6, Gent.
- Mortier, Stephanus*, bouwmeester van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent.
- Pirenne, H.*, hoogleeraar, briefwisselend lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, lid

- van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent.
- Pyfferoen, Oscar*, advocaat, buitengewoon hoogleraar, Nieuwenboschstraat, 4, Gent.
- Schoorman, Jonkheer Robrecht*, adjunkt-conservator van het Staatsarchief, Coupure, 193, Gent.
- Scribe, Ferdinand*, kunstschilder, voorzitter van de maatschappij "De Vrienden van het Museum", Eikhoutstraat, 2, Gent.
- Soenens, Ridder Emiel*, lid van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem.
- Tierentyn, Lodewijk*, doctor in de rechten, Hoogpoort, 10, Gent.
- Tytgadt, Lodewijk*, bestuurder der Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, Begijnhofplaats, 211, Gent.
- Van Assche, August*, bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, Hertogstraat, 13, Gent.
- Van Biesbroeck, L.*, leeraar bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent.
- Van den Gheyn, Gabriël*, kanunnik, bestuurder van het St-Lievensgesticht, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en secretaris van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, Zilverstraat, 1, Gent.
- Van den Heuvel, Julius*, Minister van Justitie, te Brussel.
- van der Haeghen, Jonkheer Ferdinand*, bibliothecaris van de Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België, eerlid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, voorzitter van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, 2, Ottogracht, te Gent en St-Denijs-Westrem.
- van der Haeghen, Jonkheer Victor*, stadsarchivaris, secretaris van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, lid van het Uitvoerend Comité van het Museum van Oudheden, Heuvelstraat, 77, Gent.
- Van Duysse, Florimond*, krijgsauditeur, lid der Koninklijke Academie van België, Laurent-Delvauxstraat, 4, Gent.
- Van Rysselberghe, Karel*, bouwmeester van de stad Gent, Loostraat, 21, Gent.
- Van Werveke, Alfons*, agregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, conservator van het Museum van Oudheden te Gent, Ekkergermlaan, 48, Gent.

Verhaegen, Jonkheer Arthur, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Oude Houtlei, 28, Gent.

Vuylsteke, Julius, doctor in de rechten, uitgever, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Koestraat, 15, Gent.

II. — Buitengewone leden.

Abel, Ernest, bouwkundige, Visscherij, 144, Gent.

Archief (Stads), ten Stadhuize, Gent.

Balieus, Hector, candidaat in wijsbegeerte en letteren, Onderbergen, 5, Gent.

Bertin, J., ondernemer, Van Lokerenstraat, 66, Ledeberg.

Bethune, Baron Emmanuel, kasteel van Marcke, langs Kortrijk.

Bethune, Baron Jozef, bibliothecaris en conservator van het Museum van Oudheden, Kortrijk.

Blommaert, Karel, eigenaar, burgemeester van Oostacker.

Bourdon-De Bruyne, A., Heilig-Geeststraat, 10, Gent.

Bourdon, Ed., goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.

Braun, Emile, burgemeester der Stad Gent, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Koophandelsplaats, Gent.

Bressers, Leo, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.

Broeckaert, August, handelaar, Hofstraat, 14, Gent.

Bruggeman, A., gemeenteraadslid, Meerschstraat, 72, Gent.

Bruyninx, Edmond, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Meerschstraat, Gent.

Campers, Pieter, leeraar bij de Staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.

Casier, Baron Victor, nijveraar, consul van Columbië en Monaco, Salvatorstraat, 8, Gent.

Claeys Bouwaert, Alfred, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.

Claeys Bouwaert, Gustaaf, bankier, provinciaalraadslid, St-Michielstraat, 9, Gent.

Cobbaert, Eug., ingenieur bouwmeester, Eedverbondstraat, 34, Gent.

Compyn, Victor, ingenieur van de stad, Muinkkaai, 16, Gent.

Coppejans, Frans, kunstschilder, Lange Steenstraat, 7, Gent.

Coppieters Stochove Delebecque, Jonkheer E., eigenaar, consul van Hawaï, oude Violettenlei, 28, Gent.

- Coppieters, Jonkheer Huybrecht*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, oude Violettenlei, 28, Gent.
- Cruyplants, Raymond*, nijveraer, Bagattestraat, 38, Gent.
- Cruyt, Mauritius*, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 9, Gent.
- Cumont, Frantz*, hoogleeraar, conservator van de Koninklijke Musea van Decoratieve Kunsten, Bennesteeg, 37, Gent.
- De Baets, Herman*, advocaat, Winkelstraat, 11, Gent.
- De Brabandere, Victor Camille*, hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 80, Gent.
- de Crombrugge de Looringhe, Baron A.*, rechter, Coupure, 66, Gent.
- de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Burggraaf*, Nijverheidsstraat, 15, Brussel, en op het kasteel van Elzegem bij Oudenaarde.
- de Ghellinck d'Elseghem, Ridder J. B.*, eigenaar, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Oude Houtlei, 32, Gent, en op het kasteel te Wanegem-Lede.
- de Grave, O.*, eere-griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Frère-Orbanlaan, 19, Gent.
- de Haerne, Werner*, gehecht aan het Staatsarchief, Citadellaan, 96, Gent.
- de Hemptinne, Jonkheer Alexander*, nijveraer, Onderbergen, 56, Gent.
- de Hemptinne, Graaf Jozef*, nijveraer, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.
- de Kemmeter, Baron Adolf*, ingenieur, Gouvernementsstraat, 9, Gent.
- de Kerchove d'Exaerde, Baron Raymond*, gouverneur van de Provincie Oost-Vlaanderen, Gouvernementsstraat, Gent.
- de Kerchove d'Exaerde, Robrecht*, 4, Onderbergen, Gent.
- Delacre, Maurits*, hoogleeraar, Fortlaan, 16, Gent.
- de la Kethulle de Ryh' ve, Jonkheer Adriaan*, raadsheer in het Hof van Beroep, Keizer-Karelstraat, 25, Gent.
- De Lanier- Van Monckhoven*, ingenieur, nijveraer, senator, consul van Denemarken, Kortrijkschen steenweg, 20, Gent.
- Delvin, Jan*, kunstschilder, leeraar bij de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Rooigemstraat, 282, Gent.
- Demoulin, A.*, hoogleeraar, Nederpolder, 20, Gent.
- De Noye'te, Modest*, bouwkundige, Kerkstraat, 109, Ledeberg.
- de Pelichy, Graaf L.*, substituut van den Procureur des Konings, Geldmunt, Gent.
- De Perre, Edmond*, rechter, Dierentuinlaan, 28, Gent.
- de Potter de ten Broeck, Joris*, afdeelingshoofd bij het Provinciaal bestuur, Peperstraat, 31, Gent.
- De Pratere, Florent*, leeraar in geschiedenis bij het St-Lievensgesticht, Zilverstraat, 1, Gent.

- De Reu, Lodewijk*, doctor in de rechten, griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Kruisstraat, 11, Gent.
- De Rudder, Hendrik*, ingenieur, Boussu.
- de Smet de Naeyer, Jonkheer Frederik*, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Jonkheer Maurits*, nijveraar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Graaf Paul*, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Wetstraat, Brussel.
- De Stoop, Gustaaf*, hoofd-conducteur van Bruggen en Wegen, Citadellaan, 167, Gent.
- de Tracy, Hendrik*, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.
- Dè Wilde, Victor*, notaris, Laarne.
- D'Havé, Albrecht*, ondernemer-bouwkundige, Ham, 91, Gent.
- D'Hoy, Constant*, photograaf, Korte Dagsteeg, Gent.
- Diegerick, Emile*, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie Heirnislaan, 6, Gent.
- Dierkens, Ferdinand*, bouwkundige, Korenleie, 4, Gent.
- Dieten, A.*, griffier bij de Handelsrechtbank, Egmontstraat, 18, Gent.
- Donnet, Fernand*, Transvaalstraat, 53, Antwerpen.
- Duclos, Adolf*, kanunnik, pastoor van St-Jacobs, Ieperen.
- Dutry-Van Loo, Julius*, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.
- Eeckhout, Joris*, advocaat, Savaenstraat, 4, Gent.
- EGgen, Jan*, kandidaat in wijsbegeerte en letteren, 20, Guinardstraat, Gent.
- Fayen, Arnold R.*, hulpbibliothecaris der Universiteit, Eedverbondstraat, 13, Gent.
- Feyerick, Albert*, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 47, Gent.
- Fiers, A.*, eigenaar, Willem-Tellstraat, 24, Gent.
- Fiévé-Claey, Emile*, nijveraar, Dok, 82, Gent.
- Fredericq, Albrecht*, advocaat, oud-provincieraadslid, Dierentuיןlaan, 9, Gent.
- Gallet-Miry, Achilles*, snelschrijver van den Senaat en van den Provinciaalen Raad van Oost-Vlaanderen, Meerschstraat, 52, Gent.
- Geirnaert, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.
- Gilleman, Karel*, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Kasteellaan, 45, Gent.
- Grootaert, Ernest*, ingenieur, Rabotstraat, 21, Gent.
- Gruel, Leo*, eere-voorzitter van het "Syndicat professionnel de la reliure et de la brochure", St-Honoréstraat, 418, Parijs.
- Heins, Maurits*, doctor in de rechten, bureelhoofd bij het Gemeentebestuur, Onderstraat, 18, Gent.

- Herry, Harold*, Begijnhoflaan, 115, Gent.
- Herry, Baron Joris*, kasteel "les Vignes vierges", Mariakerke bij Gent.
- Hulin, Julius*, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Hye-de Crom, Leo*, consul van Venezuela, Ieperstraat, 68, Gent.
- Janson, Lodewijk*, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.
- Kervyn de Meerendré, Jonkheer Raymon^d*, eigenaar, Lange Boomgaardstraat, 20, Gent.
- Ladon, A.*, kunstschilder, Ste-Elisabethgracht, 15, Gent.
- Lamberty, Achilles*, advocaat, Begijnhoflaan, 38, Gent.
- Laroy, K.*, toezienaar van Bruggen en Wegen, Nieuwpoortstraat, 20, Gent.
- Lauwick, Oswald*, kolonel van den staf, stafoverste van de 1^{ste} krijgssomschrijving, Onderbergen, 73, Gent.
- Leboucq, Hector*, hoogleeraar, lid der Koninklijke Academie van Geneeskunde, Coupure, 146, Gent.
- I ebrun, Emile*, kunstschilder, Coupure, 125, Gent.
- Le Fèvere de Tenhove, Ridder*, eigenaar, kasteel L'Ermitage, Gentbrugge.
- Le Fèvere de Tenhove, Gustaaf*, advocaat, Gentbrugge.
- Léger, Theodoor*, advocaat en senator, Engelandgat, 14, Gent.
- Leirens, Julius*, nijveraar, Frère-Orbanlaan, 35, Gent.
- Le Roy, Hippolytus*, beeldhouwer, Zeugsteeg, 9, Gent.
- Libbrecht, Jozef*, advocaat en provinciaalraadslid, St-Pietersnieuwstraat, 65, Gent.
- Lievrouw-Coopman, L.*, letterkundige, Ledeganckstraat, 27, Gent.
- Lippens, Hippolytus*, advocaat, senator, oud-burgemeester van de stad Gent, Korenleie, 13, Gent.
- Maertens, Jonkheer Albrecht*, voorzitter van de Bank van Vlaanderen, consul van Oostenrijk-Hongarije, Kruisstraat, 9, Gent.
- Maertens, Jonkheer Jozef*, eigenaar, Vlaanderenstraat, 33, Gent.
- Marchand, Achilles*, bouwkundige, Twaalfkamerstraat, 80, Gent.
- Mast de Maeght*, advocaat, Henegouwstraat, 27, Gent.
- Merchelynck, Albrecht*, advocaat, rechter-plaatsvervanger bij de Rechtbank van 1^{re} aanleg en provinciaalraadslid, Brabantdam, 16, Gent.
- Mertens, Pieter*, geneesheer, Gijzegem.
- Minne, Achilles*, bouwkundige, leeraar bij het Koninklijk Athenæum en bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, Korte Violettenstraat, 25, Gent.
- Morel de Boucle St-Denis, Eugeen*, nijveraar, Coupure, 9, Gent.
- Neve, Jozef*, advocaat, Burgstraat, 92, Gent.
- Neve Leo*, notaris, Burgstraat, 92, Gent.
- Nyssens, Pieter*, ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.

- Parmentier, Joris*, doctor in de rechten, adjunctgriffier bij de Rechtbank van 1^{en} aanleg, Van Hulthemstraat, 71, Gent.
- Pauwels, Armand*, handelaar, Tolpoortstraat, 41, Deinze.
- Potjes, Eduard*, leeraar bij het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Geldmunt, 18, Gent.
- Prayon-de Pauw*, consul van het Duitsche Keizerrijk, Lange Violettenstraat, 10, Gent.
- Ramlot, Robrecht Fr.*, ingenieur, consul van Siam, Predikkeerenstraat, 6, Gent.
- Richebé, Raymond*, advocaat, oud-leerling der Ecole des Chartes, Montaignestraat, 7, Parijs.
- Roersch, A.*, docent bij de Hoogeschool, Toekomststraat, 75, Gent.
- Roland, A.*, raadsheer in het Hof van beroep, Kuiperskaai, 17, Gent.
- Rooman d'Ertbuer, Marcus*, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent, en kasteel van Heusden.
- Rooms, Remi*, beeldhouwer, Schoolstraat, 36, Gent.
- Sacré, Edmond*, fotograaf, Kalanderplaats, 1, Gent.
- Semey, J. G.*, bouwmeester, Scheldelaan, 44, Gent.
- Serdobbel, Ernest*, advocaat, Kouterdreef, 5, Gent.
- Servais, Clemens*, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.
- Siffer, Alfons*, uitgever, lid van den Gemeenteraad en van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Kruisstraat, 3, Gent.
- Speltinchx, J.*, nijveraer, Waaistraat, 3, Gent.
- Stepman, Hendrik*, uitgever, Lange Violettenstraat, 23, Gent.
- Stillemans, Mgr Antonius*, bisschop van Gent, Bisdomplaats, Gent.
- Stroobant, Lodewijk*, bestuurder van het Bedelaarsgesticht te Merxplas.
- Sugg, Albrecht*, Laurentplaats, 17, Gent.
- Tibbaut, Victor*, doctor in de rechten, pleitbezorger, provinciaalraadslid, Recolettenleie, 5, Gent.
- Vaerwyck, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwland, 22, Gent.
- Van Assche, Willem*, notaris, Nederkouter, 38, Gent.
- Van Autryve, Jan*, ondernemer-bouwkundige, Godshuizenlaan, 47, Gent.
- Van Bambeke, Karel*, rustend hoogleeraar, Hoogstraat, 7, Gent.
- Van Bambeke, Florimond*, brouwer, Brugschepoortstraat, 1, Gent.
- Van Brabandt, Jozef*, advocaat, Lange Violettenstraat, 51, Gent.
- Van Crombrugghe, Julius*, nijveraer, Volderstraat, 15, Gent.
- Van den Berghe, R.*, 1^e onder-bibliothecaris van de Hoogeschool, Ham, 83 Gent.
- Van den Bossche, Joris*, advocaat, docent bij de Hoogeschool, Baudeloostraat, 31, Gent.

- Van den Haute, Karel*, candidaat in wijsbegeerte en letteren, Kraanleie, 99, Gent.
- Vanden Hende, Julius*, bouwkundige, Kasteellaan, 74, Gent.
- Van den Hove, Desideer*, eigenaar, Houtleie, 28, Gent.
- Vander Gucht, Lodewijk*, Korte Dagsteeg, 16, Gent.
- Van der Haeghen, Arnold*, boekdrukker-uitgever, Veldstraat, 60, Gent.
- Van der Linden, Herman*, leeraar bij het Koninklijk Athenæum van Antwerpen, Thienschestraat, 124, Leuven.
- Van der Linden, J. F.*, ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, beheerder-opzichter van de Hoogeschool, Prinsenhofstraat, 27, Gent.
- Van der Mensbrugge, A.*, Coupure, 131, Gent.
- Van der Poorten, I.*, boekdrukker-uitgever, Pollepelstraat, 18, Gent.
- Van der Schelden, Hendrik*, boekdrukker-uitgever, Onderstraat, 20, Gent.
- Van Doosselaere, Victor*, drukker, Visscherij, 64, Gent.
- van Egeren, J.*, raadsheer in het Hof van Beroep, Citadellaan, 55, Gent.
- Van Goethem, Emile*, boekhandelaar, Voldersstraat, 1, Gent.
- Van Hamme, Ernest*, bouwkundige, Vlaanderenstraat, 44, Gent.
- Van Haute, Gustaaf*, Voldersstraat, 22, Gent.
- Van Hoecke-Pecters, Emile*, bouwkundige, Hoogstraat, 81, Gent.
- Van Houcke, A.-H.-L.*, ingenieur-bouwkundige, eerstaanwezend bouwmeester bij het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien, Molenbeekstraat, Laken.
- van Iseghem, P.*, procureur generaal bij het Beroepshof, Oud Ajuinlei, 13, Gent.
- van Malcote de Kessel, Jonkheer Carl*, kasteel te Zulte.
- van Oost, Joris*, nijveraar, consul van Perzië, provinciaalraadslid, Coupure, 110, Gent.
- Van Ortroy, Ferdinand*, docent bij de Hoogeschool, Muinkkaai, 37, Gent.
- van Pottelsberghe de la Potterie, Baron Werner*, kasteel van Wetteren.
- Varenbergh, Alfred*, advocaat, St-Jacobsnieuwstraat, 31, Gent.
- Varlez, Lodewijk*, advocaat, Bagattenstraat, 58, Gent.
- Vergauwen, Jonkheer Joris*, provinciaalraadslid, Bestormstraat, 1, Gent.
- Verhaegen, Jonkheer Pieter*, provinciaalraadslid, Houtleie, 62, Gent.
- Verhaghen, Jozef*, Begijnhoflaan, 30, Gent.
- Vermeulen, Jozef*, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.
- Voortman, Robrecht*, Vogelenzangkaai, 15, Gent.
- Vyt, Camillus*, boekhandelaar, Nederkouter, 13, Gent.
- Willem, Victor*, doctor in de wetenschappen, assistent bij de Hoogeschool, Jan-Frans-Willemsstraat, 8, Gent.
- Willems, Felix*, oud-conservator der hypotheeken, St-Jansvest, 18, Gent.

Willems, Leonard, advocaat, Rabotstraat, 18, Gent.

Willems, Pieter, nijveraer, Plateaustraat, 47, Gent.

Williame, Karel, rentenier, Houtbriel, 11, Gent.

Wolters, Jonkheer F., ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, Willem-Tellstraat, 44, Gent.

Wolters, Jonkheer G., algemeen opzichter van Bruggen en Wegen, eere-beheerder-opzichter van de Hoogeschool te Gent, Toekomststraat, 47, Sint-Amansberg.

AFGESTORVEN LEDEN (1901).

I. — Gewone leden.

van den Bemden, Ferdinand, gepensioneerd kapitein, lid der Commissie van het stadsarchief te Gent.

II. — Buitengewone leden.

de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, Jonkheer J., eigenaar, te Gent.

Donny, Joris, ingenieur, te Gent.

Lameere, Eugeen, doctor in wijsbegeerte en letteren, docent bij de Hoogeschool van Brussel, Kasteel van l'Escaille, Fayt-bij-Seneffe (Henegouwen).

Soupart, Floribertus, rustend hoogleeraar, te Gent.

Van Caneghem, Jan, nijveraer, te Gent.

Eerevoorzitters :

De heeren *Braun, Emile*, burgemeester der stad Gent, en
de Kerchove d'Exaerde, baron Raymond, gouverneur
van de provincie Oost-Vlaanderen.

Samenstelling van den Bestuurraad voor 1902.

Voorzitter : de heer kanunnik *G. Van den Gheyn*.

Ondervoorzitters : de heeren *Joris Hulin* en *Jhr. Victor van der Haeghen*.

Secretarissen : de heeren *Paul Bergmans* en *Ernest Dubois*.

Schatmeester en bibliothecaris : de heer *Alfons Van Werveke*.

LISTE DES MEMBRES.

(30 janvier 1902.)

I. — Membres effectifs.

- Bergmans, Paul*, docteur en philosophie et lettres, 2^d sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, membre de la Commission locale des monuments, rue de Meirelbeke, 2, à Gand.
- Béthune de Villers, Baron Jean*, membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, à Bruges et au Château d'Oost-Roosebeke.
- Boddaert, Charles*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand.
- Casier, Joseph*, conseiller communal et Consul de Paraguay, rue des Remouleurs, 91, à Gand.
- Claeys, Prosper*, avocat, membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Haute, 15, à Gand.
- Claeys, Henri*, curé de l'église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, rue de la Catalogne, 16, à Gand.
- Cloquet, Louis*, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue St-Pierre, 2, à Gand.
- Coomans, Frans (Frère Mathias)*, Directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand.
- Coupé, Joseph*, aumônier adjoint de la Maison centrale pénitentiaire, rue courte des Violettes, 33, à Gand.
- De Ceuleneer, Adolphe*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, conseiller communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem, Comte Oswald*, avocat, sénateur, ancien gouverneur du Hainaut, digue de Brabant, 3, à Gand.
- de Limburg Stirum, Comte Thierry*, docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.
- De Muynck, Victor*, conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand.

- De Nefse, Victor*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine et du Comité exécutif du Musée archéologique, conseiller communal, rue de la Station, 66, à Gand.
- de Neve de Roden, Chevalier Emile*, membre de la Commission locale des monuments et du Comité du Musée archéologique, rue Savaen, 49, à Gand.
- de Pauw, Napoléon*, 1^{er} avocat général, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 279, à Gand.
- De Potter, Frans*, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand.
- De Smet-Duhayon, Joseph*, docteur en droit, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand.
- De Vigne, Jules*, avocat, échevin de la ville de Gand, membre de la Chambre des Représentants, rue Charles-Quint, 14, à Gand.
- De Waele, Joseph*, architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, boulevard de la Citadelle, 59, à Gand.
- Diegerick, A.*, conservateur des archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand.
- Dubois, Ernest*, professeur à l'Université, quai de l'Ecole, 26, à Gand.
- Dutry, Albert*, juge de paix, place du Fossé courbe, 4, à Gand.
- Fredericq, Paul*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue des Boutiques, 9, à Gand.
- Fris, Victor*, docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, professeur à l'Athénée royal d'Ostende, à Grammont.
- Geerts, Joseph*, ingénieur, rue du Casino, 15, à Gand.
- Heins, Armand*, artiste-peintre, secrétaire-adjoint de la Commission locale des monuments, rue Basse, 18, à Gand.
- Hulin, Georges*, professeur à l'Université, membre de la Commission locale des monuments, place de l'Evêché, 3, à Gand.
- Lacquet, Ernest*, trésorier de la Commission locale des monuments et membre du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Haut-Port, 19, à Gand.
- Lybaert, Théophile*, artiste peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, place St-Michel, 8, à Gand.
- Maeterlinck, Louis*, artiste-peintre, conservateur du Musée de peinture rue du Compromis, 6, à Gand.

- Mortier, Etienne*, architecte provincial, quai des Augustins, 1, à Gand.
- Pirenne, Henri*, professeur à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission locale des monuments, rue neuve St-Pierre, 132, à Gand.
- Pyfferoen, Oscar*, avocat, professeur à l'Université, rue du Nouveau Bois, 4, à Gand.
- Schoorman, Robert*, conservateur-adjoint des archives de l'Etat, Coupure, 193, à Gand.
- Scribe, Fernand*, artiste-peintre, président de la Société des Amis du Musée, rue de la Chênaie, 2, à Gand.
- Soenens, Chevalier Emile*, membre du Comité exécutif du Musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem.
- Tierenteyn, Louis*, docteur en droit, rue Haut-Port, 10, à Gand.
- Tytgadt, Louis*, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, place du Béguinage, 21^a, à Gand.
- Van Assche, Auguste*, architecte, membre de la Commission royale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Ducale, 13, à Gand.
- Van Biesbroeck, Louis*, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand.
- Van den Gheyn, Chanoine Gabriël*, supérieur de l'institut St-Liévin, membre de la Commission locale des monuments et secrétaire du Comité exécutif du Musée archéologique, rue d'Argent, 1, à Gand.
- Vanden Heuvel, Jules*, avocat, Ministre de la Justice, rue de la Loi, à Bruxelles.
- van der Haeghen, Ferdinand*, bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie royale flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président du Comité exécutif du Musée archéologique, 2, fossé d'Othon, à Gand, et à St-Denis-Westrem.
- van der Haeghen, Victor*, archiviste de la ville, secrétaire de la Commission locale des monuments, membre du Comité exécutif du Musée archéologique, rue de la Colline, 77, à Gand.
- Van Duyse, Florimond*, auditeur militaire, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
- Van Rysselberghe, Charles*, architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand.
- Van Werveke, Alphonse*, professeur agrégé de l'enseignement moyen, conservateur du Musée archéologique de Gand, boulevard d'Ekkergem, 48, à Gand.

Verhaejen, Arthur, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Commission provinciale des monuments, quai au Bois, 28, à Gand.

Vuysteke, Jules, docteur en droit, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue aux Vaches, 15, à Gand.

II. — Membres honoraires.

Abel, Ernest, architecte, Pêcherie, 144, à Gand.

Archives communales, Hôtel de ville, Gand.

Balieus, Hector, candidat en philosophie et lettres, rue de la Vallée, 5, à Gand.

Bertin, J., entrepreneur, 66, rue Van Lokeren, Ledeborg.

Bethune, Baron Emmanuel, château de Marcke, près Courtrai.

Bethune, Baron Joseph, bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique, à Courtrai.

Blommaert, Charles, propriétaire, bourgmestre d'Oostacker.

Bourdon-De Bruyne, A., rue du St-Esprit, 10, à Gand.

Bourdon, Ed., orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.

Braun, Emile, bourgmestre de la ville de Gand, membre de la Chambre des représentants, place du Commerce, à Gand.

Bressers, Léon, artiste-peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.

Broeckaert, Aug., négociant, rue du Jardin, 14, à Gand.

Bruggeman, Auguste, conseiller communal, rue des Prairies, 72, à Gand.

Bruyninx, Edmond, professeur à l'Athénée royal, rue de la Prairie, à Gand.

Campers, Pierre, professeur à l'Ecole normale de l'Etat à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeborg.

Casier, Baron Victor, consul de Colombie et de Monaco, rue St-Sauveur 8, à Gand.

Claeys Bouñaert, Alfred, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.

Claeys Bouñaert, Gustave, banquier, conseiller provincial, rue St-Michel, 6, à Gand.

Cobbaert, Eug., ingénieur-architecte, rue du Compromis, 34, à Gand.

Compyn, Victor, ingénieur de la ville, quai des Moines, 16, à Gand.

Coppejans, François, artiste-peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.

Coppieters Stochove-Delebecque, E., propriétaire, consul de Hawaï, vieux quai des Violettes, 28, à Gand.

Coppieters Stochove, Hubert, docteur en philosophie et lettres, vieux quai des Violettes, 28, à Gand.

- Cruylants, Raymond*, industriel, rue des Baguettes, 38, à Gand.
- Cruyt, abbé Maurice*, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 9, à Gand.
- Cumont, Frantz*, professeur à l'Université, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, rue des Vanniers, 37, à Gand.
- De Baets, Herman*, avocat, rue des Boutiques, 11, à Gand.
- De Brabandere, Victor-Camille*, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.
- de Crombrugge de Looringhe, Baron A.*, juge au tribunal de 1^{re} instance, Coupure, 66, à Gand.
- de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Vicomte*, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles, et château d'Elseghem près Audenarde.
- de Ghellinck d'Elseghem, Chevalier J.-B.* propriétaire, membre de la Chambre des représentants, ancien quai au Bois, 32, à Gand, et au château de Wannegem-Lede.
- de Grave, O.*, greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban, 19, à Gand.
- de Haerne, Werner*, attaché aux archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 96, à Gand.
- de Hemptinne, Alexandre*, industriel, rue de la Vallée, 56, à Gand.
- de Hemptinne, Comte Joseph*, industriel, rue Charles-Quint, 29, à Gand.
- de Kemmeter, Baron Adolphe*, ingénieur, rue du Gouvernement, 9, à Gand.
- de Kerchove d'Exaerde, Baron Raymond*, gouverneur de la Flandre Orientale, rue du Gouvernement, Gand.
- de Kerchove d'Exaerde, Robert*, rue de la Vallée, 4, à Gand.
- Delacre, Maurice*, professeur à l'Université, boulevard du Fort, 16, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove, Adrien*, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles-Quint, 25, à Gand.
- De Lanier-Van Monckhoven, A.*, ingénieur, industriel, sénateur, consul du Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.
- Delvin, Jean*, artiste-peintre, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission locale des monuments, rue de Rooigem, 282, à Gand.
- Demoulin, A.*, professeur à l'Université, rue du Bas-Poldre, 20, à Gand.
- De Noyette, Modeste*, architecte, rue de l'Église, 109, à Ledeberg.
- de Pelichy, Baron L.*, substitut du procureur du Roi, rue de la Monnaie, à Gand.
- De Perre, Edmond*, juge au tribunal de 1^{re} instance, boulevard du Jardin Zoologique, 28, à Gand.
- de Potter de ten Broeck, Georges*, chef de division à l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.

- De Praterre, abbé Florent*, professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.
- De Reu, Louis*, docteur en droit, greffier de la province de la Flandre Orientale, rue de la Croix, 11, à Gand.
- De Rudder, Henri*, ingénieur, à Boussu.
- de Smet de Naeyer, Frédéric*, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Maurice*, industriel, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Comte Paul*, Ministre des finances, Chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.
- De Stoop, Gustave*, conducteur principal des Ponts et Chaussées, boulevard de la Citadelle, 167, à Gand.
- de Tracy, Henri*, artiste-peintre, Cour du Prince, 25, à Gand.
- De Wilde, Victor*, notaire, à Laerne.
- D'Havé, Albert*, entrepreneur-architecte, rue du Jambon, 61, à Gand.
- D'Hoy, Constan'*, photographe, rue Courte du Jour, à Gand.
- Diegerick, Emile*, ingénieur du service technique provincial, boulevard de l'Heirnisse, 6, à Gand.
- Dierkens, Ferdinand*, architecte, quai au Blé, 4, à Gand.
- Dietens, A.*, greffier du tribunal de commerce, rue d'Egmont, 18, à Gand.
- Donnet, Fernand*, rue du Transvaal, 53, à Anvers.
- Duclos, chanoine Adolphe*, curé de St-Jacques, à Ypres.
- Dutry-Van Loo, Jules*, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.
- Eeckhout, Georges*, avocat, rue Savaen, 4, à Gand.
- Eggen, Jean*, candidat en philosophie et lettres, rue Guinard, 20, à Gand.
- Fayen, Arnold-R.*, aide-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, rue du Compromis, 13, à Gand.
- Feyerick, Albert*, industriel, rue Neuve St-Pierre, 47, à Gand.
- Fiers, A.*, propriétaire, rue Guillaume Tell, 24, à Gand.
- Fiévé-Claeys, Emile*, industriel, Dok, 82, à Gand.
- Fredericq, Albert*, avocat ancien conseiller provincial, boulevard du Jardin Zoologique, 9, à Gand.
- Gallet-Miry, Achille*, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, rue de la Prairie, 52, à Gand.
- Geirnaert, Henri*, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.
- Gilleman, Charles*, professeur à l'Athénée royal, boulevard du Château, 45, à Gand.
- Grootaert, Ernest*, ingénieur, rue du Rabot, 21, à Gand.
- Gruel, Léon*, président honoraire du Syndicat patronal de la reliure et de la brochure, rue St-Honoré, 418, Paris.
- Heins, Maurice*, docteur en droit, chef de bureau à l'Administration Communale, rue Basse, 18, à Gand.

- Herry, Harold*, boulevard du Béguinage, 115, à Gand.
- Herry, Baron Georges*, château les Vignes vierges, Mariakerke lez-Gand.
- Hulin, Jules*, place de l'Évêché, 3, à Gand.
- Hye de Crom, Léon*, consul de Vénézuéla, chaussée de Courtrai, 75, à Gand.
- Janson, Louis*, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.
- Kervyn de Meerendré, Raymond*, propriétaire, rue longue du Verger, 20, à Gand.
- Jadon, A.*, artiste-verrier, fossé Ste-Elisabeth, 15, à Gand.
- Lamberty, Achille*, avocat, boulevard du Béguinage, 38, à Gand.
- Laroy, Ch.*, surveillant des Ponts et Chaussées, rue Nieuwpoort, 20, à Gand.
- Lawwick, Oswald*, colonel d'État-major, chef d'État-major de la 1^{re} circonscription militaire, rue de la Vallée, 73, à Gand.
- Leboucq, Hector*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, Coupure, 145, à Gand.
- Lebrun, Emile*, artiste-peintre, Coupure, 125, à Gand.
- Le Fèvre de Tenhove, Chevalier*, propriétaire, château de l'Ermitage, Gendbrugge.
- Le Fèvre de Tenhove, Gustave*, avocat, à Gendbrugge.
- Léger, Théodore*, avocat, sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.
- Leirens, Jules*, industriel, boulevard Frère-Orban, 35, à Gand.
- Le Roy, Hippolyte*, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand.
- Libbrecht, Joseph*, avocat, conseiller provincial, rue neuve St-Pierre, 65, à Gand.
- Lievrouw-Coopman, L.*, littérateur, rue Ledeganck, 27, à Gand.
- Lippens, Hippolyte*, docteur en droit, sénateur, ancien bourgmestre de la ville de Gand, quai au Blé, 13, à Gand.
- Maertens, Albert*, président de la Banque de Flandre, consul d'Autriche-Hongrie, rue de la Croix, 9, à Gand.
- Maertens, Joseph*, propriétaire, rue de Flandre, 33, à Gand.
- Marchand, Achille*, architecte, rue des XII Chambres, 80, à Gand.
- Mast de Maeght*, avocat, rue du Hainaut, 27, à Gand.
- Mechelynck, Albert*, avocat, juge suppléant au tribunal de 1^{re} instance, conseiller provincial, digue de Brabant, à Gand.
- Mertens, Pierre*, docteur en médecine, à Gyseghem.
- Minne, Achille*, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.
- Morel de Boucle St-Denis, Eugène*, industriel, Coupure, 9, à Gand.
- Nève, Joseph*, avocat, rue de Bruges, 92, à Gand.
- Nève Léon*, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.

- Nyssens, Pierre*, ingénieur, directeur du Laboratoire agricole de l'Etat, rue du Jambon, 16, à Gand.
- Parmentier, Georges*, docteur en droit, greffier-adjoint au Tribunal de 1^{re} instance, rue Van Hulthem, 71, à Gand.
- Pauwels, Armand*, négociant, Tolpoortstraat, 41, à Deinze.
- Potjes, Edouard*, professeur au Conservatoire royal de musique, rue de la Monnaie, 18, à Gand.
- Prayon-de Pauw*, consul de l'Empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.
- Ramlot, Robert-Fr.*, ingénieur, consul du Siam, rue des Dominicains, 6, à Gand.
- Richché, Raymond*, avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue Montaigne, 7, à Paris.
- Roersch, Alphonse*, chargé de cours à l'Université, rue de l'Avenir, 75, à Gand.
- Roland, A.*, conseiller à la Cour d'Appel, quai des Tonneliers, 17, à Gand.
- Rooman d'Ertbuer, Marc*, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand et château d'Heusden.
- Rooms, Remi*, statuaire, rue de l'Ecole, 36, à Gand.
- Sacré, Edmond*, photographe, place de la Calandre, 1, à Gand.
- Semey, J. G.*, architecte, boulevard de l'Escaut, 44, à Gand.
- Serdobbel, Ernest*, avocat, avenue de la Place d'Armes, 5, à Gand.
- Servais, Clément*, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.
- Siffer, Alphonse*, éditeur, conseiller communal, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Croix, 3, à Gand.
- Speltinckx, J.*, industriel, rue aux Vents, 3, à Gand.
- Stepman, Henri*, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.
- Stillemans, Mgr Antoine*, évêque de Gand, place de l'Evêché, à Gand.
- Stroobant, Louis*, directeur du Dépôt de mendicité, à Merxplas.
- Sugg, Albert*, place Laurent, 17, à Gand.
- Tibbaut, Victor*, docteur en droit, avoué, conseiller provincial, quai des Récollets, 5, à Gand.
- Vaerwyck, Henri*, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.
- Van Assche, Guillaume*, notaire, rue basse des Champs, 38, à Gand.
- Van Autryve, Jean*, entrepreneur-architecte, boulevard des Hospices, 47, à Gand.
- Van Bambeke, Ch.*, professeur émérite à l'Université, rue Haute, 7, à Gand.
- Van Bambeke, Florimond*, brasseur, rue de la porte de Bruges, 1, à Gand.
- Van Brabandt, Joseph*, avocat, rue longue des Violettes, 51, à Gand.
- Van Crombrugge, Jules*, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.

- Van den Berghe, R*, 1^{er} sous-bibliothécaire de la bibliothèque de l'Université, rue du Jambon, 83, à Gand.
- Van den Bossche, Georges*, avocat, chargé de cours à l'Université, 31, rue Baudeloo, à Gand.
- Van den Haute, Charles*, candidat en philosophie et lettres, quai de la Grue, 99, à Gand.
- Vanden Hende, Jules*, architecte, boulevard du Château, 47, à Gand.
- Vanden Hove, Désiré*, propriétaire, quai au Bois, 28, à Gand.
- Vander Gucht, Louis*, rue courte du Jour, 16, à Gand.
- Van der Haeghen, Arnold*, imprimeur, rue des Champs, 60, à Gand.
- Van der Linden, Herman*, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, rue de Tirlemont, 124, Louvain.
- Van der Linden, J. F.*, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.
- Van der Mensbrugghe, A.*, Coupure, 131, à Gand.
- Van der Poorten, I.*, imprimeur-éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.
- Van der Schelden, Henri*, imprimeur-éditeur, rue Basse, 20, à Gand.
- Van Doosselaere, Victor*, imprimeur, Pêcherie, 64, à Gand.
- van Egeren, Julien*, conseiller à la Cour d'appel, boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.
- Van Goethem, Emile*, libraire, rue des Foulons, 1, à Gand.
- Van Hamme, Ernest*, architecte, rue de Flandre, 44, à Gand.
- Van Haute, Gustave*, rue des Foulons, 22, à Gand.
- Van Hoecke-Pecters, Émile*, architecte, rue Haute, 81, à Gand.
- Van Houche, A.-H.-L.*, ingénieur-architecte, architecte principal au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, rue de Molenbeek, à Laeken.
- van Iseghem, P.*, procureur général à la Cour d'appel, vieux quai aux Oignons, 13, à Gand.
- van Malcote de Kessel, Carl*, Château de Zulte.
- van Oost, Georges*, industriel, conseiller provincial, consul de Perse, Coupure, 110, à Gand.
- Van Ortroy, Ferdinand*, chargé de cours à l'Université, quai des Moines, 37, à Gand.
- van Pottelsberghe de la Potterie, Baron Werner*, château de Wetteren.
- Varenbergh, Alfred*, avocat, rue neuve St-Jacques, 31, à Gand.
- Varlez, Louis*, avocat, rue des Baguettes, 58, à Gand.
- Vergauwen, Georges*, conseiller provincial, rue d'Assaut, 1, à Gand.
- Verhaegen, Pierre*, avocat, conseiller provincial, quai au Bois, 62, à Gand.
- Verhaghen, Joseph*, boulevard du Béguinage, 30, à Gand.

- Vermeulen, Joseph*, artiste-peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.
Voortman, Robert, quai du Ramage, 15, à Gand.
Vyt, Camille, libraire, rue basse des Champs, 13, à Gand.
Willem, Victor, docteur en sciences, chef des travaux pratiques de zoologie à l'Université de Gand, rue Willems, 8, à Gand.
Willems, Félix, ancien conservateur des Hypothèques, Rempart St-Jean, 18, à Gand.
Willems, Léonard, avocat, rue du Rabot, 18, à Gand.
Willems, Pierre, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.
Williame, Charles, rentier, rue du Chantier, 11, à Gand.
Wolters, Frédéric, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur à l'Université, rue du Jardin, 55, à Gand.
Wolters, Gustave, inspecteur général des Ponts et Chaussées, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, Mont-Saint-Amand lez-Gand.
-

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1901.

I. — Membres effectifs.

- van den Bemden, Ferdinand*, capitaine pensionné, membre de la Commission des archives, à Gand.
-

II. — Membres honoraires.

- de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, J.*, propriétaire, à Gand.
Donny, Georges, ingénieur, à Gand.
Lameere, Eugène, docteur en philosophie et lettres, charge de cours à l'Université libre de Bruxelles, Château de l'Escaille, Fayt lez-Seneffe (Hainaut).
Soupart, Floribert, professeur émérite à l'Université, à Gand.
Van Caneghem, Jean, négociant, à Gand.
-

Présidents d'honneur :

MM. *Emile Braun*, bourgmestre de la ville de Gand, et
baron Raymond de Kerchove d'Exaerde, gouverneur
de la Flandre Orientale.

Composition du Comité directeur pour 1902.

Président : M. le chanoine *G. Van den Gheyn*.

Vide-présidents : MM. *Georges Hulin* et *Victor van der
Haeghen*.

Secrétaires : MM. *Paul Bergmans* et *Ernest Dubois*.

Trésorier-Bibliothécaire : M. *Alphonse Van Werveke*.

Secrétaire-adjoint : M. *Ach. Gallet-Miry*.

RUILINGEN. — ÉCHANGES.

BELGIË. — BELGIQUE.

- AARLEN. — ARLON : Institut archéologique du Luxembourg (Annales).
- ANTWERPEN. — ANVERS : Académie royale d'archéologie de Belgique (Bulletin et Annales).
- Société royale de géographie d'Anvers (Bulletin et Mémoires).
- BERGEN. — MONS : Cercle archéologique de Mons (Annales et Bulletin).
- Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mémoires).
- BRUGGE. — BRUGES : Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Annales).
- BRUSSEL. — BRUXELLES : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (Bulletin et Annuaire).
- Commission royale d'histoire (Bulletin).
- Commissions royales d'art et d'archéologie (Bulletin).
- La gazette numismatique.
- Société d'archéologie de Bruxelles (Annales et Annuaire).
- Société royale de numismatique (Revue belge de numismatique).
- *Analecta Bollandiana*.
- Revue bibliographique belge.
- CHARLEROI : Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (Documents et rapports).
- DENDERMONDE. — TERMONDE : Oudheidkundige Kring der stad en des voormaligen lands van Dendermonde. Gedenkschriften (Annales). — Buitengewone uitgaven (Publications extraordinaires).
- DOORNIJK. — TOURNAI : Société historique et archéologique de Tournai (Annales).
- EDINGEN. — ENGHEN : Cercle archéologique d'Enghien (Annales).
- GENT. — GAND : Dietsche Warande en Belfort.
- HASSELT : Société chorale et littéraire Les Méliphiles de Hasselt (Bulletin de la section littéraire).
- LEUVEN. — LOUVAIN : *Analectes* pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par le chanoine Reusens et le chanoine Barbier.
- LUIK. — LIÈGE : Institut archéologique liégeois (Bulletin).
- Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (Bulletin).

MECHELEN. — MALINES : Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines (Bulletin).

MAREDSOUS : Revue bénédictine.

NIJVEL. — NIVELLES : Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (Annales).

SINT-NIKLAAS. — ST-NICOLAS : Oudheidkundige Kring van het Land van Waas (Annalen).

SOIGNIES : Jadis. Recueil archéologique et historique pour tout l'ancien territoire de la Belgique.

VERVIERS : Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

DUITSCHLAND. — ALLEMAGNE.

BONN : Verein für Alterthumsfreunden im Rheinlande.

GIESSEN : Oberhessischer Geschichtsverein (Mitteilungen).

NASSAU : Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.

STRASSBURG : Historischer litterarischer Zweigverein des Vogesenklubs.

TRIER : Trierisches Archiv.

ENGELAND. — ANGLETERRE.

CAMBRIDGE : Antiquarian Society. Octavo Publications.

OXFORD : The Oxford University Antiquarian Society (Oxford Journal of Monumental Brasses).

FRANKRIJK — FRANCE.

AMIENS : Société des antiquaires de Picardie (Bulletins et Mémoires).

ANGOULÈME : Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême (Bulletin et Mémoires).

ARRAS : Académie des sciences, lettres et arts d'Arras (Mémoires).

AVESNES : Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Mémoires)

BEAUVAIS : Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Mémoires).

CAEN : Société française d'archéologie (Congrès).

DUNKERQUE : Union Faulconnier. Société historique de Dunkerque (Bulletin).

LILLE-PARIS : Revue de l'art chrétien.

LYON : Bulletin historique du diocèse de Lyon.

NANCY : Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain (Mémoires).

PARIS : Société nationale des antiquaires de France (Bulletin et Mémoires). — Mélusine, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages.

POITIERS : Société des antiquaires de l'Ouest (Bulletin).

SAINT-OMER : Société des antiquaires de la Morinie (Bulletin historique).

TOULOUSE : Société archéologique du Midi de la France (Bulletin et Mémoires).

TOURS : Société archéologique de Touraine (Mémoires et Bulletin).

VERDUN : Société philomatique de Verdun.

GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG. — *GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.*

LUXEMBURG. — LUXEMBOURG : Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg (Publications).

NEDERLAND. — *PAYS-BAS.*

AMSTERDAM : Koninklijk Oudheidkundig Genootschap (Nederlandsche oudheden beschreven en afgebeeld. — Jaarverslag).

LEEUWAARDEN : Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde.

LEIDEN : Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde (Handelingen en Mededeelingen. — Levensberichten der afgestorven medeleden).

RIJSWIJK BIJ 'S GRAVENHAGE : Genealogisch-Heraldisch archi. f.

UTRECHT : Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht (Bijdragen en Mededeelingen).

— Provinciaal Utrechts Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Aanteekeningen van het verhandelde in de vergaderingen en ter gelegenheid van de algemeene vergadering.

SPANJE. — *ESPAGNE.*

MADRID : Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos.

ZWEDEN. — *SUÈDE.*

STOCKHOLM : Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Akademie (Monadsblad. — Antiquarisk tidskrift för Sverige).

ZWITSERLAND. — *SUISSE.*

NEUCHÂTEL : Société neuchâteloise de Géographie (Bulletin).

Séance extraordinaire des membres affectifs du 14 janvier 1902.

La séance s'ouvre à 6 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président ; V. vander Haeghen, vice-président ; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier ; et MM. A. Diegerick, A. Dutry, A. Heins, G. Hulin, E. Lacquet, H. Pirenne, O. Pyfferoen, R. Schoorman, F. Scribe, A. Van Assche et J. Vuylsteke.

MM. J. Casier, J. Desmet et L. Van Biesbroeck s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il est procédé au ballottage de nouveaux membres honoraires ; sont admis en cette qualité : MM. Maurice Delacre, professeur à l'Université, à Gand ; Albert D'havé, entrepreneur-architecte, à Gand ; Georges Eeckhout, avocat, à Gand ; Léon Gruel, président honoraire du Syndicat patronal de la reliure, à Paris ; Jean Van Autryve, entrepreneur-architecte, à Gand ; et Jules Vanden Hende, architecte, à Gand.

M^r V. De Mynck, conseiller communal, est élu membre effectif en remplacement de feu M^r F. Vanden Bemden.

Conformément à la décision prise en séance du 10 décembre 1901, il est procédé au vote pour l'élection d'un vice-président, en remplacement de M^r Pr. Claeys, démissionnaire.

M^r Georges Hulin, professeur à l'Université, est élu en cette qualité.

Cette nomination est accueillie par les applaudissements de l'assemblée. et M^r Hulin remercie ses confrères de cette marque de confiance et de sympathie.

La séance est levée à 7.15 h. du soir.

Correspondance.

Gand, ce 15 janvier 1902.

Monsieur le Président,

Je lis, à la page 381 du Bulletin de notre Société, une communication de mon collègue, M^r De Muynck, relative au plafond de la maison habitée par mon ami, M^r Canfyn.

Depuis le 10 décembre, date de la réunion, j'ai annoncé au Conseil communal, au nom de M^r Canfyn, qu'il faisait don du plafond à la ville. Il n'y a donc aucune démarche à faire ; cette œuvre intéressante passera au musée lors de la démolition de l'immeuble.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de mes sentiments distingués.

JOS. CASIER.

Assemblée solennelle et publique du 26 janvier 1902.

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Dans l'assemblée, très nombreuse, on remarque un grand nombre de dames.

Au bureau prennent place : M^r le chanoine Van den Gheyn, président ; M^r le Procureur Général Van Iseghem ; M^r le Baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province ; M^r Braun, bourgmestre de la ville de Gand ; MM. G. Hulin, vice président ; P. Bergmans et Dubois, secrétaires ; Van Werveke, trésorier ; N. de Pauw, président de la section d'histoire ; A. Siffer, conseiller communal ; le vicomte de Ghellinck Vaernewyck ; H. Pirenne, et Gallet-Miry, secrétaire-adjoint.

Ordre du jour :

- I. Allocution, par M^r le Chanoine VAN DEN GHEYN, président.
 - II. Rapport sur les travaux de la société pendant l'année 1901, par M^r E. DUBOIS, secrétaire.
 - III. Un château royal en Flandre, par M^r le vicomte de GHELLINCK VAERNEWYCK.
 - IV. De Vrijdagmarkt te Gent, door M^r A. SIFFER, gemeenteraadslid.
 - V. Un précurseur de Jacques Van Artevelde, par M^r H. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand.
-

I.

M^r le Chanoine Van den Gheyn, président. Mesdames, Messieurs. Si je me permets de prendre la parole, avant

de la donner aux autres, c'est pour la garder le moins de temps possible, résolu à remplir devant vous la partie la plus agréable de ma charge : « Rien faire et laisser dire. »

Mais puisque, par une heureuse fortune, notre réunion se tient, cette année, en le mois où l'usage antique et solennel prétend qu'on se poursuive mutuellement de l'expression sans cesse réitérée de ses meilleurs vœux, permettez-nous de vous offrir les nôtres. Pour juger de leur entière sincérité, il vous suffira de savoir que c'est l'intérêt seul, et, qui plus est, l'intérêt de l'archéologie, qui nous les inspire.

Il vous est arrivé sans doute, au retour de vos voyages, de reporter vos pensées sur les villes que vous veniez de parcourir, et d'ailleurs les cartes postales envoyées obligeamment aux amis qui s'étaient impérieusement adressés à votre complaisance vous ont parfois remis sous les yeux les monuments admirés là-bas. Or, si nous réservons une grosse part de nos souvenirs aux superbes cathédrales, aux riches musées, aux imposantes constructions civiles et militaires que nous avons visités, n'est-il pas vrai que nous nous arrêtons avec complaisance à la vision que nous projette la mémoire de ces délicieuses et coquettes habitations bourgeoises, qui font par exemple le charme de certaines localités du Rhin, de la Suisse, de la Normandie, de l'Italie.

Eh bien, nous n'avons pas à quitter notre bonne et belle ville de Gand, pour retrouver les harmonieuses silhouettes de ravissantes maisons, que les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ont parsemées dans nos rues, mais que l'incurie des propriétaires ne voile que trop souvent sous l'odieux masque d'un malpropre badigeon, ou d'une horrible couche d'un ciment ou mortier quelconque.

Mon souhait, Mesdames, le voici dans toute sa candeur : Je voudrais que toutes nos archéologiques demeures passent entre vos mains, car Dieu, qui fait bien tout ce qu'il fait, vous a donné le don de rajeunir tout ce que vous touchez. Conservées par vos

soins, nous les verrions, nos gracieux pignons, reprendre leurs élégants contours, se débarrasser de la lèpre qui les défigure, et étaler à nos yeux éblouis leur séduisante coquetterie.

Mais si ce vœu vous paraît irréalisable, laissez-moi du moins espérer que ceux qui détiennent ces trésors de notre architecture nationale, s'inspireront de vos idées et de vos goûts, pour nous les rendre avec les attraits que vous sauriez leur prêter.

Le moment nous paraît d'autant mieux choisi de faire cet appel à la charité de nos concitoyens, que nous voyons d'une part l'administration communale déployer un zèle auquel la population toute entière se plaît à rendre hommage, dans l'heureuse et intelligente restauration de l'Achter-Sikkel, et que d'autre part des propriétaires, que nous sommes heureux de compter parmi nos membres, leur ont, depuis quelque temps déjà, tracé la voie qu'ils auraient à suivre.

Vous m'en voudriez sans doute, si je n'élevais ici la voix pour plaider la cause d'une grande infortune. Nous nous plaignions jadis à montrer, avec une légitime fierté, un bijou architectural, que l'Europe toute entière nous envie. Depuis bientôt quatre ou cinq ans un échafaudage touffu dérobe à nos yeux notre admirable Maison des bateliers, question paraît-il d'empêcher la ruine totale d'une construction, dont le secret d'une irréductible longévité gît peut-être dans les pronostics si souvent répétés de sa fin prochaine.

La Société d'histoire et d'archéologie de Gand, tant par les discussions qu'elle a soulevées à ce sujet parmi ses membres, que par les démarches réitérées de son bureau auprès du ministre compétent, a nettement affirmé l'intérêt qu'elle porte à ce chef-d'œuvre de notre architecture, en même temps qu'elle a dégagé sa responsabilité au sujet des solutions à intervenir.

Pour ne paraître blesser personne, formulons un second vœu : c'est de voir, sans nouveau délai, débarrasser de son incommode parasite cette ravissante construction, et puisque nos voix sont

trop faibles pour trouver quelque écho dans les sphères ministérielles, faisons appel à ceux que la confiance de leurs concitoyens a appelés à siéger au Conseil communal, au Conseil provincial, à la Chambre et au Sénat, afin que leur commune revendication soutienne notre pressante requête et nous remette bientôt en possession de l'intégrité de notre patrimoine artistique. La chose à mon avis intéresse non seulement la ville de Gand, elle intéresse la province, elle intéresse le pays tout entier ! (*Applaudissements.*)

II.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1901.

M^r **E. Dubois**, secrétaire.

Mesdames, Messieurs,

La séance publique que notre Société a pris l'habitude de tenir une fois l'an, dans cette salle magnifique du vieil Hôtel communal, mise gracieusement à sa disposition par le Collège échevinal, marque une date dans la succession de nos travaux annuels.

Il est donc naturel que votre rapporteur commence par vous parler de l'assemblée solennelle du 24 février 1901 qui emprunta toute sa solennité, et au public d'élite qui voulut bien s'y rendre, et à l'importance des lectures qui y furent faites.

Après un hommage éloquent rendu, par M^r le chanoine Van den Gheyn, vice-président, à la mémoire du regretté B^{on} de Maere d'Aertrycke, premier président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, et le rapport de M^r Bergmans sur les travaux de l'année 1900, M^r Napoléon de Pauw, président de la section d'histoire, entreprend de nous décrire *Gand au XX^e siècle* (1).

(1) *Bulletin* : 9^e année. — N^o 2. — pp. 77-95.

Mais, comme selon sa propre expression « c'est le passé qui explique le présent et fait entrevoir l'avenir », il nous convie d'abord à le suivre au haut de la tour de la vieille abbaye de St-Bavon, pour contempler de là l'aspect pittoresque de la cité moyen-âgeuse. Puis, entremêlant ses descriptions de souvenirs d'enfance et de jeunesse, l'honorable premier avocat général nous retrace les transformations de la ville au XIX^e siècle et enfin les promesses qu'elle réalisera au XX^e.

Chemin faisant, l'érudit conférencier rappelle le souvenir d'une physionomie originale et bien curieuse : Joseph-Jacques Kieckepoost, entrepreneur à Gand et auteur, dès 1817, de *Projets de travaux et d'améliorations pour la ville de Gand*.

Parmi les 217 projets qu'il développa plus tard en deux ouvrages parus en 1824, il en est d'excentriques et d'incompréhensibles; il en est aussi, et en assez grand nombre, « qui d'abord méprisés et traités de chimériques », ont été réalisés depuis; il en est enfin de franchement mauvais, comme ces projets de démolition du Rabot, de la Grande-Boucherie, du Château des Comtes, du Pakhuis.

Ces derniers ne furent, Dieu merci, pas exécutés. Pas tous du moins, puisqu'il s'est trouvé malheureusement d'inconscients adeptes de Kieckepoost pour abattre le Pakhuis et dégrader la Grande-Boucherie !

Mais l'esprit public avait trop longtemps suivi les inspirations vulgaires d'un utilitarisme exagéré, complètement réfractaire au respect que l'on doit aux choses du passé, et il est miracle, vraiment, que quelques-uns de nos anciens monuments aient échappé aux démolisseurs.

C'est l'impression qui se dégage de la très suggestive et si documentée communication que M^r le professeur Paul Frédéricq avait acceptée de faire en cette même séance du 24 février sur *Onze oude gebouwen te Gent* (1).

(1) *Bulletin* : 9^e année. — N^o 2. — pp. 96-121.

L'époque des persécutions et des tribulations semble heureusement passée pour ces vénérables témoins d'un passé glorieux. Le culte des monuments anciens s'est établi. Il a ses grands prêtres et compte des fidèles chaque jour plus nombreux. Particuliers et autorités publiques rivalisent d'ardeur. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Cette communication très fouillée, à la fois étude historique et discours-programme, fut très chaleureusement applaudie.

L'assemblée générale du mois de mars fut, elle aussi, une séance extraordinaire, où nous eûmes le plaisir d'entendre une conférence sur *les industries d'art tournaisiennes*, par M^r Eugène Soil, vice-président de la Société historique et archéologique de Tournai (1).

La sculpture sur pierre, la dinanderie, l'orfèvrerie, la tapisserie de hautes-lisses, la céramique ont disparu aujourd'hui ou sont déchues de leur ancienne splendeur, mais nous avons eu l'occasion d'admirer quelques-uns de leurs produits les plus caractéristiques, de la belle époque, grâce à une suite de 120 projections, remarquablement choisies par notre distingué conférencier.

Les autres séances de l'année furent des réunions intimes de travail et de libre et amicale discussion, où l'on aborda, comme de coutume, les sujets les plus divers : l'histoire et l'archéologie locales, l'histoire littéraire, les beaux-arts et les industries d'art, l'histoire nationale flamande, etc.

A la séance de janvier, M^r Victor van der Haeghen nous communique d'intéressants renseignements sur *la communauté des sœurs fileuses à Gand* (2). Fondée en 1678 par Jeanne Scheerens de Laerne, cette congrégation était une association industrielle et commerciale, adonnée à la filature du lin, au tissage et à la vente de la toile et des serviettes, en même temps

(1) *Bulletin* : 9^e année. — N^o 2 — pp. 122-124.

(2) *ibid.* — N^o 1 — pp. 28-35.

qu'une association charitable vouée à l'assistance des malades. Elle disparut en 1796, pour se reconstituer en 1806, après la tourmente révolutionnaire. Mais les sœurs abandonnèrent alors le travail industriel, et se consacrèrent uniquement à leur mission hospitalière. Elles adoptèrent la règle conventuelle le 15 octobre 1835, sous le vocable St-Joseph. On continue néanmoins à les désigner par le terme resté populaire de *Spinnersen*.

Sur la demande du comité de l'Inventaire archéologique, M^r Ernest Coppieters Stochove a bien voulu entreprendre l'inventaire des archives de quelques églises de Gand. Il nous a donné cette année *l'Inventaire des archives de l'église St-Martin d'Ackerghem*, et diverses notes pour servir à l'histoire de l'église et de sa décoration (1).

De nombreux textes, presque tous inédits, puisés dans les comptes du XIV^e siècle, ont permis à M^r Napoléon de Pauw de nous retracer les importants *travaux effectués au Château des Comtes de Flandre* (2), à cette époque, de nous donner une idée de son aspect à la fin du XIV^e siècle et d'apporter quelques éléments précieux d'information en vue de la restauration du donjon.

L'époque de la Renaissance du XVI^e siècle est une des époques les plus intéressantes de l'histoire de l'esprit humain. On sait la part importante qu'ont prise les humanistes flamands au réveil des lettres grecques et latines. M^r Alph. Roersch, chargé de cours à l'Université, s'est fait une spécialité de l'étude de la vie et des œuvres de ces humanistes ; il a analysé à notre intention *la Correspondance inédite* de l'un d'entre eux, *Laevinus Ammonius* (3), renfermée dans le manuscrit n^o 599 de la Bibliothèque publique de Besançon. Laevinus Ammonius ou Liévin Van der Maude ou de Harena naquit à Gand le 13 avril 1485. Il prit

(1) *Bulletin*: 9^e année. — N^o 1 — pp. 47-57.

(2) *ibid.* — N^o 8 — pp. 325-356.

(3) *ibid.* — N^o 1 — pp. 9-27.

l'habit de St-Bruno et mourut à la Chartreuse de Roygem près de Gand en 1556. Cette correspondance est curieuse, tant par le nombre et la qualité des correspondants du chartreux gantois, parmi lesquels le grand Erasme, que par les détails qu'elle fournit sur les inquiétudes et les difficultés semées dans les monastères, à cette époque, par la naissance et les progrès de la Réforme protestante.

Een onuitgegeven hekeldicht van 1678 tegen den Raad van Vlaanderen (1), tel est le titre d'une intéressante communication de M^r Léonard Willems. Ce poème satirique sera publié dans les Annales de la Société. Il se rapporte à un épisode de la prise de Gand par Louis XIV en 1678. A la suite de la capitulation de la ville, le vainqueur avait ordonné aux membres du Conseil de Flandre de lui prêter serment sous peine de bannissement. Dix conseillers sur 21 firent leur soumission à Louis XIV. La satire en question est dirigée contre ces conseillers félons, qui s'étaient rendus au roi de France, mais qui furent très heureux d'obtenir dans la suite leur pardon du gouvernement espagnol.

Sous le titre : « *Quelques notes relatives aux Van Eyck* » (2), M^r Joseph de Smet reprend avec talent sa thèse favorite de la réhabilitation de Hubert Van Eyck, dont le rôle a été, d'après lui, arbitrairement diminué par certains critiques. Il lui attribue non seulement une collaboration prépondérante à l'*Adoration de l'Agneau*, mais se déclare convaincu « qu'Hubert Van Eyck a tenu une très grande place dans la peinture du XV^e siècle et qu'il a eu sur son frère une influence considérable. »

Le musée de Berlin contient, dans sa réserve, un très intéressant tableau flamand, représentant la décollation de Cyrus par la reine Tomyris, et considéré à bon droit comme une copie d'après un original détruit ou ignoré du *Maître de Flémalle*.

(1) *Bulletin* : 9^e année — N^o 9 — pp. 382-384.

(2) *ibid.* — N^o 5 — pp. 193-204.

M^r Georges Hulin, qui nous fait la description de ce tableau, à la séance de juin, se demande si cet original n'a pas fait partie anciennement de la collection de tableaux de l'ancien palais épiscopal de Gand, où certains inventaires signalent l'existence d'un tableau très semblable, jusqu'en 1662. Ce tableau a malheureusement disparu depuis sans laisser de traces. Cette identification est donnée par M^r Hulin comme une *simple conjecture vraisemblable*, qu'il appuie d'ailleurs sur une dissertation très serrée et très érudite. (1)

La Société des Amis du Musée a fait don récemment au Musée de la Ville d'un diptyque du XV^e siècle, représentant *la Descente de Croix et la Résurrection du Christ*. A la séance de novembre (2), M^r Louis Maeterlinck, le distingué conservateur du Musée voulut bien nous faire les honneurs de ce nouveau pensionnaire confié à ses soins, et nous dire son sentiment sur son origine. Ce tableau est-il, comme le pense M^r Maeterlinck, l'œuvre d'un Flamand, qui aurait subi des influences allemandes et travaillé en Italie, ou d'un Allemand influencé par les Flamands, ou bien, comme d'autres membres compétents l'ont soutenu au cours de la discussion, l'œuvre d'un Espagnol, d'un Tyrolien, d'un Bourgnignon ou d'un Italien du Nord? *Adhuc sub iudice lis est*. Il suffit provisoirement que l'œuvre soit curieuse et intéressante.

Poursuivant ses heureuses recherches sur l'art et les industries d'art à Gand, M^r Van Werveke a pu nous donner une série de notes d'archives importantes, qui forment comme l'ébauche d'une histoire plus complète de la faïencerie gantoise depuis le XVI^e jusqu'au début du XIX^e siècle (*Gentsch gleiwerk van de XVI^e, XVII^e en XVIII^e eeuw*) (3). Le premier faïencier gantois connu est Joos Weyts, dont le Musée archéologique de

(1) *Bulletin* : 9^e année. — N^o 6. — pp. 222-233.

(2) *ibid.* — N^o 8. — pp. 309-319.

(3) *ibid.* — N^o 7. — pp. 269-304.

Liège possède une œuvre datée de 1531. De 1538 à 1654, il y a une lacune dans l'histoire de l'industrie; mais, du milieu du XVII^e siècle jusqu'en 1823, on retrouve une suite ininterrompue de familles exerçant l'art. M^r Van Werveke fait appel au concours de tous ceux qui pourraient de quelque manière l'éclairer et l'aider à compléter ses renseignements.

M^r Pirenne nous a fait connaître, à la séance de juin, une intéressante *chronique de Flandre en français de la fin du XIV^e siècle* (1), dont le manuscrit appartient à la Bibliothèque de l'Université. Elle se rapporte aux troubles des années 1379 et 1380 et a pour auteur un contemporain des guerres de cette époque qui aboutirent à la bataille de Roosebeke. Ce texte est important comme source historique et constitue une œuvre entièrement originale. Il fera l'objet d'une publication spéciale et extraordinaire de la Société.

« *Pierre de Coninc n'assista pas aux matines brugeoises* » (2), telle est la thèse que défend M^r Fris en l'appuyant sur une argumentation sérieuse et nouvelle.

Tous ces travaux que nous avons dû nous borner à signaler rapidement ont été publiés dans le *Bulletin*, qui forme cette année un important volume de 400 pages.

Un volume des *Annales* (tome IV, premier fascicule) a paru également. Il contient une savante étude de M^r Vuylsteke sur l'inscription du Château des Comtes (*Het opschrift van het Gravenkasteel*); deux études de M^r Fris, l'une relative à des documents sur la révolte de Gand contre Philippe le Bon (*Oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede, 1450-1453*), l'autre sur l'utilité d'une réédition du « *Memorieboek der stad Gent* » (*Ware eene wederuitgave van het « Memorieboek der stad Ghent » nuttig?*);

(1) *Bulletin* : 9^e année. — N^o 6. — pp. 219-221.

(2) *ibid.* — N^o 7. — pp. 248-268.

enfin un travail de M^r Fernand Donnet sur *les derniers fidèles de Marie Stuart*.

Le prochain volume des *Annales* comprendra *les Régestes de Thierry d'Alsace*, par M^r H. Coppieters Stochove et *l'Obituaire d'Elseghem*, par M^r Arnold Fayen, et le suivant : *Le Livre des Peintres Gantois*, par M^r Victor van der Haeghen et *la Bataille de Courtrai*, par M^r V. Fris.

Quatre nouveaux fascicules (XX-XXIII) de *l'Inventaire archéologique de Gand* ont été publiés cette année. Ils contiennent des notices de MM^{rs} P. Bergmans, Cloquet, De Mynck, J. De Smet, G. Donny, Gilleman, Heins, Lacquet, Van Bambeke, Van den Gheyn et van der Haeghen.

Un fascicule spécial (XX^{bis}) est consacré au titre, à la préface et aux tables des fascicules I à XX, qui forment la première série de cette publication. Les tables détaillées, dues au patient travail de M^r Bergmans, le zélé et dévoué secrétaire du Comité de publication, et qui comprennent un Index méthodique, un Index alphabétique et la Table des noms d'auteurs, rendront de grands services à ceux qui consulteront l'Inventaire.

Le succès de cette intéressante publication s'accroît d'ailleurs de jour en jour et l'initiative prise par notre Société commence à trouver des imitateurs dans le pays (Cercle archéologique de Mons) et à l'étranger.

Le secrétaire général de la Société archéologique du Midi de la France (Toulouse), M^r E. Cartailhac, correspondant de l'Institut, écrivait récemment à notre président une lettre que nous sommes heureux de reproduire :

« Monsieur le Président,

« Dans sa séance de rentrée, notre Compagnie a pris connaissance de la série de vos publications dont vous avez bien voulu nous faire l'envoi.

« Nous vous sommes très reconnaissants et nous tenons à vous adresser tous nos compliments pour l'originalité en particulier

« et la valeur de votre très intéressant Inventaire archéologique. C'est un modèle que vous offrez aux sociétés savantes. Il a été décidé chez nous qu'on essaierait de vous imiter. Le système de la fiche illustrée avec son ensemble de rubriques est en effet une vraie trouvaille. »

Mais, notre Société n'est pas entièrement absorbée dans des travaux d'érudition. Elle tient aussi à intervenir dans la discussion des projets de travaux publics qui intéressent l'archéologie, elle suggère des mesures de conservation, elle s'efforce par tous moyens d'être la sauvegarde des trésors artistiques que nous a légué le passé.

La question du dégagement de l'Achter-Sikkel est revenue, cette année encore, en discussion et a fait l'objet d'une assemblée extraordinaire réunie le 21 mars. Après avoir obtenu la démolition de l'immeuble Goetghebuer, il s'agissait pour la Société, consultée d'ailleurs sur ce point par M^r le Bourgmestre, d'examiner s'il était désirable de dégager complètement l'aspect de l'Achter-Sikkel du côté de la rue du Séminaire, ou bien s'il fallait reconstruire un nouveau bâtiment sur l'emplacement d'une ancienne construction dont on prétendait avoir retrouvé les traces.

Après un échange de vues animé, la société, à l'unanimité moins une voix et quatre abstentions, s'est ralliée au projet du dégagement intégral. Elle a eu la satisfaction de voir le Conseil communal voter l'exécution de ce projet.

A la date du 8 mai dernier, nous avons adressé à l'Administration communale, sur la proposition qui en avait été faite par M^r Hulin, une lettre pour lui signaler le haut intérêt archéologique que présente l'ancien couvent des Jésuites de la rue des Foulons et la nécessité de conserver à cette construction son aspect et son caractère, quand le moment sera venu de dresser les plans définitifs pour le transfert projeté de la Bibliothèque de la Ville et de l'Université. Nous avons eu le plaisir de recevoir de l'Administration communale les assurances les plus favorables à cet égard.

De même, en réponse à une lettre du 22 juillet, dans laquelle nous appelions son attention sur l'état délabré du pignon en briques ouvrées de l'abbaye de la Biloque, vers le pont de la Maternité, la Commission des Hospices a bien voulu nous informer qu'elle avait fait procéder à l'examen de ce pignon en vue de sa restauration et qu'elle demanderait l'intervention des pouvoirs publics dans les frais occasionnés par celle-ci.

A la séance de juin, M^r Van Biesbroeck ayant manifesté des craintes au sujet de la conservation des clôtures du chœur de St-Bavon, menacées par certain projet de la Commission royale des monuments, la société se prononce pour le maintien intégral de ces clôtures « étant données la valeur intrinsèque et la rareté croissante de ce genre de décoration ». Elle demande aussi que l'on prenne à bref délai des mesures pour la restauration des grilles de Van Reysschoot. Un vœu dans ce sens a été adressé à la Commission royale des monuments et à la Fabrique d'église de St-Bavon.

Celle-ci, par une lettre de 15 septembre, nous a déclaré qu'il n'entre nullement dans ses intentions de donner la moindre suite au projet de la Commission royale « au moins pour ce qui regarde l'enlèvement de la clôture du chœur, ou d'une partie quelconque de cette clôture. » Quant à la restauration des grilles, le Conseil n'attend plus qu'une réponse favorable du Ministre pour y mettre la main.

La démarche que le Bureau de la société avait été chargé de faire chez M^r le Ministre de Chemins de fer, postes et télégraphes, au sujet des travaux de restauration de la Maison des Bateliers, n'a pas encore eu de suite jusqu'à présent.

M^r Armand Heins, que l'on trouve toujours sur la brèche pour la défense de tout monument ou objet présentant quelque intérêt artistique ou archéologique, a posé à la séance de décembre, la question de savoir *si le maintien des maisonnettes accolées à l'église St-Nicolas du côté de la Petite Turquie, est désirable?* Cette question a donné lieu à un échange de vues très

intéressant; mais, étant d'ordre purement artistique, elle n'a pas été tranchée par un vote.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le bilan de l'activité de la Société, au cours de la dernière année. Il peut certes nous donner toute satisfaction, et notre joie serait complète si nous n'avions eu, malheureusement, à déplorer la perte de plusieurs de nos collègues et notamment de M^r *de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde*, de M^r *le D^r Soupart*, professeur émérite et ancien recteur de l'Université, que son grand âge n'empêchait pas d'assister fréquemment à nos réunions, de M^r *Jean Van Caneghem*, négociant et juge au tribunal de commerce, en qui l'art a toujours trouvé un protecteur éclairé et généreux.

Le 22 août 1901, est décédé M^r *Georges Donny*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. Né à Gand, le 28 août 1851, M^r Donny s'est signalé au monde archéologique par des fouilles faites en 1886 dans les dunes de la Panne (1) et qui ont amené la mise au jour d'un établissement gallo-romain. Les nombreux objets provenant de ces fouilles ont formé une intéressante collection particulière que notre Société a été admise à visiter il y a quelques années, et que la famille vient de donner au Musée national du Cinquantenaire.

M^r Donny avait pris une part active à nos travaux et collaboré à l'Inventaire archéologique. On se rappelle encore la communication, si finement écrite, qu'il fit en 1900 sur *le Petit Château d'Emmaüs* (2).

M^r *Eugène Lameere*, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en histoire, agrégé à l'Université libre de Bruxelles, était un de nos membres honoraires étrangers à la ville. La mort l'a enlevé le 2 décembre, âgé de 30 ans à peine. Il avait

(1) Cf. Sur l'existence de vestiges d'un établissement gallo-romain dans les dunes de la Panne, par G. Donny. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* — 1886 — p. 559.

(2) *Bulletin*. — 8^e année. — N^o 6 — pp. 276-291.

soutenu une thèse remarquée sur le *Grand Conseil de Bourgogne*, et s'occupait spécialement de bibliographie.

Le 17 novembre dernier, décédait subitement M^r *Ferdinand van den Bemden*, capitaine de cavalerie en retraite, membre de la commission des archives de la ville de Gand et l'un de nos membres fondateurs les plus actifs et les plus zélés. Issu d'une ancienne famille, les vanden Bemden d'Overwater, le capitaine van den Bemden était né à Gand le 9 juillet 1824. Après avoir pris sa retraite de l'armée, il s'adonna avec une véritable passion aux travaux d'archives. « Pour le monde des archivistes et des archéologues, disait M^r V. van der Haeghen dans la notice nécrologique consacrée par lui au défunt dans le *Bulletin de la Société* (1), M^r van den Bemden était une figure des plus connues. Il faisait pour ainsi dire partie du personnel de nos dépôts publics, tant il était habitué à y passer toutes ses journées, ne quittant guère les locaux qu'à la fermeture des portes. » La généalogie était surtout l'objet de ses prédilections (2) ; mais nul mieux que lui ne connaissait l'histoire de nos monuments, de nos maisons, de nos rues.

Les communications qu'il fit à nos assemblées mensuelles sont nombreuses. Rien que pour cette année, nous relevons de lui des communications sur le *Petit Pont des Moines à Gand* et sur *Anselme Van Hulle, peintre gantois* (3), des *notes sur la Chartreuse de Roygem et sur la construction de la tour de l'église St-Michel* (4), un travail étendu sur la *seigneurie de Crombrugghe et ses feudataires*, enfin des *renseignements généalogiques inédits sur Georges Chastelain* (5).

(1) *Bulletin*. — 9^e année. — N^o 9 — p. 358-360.

(2) M^r van den Bemden a dressé la généalogie de plusieurs familles gantoises.

(3) *Bulletin* : 9^e année. — N^o 1, pp. 36-41 et pp. 42-46.

(4) *ibid.* — N^o 4, pp. 163-175.

(5) *ibid.* — N^o 8, pp. 319-324.

Ce fut là sa dernière communication faite à la séance du 12 novembre. Il en causait encore avec un ami lorsque la mort est venu le surprendre le 17 novembre. Dans les années antérieures du Bulletin(1) et dans nos Annales (2), M^r van den Bemden avait publié divers travaux importants et de précieuses notes. Il avait collaboré aussi au *Messenger des sciences historiques* (3), à la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, et procédé, dès 1878, sur la demande de l'administration communale, au classement des Archives de l'ancien greffe scabinal de Renaix (4).

Par testament, M^r van den Bemden a bien voulu léguer à notre société sa bibliothèque, composée spécialement d'ouvrages historiques et héraldiques.

La mémoire de ce travailleur assidu et modeste restera en honneur parmi nous.

Nous offrons respectueusement aux familles de nos membres défunts, si éprouvées par ces deuils, l'expression de notre vive et sincère condoléance.

(1) Dans le *Bulletin*, 5^e année (1897) :

N^o 3, p. 67 : Aperçu historique au sujet du vieux « Schepenhuus » des échevins de la « Keure » de Gand et des autres biens-fonds situés entre la rue de Catalogne et la rue Courte des Chevaliers.

Ibid. p. 100 : Restes d'une ancienne maison ou chapelle rue des Régnesses.

N^o 4, p. 126 : Aperçu au sujet des anciens biens-fonds bâtis situés aux côtés Est et Ouest de la rue des Régnesses, entre autres le « scepenhuus van Ghedeele » démoli vers 1345, la « Ghereerderie » et le cimetière non béni de l'église St-Jean.

(2) *Annales*. — Tome II. — Premier fascicule (1895) :

« Le Sher Gheeraerts SDievels Steen, à Gand », pp. 9-43.

(3) *Messenger des sciences historiques*.

Tome LVIII, année 1884 : Het Torreken. — Notes sur l'emplacement de ce bâtiment à Gand et sur quelques lieux avoisinants.

Tome LXI, année 1887 : Notice complémentaire sur le « Torreken ».

Tome LXII, année 1888 : Actes concernant le « Torreken ».

(4) Ville de Renaix. — Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville, pendant l'exercice 1878, pp. 18 et suiv.

Au mois d'octobre dernier, les membres effectifs de la société se sont réunis en assemblée générale pour élire un président en remplacement du B^{on} de Maere, dont le siège était resté vacant pendant près d'une année. Leur choix s'est porté sur M^r le Chanoine Van den Gheyn. Ils ont voulu reconnaître ainsi le zèle et le dévouement intelligent aux intérêts de la société, dont M^r Van den Gheyn n'a cessé de faire preuve en qualité de membre, de secrétaire et de vice-président. Nous avons confiance en notre nouveau président. Il saura, nous n'en doutons pas, maintenir la société dans la voie du succès qu'elle poursuit depuis sa fondation.

M^r Prosper Claeys a cru devoir, pour des raisons de convenance personnelle et malgré nos instances, résigner ses fonctions de vice-président qu'il remplissait depuis l'origine de la société.

Nous le prions d'agréer l'expression des vifs regrets que nous cause sa décision et nous formons le vœu qu'il veuille bien nous continuer le concours de son expérience et de sa science éprouvée des choses gantoises.

Il me reste, avant de terminer, à vous signaler, Mesdames et Messieurs, l'adhésion de deux nouveaux membres, qui nous est particulièrement précieuse. M^r le B^{on} de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province, et M^r Braun, bourgmestre de la ville, déjà présidents d'honneur de droit de notre Société, voulant lui donner un témoignage personnel de leur sympathie et de l'intérêt qu'ils prennent à ses travaux, ont bien voulu nous autoriser à les inscrire parmi nos membres honoraires. Nous tenons à leur exprimer publiquement notre vive et profonde gratitude.

Il importe que cet exemple venu de haut trouve de nombreux imitateurs parmi ceux qui ont quelque souci du passé et de la beauté de

« la ville aux vieilles rues,

Aux vieilles tours, débris des races disparues » (1).

(1) Victor Hugo, parlant de Rouen, dans les *Feuilles d'automne* (A mes amis L. B. et G. B.).

Qu'ils viennent donc à nous, qu'ils joignent leurs efforts aux nôtres, afin que l'histoire de la cité soit plus complètement connue, afin que l'opulent patrimoine artistique qu'elle conserve encore soit de mieux en mieux exploré et mis en valeur et préservé, s'il le faut, de toute atteinte qui pourrait le compromettre. (*Applaudissements.*)

III.

Un château royal en Flandre.

M^r le **vicomte de Ghellinck Vaernewyck** constate d'abord l'existence indubitable de la villa royale de Pettinghem. Elle est mentionnée par Meyerus, par Miræus, par Grammaye, par Sanderus. De plus, Charles-le-Chauve étant dans la villa de Peteghem y donna en l'an 864 un diplôme en faveur de l'abbaye de St-Bavon.

Après avoir rendu compte des fouilles opérées à Peteghem sur l'emplacement présumé de la villa franque, et qui ont mis au jour une très grande quantité d'ossements, et avoir mentionné la trouvaille de poteries faite il y a une quarantaine d'années par des habitants de Peteghem, il étudie ce qu'était une villa royale sous les Carolingiens. Il en décrit l'organisation, les attributions de chacun, la disposition des bâtiments. Il passe ensuite en revue les principales villas des rois et empereurs de la dynastie carolingienne.

Puis reprenant la date certaine et indubitable du séjour à Charles-le-Chauve à Peteghem, il étudie l'itinéraire suivi par le roi avant et après son séjour. Ainsi il constate que c'est en venant de son palais de Verberie sur l'Oise, où s'était tenu un concile, et où le roi reçut sa fille Judithe, épouse de Baudouin Bras-Fer, qu'il arriva sur les bords de l'Escaut. Il quitta Peteghem pour se rendre à sa villa de Pistes sur la Seine.

La villa royale de Peteghem fut détruite et brûlée par les Normands en mai 880.

Il n'est plus fait mention de Peteghem après la destruction, et ce n'est que 150 ans après, en l'an 1032, que le nom réapparaît. A partir de cette date, les documents abondent et il est facile de reconstituer toute la liste des seigneurs, avant et après l'occupation de Guy de Dampierre. (*Applaudissemens.*)

IV.

De Vrijdagmarkt te Gent.

De heer **Siffer** geeft eene inleiding tot de geschiedenis van Gent, schetst met teksten uit de kronijkschrijvers het omslachtig karakter der Gentenaers, een mengsel van moedige krachtdadigheid, roekelooze voortvarendheid, dweersche trotschheid, edelmoed en overmoed.

Dit plein was het ware middelpunt van Gent, daar klopte het hart der stad en daar zijn meest al de roemrijke bladzijden geschreven van hare zoo bewogen, dramatische en frissche geschiedenis.

Een volledig tafereel wordt opgehangen van de geschiedkundige, staatkundige en militaire gebeurtenissen, waarvan die markt het lokaal is geweest. Gedurig is er strijd, nu tegen het magistraat, dan tegen den vorst, verder tegen de zustersteden of tegen vreemde landen, en ook maar al te dikwijls tusschen de burgers ondereen om rechten, privilegiën of economische redenen.

Robrecht de Vries, Borluut, Jacob en Philips Van Artevelde, Lodewijk Van Male, Philips de Stoute, de groote hertog van het Westen, Karel de Stoute, Maria van Burgondië, Maximiliaan, enz. worden ten tooneele gevoerd. Men ziet er de Witte Kaproenen, de ridders van de Groene Tent, de Kreeschers, de Patriotten, de Sansculotten en de mannen van 1830.

De inhuldigingen van prinsen, de steekspelen, de gildefeesten, die op de Vrijdagmarkt plaats gehad hebben, worden in oogenschouw genomen, alsmede de strafuitvoeringen, het oprichten en het afbreken van het standbeeld van keizer Karel, de braspartij van 1787 met hare ossen, schapen, 6000 brooden, 4 stukken wijn en 100 tonnen bier, het plaatsen der vrijheidsboomen, het oprichten der beelden van Bellona en Minerva, de republikeinsche feesten tijdens de Fransche Overheersching, het dubbel bezoek van Bonaparte, het Hollandsch feest in 1820, de défilé der werklieden in 1857, het onthullen van het Arteveldebeeld in 1863, enz., enz.

Verder beschouwt de heer Siffer de Vrijdagmarkt als marktplaats met de voortbrengselen der lijnwaadnijverheid, welke er te koop gesteld werden. Hij gewaagt van de liedjeszangers, die daar hunne complaints kwamen zingen en de kwakzalvers, die er hunne panaceeën aan den man brachten.

Een kapittel wordt gewijd aan de historische huizen van het plein, namelijk het Toreken, het Metershuis, het Tooghuus en het Utenhovensteen. Een woord ook over de Dulle Griete.

Gent was de eerste stad van het graafschap; zij oefende een soort van oppergezag uit op de andere steden en stond bekend, zelfs in den vreemde, als de verpersoonlijking van het groote en rijke Vlaanderen, waarvan gezegd werd: « La conté de Flandre laquelle est la plus noble, riche et grant qui soit en crestienté. »

De Vrijdagmarkt was het hart en het middelpunt van Gent, en helaas! niets meer bijna herinnert er nog aan dien gulden heldentijd. Het opzicht van het plein is alledaagsch geworden, platte vierkante aanwassen hebben vele der schilderachtige puntgeveltjes afgestampt en lagen kalk en olie hebben hunnen lieven levensblos doodgeverfd. Herstel, restaureer de Vrijdagmarkt! (*Toejuichingen*).

V.

Un précurseur de Jacques Van Artevelde.

M^r **H. Pirenne** expose que la reconnaissance d'Edouard III, comme roi de France par les Flamands, le 26 janvier 1340, pendant le gouvernement de Jacques Van Artevelde, se rattache à une tentative faite en 1328 par Guillaume De Deken, bourgmestre à Bruges, pour arriver au même but. Un passage de Guilelmus Procurator, éclairé par des textes publiés récemment par MM^{rs} H. Stein et N. de Pauw, ne peut laisser aucun doute à cet égard. Artevelde s'est évidemment inspiré du plan de son prédécesseur brugeois et il est intéressant de constater que le titre de roi de France, que les rois d'Angleterre ont porté pendant si longtemps, a été pris par eux à la suite d'une double initiative partie de la Flandre. (*Applaudissements*).

M^r **le Président**. Permettez-moi, avant de clôturer la séance, d'adresser nos biens sincères remerciements à ceux qui les ont si largement mérités.

Tout d'abord, nos remerciements s'adressent à M^r le Bourgmestre qui a bien voulu cette année, comme les années précédentes, nous donner généreusement l'hospitalité de son Hôtel-de-Ville.

Je dois des remerciements également à M^r le Procureur-général et à M^r le Gouverneur d'avoir voulu assister à notre séance publique et solennelle.

Tout à l'heure, nous nous remercions MM. le Gouverneur et le Bourgmestre d'avoir bien voulu vous inscrire au nombre de nos membres. Je suis heureux de dire ici que M^r le Procureur-général vient de me souffler à l'oreille qu'il désire également être des nôtres.

Nos remerciements, à vous Mesdames. Nous constatons que le nombre de celles qui viennent assister à notre séance publique, augmente chaque année. Nous leur demandons de vouloir continuer à user de leur influence pour convertir à nos idées celles ou ceux qui y seraient encore rebelles.

Elles contribueront ainsi au réveil du sentiment artistique en notre ville, et nous verrons ainsi se réaliser une fois de plus le proverbe : » Ce que femme veut, Dieu veut ». (*Applaudissements.*)

Algemeene vergadering van 18 Februari 1902.

Assemblée générale du 18 février 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Compte-rendu d'ouvrages offerts à la Société. — La bibliothèque van den Bemden (P. BERGMANS).

III. Het Gravensteen : (a) eenige bedenkingen over den uitleg van sommige oorkonden, door den heer Nap. de Pauw gegeven. — (b) Werden er vóór de XIX^{de} eeuw groote herstellingen gedaan? — Waren de Poort en de Meeste Toren met een plat of met een dak gedekt? — Had de Groote Zaal een plankenvloer op balken of een steenen vloer op gewelf? — Wanneer werden de muren, de gewelven en de pijlers van den Pijnkelder onder- en overmetseld? — Van wanneer dagteekent de steenput in den Pijnkelder? (A. VAN WERVEKE).

IV. Inventaire des archives de l'église St-Michel (E. COPPIETERS STOCHOVE).

V. Le tissage des étoffes de luxe dans les Pays-Bas, au moyen-âge, d'après une étude récente (E. DUBOIS).

VI. Une émeute gantoise au XIV^e siècle (N. DE PAUW).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. le Baron Casier ; Ernest Cop-

pieters Stochove; H. Coppieters Stochove; le Baron A. de Crombrughe de Loringhe; Adr. de la Kethulle de Ryhove; V. De Muynck; A. Diegerick; G. Eeckhout; Ch. Gilleman; A. Heins; L. Janson; C. Laroy; J. Maertens; L. Maeterlinck; O. Pyfferoen; E. Sacré; E. Serdobbel; Robert Schoorman; Aug. Van Assche; F. Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; Ch. Van den Haute; J. Vuylsteke et F. Willems.

MM. Joseph Casier, empêché, et N. de Pauw, indisposé, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La communication que devait faire M^r de Pauw dans la séance de ce jour est donc remise au mois prochain. M^r de Pauw fait savoir qu'il ne voit toutefois aucun inconvénient à ce que M^r Van Werveke réponde aujourd'hui à la communication qu'il a faite, il y a deux mois, relativement au Château des comtes.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Béthune, baron Emmanuel, château de Marcke, par Courtrai; Béthune, baron Joseph, bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique de Courtrai, à Courtrai; Callier, Alexis, avocat-général, à Gand; Compyn, Victor, ingénieur de la ville, à Gand; de Kerchove d'Exaerde, Robert, à Gand; Eggen, Jean, candidat en philosophie et lettres, à Gand; Goddyn, Arthur, conseiller à la Cour d'appel, à Gand; Maenhaut, J., bourgmestre de Lemberge, membre de la Chambre des représentants, à Lemberge, et Roland, Auguste, conseiller à la Cour d'appel, à Gand, sont reçus en qualité de membres honoraires de la Société.

I.

Communications.

M^r le **Président**. Nous avons reçu, Messieurs, une lettre nous faisant part du décès de notre confrère, M^r Émile Van

Crombrugghe. Conformément à la tradition, je propose d'envoyer une lettre de condoléances à la famille. (*Adhésion.*)

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le projet de comblement du Meerhem à Gand, qui nous a été envoyé par l'administration communale; nous sommes reconnaissants à celle-ci de ce qu'elle veut bien nous communiquer ainsi les plans des travaux qui se font en ville.

Vous avez reçu aujourd'hui, Messieurs, en même temps que la lettre de convocation, un bulletin de souscription à un ouvrage qui paraîtra dans quelques semaines, la Chronique des Troubles de Flandre en 1379-1380, par H. Pirenne. Nous avons décidé qu'il était impossible de considérer cette publication comme une publication ordinaire de la Société. Mais nous avons cru qu'un appel fait à nos membres aurait permis de couvrir les frais de la publication. Le nom seul de l'auteur suffira, nous en sommes convaincus, à assurer le succès de notre tentative. Les membres souscripteurs, avant le 1^{er} mars, recevront l'ouvrage au prix coûtant, soit *un franc*. Après le 1^{er} mars l'ouvrage sera mis dans le commerce, et le prix sera alors de fr. 2.50.

M^r F. Scribe a bien voulu permettre aux membres de notre Société de visiter l'intéressante collection de tableaux et objets d'art anciens qu'il a rassemblés en son pittoresque home d'artiste. Je le remercie de son aimable accueil au nom de ceux de nos confrères qui se sont rendus chez lui le 2 février.

M^r **Paul Bergmans**, secrétaire. M^r L. Cloquet nous communique l'intéressante note suivante, extraite du compte-rendu de la séance du 26 janvier 1902 de la Société des antiquaires de France :

Monsieur Henry Martin, membre résidant, présente à la Société un manuscrit des quatre Evangiles, provenant de l'abbaye bénédictine d'Affligem, près d'Alost, en Brabant. Il signale diverses particularités de ce volume, qui, écrit au XII^e siècle, fut achevé et enluminé seulement à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e. La reliure du livre des Evangiles d'Affligem a été exécutée à la fin du XV^e siècle égale-

ment, mais le relieur y a adapté un ivoire sculpté, d'origine byzantine, qui représente la transfiguration du Christ sur le mont Thabor. Cet ivoire paraît être de la fin du XII^e siècle, ainsi que quatre autres petits ivoires, placés aux angles du premier plat, qui nous montrent, sous une forme assez peu usitée, les attributs des quatre évangélistes. Enfin, c'est du XIII^e siècle que datent les émaux et les bandes de métal travaillé que le relieur du XV^e siècle a employés pour encadrer l'ivoire de la transfiguration. Ce volume, dont le texte et la reliure ont été exécutés par parties aux XII^e, XIII^e, XV^e et peut-être XVI^e siècles, offre donc un curieux spécimen de ces manuscrits, assez communs au Moyen âge, à la confection desquels ont travaillé plusieurs générations et dont le manque d'homogénéité dérouté parfois ceux qui les examinent un peu superficiellement.

M^r le Président. Je suis heureux de pouvoir annoncer à l'assemblée que M^r le Procureur-général Van Iseghem et Monseigneur l'Evêque de Gand ont demandé à être inscrits parmi nos membres honoraires. J'ai cru qu'il était inutile de voter sur ces noms et que vos acclamations tiendraient lieu de vote. (*Applaudissements.*)

II.

Compte-rendu analytique des principales publications adressées à la Société.

M^r Paul Bergmans, secrétaire. Messieurs,

Notre confrère, M^r Hubert Coppieters Stochove m'a chargé de vous présenter un exemplaire de ses *Régestes de Thierry d'Alsace, comte de Flandre* (Gand, impr. V. Van Doosselaere, 1901; in-8°, IV-117 pp.), parus dans le fascicule de nos *Annales* que vous venez de recevoir. Ces *Régestes* comprennent l'analyse de 168 chartes émanées du comte, de 1128 à 1167, avec la reproduction de la souscription et la liste des témoins; chaque analyse est suivie de l'indication soit du dépôt d'archives où se trouve l'original, soit du cartulaire qui nous en a conservé le texte, ainsi que des ouvrages où la pièce a été reproduite en totalité ou partiellement. Au cours de ses recherches, M^r Cop-

pieters a découvert treize chartes inédites, qu'il publie à la suite de son mémoire. Celui-ci se termine par une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, qui en facilitera considérablement l'emploi. Une courte introduction résume les indications diplomatiques fournies par les actes et nous apprend que, pendant le règne de Thiéri, il n'existait pas en Flandre de chancellerie organisée. Le consciencieux travail de M^r Coppieters fait honneur au jeune érudit, et permet d'augurer favorablement du recueil plus considérable qu'il prépare en ce moment, et qui s'intitulera les *Régestes de Philippe d'Alsace*.

* * *

La dernière livraison de l'Inventaire archéologique contenait une notice de M^r le d^r Ch. Van Bambeke sur un tableau ornant le local de la Société de médecine et représentant deux enfants du sexe féminin, joints par la partie inférieure du tronc. Ces monstres, nés à Gand le 28 avril 1703, furent décrits par l'illustre chirurgien Palfyn, et le Magistrat décida d'en commémorer le souvenir par la peinture. De là l'œuvre qui était attribuée jusqu'ici à Van Cleef, mais que des pièces d'archives, récemment découvertes, permettent de restituer à leur véritable auteur, Norbert Sauvage. Les dimensions des fiches de l'*Inventaire* s'opposant aux longs développements, M^r Van Bambeke n'a pu donner, dans notre recueil, qu'un résumé de ses recherches. Vous lirez avec intérêt le travail complet qu'il a publié, sur ce sujet curieux, dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* (*A propos d'un tableau ornant le local de réunion de la Société de médecine de Gand*. Gand, imp. E. Vander Haeghen, 1901; in-8°, 16 pp., avec pl. et fig.); vous y trouverez l'historique de l'événement et une description complète du tableau, ainsi que le texte des documents qui font connaître le nom du peintre.

* * *

La Chambre de commerce et des fabriques de Gand a célébré

récemment le 25^e anniversaire de sa fondation ; elle a, en effet, été instituée par un arrêté du Conseil communal du 18 décembre 1876. Mais l'origine de cet organisme est bien plus ancienne, et, dans le rapport que son secrétaire-adjoint, M^r Henri Boddaert, a publié à l'occasion de l'anniversaire, nous trouvons l'histoire des diverses chambres de commerce gantoises. La première fut constituée, par décret du 31 octobre 1729, par Charles VI, empereur d'Autriche, sous le nom de *Kaemer van Commerce* ; composée de neuf membres choisis parmi les négociants notables et élus par les commerçants en gros de la ville, elle était chargée de recevoir les plaintes des commerçants, d'examiner les moyens de favoriser le commerce et de proposer toutes mesures propres à servir les intérêts du négoce des Flandres. Il semble que cette Chambre ait existé jusqu'à la veille de la Révolution française. Un décret de la Constituante, du 27 décembre 1791, déclara supprimées toutes les chambres de commerce. Elles furent rétablies par le premier consul en 1802. Celle de Gand, décrétée le 27 avril 1803, subsista jusqu'à la réorganisation des chambres de commerce sous le gouvernement hollandais, le 8 octobre 1825. Les nouvelles chambres avaient pour mission de procurer au Département du commerce et de l'industrie ainsi qu'au Conseil du commerce et des colonies tous les renseignements que ceux-ci pouvaient exiger, et avaient le droit de faire au dit département toutes propositions dont l'objet pourrait leur paraître utile et avantageux pour le commerce. Cette organisation fut complétée, sous le règne de Léopold 1^{er}, par des arrêtés de 1841 et 1859. Elle fit l'objet de vives critiques, et l'on contesta même l'utilité des chambres ; dès 1870, on demanda au Parlement leur suppression, qui fut décrétée le 11 juin 1875. Mais cette décision souleva de violentes protestations, et, à Gand, le Conseil communal institua, dès l'année suivante, une nouvelle chambre de commerce, dont le rapport de M^r Boddaert (*Chambre de commerce et des fabriques de Gand. XXV^e anniversaire, 1876-1901. Rapport sur les travaux de la*

Chambre. Gand, impr. E. Vander Haeghen, 1901 ; in-8°, 59 pp.), énumère les principaux travaux.

*
**

Les deux articles que M^r L. Maeterlinck a récemment consacrés, dans la *Gazette des beaux-arts*, à Roger Vander Weyden, sculpteur, ont été réunis en une élégante brochure (*Roger Vander Weyden, sculpteur*. Paris, Gazette des beaux-arts, 1901 ; in-8°, 37 pp. av. figg.), où nous les avons relus avec beaucoup de plaisir. Waagen déjà avait constaté l'influence des imagiers de Tournai sur leur grand concitoyen. A l'aide d'adroites comparaisons et de rapprochements ingénieux, le conservateur de notre Musée de peinture a pu préciser cette influence, et il a rendu probable l'hypothèse que Roger a été lui-même imagier. Il est arrivé à lui restituer, avec plus ou moins de certitude, un œuvre sculptural : deux statues colossales de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Tournai, représentant l'Annonciation ; le monument votif du chanoine tournaisien de Quinghien, daté de 1429 ; collaboration au vaste retable de l'abbaye des bénédictins d'Ambierle, à celui du comte de Nahuys et aux deux retables de Ternant dans le Nivernais ; un groupe du Musée de Bruxelles, le Père éternel entouré d'anges, et le retable de Claude Villa, exécuté à Bruxelles, vers le milieu du XV^e siècle ; puis encore une Nativité, monument votif tournaisien de 1458, conservé dans notre Musée lapidaire, et peut-être aussi une jolie sculpture en bois, au Louvre, représentant le même sujet. Les résultats de M^r Maeterlinck, dont vous connaissez déjà les travaux antérieurs sur la question, ne seront sans doute pas admis sans objection par les écrivains spéciaux ; mais son étude n'en constitue pas moins un travail important à la fois pour l'histoire d'un des plus grands de nos primitifs, et pour celle de l'école de sculpture tournaisienne.

*
**

Vous vous souvenez de l'exposition rétrospective des gildes et

corporations qui eut lieu à Liège de mai à juillet 1900. M^r J. Maertens, qui était délégué de notre province à cette exposition, lui a consacré ici-même un intéressant compte-rendu. Notre confrère a bien voulu, depuis, gratifier notre bibliothèque du bel album commémoratif publié par M^r H. Poncelet (*Gildes et corporations. Exposition rétrospective de Liège*. Liège, impr. H. Poncelet, 1901 ; in 8°, 51 pp. et 50 pll.). Cinquante phototypies très réussies nous donnent la reproduction des principaux objets, parmi lesquels je relève ceux qui nous intéressent directement : le célèbre collier dit des orfèvres de Gand, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie du XV^e siècle, appartenant à M^r le comte de Kerchove d'Ousselghem et qui était sans doute la principale attraction de l'exhibition liégeoise ; le collier de la confrérie de Saint-Antoine, datant du XVII^e siècle, et déposé dans notre Musée archéologique ; un collier en vermeil de la collection Eug. Lippens ; un hanap en vermeil repoussé et ciselé de la confrérie Saint-Michel, du XVII^e siècle ; un curieux hanap en argent, en forme d'ananas, daté de 1720, de la collection de M^r J. Maertens ; deux beaux étendards en soie damas bleu de la confrérie de St-Michel. L'album contient également des objets de corporations de notre province. Il est accompagné d'un texte descriptif dû à M^r D. Brouwers, auteur du catalogue de l'exposition, et d'une préface où M^r J. Destrée présente une série de considérations sur l'iconographie et le style de ces insignes corporatifs, en particulier des colliers où règne une grande variété : « Dans le collier des orfèvres de Gand (pl. 14, 15), l'artiste s'est montré on ne peut plus ingénieux, en donnant pour cortège à saint Eloi tous les ouvriers et les artisans occupés au travail de l'or. Sous le rapport du pittoresque, c'est à la fois l'œuvre la plus délicate, la plus variée qui existe ; seulement, l'exécution en est si fine, qu'il faut en suivre les détails la loupe à la main. Ce genre d'orfèvrerie en miniature n'a pas, que nous sachions, prévalu dans nos contrées ; outre qu'il eût entraîné trop de frais, il n'avait rien de cet aspect décoratif qui a toujours plu

aussi bien aux compagnons qu'à la foule. » Si l'élément religieux domine dans l'ornementation de ces insignes, il en est cependant d'où la représentation de figures de saints est entièrement exclue. Tel est le cas du collier de la collection Lippens et de celui de Saint-Antoine dont le décor est cependant bien intéressant; c'est, suivant M^r Destrée, un « excellent exemple des combinaisons auxquelles nos ancêtres avaient recours pour créer un bel insigne. Le chaînon du collier, en argent doré relevé d'émaux de diverses couleurs, comprend deux éléments bien distincts : d'une part, le caillou à étincelles présenté entre deux briquets affrontés; d'autre part, la croix de saint André, obtenue par deux arquebuses, posées en sautoir. Ces armes sont accostées de deux lions dont l'un est couronné et de la lettre G, qui se rapporte évidemment à l'origine gantoise de la gilde, et du T ou tau, qui est un attribut caractéristique de saint Antoine ermite. A ce collier est appendu un papegai doré et émaillé portant une couronne impériale. » Les briquets qui constituent un des motifs les plus usuels de la décoration des colliers de corporation sont visiblement empruntés au collier de la Toison d'or, et leur emploi s'explique par le prestige incomparable de l'ordre créé par Philippe le Bon. Un autre type de colliers est celui qui a été constitué « par l'adjonction successive de plaques reproduisant l'image des divers saints patrons et parfois ceux des rois qui se succédaient d'une année à l'autre, de telle manière que le collier était moins un insigne proprement dit, qu'un ensemble d'ex-votos réunis les uns aux autres au moyen de chaînettes. » Ces détails suffisent à vous montrer l'intérêt de la publication liégeoise que vous prendrez grand plaisir à feuilleter.

*
* *

Le Vieux Namur (Namur, V. Delvaux, 1901; in-8°, 198 pp. avec fig.), tel est le titre d'un volume dû à M^r Alexandre Gérard, membre de la Société archéologique de Namur, et qui comprend trois parties. La première est une causerie évoquant Namur à travers les âges; résumé anecdotique de l'histoire de la pitto-

resque citée, cette œuvre de vulgarisation aimable, sans prétention à l'érudition, se lit facilement et non sans intérêt. La deuxième partie est une notice succincte sur les diverses institutions judiciaires ayant leur siège à Namur sous l'ancien régime, et la troisième un index des principales sources, manuscrites et imprimées, de l'histoire de la ville et du comté de Namur.

*

* *

Je dois me borner à mentionner l'étude que M^r J. Kalf, attaché au Musée archéologique d'Amsterdam, nous a envoyée sur l'art du tissage des étoffes de luxe aux Pays-Bas pendant le moyen-âge (*Bijdrage tot de geschiedenis der middeleeuwsche kunstweverij in Nederland*. Utrecht, P.-W. vande Weijer, 1901; in-4°, VIII-LVII-18 pp. av. pl. et fig.); car mon collègue, M^r E. Dubois, va nous résumer tout à l'heure cette intéressante monographie.

*

* *

Par contre, je dois insister un peu sur le superbe volume que nous devons à notre nouveau confrère, M^r Léon Gruel, président honoraire du syndicat professionnel de la reliure à Paris : *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures* (Paris, Gruel et Engelmann, 1887; in-4°, VIII-186-IV pp. av. pll. et figg.) Relieur de grand mérite et bien connu des bibliophiles, M^r Gruel a voué à son art un véritable amour qui l'a porté à en étudier le passé, et à en recueillir les œuvres caractéristiques. De ses longues et minutieuses recherches est sorti ce *Manuel* qui se compose de deux parties.

Après une courte étude sur l'origine du format des livres, M^r Gruel étudie, dans la première partie, les différentes phases de l'évolution de la reliure en France. Il distingue quatre grandes époques, offrant chacune un style propre. Ce sont : l'époque byzantine, du VIII^e au XII^e siècle, où l'ornementation extérieure du livre ressortit plutôt à l'orfèvre et à l'émailleur, avec ses ivoires et ses plaques enrichies de pierreries ; — l'époque gothique, du XIII^e au commencement du XVI^e siècle, carac-

térisée par l'ornementation à froid, au moyen de l'estampage, de la peau naturelle, en particulier la peau de veau et de truie ; — l'époque Renaissance, au XVI^e siècle, embrassant les règnes de François I^{er} et d'Henri II ; elle nous montre des reliures décorées au moyen de fers délicatement gravés, aux compartiments remplis de compositions élégantes et symétriques, et dont les livres du célèbre bibliophile lyonnais, Jean Grolier, nous offrent de si charmants spécimens Les règnes de François II, de Charles IX, d'Henri III, d'Henri IV, de Louis XIII n'ont rien produit de vraiment remarquable, et il faut attendre jusqu'à Louis XIV pour assister à un nouvel essor de la reliure qui atteint son complet épanouissement sous Louis XV. Dans cette quatrième époque, le XVIII^e siècle, les maroquins, dont les livres sont recouverts, se remplissent de dentelles et de mosaïques, où l'artiste traite au petit fer les compositions les plus compliquées, et où il semble ne reculer devant aucune difficulté. Des spécimens choisis avec soin permettent de se rendre compte de la justesse de la classification de styles établie par M^r Gruel.

La seconde partie du *Manuel* est un répertoire alphabétique où nous voyons défiler les noms des principaux relieurs, avec des indications précises sur leurs travaux ; car M^r Gruel a rejeté toutes les attributions téméraires et s'est attaché exclusivement à décrire des œuvres dont la paternité est incontestable. L'importance artistique de son livre n'est pas moins considérable que sa valeur scientifique. Il possède, en effet, une luxueuse illustration, comprenant, outre de nombreuses vignettes dans le texte, plus de soixante admirables planches en héliogravure, et plusieurs en chromolithographie, d'un rendu extraordinaire. C'est ainsi un magnifique album d'art en même temps qu'un précieux ouvrage d'érudition (1).

(1) La partie relative aux relieurs étrangers, en particulier aux relieurs flamands, contient quelques erreurs. L'auteur m'écrit qu'il a pu rectifier plusieurs d'entre elles grâce aux indications de l'*Inventaire archéologique*, et qu'il tiendra compte de ces corrections dans un second volume de son *Manuel* qu'il a l'intention de publier prochainement.

* * *

Pour finir cette revue des publications adressées à notre bibliothèque, je dois vous convier à quitter notre pays — en imagination — et à gagner, en compagnie de notre président, l'Italie pour étudier avec lui les *Sarcophages byzantins de Ravenne* (Anvers, impr. v^e De Backer, 1901 ; in-8°, 12 pp. et 12 pl.). Ces monuments, que le temps aussi bien que les restaurations ont épargnés, sont des documents très sûrs pour l'étude des procédés d'un art que l'archéologue ne saurait négliger, puisqu'il est un des éléments principaux de l'art roman. M^r le chanoine Vanden Gheyn passe en revue les principaux d'entre eux, datant du V^e au VIII^e siècle ; il analyse leur décoration et fait ressortir tout l'intérêt de ces sarcophages chrétiens, dont il nous offre d'excellentes reproductions.

* * *

Enfin, c'est jusqu'au Portugal qu'il nous faut suivre M^r Jules Mees, dont l'instructif mémoire : *Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres* (Bruxelles, Hayez, 1901 ; in-8°, 34 pp.), a été publié par l'Académie royale de Belgique, M^r Mees résume les principales découvertes géographiques dues aux entreprises du prince éclairé qui a donné, au XV^e siècle, l'impulsion aux explorations lointaines, et préparé ainsi les découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb. Il démontre ensuite que l'existence d'une académie ou école nautique, que ce prince aurait établie sur la pointe de Sagres est purement légendaire, et que l'origine de cette légende n'est pas antérieure au XVIII^e siècle. M^r Mees nous a communiqué également un travail sur les manuscrits de l'histoire de la découverte de la Guinée, par Gomes Eannes de Azurara, chronique du XV^e siècle très importante, et sur les sources d'une autre chronique portugaise, celle de Joao de Barros (*Les Manuscrits de la Chronica do descobrimento et conquista de Guiné par Gomes Eannes de Azurara et les sources de Joao de Barros*. Lisbonne, Fesin, 1901 ; in-8°, 14 pp ; extr. de la *Revista portu-*

gueza colonial e maritima). Les deux brochures constituent d'utiles contributions à l'histoire de la géographie au XV^e siècle. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, Messieurs, de remettre à la prochaine séance l'examen de la bibliothèque Van den Bemden. En attendant, je vais avoir le plaisir de remettre à chacun de vous, en guise de jeton de présence, un exemplaire de l'ex libris que la Société a fait faire et qui sera collé sur le plat de chaque volume.

M^r le Président. Je crois être votre interprète à tous, Messieurs, en remerciant M^r le Secrétaire de son analyse consciencieuse des ouvrages reçus. Il me semble que ce doit être pour tous les membres un encouragement à envoyer à la bibliothèque les ouvrages qu'ils font paraître.

A ce propos, j'appelle encore une fois votre attention sur l'importance réelle que prend notre bibliothèque. Je vous engage, pour vous en convaincre, à lire la longue liste des échanges. Le nombre de ceux-ci s'élève à 62, dont 29 en Belgique et 33 à l'étranger. Je crois que peu de bibliothèques possèdent un dépôt aussi considérable de revues relatives à l'histoire et à l'archéologie.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter M^r Bergmans de la distinction bien méritée qui vient de lui échoir. Il a été nommé membre de la Commission locale des monuments, et je suis sûr que si vous aviez été appelé à vous prononcer sur ce choix, il aurait rallié tous vos suffrages. (*Applaudissements.*)

Il m'est agréable de signaler les services répétés que nous rend M^r A. Heins. Cette fois encore, il s'est mis à notre disposition pour la composition de l'ex libris de feu M^r Van den Bemden, qui vient de vous être distribué.

Nous remercions M^r Heins d'avoir consacré son talent à commémorer le souvenir d'un confrère, dont la mémoire nous est chère. (*Applaudissements.*)

Het Gravensteen.

Mr A. Van Werveke.

A. *Eenige bedenkingen over den uitleg van sommige oorkonden door den heer Nap. de Pauw gegeven (Bulletin, 9^{de} jaar, blz. 325).*

Ik ben het op verschillende punten niet eens met den heer de Pauw over de uitlegging van de teksten der XIV^{de} eeuw, betrekking hebbende op de werken in het Gravensteen.

Ziehier eenige mijner voornaamste bedenkingen :

Sprekende van de jaren 1360-61, zegt de heer de Pauw (blz. 328) : “ C'est, en effet, de cette époque que date la transformation définitive de la forteresse-prison en palais. ” Verder (blz. 330) : “ Nous voyons inaugurer, pour ainsi dire, le nouveau palais par une fête donnée le 8 (lees 6) septembre 1362. ”

Onze vorsten hebben eigenlijk nooit langdurig verblijf gehouden te Gent, en, als zij hier waren, woonden zij, zooals het blijkt uit een oorkonde van 1317, nu eens in het Gravensteen, dan in de abdij van Sint-Pieters, of in die van Sint-Baafs, of in de Bijloke of elders nog : “... toutes les fois que messire de Flandre est à Gand, soit au Castiel, soit à S^t Pierre, soit à S^t Bavon, à le biloque, ou ailleurs, ens en pourpris de le ville de Gand, cascune nuit, ... (1) ”. Onder de plaatsen, waar de graaf verblijft, wordt dus in 1317 het Gravensteen eerst genoemd, hoogstwaarschijnlijk omdat het meest gebruikt werd.

Uit de Rekeningen der stad van 1326-27 (f^o 51 v^o) leeren wij dan ook, dat de graaf in het Gravensteen verblijft houdt; in 1337 (n. s.) vinden wij er de gravin (2), in 1340 den graaf (3), in 1346 weer den graaf (4).

(1) Gaillard. *Archives du Conseil de Flandre*, p. 91.

(2) *Gedrukte Rekeningen*, I, 36.

(3) *Gedrukte Rekeningen*, II, 20.

(4) *Gedrukte Rekeningen*, III, 39-40.

In 1355 echter geeft de graaf reeds een feest in het Hof ten Walle (later Prinsenhof genoemd) (1). Sedert dien heeft hij nooit meer in het Gravensteen *verbleven*, meen ik. Dat is overigens gemakkelijk te begrijpen, aangezien, gelijk de heer de Pauw het zelf mededeelt (blz. 327), sedert het jaar 1354 in het Gravensteen de Munt van den graaf was gevestigd, welke verschillende plaatsen moest innemen, en welker gebuurschap niet aangenaam zijn kon. Als ik zeg *verblijven*, bedoel ik daarmede niet, dat de graaf nooit weer een feest of een plechtige ontvangst in het Gravensteen heeft gehouden; maar ik beweer, dat, sedert het midden der XIV^e eeuw, de graaf bij voorkeur het Hof ten Walle ging bewonen; dat is overigens ook de meening door den heer V. vander Haeghen in zijn werk, *Het Klooster ten Walle* (XI), uitgedrukt.

Ik weet zeer wel, dat er nog feesten in het Gravensteen gegeven werden, o. a. dat van 1362, door den heer de Pauw aangehaald; in 1420-21 ontvangt er de graaf de schepenen der stad des avonds (2); in 1445 houdt er Philips de Goede het 7^de kapittel van de Guldenvliesorde (3), en in 1469 ontvangt er Karel de Stoute de afgevaardigden van den hertog van Milaan (4). Maar dat alles had zijne bijzondere reden: de Groote Zaal van het Gravensteen was zeer geschikt voor dergelijke plechtigheden, door hare uitgebreidheid en door de indrukwekkende massa van de haar omringende gebouwen.

Een woord over de opening in den muur langs de Geldmunt. De heer de Pauw meent, dat het de breuk is, in den muur ten tijde van Jacob van Artevelde gemaakt bij den aanval van het kasteel. Ik kan dat niet aannemen. Mijn achtbare collega zegt

(1) *Rekening van de stad Gent 1355*, f^o 84.

(2) *Rekening van de stad Gent*, f^o 306 v^o.

(3) V. VAN DER HAEGHEN et J. DE WAELE, dans le *Messenger des Sciences*, LXIX, 1895, p. 310.

(4) SCHAYES. *Dagboek der Gentsche Collatie*. blz. 469.

zelf, dat de breuk hersteld werd door de stad. Als men zulks op deze plaats hadde gedaan, zou men de steenen hebben ingemetseld, zooals de andere buitenste deelen van den muur, 't is te zeggen, dat men het vlak van den muur zou hersteld hebben. Maar dat is hoegenaamd niet geschied; er is immers geen enkele metselaar, hoe weinig hij ook van den stiel kenne, die een groote breuk in een muur op zulke gebrekkige wijze zou stoppen: al onder steken ruwe steenen ver buiten het vlak van den muur en al boven reiken de steenen tot dat vlak niet. Ik zal het thans niet wagen een uitlegging van den zonderlingen toestand van den muur te geven, maar ik kan die van den heer de Pauw volstrekt niet aannemen.

B. Werden er vóór de XIX^{de} eeuw groote herstellingen gedaan? — Waren de Poort en de Meeste Toren met een plat of met een dak gedekt? — Had de Groote Zaal een plankenvloer op balken of een steenen vloer op gewelf? — Wanneer werden de muren, de gewelven en de pijlers van den Pijnkelder onder- en overmetseld? — Van wanneer dagteekent de steenput in den Pijnkelder?

Ik ben er, na ruim twaalf jaren arbeid, in gelukt honderden oude oorkonden, talrijke rekeningen en andere stukken uit vijf eeuwen te verzamelen over den bouw, de herstelling en het gebruik van het Gravensteen. Nog is mijne taak niet voleindigd, maar toch zóó ver ben ik gevorderd, dat ik nieuw licht kan werpen over de vraagstukken, op de dagorde van deze zitting gebracht.

Ik wil eerst en vooral aantoonen, dat er vóór de XIX^{de} eeuw, namelijk in de XIV^{de}, de XV^{de}, de XVI^{de}, de XVII^{de} en de XVIII^{de} eeuw zeer belangrijke veranderingen en herstellingen zijn gedaan in het Gravensteen. Ware dat niet gebeurd, er zou heden ten dage niet alleen geen bouwval, maar zelfs geen puin zijn overgebleven van dat reuzengebouw, welks dikke muren bestemd schijnen om tot in der eeuwigheid te blijven bestaan.

Op het zicht van het Gravensteen, welk Sanderus in zijne *Flandria illustrata* liet verschijnen, bemerkt men op drie der hoeken van den Meesten Toren een ronden uitsprong van de kanteelen op korbeelen. In de middeleeuwen noemt men die uitsprongen torentjes, en ik heb reden om te gelooven, dat er inderdaad een spits dak op stond, met schaliën gedekt. Op den hoek, langs den kant van het Gewat, ziet men geen torentje, hoewel er stellig een is geweest. Ziehier wat er eigenlijk gebeurd is. Omstreeks Maria-Lichtmis van het jaar 1425 was dat torentje in zulken slechten toestand, dat het geheel naar beneden stortte en op de kapel en de daarneven liggende gebouwen terecht kwam en alles verbrijzelde. Ziehier den tekst mijner oorkonde (1) :

Autres ourages fais au chastel de monditseigneur appelle sgrauen steen a gand, ou len tient la chambre du conseil tant pour lune des tourelles qui cey de hault en bas par mj et sur la chappelle couuerte de plonc, enuiron la chandeleur cccc xxv et autrement.

A philippe de Calquere et gleselin latte, maistre couureurs de tieuls audit lieu de gand, pour auoir couuert de tieule et estoupe plusieurs traux sur les tois estans emprez la chappelle dudit chastel lequel tous estoit rompu et percie en plusieurs lieux, parce que partie des pierres de la dite tourelle estoient cheu dehault en bas sur jcellui.

A maistre Jehan doutre charpentier.... pour auoir charpente et repare lui ij^e par six jours ladite chappelle qui estoit rompue en plusieurs lieux par le ceoir de ladite tourelle.

Ik heb niet gevonden, dat het torentje werd heropgebouwd. Tusschen 1493 en 1496 viel weer een torentje naar beneden, trok in zijnen val een deel van den muur van den meesten toren mede en stortte op de daarachter staande verdiep van de greffie. Men leest daarover o. a. :

A maistre lieuin laphant maistre machon de mondit seigneur ... pour ses journees de six jours.... lesquelz jl a este occupez pour auoir oste le

(1) Archives du département du Nord à Lille. Recette générale de Flandre, n° 367. 1^{er} janvier 1425 (n. s.) au 31 déc. 1427, f° 134 v°.

residu de certeine haulte tour, dont auant la venue de ladite chambre (du conseil de Flandre) estoit cheu grant partie et effondra vne chambre dessus la geue de ladite cour.... (1).

Uit beide gevallen kan men afleiden, in welken slechten toestand de Meeste Toren zich reeds in de XV^{de} eeuw bevond. Zie hier nog eenige voorbeelden van later tijd :

In 1625 stelt de Raad van Vlaanderen vast “ het eminent “ pericle van het invallen vanden auden Casteele twelck noode- “ lick moet worden gherepareert ende ghevisiteert omme alle “ periculen teuiteren ” (2).

In 1640 wordt vertoogd “ het jmminent dangier dat te “ beduchten staet met het jnvallen van den Meur van de groote “ Saele jeghens het Casselrije huijs (van den Oudburg) ” (3). Het is die muur, welke nu verdwenen is. In 1707 stort een deel van dien muur met de goot naar beneden, en er is gevaar, dat andere deelen ook zullen instorten (4).

Ten jare 1731 worden in het Gravensteen herstellingen uitgevoerd voor de zeer aanzienlijke som van 2858 ponden grooten, daar niet bijgerekend een deel van een andere aanzienlijke som van 2386 pond grooten, voor werken aan het Gravensteen, aan het Prinsenhof en aan de barakken voor de huisvesting van de bezetting uitgevoerd (5).

In alle tijden is er dus aan het Gravensteen hersteld, niet het vastleggen van losse steenen of dakpannen, maar herbouwingen van zeer belangrijke deelen van den burg.

* * *

Dit gezegd zijnde, ga ik over tot de vraag : Moest de ingangpoort met een plat of met een dak gedekt worden ? Dit is zeker wel een

(1) Rijksarchief te Brussel. *Rekenkamer*, n^o 21868, f^o 21.

(2) Rijksarchief te Gent. *Oudburg* n^r 195, f^o 95 v^o.

(3) Rijksarchief te Gent. *Oudburg* n^r 210, f^o 1.

(4) Rijksarchief te Gent. *Oudburg* n^r 276, f^o 191 v^o.

(5) Rijksarchief te Brussel. *Rekenkamer* n^r 26677, f^o 4 v^o.

van de gewichtigste vragen nopens de herstelling van het Gravensteen, welke men stellen kan. Welnu, ziehier het antwoord, geleverd door een oorkonde van 1460 :

Jtem pour auoir osse la couerture de bois pardessus les prisons estant dessus la porte du chastel qui estoit toute pourrie et jcelle remise tout de nouuel pour dessus couourir de plonc.

Jtem pour auoir refait et remise toute la couerture de plonc pardessus la porte dudit chastel dessoubz laquelle couerture len tient la prison du tourier..... (1).

Als dit nog niet duidelijk genoeg is, leze men een stuk van 1506 :

Jtem (A Josse vander hagen maistre charpentier) (pour auoir) pardessus la grandporte alentree dudit sgrauensteen qui est vne porte quarree *sans comble couuerte de ploncq* auoir leue et hoste tous les gistes et plances gisans soubz ledit ploncq lesquelz estoient la plupart tous pourriz et gaste tant de viellesse que autrement et y remis jusques a xxj nouuelles gistes chascune de sept poulx..... (2).

Mij dunkt, dat deze tekst allen twijfel moet wegnemen : de poort is thans gedekt geworden met een plat van lood op timmerwerk, juist zooals dit in vroeger eeuwen geweest is.

* *
* *

Tweede vraag : Moet de Meeste Toren (donjon) met een plat of met een dak worden gedekt ?

Op al de zichten van het Gravensteen van de XVI^{de} en de XVII^{de} eeuw heeft de Meeste Toren een plat. Op de schilderij van Pieter Pieters in het Museum van Oudheden, dagteekenende van 1609 of 1610, ziet men het gebouw, op groote schaal weergegeven, zonder dak, evenals op het zeer duidelijk zicht van Sanderus' *Flandria illustrata* (1641). Maar, zal men mij tegenwerpen, misschien werd het dak door een plat vervangen.

(1) Archives départementale du Nord à Lille. *Recette générałs de Flandre*. 1 janvier 1459 (n. s.) — 31 décembre 1460, f^{os} 105 v^o et 108 v^o.

(2) Rijksarchief te Brussel. *Rekenkamer*, n^o 2710, f^o 115.

— Dat is zeer onwaarschijnlijk, gezien wij nu stellig weten, dat ook de poort met een plat gedekt was. Gelukkiglijk komt er ons weer een oorkonde ter hulp, die zekerheid verschafft. In den tekst van 1365-1366, door den heer de Pauw uitgegeven, is er spraak van “ le couverture de plonc sour la grant maison ou chasteel ” (blz. 351) en in dien van 1366-1367 leest men : “ pour couvrir la grand maïsson du castel, pour plonc et saudure d'estain ” (blz. 352). Dat zou nog eenigen twijfel kunnen doen ontstaan ; maar wij kunnen een stuk aanhalen van 1395-1396, waarin gezegd wordt, dat de meeste toren gedekt is met een plat of terras.

“ A maistre Pietre le plommier..... pour auoir ouure de son mestier et restoupe les traux sur le terraisse de la salle.... (1). ”

Wanneer werd het dak op de zaal geplaatst ? Mijne opzoekingen zijn nog niet zoo ver gevorderd om de rekening van het werk te kunnen mededeelen, maar ik kan reeds bewijzen, dat de Raad van Vlaanderen ten jare 1662 stappen aanwendde bij de regeering om een dak te bekomen (2). Het zal dan ook kort na 1662 zijn, dat men de hand aan het werk heeft geslagen.

*
* *
*

Nu kom ik tot een andere vraag : “ Kreeg de Grootte Zaal, bij het optrekken van de oude muren in 1180, een planken vloer op balken of een steenen vloer op gewelf ? Men weet, dat in den huidige kelder nog vier zuilen zijn, en dat tusschen één dezer in de lengtemuren van de zaal nog deelen van het rolvormig gewelf gespannen staan.

Van wanneer dagteekenen deze overblijfsels ? De kapiteelen van die zuilen kunnen tot het einde der XII^{de} eeuw behooren, en de baksteen is geen beletsel om de gewelven tot dien tijd terug

(1) Archives dép. du Nord à Lille. Chambre des Comptes. *Recette générale de Flandre* n^o 240: 1 février 1395 (n. s.) ou 31 janvier 1396 (n. s.)
Œuvres et Refections. Premiers A Gand.

(2) Rijksarchief te Gent. *Oudburg* n^o 232, f. 183.

te brengen ; immers de gewelven van denzelfden vorm onder de romaansche Eetzaal van de Sint-Baafsabdij, welke ook van het einde der XII^{de} eeuw dagteekenen; zijn insgelijks in baksteen gemetseld. Maar is er geen geschreven bewijs, dat de gewelven reeds van die tijden bestonden ?

Een stuk van 1366-1367, door den heer de Pauw uitgegeven (blz. 353), toont, dat de Groote Zaal met een steenen vloer belegd was : “ Item, à Henry le machon, *pour paver la grand salle et 2 allées...* ” (blz. 353). Een steenen vloer wordt niet op balken, maar op een gewelf gelegd. Maar wij hebben nog andere bewijzen. In de rekeningen van 1462 lezen wij :

“ A loy dele berghe machon pour auoir rempiece vng grant *pylere* estant dessoubz *la vaulsure* de la grant salle dudit sgrauestein qui estoit tellement caue que ladite vaulsure par ce se commencoit fort gaster ce empirer et pour estoffe... (1). ”

Dus was er in 1462 een gewelf op pijlers, en één dier pijlers was in zulken slechten toestand, dat hij moest gedeeltelijk hernieuwd worden en ook het gewelf was in slechten toestand. Dat bewijst duidelijk, dunkt mij, dat die pijlers en dat gewelf er omstreeks 1180 werden gezet bij het optrekken van den meesten toren, anders zou men wel moeten aannemen, dat er in 1180 een houten vloer op balken gelegd was, dat die om hun slechten toestand vóór 1366 door een gewelf op pijlers vervangen waren, en dat dit gewelf en die pijlers zelf reeds in 1462 in slechten toestand waren. Zulk schijnt mij volstrekt onmogelijk !

In welken toestand die gewelven der Groote Zaal waren op het einde der XV^{de} eeuw, toonen weeral de rekeningen. Ten jare 1498 was men verplicht onder die gewelven twee muren te metselen 1,20 m. tot 1,50 m. dik, 3,87 m. hoog en 5,36 m. lang ; omdat, staat er in den tekst, de gewelven dreigden in te storten (2).

(1). Arch. dép. du Nord à Lille. *Chambre des Comptes, Recette générales de Flandre* n° 259, 1^{er} janvier 1462 (n. s.) — 5 août 1462 f. 83.

(2) Rijksarchief te Brussel. *Rekenkamer*, n° 21868, f° 22.

Nu ga ik over tot de gewelven van den Pijnkelder, 't is te zeggen van de Grootte Zaal, welke men rechts van een ingang vindt. Het grootste gedeelte van de oude muren en de pijlers is overmetseld en de gewelven zijn meest ook door metselwerk bedekt. Dat werk werd blijkbaar uitgevoerd, als men op het gemetseld dak de massa aarde heeft gelegd, om het geheel als wandelplaats voor de gevangenen te kunnen gebruiken, zooals wij dat zien op de teekening van Sanderus. Wanneer werd dat metselwerk uitgevoerd? Ten jare 1547, zooals blijkt uit de volgende rekening :

A Lieuin de Conync maistre masson dudit seigneur empereur pour pluissieurs parties douuraiges au..... sgrauensteen..... pour auoir fait ou *scellier de la gehyne* (dat is de Pijnkelder) oudit sgrauensteen pluissieurs nouueaulx pilliers et arcqz de pieres lesquels conuenoit faire pour euter la demolition et ruyne dudit chasteau parce que les vielz pilliers et arcqz estoient pourriz et du tout deschirez.....

(aux) seruiteur des massons pour auoir fouy le fondement du cellier audict chasteau et emporte la terre

....cent dix liures de chandeilles (47,63 Kg. kaarsen) pour faire parachuteur les ouraiges faiz ondict celier de la gehyne ouquel conuenoit ouurer de jour a chandeilles par lobscurite dudict lieu a cause que la clerte du jour ny entra de nul costez (1).

Mijnheeren, ik geloof, dat ook deze bewijzen klaar zijn als de dag.

Nog een ander vraag betrekkelijk den Pijnkelder : daar vindt men een waterput, waarin men toegang heeft door een deur, en waarin men ook langs het dak, boven het gewelf, kan putten. Hij werd blijkbaar gemaakt om in den Pijnkelder het water te nemen, dat men voor de pijniging door het water noodig had, en voor den dienst van de gevangenis boven op de wandelplaats van de gevangenen.

Die put werd vier jaren na het ondermetselen der gewelven gemaakt, namelijk in 1551. Zulks blijkt uit het volgende uittreksel van het lastenboek van het werk :

(1) Rijksarchief te Brussel. *Rekenkamer*, n^o 2718 f^o 226.

... de faire vng puyz seruant au celier a la gehyne et sur la plache ou court des prisons de quatre pietz en largeur....

... les ferrailges seruant au sgravensteen.... deux huys a vng puyz.... et huyt crampons pour les decsteenen dudict puyz....

... Item vne chayne de fer en longueur de trente pietz et vng caterol de fer ensemble les bendes de deux cheaux auecq tous les cloux qu'y seront de besoing pour faire la capette deseure ledict puyz.

Item encoires vne double reuwe de bois de chesne entrefendu de planches de chesne trois pieds de haulteur ou quatre pietz selon que lourage le requerra pour fonder et machonner certain puyz dessus (1).

Over den Pijnkelder bezit ik een groot getal oorkonden. Hij werd gebruikt voor het pijnigen van de beschuldigten, gevangen door den Raad van Vlaanderen, door het College van den Oudburg en door de Schepenen van de stad Gent, tevens ook nog door de rechters van kleine leenmannen, die geen eigen pijnkelder tot hunne beschikking hadden. Duizenden personen zijn daar volgegoten met water, werden daar uitgerokken, zijn daar in koorden gewrongen of hebben daar met den hals in een band met scherpe ijzeren pinnen gezeten. Tot in het jaar 1561 had dat scherp examen plaats in die groote, akelige krocht, waar, zooals de zooeven aangehaalde tekst zegt, nooit het daglicht scheen. Het geschiedde bij kaarslicht en 's winters werd er een houtvuur gebrand. In 1561 werd op kost van de stad en van het landsbestuur voren aan den ingang een plaats afgezonderd rond den steenput, om tot pijnkelder te dienen (2).

* * *

Ziedaar, Mijne Heeren, wat ik nuttig achtte, u mede te deelen. Het toont, dat wij van de oude toestanden meer weten, dan algemeen wordt gedacht. (*Toejuichingen.*)

M^r **Vuylsteke**. En de nieuw gevonden oorkonde over het opschrift van het Gravensteen ?

M^r **Van Werveke**. Ik heb inderdaad een tekst gevonden,

(1) Rijksarchief te Brussel. *Rekenkamer*, n^o 2722, f^o 169 v^o.

(2) *Rekening der stad Gent*, 1560-61, f^o 270.

maar heb hem aan den heer Vuylsteke overhandigd, die zich vroeger met het opschrift bezighield en ons daarover de noodige inlichtingen wel zal willen geven.

M^r Vuylsteke. Ik kan daarover weinig zeggen ; het is zeer raadselachtig, en ik zal er slechts in de toekomstige zitting iets kunnen over zeggen.

M^r le Président. Nous nous rendons tous compte de l'importance du travail de M^r Van Werveke, qui est le résultat de recherches d'archives ; il est de nature à diriger les architectes dans la bonne voie. Nous remercions donc notre confrère de son intéressante communication, et nous sommes très heureux d'apprendre que M^r Vuylsteke voudra bien la compléter pour le point laissé en suspens.

IV.

Inventaire des archives de l'église St-Michel.

M^r E. Coppieters Stochove. Messieurs, j'ai l'honneur de vous offrir un petit travail au sujet des archives de l'église St-Michel. Je désire y ajouter quelques mots pour attirer votre attention sur les documents qui m'ont passé sous la main.

Mon travail comprend 3 parties : La 1^{re} est relative au classement des archives : c'est un abrégé de l'inventaire de M^r Fr. De Potter, actuellement en usage à l'église ; la 2^e comprend une série de notes prises en parcourant les comptes des diverses administrations de l'église, les livres aux résolutions, les contrats de travail, les quittances, etc. ; dans la 3^e, je signale quelques chartes historiques, dont les plus importantes sont reproduites *in extenso*.

Reprenons :

J'ai dit que la 1^{re} partie comprend le classement des archives : nous y relevons notamment toute la série des comptes, et d'abord de l'église proprement dite : parmi ces comptes, j'en ai rencon-

tré un de 1392-3, qui est le plus ancien compte d'église que j'ai rencontré jusqu'ici. Il est intitulé : *Rolle van ontfang en uytgaef*, mais ne fournit aucun renseignement saillant qui mérite d'être rapporté. A côté de cela, il en existe plusieurs du XV^e siècle, dont le plus ancien est de 1457; la série continue ensuite avec de nombreuses lacunes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Il y a aussi les comptes de la quotidienne, des funérailles, des biens pastoraux (*pastoreele goederen*) et de la table du St-Esprit. Parmi ces derniers il y a deux registres de rentes, de 1308 et de 1366, où l'on rencontre les anciennes dénominations des rues.

Après les comptes viennent les fondations, parmi lesquelles la fondation grégorienne, ou académie grégorienne, intéressante pour l'histoire de la musique, surtout de la musique religieuse, les chapellenies, les confréries, dont la plupart payaient de leurs deniers les chefs d'œuvre qui ornent nos églises. C'est ainsi que nous avons la confrérie de la Ste-Croix, riche et puissante, qui traita avec Rubens et puis avec Van Dyck pour le magnifique tableau, *le Christ sur la croix*, dont l'église a le droit d'être fière; la confrérie de N. D. qui date du XIV^e siècle et qui nous a conservé un registre de 1405, où l'on remarque une liste des confrères à cette époque, et une série de 11 chartes du XIV^e siècle, relatives à des constitutions de rentes; la confrérie de Ste-Dorothee, dont les archives existaient jadis à St-Michel, et dont on a encore un manuscrit, qui se trouve aux archives de la Société Royale d'Agriculture et de Botanique, vulgairement «le Casino». Ce manuscrit, relié en cuir rouge et doré sur tranche, porte cette inscription: *Registre de l'institution de la Confraternité érigée en l'Eglise Parochiale de St-Michel à Gand, en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge Dorothea, confirmée par feu l'Illust^{me} Euesque de Gand et depuis par Sa Sainteté ensuite de la bulle cy après insérée*. Cette confrérie fut érigée à St-Michel le 28 décembre 1648 et confirmée par bulle pontificale du 1^{er} septembre 1651. Le manuscrit

que je signale est surtout remarquable au point de vue héraldique, car il contient les armoiries des divers prévôts et doyens, dessinées et coloriées à la main, la plupart, si pas tous, d'une exécution parfaite.

Permettez-moi, MM., de faire ici une courte digression. Il y a quelques années, en 1888, eut lieu au Casino, lors de la grande exposition quinquennale, une exposition rétrospective ; c'était la reproduction de celle qui eut lieu en 1805 à l'estaminet Frascati et qui était, comme on pouvait le voir, de bien modeste apparence. Beaucoup de visiteurs crurent voir là les débuts du mouvement hort'icole en notre ville. Eh bien, MM., je crois pouvoir affirmer que ce mouvement date de beaucoup plus haut et qu'il faut l'attribuer à Mgr Triest. On peut dire que ce fut lui qui fut, sinon l'organisateur, du moins l'instigateur des différentes confréries d'horticulteurs et d'amateurs de fleurs qui naquirent vers cette époque dans les Flandres. Nous en trouvons notamment trois : une à St-Michel dont je viens de parler, créée le 28 décembre 1648 ; une à Bruges, où Mgr Triest avait été évêque avant de venir ici, créée en cette ville le 5 février 1651, et dont un parent de l'évêque, Antoine de Bourgogne, fut le premier prévôt et enfin une troisième à Ackerghem, créée le 6 février 1654, à l'endroit où l'évêque avait son jardin appelé *le Belvédère*. Quand on examine ces diverses confréries, on est frappé de deux choses, d'abord de la date rapprochée de leur création, ensuite de ce fait que les statuts présentent des articles identiques. Ces choses étant, on peut en tirer cette conclusion que, vers cette époque, des efforts se faisaient pour réunir et grouper les amateurs de fleurs, et ensuite que ces efforts devaient provenir d'une seule et même source. Cette source, on n'a pas de peine à la découvrir, c'est Mgr Triest, qui était lui-même grand amateur de fleurs et qui les cultivait avec ardeur dans son beau jardin du *Belvédère*.

Cela dit, retournons à nos archives. Après les confréries, il y a la collection des registres divers, parmi lesquels il y a les livres

aux résolutions des marguilliers. Ces livres, si on peut en juger d'après une table imprimée à la fin du XVIII^e siècle, devaient être autrefois au nombre de 5 ; actuellement ils ne sont plus que 2 (n^{os} 199 et 200).

Dans les registres divers, il y a aussi un journal de Philippe Van der Zickele, fils de Nicolas, commencé en 1474, qui nous intéresse beaucoup à l'heure qu'il est, parce qu'il donne quelques renseignements sur la grande Faucille et les maisons contiguës. Ainsi on y remarque que, à cette époque, il y avait derrière la grande Faucille un hangar, *eene loeve*, loué à Pierre Clincke, que la maison continguë avait été jusque là *le Gans* et que précisément alors ce bâtiment avait été démoli.

Les renseignements au sujet de la Faucille ont encore pu être complétés par une charte (cart. V, n^o 18) reposant aux mêmes archives de St-Michel. Cette charte est un accord entre les enfants de Simon Van der Zickele et de Marie Van Lamzwaerde, datant du 18 janvier 1407. Cette pièce qui fait mention des Faucilles appelle l'une *eene herberghe te Ghent op de hoghe poort die men heet de groote Zickele*, l'autre *de cleene Zickele*, habitée par les parents, *thuus daer vader ende moeder ter tyt van nu in wonen gheheeten de cleenen Zickele*.

Nous devons mentionner également toute une série de pièces en cartons et en liasses. Elles sont fort nombreuses et sont relatives surtout aux biens immeubles de l'église, aux rentes, aux testaments, aux procès, etc. Pour cette collection, nous renvoyons à l'inventaire de M^r De Potter, qui se trouve à l'église. Enfin, il y a quelques plans anciens, entre autres le dessin original de la tour fait en 1662 par Liévin Cruyl, prêtre à Wetteren.

La 2^e partie de mon travail comprend, ai-je dit, des notes relatives aux travaux de l'église, chefs-d'œuvre et objets d'art. Bien qu'il y ait parmi elles beaucoup de notes déjà publiées par M^{rs} Kervyn de Volkaersbeke et Fr. de Potter, il y en a cependant qui sont inédites et qui peut-être seront utiles à celui qui s'occupera des objets d'art religieux.

La 3^e partie contient les chartes intéressantes, les unes analysées, les plus importantes reproduites in extenso. C'est dans cette catégorie que nous classons un bel original sur parchemin du XIII^e siècle, par lequel Leonius de Maienghem et Béatrice sa femme, fondent une chapellenie à St-Michel et la dotent. Cette charte, dont nous possédons à présent l'original, se trouve copiée au grand cartulaire de St-Bavon, n^o 1, p. 173 v^o, avec une petite lacune, que nous sommes à présent à même de combler. Elle est aussi reproduite dans Serrure d'après le manuscrit en question.

Nous reproduisons aussi en entier une charte de 1352 dans laquelle sont rapportées les paroles échangées entre Guillaume II d'Avesnes, comte du Hainaut, et Nicolas van Romerwalle, dont le fils devait être armé chevalier. On sait que Guillaume II avait pris le parti de l'Angleterre dans la guerre de Cent-Ans et qu'il assiégea la ville de Tournai, qui appartenait au Roi de France. Cette charte ouvre plusieurs questions sur lesquelles on ne possède presque pas de renseignements.

Une autre charte intéressante est celle où Maximilien d'Autriche récompense la fidélité de Nicolas Van Romerswalle en lui attribuant une somme de 34 livres de gros, prise sur les biens confisqués de deux de ses sujets rebelles de Bruges, François Bosem et Pierre Hapart. Puis il y a des chartes émanant d'Albert de Bavière, de Guillaume IV, comte de Hainaut, de Jean IV, duc de Brabant, de Philippe et de Maximilien d'Autriche et de Charles-Quint. Presque toutes proviennent d'une seule et même source, la famille Van Romerswalle, qui eut des rapports très fréquents avec l'église St-Michel et comptait parmi ses bienfaiteurs. Elles serviront ainsi à compléter l'intéressant inventaire publié à La Haye en 1897 sous le titre de *Het archief der stad Reimerswaal door R. Fruin. (Applaudissements.)*

M^r le Président. Nous sommes très heureux de posséder ce nouvel inventaire dû à la patience et à l'érudition de notre confrère M^r Coppieters Stochove.

Nous espérons que les recherches qu'il va continuer dans les autres églises seront couronnées du même succès. La courte analyse qu'il vient de nous présenter, montre quel profit nous pourrions tirer de son travail pour notre *Inventaire archéologique*. D'autres y trouveront des éléments très précis sur certains faits historiques, qui n'ont peut être pas encore été suffisamment étudiés.

J'espère que M^r Coppieters aura le temps et le zèle nécessaires pour pouvoir terminer l'inventaire de toutes les églises de Gand. Nous lui confierons ensuite l'inventaire des églises de tout le diocèse. (*Rires et applaudissements.*)

V

Le tissage des étoffes de luxe dans les Pays-Bas, au moyen-âge, d'après une étude récente ⁽¹⁾.

M^r **E. Dubois**. Les principaux auteurs allemands, français, anglais, qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, se sont occupés du tissage des étoffes de luxe — draps de soie, d'or ou d'argent — semblent assez généralement d'accord pour attribuer à la Flandre un haut développement dans cette branche des industries d'art. Certains vont même jusqu'à prétendre que le tissage de la soie n'était pas sans importance à Ypres, Bruges, Gand, Malines, dès le XIII^e siècle (*Bock*).

Mais ces affirmations manquent de critique. Elles ne reposent pas sur des bases solides et les preuves font défaut. M^r Kalf

(1) *Bijdrage tot de geschiedenis der middeleeuwse kunstweverij in Nederland, door Jan Kalf, assistent aan het Nederlandsch Museum voor Geschiedenis en Kunst te Amsterdam (Overdruk uit het verslag van het St-Bernulphusgilde over 1900). Utrecht, P. W. Van de Weyer, 1901. — LVII pp. et 17 pp. annexes.*

s'est proposé de le démontrer et ses recherches établissent que les Pays-Bas ont pris, en somme, une part très modeste à la production des tissus artistiques pendant le moyen-âge.

Ce qui semble donner quelque apparence de vérité à l'opinion contraire, c'est le fait que les peintres flamands reproduisent très fréquemment dans leurs tableaux, et avec la minutie qu'on leur connaît, des étoffes ouvragées de toute espèce de dessin et de modèle. Or, on rencontre, dans le nombre, des dessins qu'on ne retrouve pas chez les maîtres italiens; de là, on a conclu à l'existence d'un tissage de luxe propre à la Flandre.

M^r Kalf est amené ainsi à étudier d'abord l'ornementique des tissus chez les peintres flamands. Il examine, à ce point de vue, l'œuvre des Van Eyck, du maître de Flémalle, de Roger Van der Weyden, de Petrus Cristus, Dirk Bouts, Hugo Van der Goes, Memling, Gérard David, Quentin Metsys etc..

Puis, il compare les reproductions de tissus que nous devons à ces peintres aux étoffes qui nous ont été conservées et il conclut que la plupart attestent une origine orientale ou italienne mais n'ont rien de flamand. Il y a cependant des exceptions pour certaines compositions qui figurent dans des tableaux de Mabuse et de Gérard David et qui paraissent empruntées à des tissus de la fabrique tournaïsiennne (p. LIII).

Nous ne pouvons entreprendre de détailler ici l'argumentation de M^r Kalf, malgré le très réel intérêt qu'elle présente au point de vue de l'histoire de l'art. Il nous suffira de nous arrêter un instant à un exemple qui nous touche de près.

Le chef d'œuvre des Van Eyck, dont s'enorgueillit la cathédrale St-Bavon, nous offre des reproductions de diverses étoffes ouvragées, soit en tentures, soit en vêtements.

Derrière *Dieu le Père*, on aperçoit une tenture dont le dessin comporte un pélican avec ses jeunes sur un nid entouré de feuilles stylisées, au-dessus duquel court une banderole portant l'inscription IHESVS. X. PS. et de larges feuilles avec des grappes de raisin. Le tout en vieil or sur fond bleu.

La tenture qui est derrière *la Vierge* a pour motif une licorne dans un feuillage et une banderole (1). Les tons sont vieil or ou orange.

Ces deux étoffes semblent appartenir d'après M^r Kalf à des types du XIV^e siècle, de même que le vêtement du second des *Anges chantants*, sur lequel on distingue le motif d'une fleur de lys entouré d'un ornement feuillu, au milieu d'un dessin représentant des cœurs renversés.

La plupart des autres tissus peints par les Van Eyck appartiennent, au contraire, à des types du XV^e siècle.

Ainsi, le plus rapproché des *Anges chantants* porte une chape en brocart, sur laquelle s'allonge un tronc ondulé, d'où s'échappent des feuilles de chêne stylisées et des boutons de fleur de forme ronde.

L'*Ange jouant de l'orgue* est revêtu d'une ample chape bordée d'hermine, dont le dessin se compose de larges bandes verticales, dans lesquelles figurent, attachées à des sarments, des feuilles de vigne portant au centre des petites fleurs, et qui alternent avec des grappes de raisin, tandis que le long de ces bandes court une fine tige ornée de feuilles de trèfle.

Au surplus, dans un grand nombre de tableaux de Jean Van Eyck, on trouve surtout, sur les tissus qu'il reproduits, le motif très répandu de la *grenade*.

Or, d'après M^r Kalf, on ne peut assigner de date certaine aux tissus qui ont servi de modèles pour les tentures qui se trouvent derrière Dieu le Père et derrière la Vierge.

Il est clair pour lui que ces modèles étaient des *étoffes imprimées*. Or, il est probable que, du moins dès le début du XV^e siècle, l'impression sur étoffes s'exerçait en Flandre et certains auteurs pensent que notamment le motif du *pélican*, qui figure dans

(1) Nous donnons cette description d'après M^r Kalf, n'ayant pu dans l'examen que nous avons fait du triptyque, discerner le dessin indiqué. — Derrière *le St-Jean* se trouve également une tenture, mais dont le dessin très effacé n'apparaît pas bien.

l'*A doration de l'Agneau* sur la tenture derrière *Dieu le Père*, est d'origine flamande. Mais cela est difficile à établir et si même on parvenait à prouver que ces tentures *imprimées* sont un travail flamand, encore n'aurait-on pas résolu la question qui importe seule ici : la question du *tissage*.

Quant aux vêtements des anges, les modèles en sont incontestablement d'origine italienne. Ils appartiennent à cette période de l'art textile où la tradition arabe se mêle à l'invention italienne ; ils sont de la catégorie des tissus qu'on attribue communément à la fabrique de Lucques. Ces modèles semblent être dans leur ensemble les précurseurs des tissus avec le motif de la *grenade*.

Ces conclusions que M^r Kalf tire de l'étude directe de son sujet sont absolument confirmées par des descriptions de tissus que l'on trouve dans des inventaires et dans des comptes. Ces actes énumèrent toujours des étoffes d'origine arabe, italienne, sicilienne, orientale, mais ne laissent nullement entrevoir l'existence d'une industrie flamande. M^r Kalf examine particulièrement à ce point de vue les inventaires de Philippe le Hardi (1404) de Marguerite de Flandre (1405) de Notre-Dame de Courtrai (1407) et une série de comptes de la Cour de Bourgogne qui vont de 1412 à 1455.

Enfin, si l'on étudie les étoffes elles-mêmes qui nous sont conservées, notamment dans les trésors de nos églises, telles la chape de St-Liévin de la cathédrale St-Bavon et les nombreuses chapes ou chasubles de Bruges, Tournai, Liège, etc., on ne peut reconnaître à aucune une origine flamande. Elles sortent pour la plupart des fabriques italiennes ou espagnoles.

De l'examen de la question au point de vue de l'art et de la technique, on ne peut donc conclure à l'existence d'une manufacture flamande développée.

Les tissus et les étoffes de luxe, dont on faisait si largement usage dans les Pays-Bas du XIII^e au XVI^e siècle provenaient en effet d'Orient et d'Italie. Ils étaient l'objet d'un commerce

d'importation très important. Ce fait est bien connu. Il est inutile d'y insister.

L'origine orientale ou italienne de ces tissus étrangers est attestée d'une part par le nom même que portent ces tissus (pp. XXIV, XXV) et d'autre part par le fait que le commerce d'étoffes précieuses était presque exclusivement aux mains de marchands italiens : Lombards, Génois, Lucquois, Florentins, Vénitiens, etc.. (pp. XXVI et seq.)

Ces marchands sont les grands importateurs de tissus précieux et si l'on rencontre parfois, mais assez rarement, des marchands flamands exerçant ce commerce, ils ne le font guère qu'à titre de détaillants *en même temps qu'ils vendent d'autres marchandises*, et on peut dès lors conclure de ce fait qu'ils ne fabriquaient pas eux-mêmes les étoffes qu'ils vendaient.

Cette circonstance que le commerce des étoffes était surtout aux mains d'étrangers est un nouvel argument qui tend à prouver qu'avant le XVI^e siècle du moins, il n'y avait pas de tissage d'étoffes de luxe dans les Pays-Bas. Sinon, on n'aurait pas manqué de prendre des mesures de protection pour en réserver le profit aux nationaux

Si, en 1497, Philippe de Bourgogne rend un édit somptuaire, défendant de porter la soie et le velours, c'est dans l'intérêt de l'industrie drapière et ce fait indique lui aussi l'inexistence ou du moins la minime importance de l'industrie soyeuse en Flandre.

L'importation en Flandre des tissus orientaux et italiens reste importante jusqu'au XVI^e siècle. En 1607, on l'évalue encore à plus de 6 millions de florins

Avant le XVI^e siècle, donc, on peut affirmer que le tissage de la soie n'eut aucune importance en Flandre, sauf peut-être à Tournai, comme nous le dirons plus loin.

Au XVI^e siècle, on lui voit prendre un certain développement dans différentes villes flamandes.

A *Bruges*, le tissage du satin est déjà suffisamment répandu

vers 1490, pour amener l'établissement d'une gilde de tisseurs de satin. Puis, le métier s'étend et devient une source d'importants bénéfices. Mais déjà, dans le dernier tiers du XVI^e siècle, on en signale la décadence. Le tissage de la soie n'eut donc à Bruges qu'une existence éphémère et, de plus, ses produits n'appartiennent pas à ce qu'on appelle proprement le beau tissu de luxe. Le satin fait à Bruges était du « *satin caffard* », « dont la chaîne est en soie et la trème en fil » C'était donc un tissu mélangé demi-soie. Il n'était pas ouvragé, mais uni, de nuances diverses, et on l'employait même comme doublure.

A *Malines*, on tissait aussi le satin dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Mais cette fabrique dépendait de celle d'Anvers. Les Malinois tissaient pour les Anversoises, de même que les habitants de Lierre. Il n'y eut jamais de gilde spéciale à Malines et l'industrie n'y prit pas un grand développement.

A *Gand*, le tissage de la soie fut toujours sans grande importance. En 1686 et 1690, la ville doit encore venir au secours des quelques rares tisserands de soie, ce qui ne prouve pas une assise solide du métier. Mais le commerce des tissus précieux était exercé à Gand, d'ancienne date. Témoin, l'ordonnance des merceniers de 1305, qui énumère parmi les marchandises vendues par la Gilde une riche variété des étoffes de luxe du moyen-âge (p. XLVII). Les Gantoises, en l'absence d'une industrie de la soie, ont donc possédé un très important commerce de détail.

En 1532 fut établi à *Anvers* une *Gilde der satijnwerckers*. Il semble probable que le tissage de la soie y fut introduit dès le début du XVI^e siècle.

A cette époque, la fabrique anversoise n'était qu'à ses débuts. Elle s'étendit dans la seconde moitié du XVI^e siècle et à la différence de celle de Bruges, elle ne se bornait pas à la production de tissus unis. Si l'on ne fabriquait pas à Anvers des draps d'or et d'argent, on y tissait du moins des étoffes de soie figurées et ouvragées, notamment des damas et des petits velours. Cependant

la plus grande partie des belles étoffes continuaient à être importées d'Italie.

Le tissage des étoffes de soie appartenait à *Tournai* à la corporation des hautelisseurs, qui, primitivement réunis aux tapissiers, formaient depuis la fin du XV^e siècle un métier séparé. Il est probable qu'on produisait déjà dès le XIII^e siècle des tapisseries à Tournai et des étoffes ouvragées dès le milieu du XIV^e siècle. On y fabriquait aussi des draps d'or et l'on peut supposer que, parmi les étoffes de luxe qui nous ont été conservées depuis le moyen-âge, il en est aussi de fabrication tournaisienne.

Si l'on excepte donc Tournai, il est certain que dans les Pays-Bas, même après le XVI^e siècle, le tissage de la soie se bornait généralement à des tissus unis, sauf à Anvers où l'on produisait aussi quelques tissus ouvragés. Mais il ne peut être question d'une véritable fabrication de luxe.

Et si l'on recherche les causes de cet état de choses, on les discerne aisément. C'est d'abord la rareté et la difficulté de se procurer la matière première. L'élevage des vers à soie fut, il est vrai, tenté dans les Pays-Bas, mais sans grand succès. Puis, la technique du métier à la tire, qui servait à fabriquer les étoffes compliquées, était peu connue. Il apparaît pour la première fois à Courtrai en 1496 pour le tissage des damassés de lin. Ensuite, la politique protectionniste des villes qui détenaient le monopole de cette industrie, des villes italiennes notamment et de Tournai dans les Pays-Bas (*Ordonnance de 1423*). Enfin, le tissage de la laine, qui faisait la richesse des communes flamandes et les dispensait de développer d'autres branches industrielles.

Telle est en résumé la remarquable étude que M^r Kalf a bien voulu offrir, sur ma demande, à la bibliothèque de la Société. Elle constitue une intéressante contribution à l'histoire de l'art et à l'histoire économique. Puisse la simple analyse que je

viens d'en donner vous engager à lire et à consulter l'ouvrage lui-même, dont le texte et les illustrations très réussies méritent qu'on s'y arrête. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 10 heures.

Algemeene vergadering van 11 Maart 1902.

Assemblée générale du 11 mars 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

- I. Communications. — Mededeelingen.
 - II. Une émeute gantoise au XIV^e siècle (N. DE PAUW).
 - III. Le dégagement de la base des tours du Rabot. — Proposition de MM. A. HEINS et H. PIRENNE. — Discussion.
 - IV. Nog iets over het opschrift van het Gravensteen (J. VUYLSTEKE).
 - V. Transformation du quartier du Meerhem. — Examen des plans communiqués par l'Administration communale.
 - VI. La bibliothèque van den Bemden (P. BERGMANS).
- La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier ; N. de Pauw, président de la section d'histoire ; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. J. Casier ; H. Coppieters Stochove ; Baron de Crombrugghe de Loringhe ; Ad. de la Kethulle de Ryhove ; l'abbé De Pratere ; C. D'Hoy ; A. Diegerick ; Arnold Fayen ; Paul Fredericq ; J. Geirnaert ; Ch. Gilleman ; A. Goddyn ; A. Heins ; Ch. Laroy ; L. Maeterlinck ; J. Maertens ; G. Parmentier ; H. Pirenne ; Alph. Roersch ; E. Sacré ; R. Schoorman ; Serdobbel ; A. Siffer ; A. Sugg ; Ch. vanden Haute ; J. van den Hende ; D. van den Hove ; A. van der Mensbrugghe ; J. Vuylsteke ; V. Willem et F. Willems.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Boddaert, Maurice, avocat, à Gand ; Mair, Albert, à Gand et Raepsaet, Paul, sénateur et bourgmestre d'Audenarde, sont admis en qualité de membres honoraires.

I.

Communications.

M^r le Président. Le Comité directeur de la Société d'Emulation nous fait savoir qu'il s'est chargé de l'organisation du XVI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui s'ouvrira à Bruges le 10 août prochain, sous la présidence de M^r le comte Th. de Limburg-Stirum. Il nous demande d'adhérer au Congrès et de désigner les délégués qui y représenteront notre Société.

Nous ne doutons pas que nos membres seront nombreux à assister aux délibérations du Congrès de Bruges(1), d'autant plus qu'à la tête de celui-ci se trouve un membre méritant de notre Société, qui occuperait ici la présidence, s'il était resté à Gand.

L'assemblée décide que la Société adhère officiellement au prochain Congrès, et que MM. le Chanoine van den Gheyn et Paul Bergmans continueront à remplir les fonctions de délégués auprès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

(1) Prière d'adresser les communications au secrétaire, M^r Léon de Foere, 5, rue de l'Equerre, Bruges.

Verslag van den Schatbewaarder. — Rapport du Trésorier.

Mr A. Van Werveke.

Rekening van het jaar 1901. — Comptes de l'année 1901.

Ontvangsten van 1901. — Recettes de 1901.

Batig slot van 1900. — Reliquat de 1900	fr.	22 04
Bijdrage van 209 leden. — Cotisation de 209 membres	»	2,090 00
Toelage van het Rijk. — Subside du Gouvernement	»	500 00
Toelage van de Provincie. — Subside de la Province	»	300 00
Verkoop van uitgaven. — Vente de publications	»	4 50
	fr.	<u>2,916 54</u>

Uitgaven van 1901. — Dépenses de 1901.

Secretarissen. — Frais de secrétariat	fr.	69 00
Schatbewaarder. — Trésorier	»	30 50
Snelschrift. — Sténographie	»	300 00
Boekerij. — Bibliothèque	»	159 79
Drukken der Uitgaven. — Publications	»	2,126 03
Voordracht. — Conférence.	»	8 00
Buitengewone uitgaven. — Dépenses extraordinaires.	»	10 15
	fr.	<u>2,703 47</u>

Eindrekening. — Balance.

Ontvangsten	fr.	2,916 54
Uitgaven.	»	<u>2,703 47</u>
Batig slot op 31 December 1901. —		
Reliquat au 31 décembre 1901	fr.	213 07

Mijnheeren, die uitslag schijnt prachtig, maar er valt veel op af te dingen: er zijn een paar betalingen niet gedaan, welke eigenlijk het batig saldo in een tekort verkeeren, namelijk de achterstallige huur van de zaal. Om dergelijke ongewenschte toestanden te voorkomen, heeft het Bestuur een begroting opgemaakt, waarin de noodzakelijke en de niet noodzakelijke uitgaven afzonderlijk worden aangegeven.

Begrooting voor 1902. — Budget de 1902.

Noodzakelijke uitgaven. — Dépenses nécessaires.

Huur van de zaal voor 1900 en 1901. — Loyer de 1900 et de 1901	fr.	450 00
De Secretarissen. — Frais de correspondance et de secrétariat	»	100 00
Schatbewaarder. — Trésorier	»	50 00
Snelschrift. — Sténographie.	»	300 00
Boekerij. — Bibliothèque.	»	200 00
Voordrachten. — Conférences	»	50 00
Buitengewone uitgaven. — Dépenses extraordinaires	»	50 00
Toelage voor het <i>Inventaire</i> . — Subside de l' <i>Inventaire</i> .	»	450 00
	fr.	<u>1,650 00</u>

Ontvangsten van 1902. — Recettes de 1902.

Bijdrage van 230 leden. — Cotisation de 230 membres.	fr.	2,300 00
Toelage van den Staat. — Subside de l'Etat.	»	500 00
Toelage van de Provincie. — Subside de la Province	»	300 00
	fr.	<u>3,100,00</u>
Noodzakelijke uitgaven. — Dépenses nécessaires	»	<u>1,650 00</u>
Blijft voor de uitgave van <i>Bulletin</i> en <i>Handelingen</i> — Reste à dépenser pour la publication du <i>Bulletin</i> et des <i>Annales</i>	fr.	1,450 00

Er zal nu moeten gezorgd worden, dat er voor niet meer dan 1450 frank worde uitgegeven, en dan kan de rekening van het loopende jaar met een batig slot eindigen.

M^r le **Président**. Déférant au vœu de nombreux membres, nous avons décidé de reprendre nos excursions archéologiques, et nous vous proposons d'aller visiter Termonde le 1^{er} avril prochain. Le président du Cercle archéologique de Termonde, M^r A. Blomme, a composé à notre intention un charmant itinéraire, comportant tout ce qu'il y a d'intéressant à Termonde. Lui et son dévoué secrétaire, M^r Broeckaert, voudront bien nous

conduire dans cette promenade. Nous partirons de Gand à 13 h. 37 pour arriver à 14 h. 11 à Termonde, d'où nous repartirons à 18 h. 14. (*Adhésion*).

A propos du Mammelokker.

M^r le Président. M^r Casier m'a demandé, Messieurs, de pouvoir saisir la Société d'une modification au projet de restauration de la Halle aux draps et d'aménagement du Mammelokker.

Vu l'urgence, le Bureau a cru pouvoir vous soumettre cette question, bien qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour. (*Adhésion*).

La parole est à M^r Casier.

M^r J. Casier. J'ai demandé à M^r le Président de pouvoir vous entretenir des modifications que certains voudraient apporter aux plans de restauration de la Halle aux draps. La décision à prendre par le Conseil communal est imminente : il y a en effet urgence à ce que MM. l'architecte et l'entrepreneur soient fixés à ce sujet, si l'on veut éviter une suspension des travaux actuellement en cours d'exécution.

La Commission des Beaux-arts du Conseil communal a pris connaissance des modifications proposées ; elle a suspendu toute décision avant de connaître l'avis de la Commission locale des monuments.

Il m'a paru utile de consulter également notre Société ; je vous demande la permission d'exposer en quelques mots la question afin de provoquer un échange de vues qui puisse éclairer le Conseil communal ; grâce à l'obligeance de M^r le bourgmestre, j'ai le plaisir de mettre ce soir à votre disposition tous les plans de la restauration.

Ces plans, adoptés par le Conseil communal, consistent à allonger de quatre travées la Halle aux draps, à maintenir la façade du Mammelokker et à placer entre celle-ci et le Beffroi un mur peu élevé, au-dessus duquel on apercevrait les travées de la Halle aux draps récemment découvertes.

Quelques personnes proposent la démolition du Mammelokker et son transfert ailleurs. Je considère ce projet comme malheureux au premier chef. A mes yeux, c'est un moyen de le faire disparaître, et, pour le moins, de lui enlever son caractère historique qu'il a précisément par la place qu'il occupe. Et si j'abandonne ce point de vue pour ne m'occuper que du monument en lui-même, qui me garantira que cette démolition et ce transport s'opéreront sans dégradation sensible?

Le principal argument qu'on fait valoir en faveur de cette proposition, c'est que les deux monuments ne s'accordent pas, que l'unité de style n'est pas réalisée. Cet argument ne me touche en aucune façon; à ce compte-là on démolirait la moitié de nos monuments. La cathédrale de St-Bavon, notamment, résisterait-elle à l'application de ce principe? Je ne trouve, pour ma part, rien d'étrange à voir accolés l'un à l'autre ces deux monuments de styles différents. Ils constituent ainsi les documents les plus vrais et les plus durables de l'histoire de la cité.

Une autre proposition consistant à reculer le Mammelokker s'est fait jour. Elle me paraît aussi déplorable que la première, attendu qu'elle aboutit également à une démolition.

Le monument, à mon avis, doit rester là où il se trouve; il conservera ainsi à la fois son caractère historique et la patine dont le temps l'a recouvert.

Toutefois, parmi les partisans du maintien du *statu quo*, il y a divergence quant à la clôture qui doit être établie entre le Mammelokker et le Beffroi.

Le plan de restauration indique un mur de 3^m50 de hauteur; ce projet rencontre de l'opposition. D'aucuns voudraient laisser cet espace libre; cette proposition semble inacceptable pour des motifs de propreté de la voirie et de surveillance de la police. Ces raisons vous paraîtront péremptoires, je n'en doute pas.

Mais, du moment où l'on met une clôture, doit-elle être à claire voie ou faut-il un mur?

M^r **A. Heins**. Le plan indique deux baies qui devraient être grillagées.

M^r J. Casier. Ce mur doit-il être construit dans le caractère du Mammelokker ? On me paraît être d'accord sur le principe de la clôture ; reste à savoir quel genre de clôture il conviendrait d'adopter. C'est ce point que je voudrais voir mettre en lumière ce soir. Ma demande n'a aucun caractère officiel ; mais l'avis de notre société est d'une grande valeur dans les questions d'archéologie ; je souhaite qu'il s'exprime dans le sens des observations que je viens d'avoir l'honneur de présenter.

M^r de Pauw. J'ai toujours été partisan de maintenir nos monuments, de quelque époque qu'ils soient, à la place qu'ils occupent.

Ce qui a provoqué une certaine hésitation pour le Mammelokker, c'est l'aspect magnifique, révélé d'une manière inattendue, d'une partie de la Halle aux draps.

Mais quand la Halle aux draps sera complètement restaurée — bien entendu avec toute la discrétion exigée — nous verrons sur les trois autres côtés ce que nous venons de découvrir sur ce quatrième côté, de beaucoup le moins important.

En tout cas, il convient, à mon avis, de concilier le maintien du Mammelokker avec la vue de la partie récemment découverte de la Halle aux draps. Je suis donc partisan du plan qui nous est soumis et qui réalise parfaitement ce double desideratum.

M^r A. Heins. Je crois que nous pouvons nous rallier au plan officiel qui indique deux ouvertures dans lesquelles on établira de simples barreaux qui permettront de voir la vieille façade mise au jour ainsi que le Beffroi. Ce qui est regrettable, c'est que, sur le plan actuel, on a prévu en cet endroit un logement pour le concierge, mais je crois qu'on va y renoncer.

M^r J. Casier. C'était une simple chambre dont on n'aurait même pas soupçonné l'existence du côté de la rue.

M^r A. Heins. On aurait cependant vu les châssis des fenêtres et l'effet eût été très mauvais.

M^r G. Hulin. Nous sommes d'accord quant au maintien du Mammelokker qui nous rappelle des souvenirs d'histoire

locale et populaire. Sans parler des Gantois, il y a des étrangers fort distingués qui n'ont logé que là (*Hilarité*). Le folklore gantois du XIX^e siècle s'y rapporte fréquemment ; comme le Manneken-Pis à Bruxelles, le Mammelokker est une physionomie typique qu'il faut conserver.

Le goût de démolir sous prétexte de reconstruire sévit aujourd'hui. Il faut y prendre garde. C'est une nouvelle espèce d'iconoclastie. Il y a des gens qui détruisent les choses anciennes parce qu'ils ne les aiment pas : c'est le vandalisme naturel.



Maintenant il y en a d'autres qui les détruisent parce qu'ils les aiment (*Rires*). Il y a une sorte de radicalisme architectural qui veut qu'on épure les vieux monuments des ajoutes que la vie des siècles y a apportées. C'est une épuration dans le sens de l'épure (*Rires*).

Cette hostilité contre les traces de l'histoire est injustifiable.

Lorsqu'on a enlevé des églises les pierres tombales de toutes les époques pour les remplacer par des carreaux de céramique, de style ancien, on n'a certainement pas embelli les églises, on ne les a pas non plus rendues plus pieuses. Toutes ces inscriptions parlaient. Les ancêtres y survivaient. L'édifice renouvelé est froid et muet.

Je proteste donc encore une fois contre cette tendance à vouloir reconstruire les monuments d'après la conception abstraite d'un architecte, au lieu de les conserver comme les générations successives les ont faits. Je n'admets que la suppression des choses incontestablement dépourvues d'intérêt ou qui masquent des parties très belles.

Ceci dit, Messieurs, me plaçant à un point de vue purement artistique, je considère que les trois monuments dont il s'agit s'harmonisent parfaitement. Le Mammelokker fait que la Halle aux draps ne se trouve pas brutalement accolée au Beffroi et l'harmonie de l'ensemble du groupe ne fait qu'y gagner.

Une raison, esthétique aussi, milite en faveur de la clôture de la cour. Le Mammelokker forme coin et a besoin d'être soutenu, relié architecturalement au Beffroi ; il faut donc, d'après moi, maintenir le plan qui nous est soumis ici.

Quant au logement du concierge, la Commission des monuments a été d'avis de l'établir dans le Mammelokker et de rejeter dans la cour l'escalier donnant accès à l'étage de celui-ci.

Ce projet compléterait de façon pittoresque celui que vous avez sous les yeux. Les belles baies de fenêtres qui viennent d'être trouvées à l'intérieur du Mammelokker ne seraient pas sacrifiées ; on pourrait entrer dans la Halle par le vestibule du Mammelokker, en ménageant une porte dans la partie à construire.

On conserverait ainsi ce qui doit être conservé et on ajouterait à la cour un élément à la fois utile et pittoresque.

M^r le Président. On me paraît être unanime à demander le maintien du Mammelokker et à ne pas le voir reculer contre le Beffroi. On est unanime aussi, je pense, à demander que la

loge du concierge ne soit pas établie derrière le mur à construire entre le Beffroi et le Mammelokker, et, sauf cette dernière réserve, on désire également que le plan d'il y a trois ans puisse être exécuté aujourd'hui.

M^r P. Fredericq. La question essentielle est celle de savoir si le Mammelokker doit ou non être maintenu. Il faudrait disjoindre ces divers points.

M^r le Président. Je mets donc aux voix la question de savoir si le Mammelokker doit être maintenu là où il se trouve.

Adopté à l'unanimité.

Vient ensuite la question de la clôture.

M^r Fredericq. Het is juist nopens dit punt dat ik bekeer eene kleine opmerking te maken.

Het plan voorziet het oprichten van een tamelijk hoogen muur tusschen de Mammelokker en het Belfort. Die muur is in denzelfden stijl als die van de Mammelokker.

Mij dunkt dat vermits wij, met eene zekere aandoening, de voet van het Belfort en die drie gotische vensters van het Lakenhuis ontbloot hebben gezien, het toch niet redelijk zou wezen die opening weder te stoppen.

Men zou aldus ook gehandeld hebben met de Achter-Sikkel, indien wij niet waren tusschengekomen.

In het huidig geval vraag ik een eenvoudig afsluitel gedeeltelijk in steen — zoo laag mogelijk — waarop men een traliewerk zou plaatsen.

Jhr. De Pauw. Niemand betwist het dat de Achter-Sikkel nu een zeer schoon uitzicht oplevert. Maar de tralie van dit gebouw laat ons het Conservatorium zien, 't is te zeggen de Achter-Sikkel zelf.

In dees geval zal men slechts nog drie of vier vensters zien, geheel dezelfde als de twintig anderen die men langs de andere zijden van het gebouw zal zien.

Ik ben dus voorstander van het ontwerp van het stadsbestuur mits, natuurlijk, het weglaten van die poortierswoning.

M^r Fredericq. Het portaal en die twee gaten van het stadsontwerp zullen niet voldoende zijn om de voorbijgangers te laten zien wat er achter staat. Dat dient tot niets.

Het doelwit is te beletten dat dien hoek eene soort van vuilnishoek zou worden. Ehwel, een muur ter hoogte van een halve man, bij voorbeeld, zou daartoe voldoende wezen. Boven dien muur kan men een licht traliewerk plaatsen derwijze dat men de vensters van het Lakenhuis en den voet van het Belfort kan zien.

M^r Siffer. Men heeft gezegd dat in de Commissie van monumenten een voorstel is neêrgelegd geweest om den trap van het Lakenhuis in die koer te plaatsen. De stoep van dien trap zou kunnen geplaatst worden aan den ingang.

Ik geloof dat dit afsluitsel zoo zwaar niet mag zijn. Maar ik ben ook van meening — met M^r Hulin — dat er daar een gebouw moet opgericht worden dat de twee monumenten aan elkaar verbindt. De te bouwen trap zal die rol vervullen.

M^r Fredericq. Het is het bovenste gedeelte dat ik ongelukkig vind. Waarom dat schutsel?

Ik begrijp niet waarom de Mammelokker aan het Belfort moet verbonden worden. Het zal verbonden zijn langs de eene zijde aan het Lakenhuis en langs de andere zijde, zooals M^r Siffer het voorstelt, aan het Belfort door den stoep van den ontworpen trap.

M^r G. Hulin. Je regrette de ne pas partager l'opinion de M^r Fredericq. Certes, il est très intéressant de pouvoir examiner les deux ou trois travées de la Halle aux draps ainsi que le pied du Beffroi. Mais, le plan proposé permet parfaitement de les voir. Par les baies ouvertes, on verra très facilement les travées de la Halle, et, par le portail, on verra toute la base du Beffroi.

Le petit mur proposé par M^r Fredericq m'inspire des craintes : si la grille qui devrait le surmonter est « décorative », on verra moins bien qu'à travers les baies du plan actuel. On n'a, d'ail-

eurs, pas été fort heureux à Gand, en fait de grilles monumentales entourant les édifices anciens, et, dans le cas actuel, la difficulté sera peut-être plus grande que jamais.

Si l'on fait une simple grille « utilitaire », cela aura un aspect tout à fait mesquin et vulgaire.

De plus, si le Mammelokker n'est pas relié au Beffroi par quelque chose qui l'appuie, l'ensemble aura l'air boiteux comme l'orgue de St-Bavon depuis qu'il n'est plus soutenu que d'une jambe. Il ne faut pas perdre de vue que le dit Mammelokker est conçu comme formant coin et est ainsi adossé de deux côtés.

M^r V. van der Haeghen. Il me semble qu'on pourrait concilier les deux opinions, celle de M^r Fredericq et celle de M^r Hulin, en adoptant une clôture à piliers dans le style de celle qu'on a placée récemment à l'abbaye de St-Bavon.

M^r Siffer. Dit afsluitsel zou misschien minder zwaar mogen zijn, maar ik ben nochtans van gedacht, met M^r Hulin, dat dit afsluitsel toch een gebouw moet zijn verbindende de twee monumenten.

M^r A. Heins Je crois, Messieurs, que nous pouvons adopter le projet, qui permettra à l'architecte de faire les grillages des baies aussi légers que possible

M^r P. Fredericq. Het is het bovenste gedeelte dat ik ongelukkig vind. Waarom dat schutsel, ik herhaal het? Mijn wensch is daar een zeer laag muurtje te zien plaatsen met zoo weinig traliewerk mogelijk.

In een woord, ik vraag een afsluitsel dat niet belet te zien wat er achter staat (*Goedkeuring*).

M^r le Président. Nous n'obtiendrons pas l'unanimité sur cette question d'ordre esthétique. Pour moi, je partage l'avis de M^r Fredericq. Il semble inutile d'accuser davantage l'opposition des styles.

M^r Fredericq. Il s'agit de ne pas cacher une vue.

M^r de Pauw. On ne cache rien du tout

M^r le Président. Pardon! nous avons là un bâtiment net-

tement gothique et on demande d'ériger devant ce bâtiment une maçonnerie importante dans un style tout différent. Cette maçonnerie empêchera de voir ce qui se trouve derrière. Pour voir, il faudra regarder à travers les barreaux.

On peut donc demander une clôture quelque peu décorative, mais qui n'arrête pas la vue.

M^r G. Hulín. J'ose dire qu'avec la clôture construite d'après le plan, on verra mieux qu'avec la simple grille proposée par M^r Fredericq.

Ceci n'est pas un paradoxe.

Pour faire réellement *voir* les choses, il ne suffit pas de les mettre le plus facilement à la portée des yeux des passants. Il faut y attirer l'attention : on ne voit que ce qu'on regarde, et le regard est plus attiré par ce qui paraît se dérober que par ce qui s'étale. Il éprouve alors le plaisir de la conquête.

M^r Fredericq disait tantôt que c'est avec une sorte d'émotion qu'il a découvert récemment la base du Beffroi et les travées jadis masquées de la Halle : cette émotion je la partage. L'éprouverions-nous au même degré si rien n'avait été caché ?

Méfions-nous de certaines tendances du jour : la manie du « dégagement » à outrance qui dépouille les monuments du charme du mystère.

C'est avec les arguments de M^r Fredericq et de M^r le Président qu'on a décidé à Louvain le percement de la rue droite qui va de la gare à l'Hôtel de la Ville. C'était pour *mieux faire voir* ce bijou d'architecture. Vous savez tous ce qu'il y a perdu.

C'est avec les arguments de M^r Fredericq et de M^r le chanoine van den Gheyn, qu'on a démoli les jubés des églises, en dépit de la liturgie. C'était aussi pour mieux *faire voir* le chœur et ce qui s'y passe. Les créateurs des anciennes cathédrales étaient mieux inspirés. Ils savaient le prix du mystère, le prix de la surprise, de la découverte.

Aujourd'hui le mot d'ordre est « *tout à la rue* ». Les gens passent et ne regardent pas.

Il n'y a rien de caché dans les rues du quartier Léopold, à Bruxelles, tout est à front de rue, étalé à tout venant. Qui donc se rappelle avoir vu les maisons de la rue de la Loi?

Qualifiez ce phénomène comme vous le voudrez : c'est un *fait psychologique* incontestable que le regard est plus sollicité par ce qui a l'air de se cacher que par ce qu'on lui montre sans apparence d'obstacle. Tenez, voulez-vous un exemple? je fais l'expérience chaque jour. Vous connaissez peut-être la cour qui se trouve derrière notre maison du côté du quai de l'Evêché. La cour est fermée par un mur et par une grille. Cette clôture a le don d'éveiller la curiosité des passants qui regardent la maison bien plus que si elle était à front de rue.

M^r de Pauw. On pourrait résumer en demandant la clôture la plus légère possible.

M^r Fredericq. La question posée de la sorte créerait une équivoque. Chacun pourrait voter cela. Il y a ici deux opinions nettement distinctes. Et voici comment je formule la mienne : « Faire un mur aussi bas que possible surmonté d'une clôture réduite au strict minimum afin de voir le plus possible ».

M^r de Pauw. Mais c'est ce que je propose.

M^r J. Vuylsteke. Het voorstel van M^r Fredericq is niet in overeenstemming met zijn betoog. Men moet vragen : « een afsluitsel die het zicht hoegenaamd niet belemmert. »

M^r Fredericq. Ik sluit mij aan bij dit voorstel.

M^r de Pauw. Donc un mur avec une grille.

M^r J. Vuylsteke. La question d'exécution doit être laissée à l'architecte

— La proposition est adoptée à une grande majorité, par assis et levé.

M^r V. Van der Haeghen. Tout en ayant voté la proposition de M^r Fredericq, je maintiens la mienne tendante à faire une clôture assez importante pour relier convenablement le bâtiment du Mammelokker à l'édifice voisin.

II.

Une émeute gantoise au XIV^e siècle.

Jonkheer Nap. de Pauw. Mijne heeren. Vooraleer ik U de beloofde voordracht houde over eenen *Gentschen volksopstand in de XIV^e eeuw*, verlang ik een kort antwoord te geven aan den heer Van Werveke, die U in de voorgaande zitting (1) " eenige bedenkingen heeft medegedeeld over den " uitleg van sommige oorkonden " door mij nopens de veertiendeeuwsche werken van het Gravensteen uitgegeven (2). Het is de eerste maal niet, het is nu reeds de derde maal, dat de heer V. W. mij de eer aandoet, de teksten die ik bekend maak te beknibbelen, en te beweren dat ik ze verkeerdelijk uitleg; verre van mij erover te beklagen, ben ik hem zeer dankbaar en doet het mij groot genoegen, daar mijn voornaamste doelwit in het uitgeven der bronnen steeds geweest is eene hoffelijke discussie daarover uit te lokken. Nergens of nooit zal, overigens, dan in het voorhandig geval klaarder blijken dat, gelijk het fransche spreekwoord zegt : " *Du choc des opinions jaillit la vérité* ", en ik hoop geene moeite te zullen hebben, zijne rede-nering te wederleggen. Ik herneem dus kortbondig de twee of drie punten, waarover de heer V. W. zegt dat hij " het met mij " niet eens is ". Gij zult dadelijk zien dat het geschil of verschil van meening tusschen ons zoo groot niet is, als hij het wel wil zeggen.

Spreekende van de *bestemming* van het Gravenkasteel betwist de heer V. W. mijne stelling, dat rond de jaren 1360-61, dit gebouw, dat tot dan toe voornamelijk tot " *forteresse-prison* " had gediend, tot " een paleis " ter woning van graaf

(1) Bulletin 1902, blz. 68.

(2) Ibidem 1901, blz. 325-356.

en gravin is hervormd. Hij denkt dat het Gravensteen, dat i de eerste helft der XIV^e eeuw van tijd tot tijd tot voorloopig verblijf onzer vorsten diende, het sedert 1355 nooit meer is geweest, daar de graaf reeds in dit jaar een feest houdt in het *Prinsenhof*, dat hij bewoonde, terwijl hij in het *Gravensteen* zijne *Munt* vestigde, “ welke verschillende plaatsen moest “ innemen, en welker gebuurschap niet aangenaam zijn kon. ” Als bewijzen geeft de heer V. W. verscheidene posten uit de Rekeningen der stad Gent, en andere, van de jaren 1317, 1326, 1337, 1340 en 1346, welke spreken van tijdelijke verblijven of feesten onzer vorsten op het Gravensteen, doch niets meer bewijzen dan die der jaren 1362, 1420, 1445 en 1469 (1).

Die Rekeningen der stad Gent in de XIV^e eeuw ken ik nog al goed; indien de heer V. W. zegt dat hij sedert twaalf jaar die oorkonden en andere over het Gravensteen heeft verzameld (2), zal het mij wel toegelaten zijn te herinneren dat, juist op dat tijdstip (1890), ik uit die oorkonden eene nog al breedvoerige beschrijving van het Gravensteen leverde, die misschien niet vreemd was aan den lust die hij erover kreeg, en dat ik over ruim vijf-en-twintig jaar die rekeningen zelf gedeeltelijk heb uitgegeven, welke ik over bijna eene halve eeuw, als jonge student, reeds had gelezen en uitgepluisd.

Indien ik die omstandigheid vermeld, is het niet om er eenigen hoogmoed uit te trekken, doch om te doen opmerken dat ik misschien zonder verwaandheid mag zeggen dat ik ze zoowel als iemand versta. Welnu, wat bewijzen die posten? Dat onze vorsten het Gravensteen van tijd tot tijd bewoonden, als zij te Gent kwamen; ik heb nooit iets anders gezegd; doch, wat bewijst de Rekening van 1360-61 die ik heb uitgegeven (3)? — Klaar als de dag, dat in die jaren gebouwen worden gesteld of volledigd voor de *Chambre Monseigneur*, de *Chambre*

(1) Bulletin 1902, blz. 68-69.

(2) Ibidem, blz. 70.

(3) Bulletin 1901, blz., 339-351.

Madame, de *Bouteillerie*, de *Paneterie*, de *Sausserie*, enz., dat is, niet alleen voor de woning der vorsten, maar ook voor de verschillende diensten van hun Hof. Dat de graaf een ander paleis had in het *Sanderswal* of *Prinsenhof*, doet niets ter zake; hij had er zelfs een derde te Gent, in *de Posterne*; doch, al wat wij weten van den prachtlust en praalzucht van graaf Lodewijk van Male laat ons vermoeden dat hij in dezelfde stad verschillende woningen kon hebben. — Verder, dat hij zijne *Munt* in het Gravensteen had gevestigd, bewijst niet dat hij er niet in woonde, want uit mijne teksten en uit de nieuwe door den heer V. W. zelf uitgegeven blijkt dat die *Munt*, als ook het *Gevang*, boven en nevens de poort, in en nevens de kelders, en zelfs buiten den omvang van het kasteel lagen, terwijl de kamers van den graaf en zijne vrouw tusschen den Meesten Toren (*donjon*) en de latere kapel gelegen waren.

In de tweede plaats betwist de heer V. W. mijne meening, “over de opening in den muur langs de Geldmunt”. Hij kan “niet aannemen dat de breuk in den muur ten tijde van Jacob van Artevelde gemaakt werd, bij den aanval van het kasteel”. Zijne eigene uitlegging geeft hij niet, doch hij denkt dat er “geen enkele metselaar, hoe weinig hij ook van den stiel kenne, die eene groote breuk in een muur op zulke gebrekkige wijze “zou stoppen” (1). Ik weet niet welke metselaars de heer V. W. kan geraadpleegd hebben, doch ik heb het genoeg te verklaren, dat ik dit punt sedert de ontdekking der bres over vier jaar tot in de laatste tijden met den kundigen hersteller van het Gravenkasteel, den heer J. DE WAELE, heb onderzocht, met het oogwit van eene *fiche* voor onzen *Inventaris*, en dat ik het geluk heb het met dien uitstekenden bouwmeester eens te zijn. Kort na mijne voordracht schreef hij mij, uit eigen beweging, dat ik de eerste was die eene “*explication plausible du contrefort accolé à la brèche de l’enceinte du Château des Comtes*” had gegeven.

(1) Bulletin 1902, blz. 69-70.

Overigens is mijne bewering slechts eene gissing, overeenkomende met de teksten der rekening, en met het feit dat, in de omstandigheden erin vermeld, het werk in groote haast is moeten gemaakt worden. Indien echter iemand eene betere uitlegging vindt, ben ik bereid dezelve dankbaar aan te nemen.

Een laatste woord over de verdere mededeelingen van den heer V. W.; ik ben gelukkig dat zijne ontdekkingen de mijne komen bevestigen, namelijk over de dekking van den *Meesten-Toren* of *donjon* door een *plat dak, in lood*, gelijk die der kapel en de ingangspoort. Zijne teksten van de XV^e en volgende eeuwen zijn dienaangaande van het grootste belang en komen die der XIV^e bekrachtigen. Alleenlijk moet ik nog eens betreuren dat hij die teksten op eene *onleesbare* wijze, *diplomatisch*, uitgeeft, tegenstrijdig met de wijze van uitgave van alle geleerden, op twee of drie uitzonderingen na, en sinds lang voorgeschreven door het Historisch Genootschap van Utrecht en de *Commission Royale d'Histoire* van Brussel (1). In dit opzicht ben ik gelukkig de voorhand genomen te hebben van het uitgeven der oorkonden der XIV^e eeuw; de middelnederlandsche teksten leveren genoegzame moeielijkheden dan dat men ze niet verdubbele door eene slechte uitgave.

Ten slotte, mogen wij ons verheugen over dezen redetwist; want, indien het waar is, gelijk onze achtbare Voorzitter het eens zegde, “ *que tout ce qui concerne le Château des Comtes intéresse tous les Gantois,* ” uit de gedurige navorschingen over het verleden van het Gravenkasteel, door den heer VUYLSTEKE voor de vroegste eeuwen, door mij voor de XIV^e, door den heer VAN DER HAEGHEN voor de XV^e, door den heer VAN WERVEKE zelf voor dezelfde en de latere, zal er eindelijk, gelijk ik reeds het hier eens zegde (3), de ware geschiedenis van ons oud Gravenkasteel, zoowel uit zijne ontdekte puinen als uit de

(1) Bulletin de la Commission, 1896, blz. 5-14.

(2) Bulletin 1901, blz. 307.

(3) Ibidem 1894-95, blz. 267.

studie onzer kostbare oorkonden, heerlijk en volledig kunnen daargesteld worden. (*Toejuicing.*) (1)

*
* *

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de changer d'idiôme et d'emprunter la seconde de nos deux langues nationales pour vous faire part de la découverte d'un document important, que j'ai faite dans une affaire ayant trait directement à notre vieux Château des Comtes. Si je continue ma communication en français, ce n'est pas que je donne la préférence à cet idiôme, car, membre à la fois de l'Académie flamande et de la Commission royale d'histoire à l'Académie française... de Bruxelles, je mets les deux langues sur la même ligne, et les emploie diversement selon les circonstances. Or, comme pour mon premier travail sur le Château des Comtes, les textes dont je vais parler sont exclusivement rédigés en français, et je craindrais de céder à une habitude que nous autres Gantois nous ne sommes que trop enclins à adopter, c'est de parler en même temps les deux idiômes appris dès notre enfance. Ceci dit, j'arrive à mon nouveau document.

Vous savez peut-être que j'ai publié et commenté, il y a une douzaine d'années, dans la collection des Bibliophiles flamands, une Enquête très intéressante faite à Gand en l'an de grâce 1306 au sujet d'une émeute et d'un prétendu miracle qui eurent lieu à l'occasion de l'exécution de deux nobles du pays des Quatre-

(1) Ik neem deze gelegenheid te baat om drie grove drukfeilen in mijn voormalig opstel te verbeteren (Bulletin 1901) :

Blz. 326, regel 2, staat er : *les pières*; het moet zijn : *le Pières* (het Steen, en niet, de steenen).

Blz. 332, r. 8, 1040 ~~an~~ *par an*, moet zijn *par semestre*, of liever 2080 ~~an~~ *par an*.

Blz. 343, r. 24, *manchos*, lees *machons*.

De lichte feilen gelieve de welwillende lezer zelf te herstellen.

Métiers détenus au Château des Comtes (1). Or, je viens de découvrir parmi les deux mille chartes des Comtes de Flandre, non encore inventoriées (2), le jugement intervenu après l'enquête que j'ai publiée, et j'ai cru devoir vous en réserver la primeur comme un complément à ma première communication (3). J'ai la satisfaction de constater que ce document confirme en grande partie les inductions que j'avais pu en tirer sur la suite donnée à l'enquête, en la combinant avec les extraits des comptes des baillis de Gand, si magistralement publiés depuis *in extenso* par notre savant collègue, M^r JULIUS VUYLSTEKE.

Il me suffira donc de vous donner la quintessence du résumé que j'avais fait des 115 témoignages de l'Enquête de 1306, et cela me sera d'autant plus facile qu'un autre de nos collègues les plus érudits a bien voulu, dans un article d'ailleurs trop élogieux de la presse locale (4), en faire, lors de la publication, une traduction des plus fidèle.

Deux nobles du pays des Quatre-Métiers avaient été enfermés au Château des Comtes à Gand pour être exécutés. Le peuple de Gand, excité par le clergé qui prétendait qu'ils leur appartenaient, tenta de les délivrer. Les échevins allèrent demander leur relaxation; le fils du Comte, Robert de Flandre, logé près du

(1) « Dit es thesouch van dien dat Pieter Boe ende Leuz, sijn broeder, ontcracht waren den Here vor Sinte Verrildenkerke te Ghent, ende thuus up te broken te Jacops Toet in d'Oudeborch te Ghent, daer Mijn here Robrecht in was, die doe was in sHeeren stede, ende van allen de ghoenen diere te rimen ende te rade toe waren, ende miede ghegheven hebben ende miede ghenomen, ende van allen dinghen die te deize faite toebehort, ende van den kersen die berneden an den rade. Ende dit besouch was beghonnen te Ghent, na sinte Pieters dach ende sinte Pøuwels, in den jare Ons Heren MCCCVI, ende vort ghehort van daghe te daghe... »

(2) VICTOR GAILLARD, qui les avait retrouvées, en a analysé environ la moitié (*Bull. Comm. d'hist.*, 1855).

(3) Bulletin, 1901, p. 325 à 356.

(4) M^r M(AURICE) H(EINS) dans *La Flandre Libérale*, du 28 juillet 1890.

château chez Jacques Toete, refusa; le peuple brisa la porte. Quand, plus tard, le cortège sortit du château pour les mener au lieu de l'exécution à la *Muide*, le peuple, aidé par les religieux qui les accompagnaient sur la charrette et par les prêtres de l'église Sainte-Pharaïlde, essaya de les enlever et de leur y donner asile. Cette tentative ne réussit point, le supplice eut lieu. Quelques jours après, des lumières brillèrent sur les roues, à la *Muide*. On crut à un miracle, mais il fut prouvé qu'une dame noble, *Rijm*, y avait fait allumer des chandelles.

C'est ce résumé que je vous demande de pouvoir insérer dans nos *Annales*, car il est trop intéressant pour rester enfoui dans une publication quotidienne. J'y joindrai la pièce nouvelle, qui est bien le jugement du procès, quoiqu'il ne constitue qu'une liste de noms et de notes à la suite de sept rubriques différentes ou chefs d'accusation.

En voici d'ailleurs le sommaire et l'explication.

A) 16 personnes sont poursuivies et condamnées « en cors et « en biens » pour le fait qu'il appelle, comme les comptes des baillis, « la rescousse du car »; 5 d'entre elles sont, en outre, bannies.

B) 23 personnes (10 des premières et 13 autres) sont poursuivies et condamnées pour le fait « delle porte », c'est-à-dire les violences exercées dans l'habitation de Jacques Toete, où était descendu le fils du comte, Robert de Flandre, habitation dont la foule avait enfoncé la porte; 4 de ces autres sont bannies.

C) 3 des susnommés sont poursuivis « pour che qu'il pour-
« cachièrent qu'on ne feïst justice de che fait », et sont condam-
nés de ce chef.

D) L'un de ceux-ci l'est également pour le fait « de semmer
« mauvaises paroles ».

E) Un autre est « bannis, à le volonteï Monsigneur, pör che
« qu'il dist às personnes qu'ils crissent sur le commun ».

F) La dame *Rijm* l'est également « pour les candeilles alu-
« meies às rues. »

Enfin G) 39 personnes sont exilées pour la part quelconque qu'elles auraient prise à des faits non spécifiés : « Che sont chil « qui sont banni por les fais dessusdit, à le volenté Monsigneur, « qui dessus ne sont escripts et enseignéés pour bannis ».

En résumé, 52 personnes et une dame sont bannies pour l'émeute de 1306, chiffre qui, par une coïncidence étrange, est exactement le même que celui des bannis de 1342, à la suite de la dispute violente entre le tribun gantois Jacques van Artevelde et le conseiller du comte de Flandre Jean van Steenbeke. C'est l'application de ce système de bannissement en masse qui, en temps de troubles, était usité dans nos vieilles communes comme dans les républiques italiennes du même temps.

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des noms des personnes et des groupes de Gantois impliqués dans cette affaire. C'est le fait d'une étude à tête reposée. Aussi viens-je vous demander la permission de publier dans nos *Annales*, non seulement ces *listes*, mais une table complète de tous les acteurs et témoins de ce drame multiple, avec tous les renseignements contenus tant dans la préface assez longue de mon *Besouch*, que dans les pièces que j'ai réunies depuis sur ces divers personnages. On aura ainsi le dossier complet de cette émeute locale intimement liée à l'histoire générale de notre pays.

Je ne puis terminer cette courte allocution sans mentionner deux autres faits dont parle ma préface de 1890; le premier est une rectification, le second une satisfaction nouvelle. J'avais longuement recherché dans le passé l'histoire du groupe du pont de l'Exécution, *le fils bourreau de son père*; je n'étais point parvenu à expliquer l'inscription du ceinturon de celui qui n'est que l'exécuteur des hautes œuvres de la ville de Gand, *Riple 1371*; je l'avais, comme mes prédécesseurs, cherchée à *Rupelmonde*. — M^r Van Werveke a été plus perspicace que moi (1); je me hâte de reconnaître qu'il a eu la

(1) *Bulletin de la société*, année 1900.

main heureuse, en y retrouvant les noms des échevins de 1371, Gilles Ripegherste et Jean Borluut. Mais, d'autre part, je crois avoir été le premier, quoi qu'en dise M^r Prosper Claeys, dans son dernier et intéressant ouvrage (1), à constater que le groupe a disparu en 1800 (2).

Enfin, le rêve que j'avais fait en 1890, de voir le Château des Comtes complètement dégagé, s'est réalisé moins de dix ans après, et ce fait n'est que le prélude non seulement de sa restauration complète, mais aussi de la transformation magnifique de notre bonne ville de Gand dans le cours du XX^e siècle. (*Applaudissements.*)

III.

Le dégagement de la base des tours du Rabot.

M^r **Pirenne**. Je vous demande, Messieurs, d'appuyer le vœu que M^r Heins et moi avons l'honneur de vous proposer et qui tend au dégagement de la base des tours du Rabot.

Cette idée n'est pas nouvelle et a déjà été émise par M^r Prosper Claeys dans l'Inventaire archéologique.

Ce dégagement peut se justifier à un double point de vue : au point de vue historique et au point de vue artistique.

Vous savez que le Rabot a été construit en 1489 à la suite de la guerre des Flamands contre Maximilien d'Autriche. Celui-ci, vous vous en souviendrez, avait réclamé aux États de Flandre, après la mort de Marie de Bourgogne, la tutelle de ses enfants. Elle lui fut refusée.

Les péripéties de la guerre qui éclata alors, et parmi lesquelles

(1) *Mémorial de la ville de Gand*, 1902, p. 100.

(2) *tBesouch*, p. XLVII à LVII. — G. DE PAVW, *Den nieuwen Gregoriaenschen Almanach*, Gend, 1801, deel II, blz. 9.

il suffit de rappeler l'emprisonnement de Maximilien au Craenbourg à Bruges, amenèrent le vieil empereur Frédéric III à descendre dans les Pays-Bas au secours de son fils. Le 5 juin 1488 il vint camper à Evergem, devant la ville de Gand, avec une armée que les chroniqueurs contemporains évaluent à 30 ou 40,000 hommes. D'après les inscriptions qui figurent encore aujourd'hui à la façade extérieure du Rabot, le rempart appelé « Bachten Walle », qui défendait la ville de ce côté, n'était pas en état de défense. Mais en trois jours il fut renforcé par d'importants ouvrages de terre. Ces ouvrages restèrent d'ailleurs sans emploi, car, contrairement à l'opinion courante, les Allemands de Frédéric III ne semblent point avoir donné l'assaut à la ville. Du moins n'ai-je trouvé aucune mention d'assaut dans les chroniqueurs de l'époque qu'il m'a été donné de consulter. Il eût été d'ailleurs impossible de diriger une attaque de vive force contre la ville, les Gantois ayant, suivant leur habitude constante en cas de siège, barré le cours des rivières et tendu l'inondation tout autour de la cité. Après quarante jours, l'armée allemande, découragée et manquant de fourrages pour ses chevaux, décampa.

C'est l'année suivante, en 1489, que le Rabot fut construit. On peut donc y voir une sorte d'arc de triomphe médiéval, tel qu'est par exemple la cathédrale de Pise construite au XI^e siècle à la suite d'une grande victoire remportée par les Pisans sur les Musulmans de Sicile.

Il serait facile de dégager du côté de l'extérieur la base des tours si malencontreusement enfoncées dans le sol depuis la création du boulevard du Béguinage, et de leur rendre la sveltesse qu'elles avaient jadis.

Ce travail peut s'effectuer sans danger et sans grands frais et j'espère que la Société voudra soutenir notre demande auprès des autorités compétentes. (*Applaudissements.*)

M^r A. Heins. Comme vous le voyez par le croquis qui vient de vous être distribué, les tours se présentent de biais par rap-

port au boulevard ; le travail pourra se faire sans entraver le moins du monde la circulation assez intense en cet endroit. Le fossé, ou plutôt ce qui doit le rappeler, devrait suivant mon estimation, d'ailleurs très superficielle, avoir, à la partie la plus profonde entre les tours, 10 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur.

Il est incontestable que ces tours se présenteraient alors de façon beaucoup plus élégante qu'aujourd'hui.

M^r V. van der Haeghen. Ce dégagement était dans les vœux de la Commission locale des monuments depuis plusieurs années, mais la question n'avait pas encore été présentée de façon aussi pratique qu'aujourd'hui.

M^r le Président. Nous adresserons au Collège une demande dans ce sens, et nous y joindrons le croquis de M^r Heins.

L'heure avancée ne nous permet pas d'aborder les n^{os} IV-VI de l'ordre du jour ; ils seront reportés à la séance prochaine.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

Mardi 1^{er} avril 1902,

Excursion à Termonde.

Réunion à la gare de Gand Sud.

Horaire : Départ de Gand : 13.37.

Arrivée à Termonde : 14.10.

Visite de l'église collégiale de Notre-Dame, du Musée archéologique et de l'Hôtel de Ville.

Cette visite se fera sous la conduite de MM. A. BLOMME, président, et J. BROECKAERT, secrétaire du Cercle archéologique de Termonde.

Départ de Termonde : 18.11.

Retour à Gand : 18.43.

MAATSCHAPPIJ VAN GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE TE GENT.

Dinnsdag 1^{en} April 1902,

Uitstapje naar Dendermonde.

Bijeenkomst in de Zuidstatie, te Gent.

Uurregeling : Vertrek uit Gent : 13.37.

Aankomst te Dendermonde : 14.10.

Bezoek van de Collegiale Kerk van O. L. V., van het Oudheidkundig Museum en van het Stadhuis.

De HH. A. BLOMME, voorzitter, en J. BROECKAERT, secretaris van den Oudheidkundigen kring te Dendermonde, zullen het bezoek leiden.

Vertrek uit Dendermonde : 18.11.

Terugkomst te Gent : 18.43.

Excursion à Termonde.

I. — Eglise collégiale de Notre-Dame.

Construction orientée de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e siècle. Le chœur de la Vierge date de la fin du XV^e siècle (1469-1496); les chapelles latérales au midi ont été ajoutées au XV^e siècle.

Les voûtes actuelles n'ont été établies qu'à la fin du XV^e siècle, en commençant par le chœur de la Vierge pour finir en 1663 par le grand chœur. Primitivement, les fermes du toit, polychromées et garnies de volige, constituaient l'unique couverture.

De la première église construite par Ringaud le Chauve, il ne reste aucune trace; son mobilier est représenté par des fonts baptismaux romans (XII^e siècle) qui présentent des analogies frappantes avec ceux de Winchester, Zedelgem et St-Venand.

Le jubé fermant le chœur a été transporté à son emplacement actuel en 1839; il fut construit de 1662 à 1663, d'après des plans fournis par H. Van den Eynde; Artus Quellyn est l'auteur des ornements et des balustres; Mathieu Van Beveren exécuta les statues des évangélistes.

Chaire à prêcher par Mathieu van Beveren, 1682.

Le maître-autel, 1633, est l'œuvre d'Hubert Van den Eynde, d'après un projet de Jacques Franckaert. La fermeture du chœur a été acquise à Anvers en 1652; lutrin et chandeliers, 1633.

Autel de la Vierge par Jérôme Duquesnoy et Antoine Fayd'herbe, 1628; banc de communion par Guillaume De Vree et Jean Geeraerts, 1682.

Autel de Ste-Anne, par Erasme Quellyn.

Autel de St-Nicolas (transept gauche) par H. Verhaegen, de Malines, 1740. Vis-à-vis grand médaillon représentant la mort de Saphyre, le meilleur morceau de sculpture de l'église. Bénitiers en marbre, style Pompadour, 1774, par W. Pompe.

Tableaux : VAN DYCK. Le Christ en croix, 1629; la Nativité, 1632. — G. DE CRAYER L'Assomption, 1636; les Pestiférés; la Vierge et l'enfant Jésus; le portrait du donateur. — J. VAN HOECK. Triptyque : L'Annonciation; volets : la Nativité, la Circoncision. — DAVID TENIERS le Vieux. La transfiguration, 1615. — J. J. VAN OPSTAL. St-Michel terrassant le dragon 1709. — G. MAES. Même sujet. — J. VAN CLEEF OU JEAN BOECKHORST (Lange Jan) (?). Présentation au Temple. — C. SCHUT. La Fuite en Egypte.

Quatre cloches, dont deux fondues en 1466, par Henri Waghevens.

Trésor : La châsse de St-Hildouard et de Ste-Chrétienne, Anvers, 1664; une monstrance, par Th. Rasier, d'Anvers, 1639; crucifix en argent par G. Lanoy, Bruxelles, 1731; reliquaires de St-Macaire et de St-Quentin, 1705; antiphonaires.

II. — Musée archéologique.

Tous les objets ont été recueillis dans l'ancien pays de Termonde.

III. — Hôtel de ville.

Une vingtaine de tableaux modernes, noyau du futur musée de peintures.

A. BLOMME.

Algemeene vergadering van 15 April 1902.

Assemblée générale du 15 avril 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

- I. Communications. — Mededeelingen.
- II. L'excursion à Termonde. — Compte-rendu (A. DUTRY).
- III. La bibliothèque van den Bemden (P. BERGMANS).
- IV. Transformation du quartier du Meerhem. — Examen des plans communiqués par l'Administration communale.
- V. L'origine flamande de Roger Van der Weyden (L. MAETERLINCK).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents ; E. Dubois, secrétaire ; A. Van Werveke, trésorier ; N. de Pauw, président de la section d'histoire ; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Gustave Claeys Bouüaert ; Eug. Cobbaert ; A. Cruyplants ; V. De Muynck ; C. D'Hoy ; Albert Dutry ; Ch. Gilleman ; A. Heins ; L. Janson ; Ch. Laroy et J. Maertens.

M^r Paul Bergmans, indisposé, et M^r Maeterlinck, empêché, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Brunin, Georges, à Gand ; de Smet, Firmin, conseiller provincial, échevin de la commune de Lovendegem, château de Lovendegem ; Mees, Jules, professeur, à Gand, et Prayon-van Zuylen van Nyevelt, avocat, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

I.

Communications.

M^r le **Président** donne lecture d'une lettre émanant de la *Société d'Archéologie de France*, annonçant que cette Société tiendra cette année son Congrès à Troyes (*Aube*).

II.

L'Excursion à Termonde (1^{er} avril 1902). — Compte-rendu.

M^r **A. Dutry**. — Plusieurs de nos membres, incités peut-être par l'exemple des *Flandricarum Antiquitatum Investigatores*, groupe amical constitué officieusement au sein de la *Société d'Histoire et d'Archéologie*, avaient, à diverses reprises, exprimé le désir de voir organiser certaines excursions archéologiques.

L'idée de ces séances, qu'on pourrait appeler ambulantes, fut favorablement accueillie et, pour y donner suite, il fut décidé de se rendre à Termonde, ville pittoresque où l'archéologue et l'artiste peuvent trouver ample aliment à leur curiosité.

Il y a là, au confluent de l'Escaut et de la Dendre, une magnifique église, la collégiale de Notre-Dame, où les œuvres d'art abondent; un petit musée d'antiquités locales, de création récente mais d'un intérêt déjà considérable; un hôtel de ville orné de beaux et nombreux spécimens de l'école termondoise....

L'excursion devait se faire sous l'obligeante et compétente direction de M^r le président Blomme, l'érudit archéologue, de M^r le greffier Broeckaert, le bon littérateur et savant historien des communes flamandes; à ces deux guides, aussi complaisants que sûrs, se sont joints le clergé de Notre-Dame, M^r le conseiller provincial O. Vermeersch et M^r l'avocat Limpens.

Termonde possède un BÉGUINAGE, dont la visite ne figurait pas au programme de l'excursion, mais que les membres de la Société auraient eu tort de négliger.

Ce béguinage est petit ; il n'offre pas l'intérêt de nos béguinages gantois, avec leur place ou plutôt leur pelouse centrale — entourant l'église comme d'un tapis vert où les béguines proprettes étendent du linge éblouissant —, avec l'entrecroisement de leurs ruelles où le pas résonne, avec leurs curieuses perspectives et l'entremêlement des pignons. Le béguinage de Termonde ne forme à proprement parler qu'une grande place d'un tracé irrégulier, mais l'ensemble en est tranquille et reposant, et, dans les constructions, remaniées au cours des âges, persistent de curieux restes architecturaux et ornementaux, des encadrements de portes, des ancrs, un bas-relief, etc.

Dans l'angle gauche du béguinage, il y a une charmante et minuscule maisonnette, un petit coin d'une délicieuse intimité, où l'on voudrait s'installer, ne fût-ce que pour quelques heures :

*In een hoekje
Met een boekje.*

* * *

Le MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE de Termonde forma la deuxième étape de l'excursion.

On rit parfois de la prétention qu'ont les petites villes de créer un musée (l'auteur de ces lignes a essayé bien des quolibets quand, aidé de quelques amis, il en organisa un à... Lokeren!) mais à tort : ces petits musées complètent d'excellente façon, de façon vivante et intuitive, les annales d'une ville et de ses environs ; ils sauvent de l'oubli et de la destruction des documents précieux et des objets intéressants ; ils contribuent à faire aimer et apprécier le pays natal ; en instruisant, ils aident à la formation du goût.

Le musée de Termonde renferme des pièces importantes : fossiles découverts dans l'Escaut, armes, drapeaux, torchères,

vieux meubles, chartes, feronneries d'art, fragments architecturaux. Il possède notamment un bras de pompe en fer forgé (Louis XIV-Louis XV) d'une élégance rare et d'une exécution souple au possible. Cette pièce ferait l'orgueil de plus d'un grand musée.

Bref, en passant quelques heures dans cette collection embryonnaire, on en saurait déjà long sur Termonde, surtout avec MM. Blomme et Broeckaert, les pères du musée, comme ciceroni....

Malheureusement les heures étaient comptées.

* * *

Une intéressante et savante notice, due à la plume autorisée de M^r le président Blomme, notice qui fut adressée à tous nos collègues avec l'horaire de l'excursion et qui figure au 3^e fascicule (10^me année) du *Bulletin* de notre Société, me dispense d'insister sur l'ancienneté et la valeur architectonique de la vénérable COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME.

Comme la plupart de nos monuments religieux, elle manque d'unité et présente des spécimens architecturaux des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

De la primitive église, construite par Ringaud le Chauve, il ne reste que des fonts baptismaux romans, dont l'archaïsme, à la fois naïf et énigmatique, a longuement retenu l'attention de nos membres.

La collégiale renferme de remarquables morceaux de sculpture de Duquesnoy, Faidherbe, Verhaegen, Quellyn, W. Pompe, etc.

Van Dyck et De Craeyer sont magnifiquement représentés à Termonde, par des œuvres importantes et de bonne conservation.

L'attribution d'une Transfiguration à David Teniers le Vieux nous semble hasardée, en dépit du nom de l'artiste, qui figure dans l'angle gauche de la toile.

Quelques excursionnistes courageux et ingambes ont fait l'ascension de la tour ; ils y ont joui d'un panorama superbe et ont pu voir des restes remarquables de l'ancienne voûte à bardeaux qu'une voûte plus basse, établie à la fin du XV^e siècle, d'après M^r Blomme, postérieurement à notre humble avis, est venue masquer malencontreusement.

Le trésor de l'église renferme quelques pièces d'orfèvrerie religieuse qui, sans avoir grand cachet, ont cependant leur mérite : une châsse avec des motifs d'un modelé large et plein (1664) ; une monstrance qui paraît avoir été remaniée fréquemment et redorée récemment, un crucifix en argent de belles proportions....

* * *

En passant par un établissement hospitalier, les excursionnistes jettent un coup d'œil sur certains tableaux de l'église en cours de restauration.

Plusieurs de nos membres sont d'avis que cette restauration — comme hélas ! la plupart des restaurations — n'est pas assez discrète....

* * *

L'art moderne devait occuper les derniers moments que les excursionnistes avaient à passer à Termonde.

Termonde a son MUSÉE MODERNE.

Rosseels, Courtens, Meyers, Bogaert, Verhas, Wytsman, les principaux représentants de cette école termondoise qui, sans avoir brillé d'un éclat tout à fait supérieur, laissera dans l'histoire de l'art national un sillon lumineux, sont représentés, dans les salles de la Maison commune, par des pages maîtresses.

Il y a là, comme le portait le programme de l'excursion, un « noyau de futur musée de peinture » absolument remarquable.

Certes, ces tableaux décorent agréablement les diverses salles

de l'Hôtel-de-ville; mais, malheureusement, plusieurs d'entr'eux pâtissent d'un éclairage insuffisant.

Mieux vaudrait les réunir, d'autant plus qu'ils ont déjà le lien d'une même origine et de tendances artistiques communes.

Le temps fit malheureusement défaut aux excursionnistes pour rendre visite à la filiale d'Afflighem, où les moines leur réservaient, outre la vue de bons tableaux et l'examen de beaux livres, ce cordial accueil qui est dans les traditions de l'Ordre.

* * *

Le rôle du reporter n'est pas d'émettre des vœux à moins que ces vœux n'aient été exprimés; qu'il nous soit permis de nous faire l'écho d'un souhait qui, pour n'avoir pas été formulé officiellement, n'en a pas moins été énoncé dans les conversations particulières : celui de voir se renouveler pareilles excursions qui sont reposantes pour les hommes d'étude en même temps qu'instructives et qui, dans certaines circonstances, peuvent avoir une influence heureuse pour la conservation et le respect du patrimoine artistique. (*Applaudissements.*)

M^r le Président. Je remercie M^r Dutry de son intéressant et aimable rapport, et j'espère que le vœu qu'il vient d'émettre recevra une très prompte solution. Divers projets, en effet, sont déjà mis en avant. Nous comptons faire prochainement une excursion d'une journée entière à Tournai, où nous serions reçus par M^r Soil, dont nous reconnaissons tous la particulière compétence en matière d'archéologie.

M^r Casier nous a proposé, d'autre part, une promenade archéologique dans les environs de Ninove.

Il y a, enfin, un projet d'excursion à Malines.

Le Bureau compte bien réaliser au moins un de ces trois projets avant la fin de la saison qui va s'ouvrir.

M^r V. De Muyneck. Je propose également une excursion à Renaix pour y visiter, notamment, le musée Joly. (*Adhésion.*)

III.

La bibliothèque van den Bemden.

M^r le **Président** donne lecture du travail ci-après de M^r Paul Bergmans.

M^r **Paul Bergmans**. Le legs fait à notre Société par M^r Ferdinand van den Bemden comprend environ 170 volumes, se rapportant principalement à l'histoire de la Flandre, et à la généalogie des familles de cette contrée.

Dans la première catégorie, on peut relever un certain nombre de livres de références, que tous nos confrères sont amenés à consulter presque journellement, et qui, à ce titre, seront particulièrement les bienvenus sur les rayons de notre Bibliothèque. Tels, les *Mémoires* du chevalier Diericx, le *Gent* de De Potter, l'*Inventaire des chartes des comtes de Flandre* du b^{on} de Saint-Genois, le *Cartulaire de la ville de Gand* de J. Vuylsteke, les *Beroerlicke tijden* de Vaernewyck, l'*Histoire chronologique des évêques* de Hellin, la *Bibliographie gantoise* de F. Vander Haeghen, l'*Inventaire des archives de la ville de Gand* de V. Vander Haeghen, les publications de F.-H. d'Hoop sur les archives de la province, l'histoire des communes de la Flandre orientale par Fr. de Potter et J. Broeckaert, l'*Histoire de la ville de Bruxelles* de A. Henne et Al. Wauters, etc. Notons aussi une série de brochures intéressantes, qui ont été groupées en volumes.

Mais la majorité des ouvrages rassemblés par M^r van den Bemden se rapporte aux sciences auxquelles il s'adonnait spécialement : la généalogie et l'art héraldique.

A côté de livres généraux, tels que le *Nobiliaire des Pays-Bas* de M. de Vegiano, publié par J. de Herckenrode, le *Recueil héraldique de la ville et du franconat de Bruges* de F. van Dycke, le *Cabinet des titres* de A. Merghelynck, l'*Indicateur nobiliaire* de F.-V. Goethals, les publications de

W. Moens concernant les familles flamandes réfugiées en Angleterre, etc., nous possédons ainsi un nombre relativement considérable de monographies généalogiques sur les familles *van Alstein, d'Arshot, Bailleul, Billet, de Borchgrave, de Castillo, de Coloma, du Chambge, Dutry, de Gavre, Goethals, Harou, de Hemptinne, Heynderickx, La Marck, Luycx, de Maeght, Mast, de Maulde, de Monge, Penne-man, de Peralta, van de Poll, Sarrazin, de Troch, Vaernewyck, Wielant*, etc.



Sur l'initiative de M^r P. Fredericq, la Société a fait coller sur chacun des livres de M^r van den Bemden, un ex-libris dessiné par M^r A. Heins et orné du portrait de notre regretté confrère.

Je n'ai cru pouvoir mieux reconnaître la généreuse donation de celui-ci, qu'en dressant, des livres qu'il nous a laissés, un

catalogue complet qui vous permettra de connaître exactement le nouvel et important accroissement de notre bibliothèque.

Je vous laisse, Messieurs, le soin de décider s'il y a lieu de publier dans notre *Bulletin* ce catalogue qui comporterait une dizaine de pages d'impression. (*Applaudissements.*)

M^r le Président. M^r Bergmans s'est livré à un véritable travail de bénédictin et nous devons l'en remercier très vivement.

Il nous laisse, Messieurs, le soin de décider s'il convient d'imprimer ce catalogue.

Personnellement, je ne crois pas que cette publication soit nécessaire en ce moment. Le jour où notre bibliothèque aura acquis une certaine importance, nous serons obligés d'en faire le catalogue, et celui de la bibliothèque van den Bemden aura sa place toute indiquée dans ce catalogue général. En attendant, le catalogue particulier de la bibliothèque van den Bemden sera déposé à notre bibliothèque, où chacun pourra le consulter. (*Adopté.*)

IV.

Transformation du quartier du Meerhem.

Examen des plans communiqués par l'administration communale.

M^r le Président. L'administration communale, et nous devons lui en savoir gré, continue à vouloir bien nous envoyer les plans des différentes transformations qu'elle veut apporter à la ville.

Je crois que nous ne pouvons mieux lui témoigner notre reconnaissance qu'en discutant ici ces plans. Nous pouvons le faire avec toute la liberté possible, puisque nous ne devons nous préoccuper que du côté esthétique. D'autres considérations, et, notamment, des considérations d'ordre financier, peuvent

influer sur la décision de nos administrateurs communaux. Il n'en est pas ainsi pour nous. L'intérêt esthétique doit être notre seul guide.

M^r de Pauw. Il serait désirable que, dans les cas de l'espèce, nous eussions les plans sous les yeux.

M^r le Président. Oui, mais ils ont été déposés sur le Bureau et à la Bibliothèque.

D'ailleurs, je crois que nous n'avons, à propos du projet actuel, à nous préoccuper que d'une question de principe : Est-il bon, au point de vue esthétique, de combler nos canaux?

Nous en avons vu combler déjà plusieurs : le fossé d'Othon, le quai au Bois, le fossé situé derrière l'Institut Saint-Liévin. Je crois que c'est un système, et je demande s'il ne serait pas utile d'élever la voix pour qu'on y mette un peu de modération.

M^r V. van der Haeghen. De tout temps les cours d'eau de Gand ont été considérés comme son plus bel ornement ; c'étaient, disaient les anciens, les « joyaux » de la ville. Victor Hugo a écrit, à leur sujet, une très belle page.

Aujourd'hui, les plus pittoresques ont disparu ; je citerai, notamment, outre ceux dont vient de parler M^r le Président, le fossé charmant qui entourait l'ancien béguinage et celui de l'abbaye de Baudeloo.

On prétexte les frais de curage de ces cours d'eau et, tandis que, pour ce motif, on les comble, d'autre part, on en crée de nouveaux dans les jardins publics, et on ne paraît pas se douter que ces nouveaux cours d'eau devront également être curés.

Le comblement de ces cours d'eau est-il nécessaire au point de vue de l'humidité, au point de vue hygiénique? Je ne le pense pas. Depuis que le fossé de Baudeloo est comblé, la Bibliothèque est devenue humide, et on va se trouver dans la nécessité, pour ce motif surtout, d'en opérer le déplacement.

Si ces cours d'eau sont sales, s'ils répandent parfois des odeurs peu agréables, c'est parce qu'on ne les cure plus. Qu'on les

nettoie à temps, comme autrefois, et tout sera pour le mieux.
(*Applaudissements.*)

M^r Albert Dutry. Je partage absolument la manière de voir de M^r van der Haeghen. Lorsqu'il a été question, à Bruges, en vue de l'exécution des travaux maritimes, de combler certains canaux, il y a eu un *tolle* général parmi les artistes, les esthètes et les archéologues. Et je m'étonne que les projets de comblement des cours d'eau de Gand ne soulèvent pas les mêmes protestations. On a pu combler de la sorte nos cours d'eau les plus pittoresques et, notamment, celui connu sous le nom de « *de zeven brugskens* ».

M^r G. Hulin. C'était le fossé d'enceinte du Château des Contes.

M^r A. Dutry. Personne n'a protesté!

Quant à l'argument tiré des besoins de l'hygiène, on éprouve, actuellement, au quai au Bois comblé les mêmes inconvénients qu'à la Bibliothèque. Les habitants des maisons du quai au Bois sont obligés, depuis le comblement, de s'imposer de grands sacrifices pour rendre leurs maisons habitables. Il y avait là des conduites d'eau ignorées que le comblement a obstruées de sorte que le drainage est aujourd'hui des plus défectueux et l'humidité envahit peu à peu les maisons.

Un vieux dicton flamand dit que rien n'est plus entêté que l'eau. J'en ai eu la preuve à Lokeren où j'ai résidé pendant un certain nombre d'années. On a apporté là des modifications au tracé de la Durme, et celle-ci a toujours persisté à vouloir suivre son ancien cours.

Pourquoi, sous ce fallacieux prétexte d'hygiène, vouloir changer totalement l'aspect d'une ville? On connaît aujourd'hui une foule de moyens d'assainir les cours d'eau sans les combler.

Je suis incompétent en matière de travaux hygiéniques, mais je puis cependant constater les mauvais résultats de ceux qu'on a effectués. (*Applaudissements.*)

M^r V. van der Haeghen. En Hollande, d'après ce qu'a

rapporté notamment notre ancien collègue, M^r Th. Arnold, Hollandais de naissance, on a constaté qu'il y avait un grand inconvénient à combler les fossés dans les villes. Chaque fois qu'on l'a fait, l'humidité montait dans les murailles en briques des maisons anciennes.

M^r **G. Hulin**. Je suis enchanté de voir se manifester aujourd'hui, de façon aussi unanime, l'opinion que je n'ai cessé de défendre depuis longtemps, et, notamment, à propos de la Lys au Bois.

C'est une chose désolante que de voir disparaître ainsi, sans motifs, tous nos cours d'eau.

Je n'ai jamais pu m'expliquer pourquoi le comblement des cours d'eau serait une mesure hygiénique. Il faut, en effet, bien se rappeler que partout, à Gand, à Bruges, à Amsterdam et ailleurs, les cours d'eau ont été créés par des motifs d'hygiène. La ville de Gand a été établie dans une plaine marécageuse et la plupart des cours d'eau dont elle a été sillonnée, ont été creusés précisément pour dessécher ces marais. C'est là, d'ailleurs, le procédé d'assèchement qu'on a toujours employé.

La suppression d'un de nos cours d'eau est donc le contraire d'une mesure d'hygiène et, comme M^r Dutry le signalait avec raison tout-à-l'heure, les maisons construites le long d'un cours d'eau comblé deviennent humides et malsaines. Je rappellerai, à ce propos, que c'est aujourd'hui le cas de beaucoup d'anciens châteaux dont on a cru devoir combler les fossés. La plupart d'entr'eux sont devenus inhabitables. Je citerai, entr'autres, le château de Waesmunster qu'on a dû abandonner à la suite de ce malencontreux comblement.

Dans un bâtiment que longeait anciennement le cours d'eau des « zeven brugskens » aujourd'hui comblé, sont établis des ateliers d'artistes. Ce bâtiment, qui était parfaitement sec avant le comblement, est aujourd'hui humide à un tel point que les murailles sont couvertes de moisissure.

Déjà, on vient de le dire, le même résultat se manifeste à la

Bibliothèque, et j'ajouterai que toutes les maisons situées le long de l'ancienne Lys au Bois sont menacées du même inconvénient.

Il est manifestement anti-hygiénique d'obliger les gens à habiter des maisons qui sont pourries d'humidité par le fait du comblement des cours d'eau. J'ajoute — et il est bon de prévenir le public — que les nouvelles constructions qu'on élèvera en ces endroits subiront le même sort M^r Dutry l'a rappelé : l'eau ne se détourne pas.

Je crois qu'il n'y a dans tout cela qu'une nouvelle manifestation de l'esprit d'imitation administrative. Les villes moindres veulent copier les grandes villes. Or, Bruxelles et Paris n'ayant pas de ces cours d'eau, il ne faut pas qu'il y en ait à Gand. On veut faire aujourd'hui des villes à la mode du jour comme un habit ou un chapeau. C'est un nouveau genre de snobisme presque aussi ridicule que celui qui consiste à retrousser ses pantalons parce qu'un jour le prince de Galles avait retroussé le sien pour visiter une écurie de courses. (*Rires.*)

Au point de vue esthétique, la question ne se discute même pas.

Chaque ville doit avoir sa physionomie propre, et la physionomie propre à la ville de Gand c'est d'avoir des cours d'eau comme Bruges et les villes hollandaises.

Evidemment, le point de vue hygiénique devrait primer le point de vue esthétique. Mais, nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il n'y a ici aucune question d'hygiène en jeu et que, au contraire, c'est le comblement des cours d'eau qui est éminemment anti-hygiénique.

Nous attendons la preuve du contraire et, en attendant, nous demandons le maintien du Meerhem. (*Applaudissements.*)

M^r **A. Heins.** Si naguère je suis intervenu, avec d'autres amis du pittoresque, à Bruges, ç'a été à la demande de l'architecte Jonckheere, aussi ému à cette occasion que le chanoine Duclos qui fit campagne, il y a quelques années, pour cette enceinte menacée.

Il s'agissait là de sauver de la destruction un admirable coin qu'on pouvait maintenir sans aucun inconvénient, celui des fossés bordés de beaux arbres vers la porte des Baudets et les bassins. La question d'hygiène n'était même pas soulevée.

Ici à Gand, on invoque les intérêts de l'hygiène et, au nom de ces mêmes intérêts, on comblera successivement tous les cours d'eau qui traversent la ville. Au fond, ce qui détermine la disparition de nos cours d'eau, ce sont les frais de curage.

M^r A. Dutry. C'est cela ! C'est un parti pris. On les laisse s'ensaver et puis on dit qu'ils sont malsains.

M^r A. Heins. Il y a quelques années déjà, un de nos historiens gantois, M^r Vuylsteke, me disait mélancoliquement : on les comblera tous et on en fera du terrain à bâtir !

C'est du côté du quai St-Antoine que ce phénomène d'ensablement voulu se remarque le mieux.

On voit que sa prédiction est en train de se réaliser.

M^r de Pauw. Je suis heureux de constater qu'il n'y a pas une note discordante et que chacun de nous se souvient de la parole de nos anciens échevins : nos rivières sont les joyaux de la cité. Froissart disait qu'elles étaient « comme la croix du ciel » parce que la Lys, la Liève, l'Escaut et la Moere faisaient comme une croix. Aujourd'hui, cela est en train de disparaître. Les 80 ponts de Gand y sont bien encore — il y en a même peut-être davantage — mais les 26 îles n'y sont plus, ou du moins leur nombre a bien diminué.

La plupart des petits cours d'eau que j'ai connus dans mon enfance ont disparu. Et l'on projette aujourd'hui la disparition de la Moere et de la Liève. Pourquoi pas aussi la Lys et l'Escaut ?

On avait bien commencé, sous Napoléon, à combler les canaux de Venise. Heureusement, le forfait n'a pas été perpétré jusqu'au bout. Mais, on n'en a pas moins créé une très vilaine tache dans cette cité merveilleuse.

Si l'on transforme Gand sous l'empire de cette idée qu'il faut

combler ses cours d'eau, elle deviendra une ville des plus prosaïque.

M^r le Président. Le résultat que nous espérions est atteint. Ce n'est plus sans protestations qu'on comblera encore nos cours d'eau.

Pour le projet actuel, la partie à combler est peut-être moins pittoresque, mais il est à craindre que ce ne soit qu'un amorçage, car tous nous avons été d'accord pour constater qu'à Gand il y a une tendance à combler tous les fossés.

Je ne crois pas que nous puissions empêcher le comblement du Meerhem, et le vœu que nous émettrions serait purement platonique.

Mais ce que nous pouvons faire, avec chance de réussite, c'est d'exciter la pitié des Gantois pour leurs vénérables cours d'eau qui ont valu à leur ville d'être citée partout avec admiration. Nous tâcherons de sauver ce qu'il en reste.

M^r V. De Muynck. Il n'est pas certain que nos vœux seront purement platoniques.

On a obtenu gain de cause à propos du Mammelokker et de l'Achter Sikkel.

Pour les cours d'eau, on n'en avait pas parlé jusqu'ici, sauf pour le quai au Bois, mais celui-ci était dans une situation qui réclamait une mesure radicale.

M^r A. Dutry. C'est le cercle vicieux que je signalais tantôt. On commence par faire tout ce qu'on peut pour rendre la Lys au Bois insalubre, et puis on la condamne parce qu'elle est devenue insalubre. Il y a vingt ans déjà, je protestais dans la presse contre le déversement des neiges dans les eaux du quai au Bois. Rien n'y a fait: le quai au Bois devait devenir insalubre; c'était décidé !

Je crois, passez moi le mot, que nous nous trouvons en présence d'un truc : On est en train de laisser s'envaser également, en vue de sa suppression, le bras de la Liève qui va du Château des Comtes au Rabot.

Si l'on agissait de la même façon à l'égard de nos canaux modernes, ils seraient tout aussi insalubres. Au Reep, notamment, il sent tout aussi mauvais qu'au Meerhem. Et le Reep est un travail moderne et hygiénique. (*Rives.*)

M^r V. De Muynck. A propos de ce qu'a dit tantôt M^r Dutry relativement aux travaux qu'ont dû faire exécuter les occupants des maisons du quai au Bois, je désire faire remarquer qu'avant le comblement, il y avait là 88 maisons — chiffre officiel — qui n'avaient pas de fosse d'aisance.

M^r A. Dutry. On pouvait en faire établir ; les pouvoirs publics sont armés pour cela.

La maison que j'habite actuellement place du Fossé Courbe a des soubassements très anciens. Avant le comblement du fossé, elle était parfaitement sèche ; dans quelques années elle sera inhabitable. Des hommes compétents m'ont déclaré que le mal était sans remède. Et il n'y a que quelques années que ce fossé est comblé !

M^r de Pauw. C'est l'humidité qui a pénétré dans la Bibliothèque, à la suite du comblement du fossé de Baudeloo, qui a fait changer M^r F. van der Haeghen d'avis au sujet du déplacement de la Bibliothèque.

M^r V. De Muynck. Je me permettrai cependant de citer deux exemples de bâtiments établis sur des terrains marécageux et dans lesquels il n'y a pas trace d'humidité. Ce sont les bâtiments de l'Université et l'Hôtel de Nokeren, aujourd'hui le Cercle catholique. Les noms des endroits où ils se trouvent indiquent suffisamment la nature du terrain : Rue du Marais et Place du Marais.

On a fait là des travaux de drainage qui ont enlevé l'humidité.

M^r V. De Muynck. Ce qu'il conviendrait de faire, dans la ville de Gand, c'est d'établir les maisons sur un tablier de béton ainsi que cela se pratique à Amsterdam.

M^r de Pauw. Les endroits appelés de Poel, Korte et Lange Meire datent de 5 à 600 ans. A ce compte-là, toutes les rues de Gand sont bâties au milieu de marécages !

En 1845, le quai au Bois était aussi sale qu'il l'était il y a quelques années. Mais, alors, au lieu de le combler, on l'a dévasé.

Mr V. De Muynck. Pour revenir à la question qui nous est soumise aujourd'hui, je puis vous dire qu'on ne comblera, ni le quai des Tuileries, ni le quai St-Antoine (*Vive approbation.*)

Mr V. van der Haeghen. Pourquoi, dès lors, en combler la moitié ?

Mr A. Dutry. On fera là un cul-de-sac où viendront s'amonceler toutes les immondices et puis, au nom de l'hygiène, on décrètera la disparition de ce qui reste !

Mr V. De Muynck. Il faut tenir compte de certaines considérations hydrauliques. Le creusement du canal de Schipdonck a été la grande cause de l'état de stagnation dans lequel se trouvent, actuellement, nos cours d'eau et c'est surtout cet état de stagnation qui provoque leur comblement. Ne perdons pas de vue également que nous avons à alimenter le canal de Terneuzen qui est un véritable gouffre. C'est même là une des causes de l'ensablement de l'Escaut devant Anvers.

Je propose donc, Messieurs, d'émettre simplement le vœu de voir conserver, autant que possible, nos cours d'eau. (*Approbation.*)

V.

L'Origine flamande de van der Weyden.

Mr le Président donne lecture du travail ci-après de **Mr Maeterlinck**.

Mr L. Maeterlinck. Dans mes dernières études sur Roger van der Weyden (1), c'est à dessein que j'ai cru devoir

(1) *Roger van der Weyden et les Ymagiers de Tournai* (Mém. cour. et autres mém. Académie royale de Belgique 1900) et *Roger van der Weyden sculpteur* (Gazette des Beaux-Arts, sept. et octobre 1901.).

lui conserver son nom flamand, que, par une tendance générale et regrettable, on semble vouloir remplacer aujourd'hui, par son appellation wallonne et plus nouvelle de *de la Pasture*.

Il n'entre nullement dans mes intentions de vouloir enlever à Tournai l'honneur d'avoir vu naître un des plus grands de nos artistes nationaux. J'ai même été le premier, je crois, à signaler l'influence considérable qu'exercèrent les imagiers de sa ville natale sur son esthétique propre et sur le développement de sa carrière artistique.

Mais parce que Roger est né, accidentellement peut-être, à Tournai, doit-on en déduire qu'il est d'origine wallonne et que le nom de son père fût de la Pasture ?

Il y aurait, au contraire, selon moi, de grandes probabilités pour croire que le père de notre grand artiste, sur l'origine duquel les archives tournaisiennes sont muettes, fut un brabançon et qu'il portait le nom bien flamand d'Henri van der Weyden.

Certes, comme l'ont prouvé MM. A. Pinchart de la Grange, Cloquet et bien d'autres, on relève dès le XIII^e siècle des noms de de la Pasture à Tournai ; mais les van der Weyden ancêtres possibles de Roger ne manquent pas non plus ni à Bruxelles, ni à Louvain (1).

On doit observer cependant que si les traductions de noms flamands en français ou en latin sont fréquentes au moyen-âge, l'inverse dut être très rare ; et je pense que l'on serait fort embarrassé de nous en citer un seul exemple prouvé.

Nous trouvons en revanche à Tournai des preuves certaines et nombreuses de traductions de noms flamands en français, notamment du nom même qui nous intéresse, que nous voyons figurer dans le Registre de la loi du 9 février 1451 (2) sous la

(1) *Roger van der Weyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants*, par Alph. Wauters et *Louvain Monumental* de E. van Even.

(2) *Etudes sur l'art à Tournai*, par MM. de la Grange et L. Cloquet, t. II, p. 97.

forme « : *Willème van den Wye* (sic) *dit de la Pasture* » montrant ainsi le nom primitif flamand accompagné de sa traduction française.

Notre regretté confrère Ferd. van den Bemden, dont vous connaissez tous les fouilles patientes dans les diverses archives du royaume, partageait absolument cette manière de voir. Il croyait même, lors de recherches déjà anciennes faites à Tournai, avoir trouvé des preuves certaines de l'origine flamande du nom de van der Weyden.

M^r de Raadt, auteur de l'important ouvrage *les Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, consulté à ce sujet, m'écrivit : « Dans les actes français donnés en Flandre on traduisait très souvent en cette langue les noms flamands : Le Kian pour d'Hondt ; du Moustier pour Kerkove etc. On ne traduisait presque jamais les noms wallons ou français, mais ceux-ci prenaient petit à petit une légère tournure flamande (1) ».

Nous nous proposons, M^r van den Bemden et moi, de faire ensemble de nouvelles investigations au sujet du nom primitif de van der Weyden, quand sa mort inopinée m'a fait remettre à plus tard pareil projet.

Mais avant de commencer ces nouvelles recherches voyons si, en examinant les documents déjà connus, nous n'arriverons pas à un premier résultat de nature à encourager un pareil travail.

On sait que les pièces authentiques établissant l'origine tournaisienne de *Rogelet de le Pasture* sont au nombre de quatre : *le Registre de Saint-Luc* où notre artiste se trouve inscrit avec la mention « natif de Tournay » ; *l'inventaire du mobilier de la corporation des peintres* de cette ville ; *le*

(1) En faisant des recherches dans l'ouvrage de M^r Th. de Raadt, cité plus haut, je n'ai trouvé qu'un seul exemple où la devise du sceau primitif se retrouve plus tard traduite en flamand ; c'est le cas pour la famille *de Leo*, qui prit plus tard le nom de *de Leuw*, mais on remarquera qu'ici le nom primitif était latin et non pas français.

compte de la même corporation en 1465 et enfin *une procuration* passée à Bruxelles en 1440.

Mais aucun de ces documents ne nous donne le moindre renseignement ni sur le nom propre, ni sur aucune des particularités de la vie du père de van der Weyden.

Nous savons seulement, par un manuscrit : *Registre des rentes viagères de Tournai* (1) *vendues en avril mai juin juillet 1435*, et son prénom et la date approximative de sa mort.

Le premier paragraphe qui le concerne est ainsi conçu :

« *Au xxj jour d'octobre. — A maistre Rogier de le Pasture, pointre fils de Henry, demourant à Brouxielles, eagié de xxxv ans, et dimiselle Ysabel Goffart, fille Jehan sa femme eagiée de xxx ans : x livres.* »

Le second est une répétition en abrégé du premier, nous le trouvons à la date du 21 avril dans un volume intitulé : *C'est le livre ou cartulaire ouquel sont iscriptes les rentes à vie que la ville et cité de Tournay doit, les personnes à qui et jours que y celles rentes eschient etc...* :

« *A maistre Rogier de le Pasture pointre fils de feu Henry, demurant à Brouxielles et dimisel Ysabel sa femme, acquis en l'an mil iiij et xxxv : x livres* ».

Ce prénom du père de Roger, actuellement accepté de tous, donne une importance considérable à un passage presque oublié du consciencieux travail de l'archiviste M^r Ed. van Even : *Louvain Monumental* qui date de 1860, où nous voyons cité un Henri van der Weyden « sculpteur » ayant travaillé au palais du duc de Brabant en 1424.

On sait dans quelles circonstances cette résidence fut choisie par ce prince.

(1) Ces sommes furent levées pour être payées à Philippe le Bon en vertu du traité de sûreté conclu par la ville de Tournai pour un terme de 6 ans.

Le Duc Jean IV préférant le calme séjour de Louvain à celui de Bruxelles, où les deux partis qui divisaient alors la ville étaient aux prises, s'en était ouvert aux magistrats Louvanistes, qui s'empressèrent de lui offrir en propriété, moyennant certaines conditions, l'ancien refuge de l'abbaye de Vlierbeeke situé marché-aux-poissons, actuellement rue Kranendonc (1).

Cette offre ayant été acceptée, la ville décida en 1423 d'ajouter une grande salle de réunion et de fêtes à l'habitation déjà existante (2). Les sculptures en furent exécutées par deux artistes dont les noms nous ont été conservés : Henri van der Weyden et Henri Baerts.

Voici deux extraits des comptes de la ville (année 1424) concernant le premier de ces deux sculpteurs :

« *Item. — Henrich van der Wyden (sic), 5 in oeste van 5 dagen alderhande stenen te huwen totter Zallen doren, 8 pl. s daags val 40 pl. »*

« *Item. — Henrich van der Wyen (sic), 4 1/2 d. 8 pl. s' daegs val 36 pl. »*

Ce prénom et la date de 1424, qui correspond à une époque où le père de Roger vivait encore (il n'est indiqué comme défunt qu'en 1435), mérite d'être rappelé et elle prend une importance considérable, car, comme le fait remarquer A. Pinchart : « la découverte de ce Henri a été faite à une époque où le véritable nom du père de Roger ne nous avait pas encore été révélé par les documents des archives du Royaume ainsi que par ceux des archives de Tournai » (3).

Sa qualité de « sculpteur » mérite également d'être soulignée, car elle explique ses relations probables avec le grand centre

(1) *Louvain monumental*, par Ed. Van Even, 1860, p. 128-129.

(2) Cette dépendance fut imitée d'après la grande salle de l'hôtel seigneurial de Naast de Mons, réputée alors pour son architecture et ses sculptures remarquables.

(3) *Roger de le Pasture dit van der Weyden*, par Alex. Pinchart. (Bul. des Comm. royales, 1867, p. 417.)

sculptural et lapidaire qu'était Tournai à cette époque. Elle rend aussi d'autant plus probable l'hypothèse que j'ai émise dernièrement que Rogier, son fils, aurait manié comme lui le ciseau et l'ébauchoir du sculpteur.

Cette origine louvaniste des ascendants de Rogier van der Weyden nous expliquerait aussi par des raisons de parenté toutes naturelles les fréquents séjours que notre grand artiste tournaisien fit à Louvain dans de nombreuses circonstances.

Nous savons qu'il y séjourna notamment en 1443, lorsque Guillaume Edelheere et son épouse Adelaïde, le chargèrent de décorer l'oratoire connu sous le nom de chapelle d'Edelheere (1) à l'église St-Pierre de Louvain, où il peignit un triptyque représentant *une descente de croix*, malheureusement enlevé de cette église.

Une reproduction de ce retable, datant de la seconde moitié du XV^e siècle, attribuée à notre artiste, se trouve encore dans la chapelle de Sainte-Agathe et nous permet de nous faire une idée de l'œuvre primitive.

Nous y voyons à côté du panneau central représentant *la descente de croix*, des volets sur lesquels on reconnaît, grâce aux armoiries connues des Edelheere, les donateurs. A droite, Jacques Edelheere à genoux accompagné de son saint patron et de ses deux fils; à gauche, sa femme protégée par Ste-Elisabeth de Hongrie et escortée de ses deux filles. — Grâce à eux on peut à peu près dater cette composition, car d'après les comptes de la confrérie du Saint-Sacrement à Louvain, Jacques Edelheere mourut en 1479 et sa femme en 1487; ils laissèrent 4 enfants.

C'est encore à Louvain que Roger van der Weyden peignit son chef d'œuvre, une *descente de croix*, pour le serment des arbalétriers, qui fut cédée plus tard à Philippe II, et figure avec honneur au Musée du Prado à Madrid.

(1) Cette chapelle est actuellement dédiée à saint Aubert.

Notre confrère M^r G. Hulin, dans une étude récente (1), a attribué au même maître des peintures murales découvertes dernièrement à l'église Saint-Pierre de Louvain, qui prouveraient d'autres séjours, peut-être antérieurs, dans cette ville qui disputa à Tournai l'honneur d'être sa ville natale.

On sait d'ailleurs qu'un auteur du XVI^e siècle, Jean *Molanus* ou *Vermeulen*, connaissant peut-être cette origine brabançonne, lui donna dans une de ses bibliographies le titre de bourgeois et de peintre louvaniste.

« Magister Rogerius, civis et pictor Lovaniensis, dipinxit Lovani ad S^t Petrum Altare Edelheer et in capella beata Mariæ Summum Altare, quod opus Maria regina a Sagittaris impetravit, etc. etc. » (2).

Cette prédilection pour Louvain se conserva chez son fils Corneille, qui étudia à l'université de cette ville et y prit le degré de maître des arts. avant de devenir religieux à la Chartreuse d'Hérinnes (3).

Le départ de Roger de Tournai pour aller habiter Bruxelles, fut peut-être bien motivé, en partie du moins, par des considérations de famille analogues, car nous savons que sa femme Elisabeth Goffaerts « fille de Jean » était originaire de Bruxelles où elle avait conservé divers parents.

Aphonse Wauters, l'ancien archiviste de Bruxelles, cite diverses personnes du nom de Goffaerts vivant dans la capitale du Brabant au XV^e siècle, et dont les noms sont extraits des

(1) *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre* (15 nov. et 25 décembre 1901).

(2) *Historiæ Lovaniensium Libri XIV*. Manuscrit de Jean Molanus. Publié pour la première fois par la Com. royale d'Histoire, p. 609. — Voir aussi Roger de le Pasture dit van der Weyden de A. Pinchart. *Bul. des Com. royales* 1867, p. 417.

(3) *Etudes sur l'art à Tournai*, etc. par MM. A. de la Grange et L. Cloquet. Tournai, 1888, t. II, p. 103.

livres censeaux du domaine (quartier de Bruxelles) qui se trouvent conservés aux archives de Bruxelles. Il cite aussi un manuscrit de la même époque, contenant une *Chronique de la Prévôté de Saint Jacques*, sur Caudenberg, où nous voyons qu'un Henri Goffaerts « de Bruxelles », neveu d'Elisabeth, fut admis dans ce monastère en 1462 et y mourut en 1517.

Voici le texte de cette chronique :

« Anno Domini millesimo cccc° LXIJ, secunda die mensis septembris, fuit investitus Henricus Goffaert de Bruxella, etatis sue anno xvj, in monasterio prescripto ; unde monasterium habet tres modios Siliginis immediate levandos, et post mortem matris adhuc plurima alia bona hereditaria in diversis locis, ut patet in litteris confectis. Et cantavit suam primam missam anno sexagesimo nono xx^a die mensis augusti; qui obiit anno xv^o xvj, octava februarii, cujus anima requiescat in pace .»

Mais je m'arrêterai ici, espérant que bientôt je pourrai, par des pièces d'archives irréfutables, vous apporter des preuves nouvelles de ce que je crois presque certain dès aujourd'hui ; c'est-à-dire que le père de notre grand artiste tournaisien fut brabançon, n'étant autre qu'Henri van der Weyden, un des sculpteurs du Palais du Duc Jean IV à Louvain (1424), et que de le Pasture n'est qu'une traduction française ou wallonne de son nom bien flamand de van der Weyden ! (*Applaudissements.*)

M^r de Pauw Cette communication est très importante, mais je dois réserver mon opinion. D'autant plus que les homonymies étaient très nombreuses dans ce temps-là.

Ainsi, à ce propos, je dois dire, avec tout le respect que je porte à la mémoire de notre savant et regretté collègue M^r van den Bemden, que son identification de Georges Chastelain avec celui qu'il a trouvé à Gand n'est pas exacte. Il est absolument certain qu'il y avait là deux personnes différentes. Le Georges Chastelain de Gand vendait des peaux en 1430 à Gand, tandis que l'autre Georges Chastelain dit lui-même, dans ses *Chroniques*, qu'il était étudiant à Louvain en cette même année.

Ceci soit dit simplement pour nous mettre en garde contre les homonymes dans tous les temps et dans tous les lieux.

Toutefois, tout en réservant mon opinion au sujet de l'étude autorisée de M^r Maeterlinck, je reconnais que l'homonymie est ici corroborée par le fait que Henri Vander Weyden était sculpteur et que la peinture de Roger n'est pas étrangère à la sculpture.

VI.

Proposition d'exposition des œuvres de Wynants.

M^r **De Muynck**. Il est beaucoup question, depuis quelque temps, de ce soldat hollandais, Wynants, qui, de 1819 à 1823, faisait ici des vues de Gand très exactes, sinon très artistiques.

Le comité ne pourrait-il pas organiser une exposition des œuvres de Wynants ? La Bibliothèque vient de se rendre acquéreur d'un album d'œuvres de Wynants ; des particuliers de notre ville en possèdent aussi et je crois qu'en adressant un appel à chacun, on pourrait faire une exposition très intéressante. (*Approbation.*)

M^r **A. Heins**. Il y aussi les dessins de De Noter et de Van Lokeren qu'on pourrait réunir à la même occasion. (*Assentiment.*)

M^r **le Président**. L'idée de M^r De Muynck est excellente et je suis très heureux qu'il ait bien voulu s'adresser au Bureau pour la réaliser. Nous tâcherons de faire cela le plus tôt possible, et nous demandons, dès à présent, à M^r De Muynck et aux autres personnes qui s'intéressent à ce projet, de vouloir bien se joindre à nous pour examiner les moyens de réaliser l'idée. (*Adhésion.*)

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Algemeene vergadering van 15 Mei 1902

Assemblée générale du 15 mai 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Compte-rendu d'ouvrages offerts à la société (P. BERGMANS).

III. Het Oud Groot Begijnhof der Brugschepoort (P. FREDERICQ).

IV. Le 500^e anniversaire de la fondation de la Gilde de Saint-Sébastien à Ypres. — Travail de M^r E. De Sagher, archiviste de la ville d'Ypres (H. PIRENNE).

V. Het Secretet van het Belfort : zijne geschiedenis ; — een voorstel tot herstelling (A. VAN WERVEKE).

VI. Introduction à une histoire de la reliure en Flandre aux XV^e et XVI^e siècles (P. BERGMANS).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier ; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. H. Balieus ; Jos. Casier ; G. Claeys Bouúaert ; H. Coppejans ; A. Cruyplants ; Baron de Crombrugge de Loringhe ; Baron de Kemmeter ; V. De Muynck ; l'abbé De Pratere ; C. D'Hoy ; A. Diegerick ; Albert Dutry ; Paul Fredericq ; Ch. Gilleman ; A. Heins ; J. Maertens ; L. Maeterlinck ; H. Pirenne ; Edm. Sacré ; Robert Schoorman ; F. Scribe ; F. Van Bambeke ; C. Vanden Haute et J. Vuylsteke.

I.

Communications.

M^r le Président. Nous avons reçu, Messieurs, de la part de la Société finlandaise d'archéologie, une proposition d'échange de nos publications. Je propose de renvoyer cette demande, pour examen, au Bureau (*Adopté*).

Nous avons reçu de M^r J. Maertens une communication relative à l'exposition d'objets d'art ancien qui aura lieu, cette année, à Courtrai.

Les membres qui auraient des objets de quelque intérêt à exposer sont priés de s'entendre, à cet effet, avec le délégué provincial, M^r Maertens.

M^r F. Scribe. Hier et aujourd'hui, a eu lieu, à Anvers, la vente de la collection Huybrechts. Une des dernières collections importantes de la Belgique a été dispersée au hasard des enchères.

Cet événement, toutefois, n'a pas laissé d'émouvoir ceux qui administrent la ville de Gand et je suis heureux de pouvoir vous dire que quatre tableaux anciens ont été acquis :

SNYDERS. *Chasse au Renard.*

JORDAENS. *Apollon et Marsyas.*

VAN BEIJEREN. *Etal de poissons.*

D. TENIERS, FILS. *Etude d'animaux.*

De leur côté, les Amis du Musée ont acquis dans le cours de l'année 1902 les œuvres ci-après :

PIETER DE RING. *Nature morte.*

Un grand *Portrait de dame et d'enfant*, de l'école hollandaise.

JÉRÔME BOSCH. *Le portement de la croix.*

RAEBURN. *Portrait d'homme.*

M^r le Président. Je vous propose, Messieurs, de remercier d'abord M^r Scribe, le dévoué président de la Société des Amis du Musée, et d'adresser une lettre de remerciements à l'Administration communale pour l'intelligente générosité dont elle a fait preuve dans cette occurrence. (*Applaudissements.*)

M^r Scribe. Je vous suis très reconnaissant pour vos remerciements, Messieurs, mais ils doivent s'adresser également à MM. Casier, Delvin et Hulin, qui ont fait tout autant que moi.

M^r le Président a poussé l'amabilité jusqu'à adresser aussi des félicitations au président de la Société des Amis du Musée. Ces félicitations doivent être adressées à tous les « Amis du Musée », qui les méritent autant et plus que leur Président.

(*Applaudissements.*)

M^r L. Maeterlinck. Comme suite à ma dernière communication, relative à l'origine de Roger van der Weyden, j'ai cru bien faire en envoyant un extrait de notre dernier bulletin à M^r Ed. van Even, en lui demandant de bien vouloir me donner son avis au sujet de la question biographique qui nous intéresse.

La lettre que le savant archiviste de Louvain veut bien m'adresser, en réponse à ma question — et dont il me permet de faire usage, — constitue un document d'une telle importance, que vous considérerez comme moi qu'il y a lieu de la reproduire dans le Bulletin de notre Société.

Voici cette lettre :

« Ville de Louvain.

Louvain, le 9 mai 1902.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 2 du courant.

Malgré les intéressantes études sur Roger van der Weyden, d'Alphonse Wauters et d'Alexandre Pinchart, la biographie de ce grand artiste demeure encore bien incomplète. Les archives découvertes à Tournai par Pinchart *sont elles-bien du xv^e*

siècle? — En est-on absolument certain? Le langage m'en paraît être plus moderne, de même que l'écriture, que, malheureusement, je ne connais que par la reproduction photographique.

Ce point mériterait d'être examiné *sur le vif*, à Tournai même.

Molanus toujours bien informé, toujours exact, l'appelle *Rogierius civis et pictor Lovaniensis*.

L'artiste exécuta le triptyque de la chapelle Edelheer de St-Pierre, à Louvain, triptyque qui orne encore actuellement cette église et qui constitue la seule peinture de l'artiste dont on est absolument certain. Les volets sont ornés de portraits de Guillaume Edelheer et de son épouse Adélaïde Cappuyens, ainsi que de leurs enfants.

Ce sont évidemment des portraits exécutés d'après nature, et partant à Louvain où demeuraient les Edelheer. Alors le père et la mère étaient dans un âge avancé. L'un des volets porte sur l'avers l'inscription suivante :

Deze tafel heeft vereert heer Willem Edelheer ende Alyt zijne werdinne int jaer ons Heren MCCCC en XLIIJ.

Cette inscription me paraît être l'œuvre d'un Flamand; un Wallon y aurait fait, ce me semble, l'une ou l'autre faute d'orthographe.

Les peintures murales qu'on a découvertes à l'église de Saint-Pierre à Louvain sont très probablement de Hubert Sturbout, peintre décorateur de la ville de Louvain, de 1429 à 1483.

J'ai publié une note sur ces peintures dans *le Belfort en Dietsche Warande* de l'an dernier.

En vous engageant vivement, mon cher Monsieur, à vous occuper de nouveau de Roger van der Weyden, je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé.) ED. VAN EVEN.

A M. L. Maeterlinck, conservateur du Musée de Gand,
à Gand. »

Ne me croyant pas des connaissances paléographiques suffisantes pour trancher seul la question, je serais heureux que le bureau désignât l'un ou l'autre de nos confrères, faisant autorité dans la matière, pour revoir, comme le dit M^r van Even, *sur le vif*, les documents de Tournai.

Car la détermination certaine de l'origine flamande ou wallonne d'un de nos plus grands peintres primitifs, serait une contribution des plus considérables pour l'histoire de notre art national.

M^r **le Président**. Comme suite à la communication de M^r Maeterlinck, nous prions MM. Diegerick et V. van der Haeghen de bien vouloir faire la vérification demandée par M^r Van Even. (*Adhésion.*)

M^r **Paul Bergmans**. Si j'avais été présent à la dernière séance, j'aurais pu vous apprendre que le vœu que vous avez émis relativement à l'exposition des anciennes vues de Gand, sur la proposition de M^r V. De Muynck, a été, en quelque sorte, exaucé d'avance.

Ayant eu l'occasion d'acquérir récemment trente-six aquarelles du « flanqueur » hollandais, J.-J. Wynants, M^r Ferdinand Vander Haeghen a songé à montrer ces pièces intéressantes au public gantois. Il a pensé même que l'occasion aurait été favorable pour montrer les pièces remarquables du fameux atlas de Gand.

M^r Vander Haeghen s'est adressé à l'administration communale à l'effet d'obtenir un subside et un local. M^r De Muynck a appuyé cette demande et je crois qu'elle a grande chance d'être accueillie. D'ici à peu de jours, on pourra, je pense, annoncer officiellement que l'exposition aura lieu.

M^r **Jos. Casier**. Elle figure déjà au projet de programme des fêtes communales.

II.

Compte rendu analytique de publications offertes
à la Société.

M^r Paul Bergmans. Messieurs,

Nos nombreux échanges continuent à accroître considérablement nos collections, et les cinq corps de bibliothèque mis à notre disposition à la Bibliothèque de l'Université seront bientôt remplis, grâce aux envois des sociétés étrangères. Parmi les séries importantes reçues récemment, je dois mentionner celle du *Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, à Wiesbaden, comprenant ses *Annalen* depuis 1832 jusque 1901 (t. II - XXXIII; 32 vol.) et quelques publications isolées; celle du *Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande* à Bonn, qui nous a fait parvenir 14 volumes de ses intéressants *Bonner Jahrbücher*, abondamment illustrés, (t. 92 et 94-107, 1892-1901) et celle du *Friesch Genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde* à Leeuwarden, dont nous avons reçu les rapports annuels de 1875 à 1900, la revue de *Vrije Fries*, de la même période (t. XIII-XIX), ainsi qu'une trentaine de volumes de publications extraordinaires. Nous devons aussi à la générosité de M^r Ferd. Vander Haeghen un exemplaire complet des *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand* (1844-1877; 13 volumes).

Parmi les hommages d'auteurs, je dois tout d'abord vous signaler une brochure de M^r A. de Vlaminck : *Le château des comtes à Gand avant et après sa restauration par Philippe d'Alsace, en 1180. I. L'ancien Gravensteen* (Bruxelles, A. Vromant, 1902; in-8°, 32 pp. av. 1 fig. Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XV, 1901, livr. 3-4). L'auteur résume lui-même en ces termes les résultats de son étude :

« A une époque reculée, qu'il est impossible de préciser, un ouvrage de défense de la nature de ceux qu'on nommait *castra* occupait l'emplacement du Vieux-Bourg, c'est-à-dire l'espace compris entre le Fossé-aux-Bateaux, la Lys, la rue de la Monnaie et l'ancien Fossé-aux-Corroyeurs.

« Cette construction militaire, probablement détruite par les Normands, au IX^e siècle, fut remplacée peu de temps après, par un château féodal de dimensions moyennes, auquel on donna, par opposition, le nom de *Novum castellum* ou Château-Neuf. Couvrant une superficie d'environ un hectare et demi et formant une paroisse distincte, il offrait une étroite analogie avec le château des Comtes ou Burg de Bruges. A l'Orient, il confinait au Vieux-Bourg et renfermait dans son périmètre le bâtiment dit Gravensteen, l'église Sainte-Pharaïlde avec son parvis, appelé *Forum Comitum*, ainsi que d'autres constructions.

« On le trouve déjà mentionné, sous la dénomination de *Castellum Novum*, dans les anciennes chroniques aux années 938 et 940, de même que dans un manuscrit rédigé avant 1010 et corroborant les indications de ces chroniques.

« A la tête du Château-Neuf étaient placés des fonctionnaires portant le titre de châtelain et dont nous possédons la liste complète à partir du commencement du XI^e siècle.

« Les partisans de Guillaume de Normandie y soutinrent, en 1128, un siège en règle de la part des adhérents de son compétiteur Thierry d'Alsace.

« Quelques années plus tard, en 1110, Philippe d'Alsace, successeur du comte Thierry, ne jugeant plus le *Castellum Gandense*, autrement dit le *Steen*, en état d'opposer une résistance efficace aux entreprises de ses turbulents sujets, devenus de plus en plus audacieux, donna ordre de l'abattre et d'ériger, sur son emplacement, un donjon nouveau, qu'il fit clore d'une enceinte murée, moins vaste, mais beaucoup plus solide que l'ancienne palissade en bois. Cette enceinte, de forme elliptique, garnie de tours d'angle et précédée d'un long vestibule voûté, existe encore en grande

partie, avec la porte monumentale y donnant accès et au-dessus de laquelle s'étale l'inscription lapidaire que l'on sait.

« En 1192, la garde du Gravensteen fut définitivement retirée aux châtelains de Gand, qui n'en conservèrent pas moins le titre de leur précédent office, mais finirent par y substituer celui de *vicomtes de Gand*. »

Comme on le voit, M^r De Vlaminck continue à défendre les idées qu'il a émises dans son mémoire sur les *Origines de la ville de Gand* (1891), malgré les études de M^r Vuylsteke, publiées dans les tomes II et IV de nos *Annales*. Notre confrère ayant manifesté l'intention de répondre ici-même à son contradicteur, je me borne aujourd'hui à appeler votre attention sur le travail de M^r De Vlaminck et à remercier celui-ci de son envoi.

Vous parcourrez avec d'autant plus d'intérêt la petite notice de M^r A. Heins sur le local de la confrérie de Saint-Michel, l'ancienne halle aux draps: *Chef-confrérie royale et chevalière de St-Michel à Gand* (Gand, N. Heins, 1901; in-8°, 4 ff. illustrés), que vous y trouverez le plan de notre futur local. Comme vous le savez, l'administration communale a réservé, en effet, au second étage de la Halle, une vaste salle où nous tiendrons nos séances, et qui sera décorée au moyen des objets anciens que possède la confrérie.

M^r Oscar Bergmaus, chef du bureau de l'Etat civil auprès de notre administration communale, m'a chargé de vous présenter sa brochure intitulée: *Mouvement de l'Etat-civil et de la population de la ville de Gand au 19^e siècle et notice sur les registres anciens et modernes conservés à l'Etat-civil de Gand* (Gand, F. Meyer-Van Loo, 1902; in-8°, 27-III pp. av. 9 planches). On y trouve une liste complète de nos anciens registres paroissiaux et des divers obituaires de communautés religieuses ainsi que des registres modernes conservés à l'Etat-civil; une notice statistique sur le mouvement annuel de la population gantoise de 1800 à 1900; le tableau des officiers de l'Etat-civil

de 1796 à 1900; des notes sur le service des transports funèbres, les déclarations d'indignat, les acceptations de naturalisation et la célébration officielle des noces d'or, tradition déjà ancienne puisqu'elle paraît remonter au XVII^e siècle. Neuf planches hors texte nous donnent des fac-similés des divers registres, notamment le frontispice enluminé de l'obituaire du couvent de Notre-Dame d'Oost-Eecloo, commencé en 1592, et des photographies des divers chars funèbres. Ce travail consciencieux sera utilement consulté par tous ceux qui sont amenés à faire des recherches à l'Etat-civil de Gand.

L'Histoire de la découverte des îles Açores et de l'origine de leur dénomination d'îles flamandes, par M^r Jules Mees (Gand, J. Vuylsteke, 1901; in-8°, 139-V pp. et 1 pl; Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres, 27^e fascicule), est un mémoire étendu qui jette un jour absolument nouveau sur une question importante de l'histoire des découvertes géographiques. L'étude des anciens portulans et des sources portugaises a permis à M^r Mees d'établir que la découverte de l'archipel des Açores doit être attribuée probablement à des navigateurs catalans de la première moitié du XIV^e siècle, et que les Portugais ne peuvent revendiquer que l'honneur d'avoir retrouvé et colonisé ces îles, grâce aux efforts du prince Henri le Navigateur.

Recherchant ensuite l'origine de la dénomination d'îles flamandes que les Açores portèrent pendant plusieurs siècles, parallèlement à leur dénomination portugaise, M^r Mees démontre qu'il faut la chercher dans la part importante que nos compatriotes ont prise à la colonisation de l'archipel.

Le premier capitaine de l'île Terceira fut un Flamand, Jacques de Bruges, et le premier colonisateur de San Jorge un Limbourgeois, Guillaume Vander Haeghen, originaire de Maestricht. Dans l'île de Fayal surtout, l'élément flamand fut prépondérant, sous le commandement du Brugeois, Josse de Hurtere : la rivière des Flamands et un village du même nom y rappellent encore aujourd'hui le souvenir de nos compatriotes.

La prétendue découverte des Açores par les Flamands est une pure légende rapportée pour la première fois en 1595 par Abraham Ortelius et vulgarisée ensuite par divers compilateurs.

En terminant, je tiens à remercier M^r Maeterlinck d'avoir bien voulu faire don à la Société de grandes photographies des deux tableaux représentant la corporation des bouchers de Gand en 1678, peints par le peintre amateur Fr. van Cuyck van Mierhop, et que M^r Maeterlinck a décrits dans notre *Bulletin* (1899, p. 207-211). (*Applaudissements*).

M^r le Président. Nous remercions notre zélé secrétaire, et nous émettons le vœu de voir sa besogne s'accroître de plus en plus par l'envoi de nouvelles publications. (*Rires et applaudissements*.)

M^r Pirenne. Je prie, à cette occasion, le Bureau de vouloir bien faire des démarches pour obtenir l'échange de nos publications avec celles du Comité flamand de France, qui contiennent beaucoup de travaux intéressants au point de vue de notre histoire nationale.

M^r le Président. Nous avons déjà essayé d'obtenir cet échange, mais sans résultat. Le Bureau fera une nouvelle démarche afin de donner satisfaction au vœu de M^r Pirenne.

A la demande de M^r Pirenne et du consentement de M^r Fredericq, nous entamons maintenant le n^o 4 de notre ordre du jour.

IV.

Le 500^e anniversaire de la fondation de la Gilde de St-Sébastien à Ypres.

M^r H. Pirenne présente un travail de M^r E. De Sagher, archiviste de la ville d'Ypres, intitulé *Le 500^e anniversaire de la fondation de la Gilde de St Sébastien à Ypres*. Il en résume le contenu et en fait ressortir l'intérêt.

III.

Het oud Groot Begijnhof der Brugschepoort.

M^r **Paul Fredericq**. Mijnheeren.

Zooals men weet, ontstond er in 1861 een geschil tusschen de Commissie der Burgerlijke Godshuizen van Gent, eigenares van het Groot Begijnhof, en de juffrouwen Begijntjes over het verhoogen van den pachtprijs der door haar bewoonde conventen en huisjes. Het gevolg ervan was, dat de Begijntjes in 1875 hun oud beluik verlieten om zich te St-Amandsberg in een splinternieuw Begijnhof te gaan vestigen.

Denkende de uitgestrekte leegstaande eigendommen van 't oud Begijnhof beter te verhuren, indien zij gemoderniseerd werden, besloot de Commissie van Burgerlijke Godshuizen tot het verbreeden der straten en tot het afwerpen der schilderachtige witte tuinmuurtjes met hunne monumentale arduinen portalen. Later (1879) werd zelfs de groote voorpoort met haar torenhuis aan den kant der Peperstraat even onbarmhartig als nutteloos afgebroken, zoogezegd om het verkeer te vergemakkelijken. Alzoo was ons oud Groot Begijnhof — het grootste en schilderachtigste begijnhof van Europa, wellicht het eigenaardigste gebouw van Gent, in elk geval zijne vermaardste aantrekkelijkheid — voor goed verwoest en onkennelijk geworden.

Men zou nochtans ongelijk hebben te meenen, dat alles verloren en verdwenen is, zooals men zich over 't algemeen inbeeldt. Een aandachtig bezoek aan het oud Groot Begijnhof gebracht kan er ons van overtuigen.

Laat ons onze wandeling op de oude Begijnenvest (nu Begijnhoflaan), aan het standbeeld van Prof. Guislain, beginnen.

Wij treden aldus het grondgebied van het voormalig Begijnstadje aan den Zuid-Westkant binnen en slaan eerst links de Hippoliet-Lammensstraat in.

Deze straat, evenals twee andere, die aan den rand van 't Begijnhof zijn gelegen, bestaat uit twee geheel verschillende

gedeelten : het oude aan de binnenzijde, het splinternieuwe aan den buitenkant. Aan de binnenzijde zijn de oude gevels van rooden baksteen met vensteromlijstingen en andere versiersels in witten zandsteen nog allen goed bewaard, frisch en schilderachtig. Zij steken gelukkig af op de banaliteit der leelijke bekrompene nieuwe gebouwen aan de overzijde der straat. Onder die oude gevels zijn er vooral een viertal groote trapgevels (een paar met ijzeren ankers gevende de jaartallen 1651 en 1661), die uitmunten door hunnen eenvoudigen sierlijken zwier.

Daarna komen wij, rechts inslaande, in de Verspeyenstraat, ook eene straat aan den rand van 't Begijnhof. De buitenzijde der gevelrij is geheel modern; de binnenzijde is ook zeer gemoderniseerd. Nochtans zijn de gevels, die op een afstandje van de straat in de tuintjes en binnenkoeren oprijzen, nog goed bewaard en schilderachtig.

In 't midden der Verspeyenstraat vinden wij rechts de breede Van Akenstraat, die ons van de voormalige bleekerij der begijntjes tot aan de kerk naar 't hartje van 't Groot Begijnhof terug leidt. Dat was eertijds en is nog de voornaamste straat.

Niet zonder eene blijde verrassing stelt men vast, dat al de gevels, rechts en links, zoo goed als onaangeroerd zijn gebleven. Maar de witte tuinmuurtjes zijn verdwenen met hunne arduinen portalen; en, waar men vroeger eene heerlijke begijnenstraat had, heeft men nu eenen mislukten banalen belachelijken *boulevard*, veel te breed voor het verkeer, dat er nul is, en zeer slecht aangelegd.

Immers, de tuintjes gelegen vóór de conventen of vóór de huisjes werden, na de afbraak der witte tuinmuren, bij den openbaren weg ingelijfd; maar men had geen geld om die gedeelten rechts en links van den vroegeren kasseiweg te plaveien. De gevolgen blijven niet uit. Zoodra het geregend heeft, vormen zich daar aanstonds waterplassen en modderpoeltjes gelijk in de al te breede straten van zekere armoedige, verwaarloosde, verachterde kleine steden of boerengemeenten. Tusschen

die waterplassen en moddervlakten rijzen nieuw geplante boompjes als magere bezemstelen boven den vuilen grond op. De algemeene aanblik is ellendig en verbreekt geheel en al den schilderachtigen indruk der beide rijen trapgevels rechts en links der straat.

Het gekasseid middengedeelte der Van Akenstraat — zijnde de vroegere straatweg uit den begijntjestijd — is tien gewone stappen breed, hetgeen meer dan voldoende is; twee rijtuigen kunnen er immers elkander gemakkelijk in ontmoeten. Gewoonlijk is die lange breede straat geheel ledig. Ik slenterde er gedurende een tiental minuten rond op eenen der laatste achtermiddagen, omstreeks 2 uren, en zag er geene levende ziel, zelfs geenen enkelen hond. Was het wel de moeite waard de lieve witte tuinmuurtjes af te breken, de lieve begijnenhovekens erachter te verwoesten en die tuintjes te herscheppen in breede onzindelijke, ja ongezonde modderplankieren?

De gevels zijn toch intusschen gered. Vooral bij de kerk zijn er schoone : een dubbele en een driedubbele trapgevel, dicht bij de voormalige drukkerij der *Flandre libérale*, hebben iets echt monumentaals in hunnen statigen netten eenvoud.

Ter loops zij hier gezegd, dat men op den driedubbelen trapgevel drie rondvormige steenen medaillons aantreft : links, Christus' kruis met de werktuigen der Passie; rechts, de H. Drievuldigheid (Christus gezeten met zijn kruis in den arm, God de Vader tegenover hem en boven beide de zwevende Heilige Geest); in 't midden, het opschrift :

D.O.M.
ET BEATÆ MARIÆ
ET OIBVS SANCTIS
HIC CONVENTVS
TER VOLDERSTRATE
EST D.D. A. LIV
(1654).

In een klein gedeelte der Van Akenstraat heeft men toch de tuinmuurtjes laten staan en daar vindt men nog een paar portalen

overeind: een daarvan heeft eene schoone deur met fraai kijkgat. Boven de deur leest men nog het oude opschrift in den steen gebeiteld: T'COVENT TER SPIGELEN (*sic*). Aan 't ander uiteinde der straat, bij de kerk, vindt men nog twee grootere portalen, die naar achter verschoven werden tot aan de rechtlijn der huisgevels, hetgeen volkomen onlogisch is, maar ten minste voor gevolg gehad heeft, dat ze gespaard bleven als interessante staaltjes der menigvuldige andere, welke onherroepelijk verdwenen zijn.

Te midden der breede, veelte breede Van Akenstraat, vinden wij, rechts, de Matthias-Gesweinstraat, die naar de Hippoliet-Lammensstraat leidt. Ook in die zijstraat zijn de schilderachtige huisjes wel bewaard, maar vóór ieder huisje is de tuinmuur verdwenen en het hoveken in modderpoel rechts en links van den ouden kasseiweg herschapeu, gelijk in de Van Akenstraat. Daar het verkeer in dit zijstraatje nog geringer is, was die verwoesting nog minder te billijken dan in de Van Akenstraat.

Zoo zijn wij tot aan de zeventiendeuwsche kerk geraakt, met hare drie beuken, fraaien toren en eigenaardig versierd voorportaal. Zij is gaaf en werd zelfs inwendig hersteld. Achter de kerk heeft men eenen nieuwerwetschen *square* vol pretentie en bekrompenheid, met een mikroskopisch vijvertje *à la Blaton Aubert* aangelegd, op de plaats waar vroeger een effen stemmig oud-Vlaamsch grasplein zich uitstreckte, met statige boomenrijen omzoomd. Dat stelselmatig moderniseeren is hier nogmaals slecht uitgevallen, en die belachelijke nieuwerwetsche *square* te midden der zeventiendeuwsche trapgevels is een bewijs te meer voor den valschen smaak der verwoesters van ons oud Groot Begijnhof.

Rondom het vierkant door de kerk met den aanpalende *square* gevormd loopen vier straten, die den naam dragen van Begijnenplaats. In het gedeelte tusschen de Van Aken- en de Fröbelstraat zijn weeral de tuintjes vóór de oude gevels in modderplankieren herschapeu, terwijl de kasseiweg voor de rijtuigen nochtans eene breedte van negen stappen heeft.

De zeer breede Fröebelstraat (de kasseiweg voor de rijtuigen is 13 stappen breed) loopt evenwijdig met de Van Akenstraat. Links zijn hare gevels nog allen ongeschonden; het is zelfs een der best bewaarde gedeelten van geheel het Oud Begijnhof. Men vindt er ook een groot portaal, nagenoeg als dat naast de voormalige drukkerij der *Flandre libérale*, maar rijker versierd met eene fraaie eikendeur, waarvan het loofwerk ook rijk is.

Aan de overzijde zijn al de huizen gemoderniseerd, van de Verspeyenstraat af tot omstreeks het midden der straat. Maar daar bevat de Fröebelstraat de statige gebouwen, die vroeger bewoond werden door de Grootjuffrouw en ook dienden tot hospitaal voor de zieke en stokoude begijntjes. In die ruïne lokalen zijn nu stadsscholen gevestigd. Een der twee oude deuren in de Fröebelstraat is omlijst met een statig portaal; de deur zelve is sierlijk vernageld en wegens haar gebeeldhouwd loofwerk merkwaardig; bovenaan dragen twee engeltjes het verkort opschrift

AE MRA (Ave Maria)

met het jaartal 1667. Aan de zijde van de Begijnenplaats vertoont de school nog een paar grootere portalen. De deur der eene is in twee helften gescheiden door eenen sierlijken middenpost verbeeldende eene grillige plompe kolom in zeventiendeuwschen trant met allerlei vreemde versieringen onder en boven.

In den hoek, naast de rij nieuwerwetsche huizen, die in de richting der Peperstraat in dichtgesloten gelid staan, rijst eindelijk een grootsch portaal op, ongetwijfeld het schoonste en indrukwekkendste onder de laatste overgeblevenen in geheel het Oud Begijnhof. Rechts en links staan deftige klassieke zuilen, waartusschen eene prachtige gebeeldhouwde eiken poort, versierd met vier medaillons, die gevleugelde engelenkoppen vertoonen. In tweeën is de deur verdeeld door eene slanke gedraaide zuil, zooals Rubens ze liefhad, dienende tot voetstuk voor een Mariabeeld met het kindeken Jesus, waarboven nog een engelkop is aangebracht.

De overblijvende zijde der Begijnenplaats strekt zich uit, in de volle lengte langs den square en de kerk, tot in de richting van ons uitgangspunt: het standbeeld van Prof. Guislain. Daar ook is de rij der goed bewaarde gevels buitengewoon schilderachtig. Daaronder zijn vooral merkwaardig de gevel van het hoffiehuis *De Zwarte Kat* met eene deur, waarboven een gebeeldhouwde steen prijkt, voorstellende Christus geknield en biddend in het hoveken van Oliveten, terwijl de engel hem den alsemkelk aanbiedt en zijne discipelen in slaap zijn gevallen; — en verder een dubbele trapgevel (de huizen n^{rs} 14 en 13), gevolgd door een achteruit geschoven portaal met statige platte zuilen.

Vóór een deel der huizen heeft men de oude begijntuintjes behouden en de tuinmuren slechts tot dicht bij den grond afgebroken. Alzoo heeft men de vroegere schilderachtigheid niet gansch verwoest en het onnoodig aanleggen van modderplankieren naast den gekasseiden rijweg vermeden. Wat hier gebeurde, zou in de Van Aken-, Geswein-, Fröebelstraten, enz. zeer goed kunnen hersteld worden, tot groot voordeel der sierlijkheid, der zindelijkheid en der openbare gezondheid.

Eindelijk blijft ons nog een woord te zeggen over de bedreigde Provenierstersstraat, die achter die zijde der Begijnenplaats evenwijdig in een bochtje kronkelt.

Op zich zelve is 't een vrij onbeduidend onregelmatig lang straatje zonder echt merkwaardige gevels; maar die straat heeft in onze oogen de onschatbare waarde, dat zij wegens hare onbeduidendheid zelve tot hiertoe zoo goed als ontsnapt is aan de verwoesting, die elders zoo stelselmatig heeft gewoed. Het is het laatste hoekje van ons oud Groot Begijnhof, dat nog bijna gansch onaangeroerd is gebleven. Met zijne witte uit- en inspringende muurtjes, afdakjes en geveltjes heeft het een enig armzalig schilderachtig uitzichtje, dat denken doet aan die ouderwetsche werkmanshuisjes en beluiken, welke in den laatsten tijd door onze Gentsche schilders zoo meesterlijk en met eene aandoenlijke voorliefde op het doek werden gebracht. De

grootte kunstsalons van Parijs, Berlijn en München hebben die schilderijen triomfantelijk toegejuicht en bewonderd. Is het oogenblik niet bijzonder slecht gekozen om op de huisjes zelve, die onze grootte kunstenaars zoo diep geroerd hebben, eene vermetele hand te slaan, vooral waar het geldt een nog geëerbiedigd gedeelte van ons reeds zoo erg geteisterd Groot Begijnhof te bedreigen?

Aan den Gemeenteraad heeft men voorgesteld een paar huisjes in de Provenierstersstraat af te breken, ten einde eene bres te openen, die de Hoogstraat met de Begijnenkerk in rechtstreeksche verbinding brengen zou. Wij kunnen niet nalaten dit ontwerp af te keuren, omdat de twee bedreigde huizen (n^{rs} 25 en 27) juist in de bocht der Provenierstersstraat zijn gelegen, zoodat de schilderachtigheid van het geheel zoo goed als voor altoos zou geschonden zijn.

Maar, zal men wellicht zeggen, moet het oud Groot Begijnhof dan ten eeuwigen dage afgezonderd blijven van de nabij liggende straten?

Tegenover die vraag stellen wij de volgende:

Heeft men, ja of neen, eenen zeer betreurlijken misslag begaan, toen men ons eenig Groot Begijnhof gedeeltelijk verwoest heeft?

Is het eene reden om dat onzinnig verwoestingswerk voort te zetten, nu men er — Goddank! — algemeen berouw over begint te gevoelen?

Zou men niet wijzer en redelijker handelen, wanneer men zorgvuldig bewaarde wat nog niet onherroepelijk verwoest is?

Heeft de stad Gent er geen belang bij, dat de vreemdelingen, die zoeken naar het voormalig Groot Begijnhof, er nog een goed deel van terug vinden, en niet verkeerden in den wreveligen gemoedstoestand dergenen, die op zoek gaan naar het voormalig prachtig paleis van 't Prinsenhof?

Met eenige kleine verstandige veranderingen — bij voorbeeld met het herstellen der tuintjes in de breedste straten, zooals ze

aan de eene zijde der Begijnenplaats behouden werden — zou men ons oud Groot Begijnhof nog met eene zekere fierheid aan de vreemde bezoekers kunnen toonen. Gaat men blindelings voort op de baan der verwoesting, dan zal alles weldra verdwenen zijn. En dan mogen de Gentenaars van schaamte blozen over zooveel onverstand.

Maar neen. Het is nog niet te laat, indien alle ware vrienden onzer goede stad Gent de handen in elkaar slaan om te redden wat nog te redden valt.

En dat er nog veel te redden is, bewijst hetgeen ik gezien en bewonderd heb in mijne kleine wandeling door het Groot Begijnhof. (Toejuichingen.)

M^r V. van der Haeghen. Er valt weinig bij te voegen aan dit merkwaardig verslag.

Enkel wensch ik de aandacht te vestigen op twee punten : Er is kwestie : 1° van eene nieuwe aflijning; 2° van het doortrekken eener nieuwe straat.

Zijn de nieuwe alignementen noodig ? Wij schijnen eens te zijn om te verklaren dat dit volstrekt niet noodig is onder geen opzicht, hoedanig ook zij oesthetisch, zij utilitaris.

Op eene plaats bij den ouden ingang is de weg misschien wat nauw, maar daar is het zeer gemakkelijk het hek van den tuin achteruit te brengen zonder iets aan de oude huizen te veranderen.

De nieuwe aflijning is reeds vastgesteld door koninklijke besluiten, het is waar ; maar er bestaat daaromtrent, en men verliest dit al te dikwijls uit 't oog, een omzendbrief van den gewezen minister van schoone kunsten, M^r De Bruyn (1). Die omzendbrief laat toe veranderingen te brengen bij het uitvoeren van aflijningsplannen, als er spraak kan zijn van historische of schilderachtige gevels te besparen.

Wat het doortrekken van eene nieuwe straat betreft tusschen de Proveniersstraat en de Brugschepoortstraat, de uitvoering van

(1) 22ⁿ April 1893.

het huidig plan zou hoogst betreurlijk wezen. Het ware oprecht eene leelijke bres in de omheining van het Begijnhof dat alreeds maar slechts nog langs eenen kant bestaat.

Indien men een gat maakt in dit deel, dan zal er eigenlijk geene omheining meer bestaan !

De gebouwen die men, overigens, langs de beide zijden dier opening zou oprichten, zouden, ontgensprekelijk, de banale gevels hebben dat we kennen.

Gansch dit deel van het Begijnhof zou dus feitelijk verdwijnen.

Nu, men moet, integendeel, trachten te bewaren hetgeen er nog overblijft van ons oud Begijnhof, en die overblijfsels zijn voldoende om ons nog een gedacht te geven van 'tgeen het Groot Begijnhof is geweest.

M^r Coppejans. Ik meen eene kleine aanmerking te moeten doen aan hetgeen M^r P. Fredericq komt te zeggen opzichtsens de herkomst van het monumentaal portaal zich bevindende in den hoek van de Begijnhofplaats en toegang gevende tot den koer der gemeenteschool.

Het is de groote ingangpoort van de kerk der O. L. Vrouwenbroeders in de Lange Steenstraat, nu het Oudheidkundig museum. Het werd slechts naar het Begijnhof overgebracht toen men de aloude kerk zoo ongelukkig oprischte ten einde er het museum in te richten.

Ik doe enkel die opmerking opdat de oorsprong van dit oude portaal niet zoude verloren gaan.

M^r G. Hulin. Il serait imprudent de ma part, vu que je ne suis arrivé que vers la fin du discours très intéressant de mon collègue M^r Fredericq, de parler du cœur de la question; je m'exposerai à dire des choses identiques puisque je partage entièrement les sentiments de M^r Fredericq.

Mais, je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention sur un fait beaucoup plus général dont le plan que voici (M^r Hulin montre à l'assemblée le plan d'alignement de l'ancien Béguinage) n'est qu'une application particulière.

Je veux parler de la question des alignements en général.

Il y a là vraiment une importante réforme à obtenir.

Depuis un demi-siècle, nous possédons pour un grand nombre de rues de Gand, de ces plans d'alignement qui sont exécutés « au fur et à mesure des reconstructions ».

Lorsque ces plans sont inspirés par des motifs d'utilité publique, il n'y a rien à objecter. Lorsqu'on élargit, par exemple, une rue pour les nécessités de la circulation, il faut s'incliner.

Mais, dans leur ensemble, ces plans ne répondent pas à des besoins d'utilité publique. Ils sont inspirés par les idées d'une esthétique très spéciale qui est née vers le milieu du XIX^e siècle. C'est une esthétique géométrique : elle se résume en une formule très simple : l'idolâtrie des droites parallèles. (*Rires.*)

En 1850, l'esthétique officielle a trouvé que toute beauté architecturale se réalise par le parallélisme des droites horizontales. (*Nouveaux rires.*) De là sont nées, dans notre ville, les rues de la Station, de Brabant, etc. Toutes ces rues offrent ceci de remarquable que, non seulement les murs et les trottoirs, mais les corniches et même les seuils des fenêtres sont tirés au cordeau parallèlement.

C'est d'ailleurs la seule idée architecturale qui relève ou plutôt qui souligne la morne platitude de ces rues.

Depuis cette époque, la plus néfaste au point de vue du goût depuis les invasions des barbares, les idées ont bien changé.

N'importe, sans le savoir, par un pur effet de la routine administrative, nous continuons à subir la tyrannie du mauvais goût de 1850.

Pour réaliser cet idéal suranné, on sacrifie, on bouleverse une foule de rues dont l'aspect antérieur était intéressant et mouvementé; simplement parcequ'il y a un arrêté d'alignement qui date de l'époque où les droites parallèles étaient le summum de la beauté. (*Rires.*)

Je répète que ces plans d'alignement ne répondent le plus souvent à aucun besoin pratique sérieux : ni mesure d'hygiène,

ni nécessité de circulation. Voici la preuve : l'hygiène comme la facilité de la circulation demandent le plus possible d'espace, d'air et de lumière. — Ces conditions se trouvaient réunies dans la rue longue des Pierres, en face du Musée archéologique. Il semblait qu'on dût s'en réjouir. — Mais la rue s'évasait vers une de ses extrémités ! crime de lèse-parallélisme. Allez voir ce qu'on y a fait !

Autre exemple, peut-être encore plus frappant : la rue des Foulons se permettait, vers la rue des Champs, un élargissement de quelques 75 centimètres ; la théorie des droites parallèles ne pouvait tolérer un aussi choquant abus et, pour satisfaire à cette manie, les propriétaires durent à grands frais avancer leurs façades, de toute la profondeur de ces 75 centimètres ? — Enlaidissement, vexation et gaspillage !

On peut se demander pourquoi le culte du parallélisme a vécu si longtemps dans la pratique administrative ! C'est que les droites parallèles ont quelque chose d'éminemment bureaucratique. Cela ressemble aux marges, aux lignes dans les cahiers, aux quadrillés, etc.

Pour les tracer, il ne faut ni goût ni intelligence : la règle et le compas suffisent. Le bureaucrate doit y tenir, cela répond à sa « déformation professionnelle ».

Je demande, Messieurs, qu'on encadre le plan que voici parce que c'est un type du genre, un chef-d'œuvre de crétinisme ! (*Explosion d'hilarité*). Voyez tous ces petits traits rouges et jaunes remontant toutes les rues pour retrancher par ici cinquante centimètres, ajouter là quinze centimètres, etc. Tout ce bouleversement et ces frais sans autre résultat que d'enlaidir nos rues et d'ennuyer et de léser les propriétaires, sans autre excuse qu'une superstition géométrique.

C'est peut-être de l'esthétique de caporal (*Rires*) mais cela n'a rien à voir ni avec l'utilité pratique, ni surtout avec l'embellissement des villes.

Oui ! si l'on avait chargé un caporal — l'homme des aligne-

ments, comme vous le savez — de tracer ce plan approuvé par arrêté royal, il eut tout aussi bien réussi. (*Rires.*)

Je propose donc d'encadrer ce plan et de le conserver précieusement comme on conserve les petits monstres dans les musées d'anatomie. (*Longue hilarité.*)

M^r le Président. Cette discussion demande une conclusion pratique.

Après avoir entendu M^r Fredericq dans une autre enceinte, j'ai fait également ma petite promenade archéologique au Béguinage, et je me suis convaincu avec lui que ce qui en reste, offre une réelle importance. A ce point de vue le travail si consciencieux de M^r Fredericq constituera pour ceux qui le liront une véritable révélation. Mais ceux qui avant tout auraient intérêt à s'en convaincre, ce sont nos conseillers communaux car bientôt ils devront se prononcer sur l'acte de vandalisme qu'on leur propose de commettre.

M^r Fredericq n'a pas conclu expressément, mais sa conclusion ressort de l'ensemble de sa communication : il ne faut pas toucher au Béguinage, et par conséquent il faut s'opposer à toute nouvelle brèche qu'on voudrait faire à sa vieille enceinte.

Je propose donc d'envoyer des tirés à part du discours de M^r Fredericq à tous les conseillers communaux et d'y joindre le vœu unanime de la Société d'archéologie de voir conserver dans son intégrité tout ce que nous possédons encore du Béguinage. (*Applaudissements unanimes.*)

M^r V. van der Haeghen. Je demande la permission de publier au *Bulletin* ce que disait sur ce sujet, A. Van Lokeren, dans le *Messenger des Sciences historiques*, en 1870 (page 504-505) :

La Commission royale a pensé que le projet de l'Administration des hospices d'aliéner la partie du Grand Béguinage longeant le boulevard, faisait concevoir des doutes sérieux sur la conservation de l'institution elle-même, que son amoindrissement amènerait nécessairement par degrés sa destruction. Elle considéra en outre que la suppression par-

tielle proposée dénaturerait profondément le caractère du Béguinage; qu'en le mutilant, on livrerait au tumulte d'une ville cette oasis de tranquillité, de silence et de recueillement; qu'au point de vue artistique la conservation de cette antique institution n'était pas moins digne d'un vif intérêt. L'agglomération des maisons des Béguines en briques rouges, à pignons pittoresques, découpées parfois de fenêtres à pleins cintres, précédées aussi de portes sculptées avec goût, donnant sur de vastes préaux, rappelant les établissements-colonies du XIII^e et XIV^e siècle, avec leurs églises centrales et leurs maisons retranchées chacune dans une enceinte. Ce sont ces formes abandonnées depuis longtemps, cette tranquillité qui y règne au milieu d'une cité populeuse, qui y attirent journellement une foule d'étrangers, qui, dans l'Europe entière, n'ont rien rencontré de pareil, ni d'aussi primitif,

Mr Paul Fredericq. Zou men het voorstel van den heer Voorzitter niet kunnen volledigen met hetgeen te besluiten is uit de redevoeringen van de heeren Hulin en V. van der Haeghen?

Dit Koninklijk besluit van 1880 over de aflijning der straten van het oud Groot Begijnhof moet ingetrokken worden, anders zal het altijd als eene bedreiging, als eene soort van zwaard van Damokles boven ons hoofd blijven hangen.

Onze laatste zitting der stedelijke Commissie van monuminten was vereerd met de tegenwoordigheid van den heer Burgemeester.

Wij hebben hem de opmerkingen voor oogen gelegd, die wij straks uit den mond van den heer Hulin gehoord hebben en de heer Burgemeester heeft wel willen bekennen, dat die opmerkingen gansch redelijk waren. Ook heeft de heer Burgemeester ons zoo goed als beloofd zijn best te doen om dit Koninklijk besluit te doen intrekken.

't Schijnt dat dit toch niet zeer moeilijk moet wezen, nu vooral dat wij ons kunnen beroepen op eenen ministerieëlen omzendbrief zoo als dien van Minister De Bruyn, die daar zooeven door den heer V. van der Haeghen is herinnerd geworden.

Zoolang dit Koninklijk besluit van 1880 zal bestaan, zal men, bij de minste verbouwing moeten afbreken en verwoesten al wat zijne uitvoering zou belemmeren. En dat is een groot gevaar.

Laat ons dus de gemeente overheid verzoeken om alles in het werk te stellen ten einde dit besluit te doen intrekken. (*Toetreding.*)

V.

Het Secretet van het Belfort.

M^r **A. Van Werveke**. Justo Billet is de eenige, die een beschrijving heeft gegeven van het Secretet van het Belfort(1). Mijne geachte medeleden zouden mij niet vergeven, dat ik het getuigenis van dien babbelaar en broddelaar der XVII^{de} eeuw durf aanhalen, indien het niet bleek uit hetgeen volgt, hoe in den tijd, dat hij schreef, namelijk in 1663, nog niets aan de plaats veranderd was, en hij dus beschreef, wat hij zag.

Het Secretet van het Belfort, zegt Billet, is de plaats waar wethouders, dekens en bestuurders van Gent hunne oude en nieuwe voorrechten of privilegiën en de boeken, waarin deze afgeschreven zijn, opgesloten hielden. Het bevat het onderste deel van het Belfort, en beslaat geheel de oppervlakte binnen de muren. In die plaats is op manshoogte boven den grond een galerij, waarop de Hoogbaljuw, de Schepenen van beide banken, de Overdeken van de Neringen, die van de Weverij en andere personen kwamen staan, om te zien, als men het Secretet open deed, of degenen, die gelast waren iets aan de privilegiën te verrichten, er geene stukken uit wegroofden. Thans, voegt Billet er bij, 't is te zeggen in 1663, wordt het Secretet gebruikt door het Gilde van Sint-Michiel, welk er zijn archief in bewaart.

Billet spreekt hier als ooggetuige, want zijne beschrijving is de eenige; welke een uitleg geeft van al de bijzonderheden, ons door de oude oorkonden over het Secretet medegedeeld.

Een plaats om kostelijke perkamenten te bewaren moet

(1) Stadsarchief te Gent. *Pollitije Bouck.. beghonen den eersten octobris* 1663 (door Justo Billet). V, f^o 158^{vo}.

natuurlijk overwelfd, niet met balken en een plankenvloer gedekt zijn. Daar men nu in het Belfort slechts twee gewelven vindt, namelijk die, welke de twee onderste verdiepingen dekken, moet het Secretet daarin gezocht worden. Maar welk van de twee? De oplossing is niet moeilijk, want wij weten, dat het onderste gewelf slechts van 1741 dagteekent. Inderdaad, op Woensdag, 15 Februari 1741, werd aanbesteed, “ den aerbeijt ” ende leveringhe tot het maecken van een nieuw ghevanghen-
” huijs.... onder het ghewelfsel vande schermeschole (dat is de
” Mammelokker)ende maecken van eene vaute in het
” belfort..... ”

Tusschen de bepalingen van het lastenboek treft men aan :

“ (Art.) 10.... maecken eene vaute ter dichte van eenen
” armentiers steen binnen den torren van het belfort ter
” hooghde bouen den grondt van acht a neghen voeten (2,38m.-
” 2,68m.), de selue vaute in den midden met een O ofte open
” gat, tot het doortrecken vande Clocken ofte anders op de
” groote vande O komende in het bouen ghewelfsel vanden
” seluen torre, waervan de kraeghe van het voornomde gat
” ghemaect sal moeten worden van orduijn met eenen ghe-
” kasten slagh, ende daer in maecken eene deure ofte valle, van
” eecken duymen en half plancken met sijne lenen ende slot
” naer den heesch van het werck, de voornomde vaute sal onder
” moeten beset worden beneuens het besetten ende brosseeren
” vande camer bouen de selue vaute ende den vloer legghen met
” stekensche tichelen, de schauwe commende in den torren sal
” moeten ghemaect worden om te dienen in de voornomde
” camer naer den heesch van het werck (1) ”

Thans is de O of ronde opening toegemetseld, maar de steenen in vorm van trapezium, welke de spanning van het gewelf rond de opening in stand houden, zijn volkomen zichtbaar.

Er blijft dus maar één enkel gewelf meer over, waaronder

(1) Stadsarchief te Gent. *Reeks* 533, nr 48.

het Secreet kan gelegen hebben, namelijk een hoog koepelgewelf, ondersteund door acht ribben, vier uit de hoeken en vier uit het midden der muren opstijgende, en in welks midden insgelijks een O of ronde opening is uitgespaard tot het doorlaten der klokken.

Een oogslag op dien indrukwekkenden koepel, welke zich statig in de ruimte welft, leert, dat wij hier te doen hebben met een oud bouwwerk. Inderdaad, men moet tot het jaar 1323 opklimmen om iets nopens een gewelf in het Belfort te vernemen. In de Rekeningen der stad leest men: « Item meester J. van » Haelst, die voer sond(ags) vor s. P(ieters) dagh ende s. Pau- » wels te Vliedersele omme 8 witte steene de reprise af te » makene vanden verwelve, te siere terre, ende van dat de steene » costen, ende van bringene te Ghend, 8 ff (1) ».

Jan van Haelst ging dus den 26 Juni 1323 naar Vlierzele om 8 witte steenen te koopen voor de « reprises » van het gewelf van het Belfort. Nu blijft uit te maken wat de « reprises » van een gewelf wel zijn. Moeilijk zal dit niet vallen. Inderdaad, men weet, dat de gewelven in een gebouw niet gemaakt worden, vooraleer dat gebouw zorgvuldig gedekt is, ten einde de noodlottige inwerking van den regen op het gewelf te voorkomen. Ons geacht medelid, de heer Vuylsteke, heeft in zijne merkwaardige verhandeling, *De Draak van het Belfort*, bewezen, dat de kap op den toren eerst na 1376, omstreeks 1380, gelegd werd (2).

Er kon dus in 1323 geen spraak zijn van het gewelf zelf, maar alleenlijk van de 8 korbeelen, waarop de ribben van het gewelf rusten. Deze uitlegging wordt volkomen bevestigd door het feit, dat de privilegiën gedurende geheel de XIV^{de} eeuw in het Minderbroeders- of Recollettenklooster, thans door het Paleis van Justitie vervangen, werden bewaard. Inderdaad, men leest in de Rekeningen van 1380 :

(1) Gedrukte Rekeningen uitgegeven door J. Vuylsteke, blz. 266.

(2) *Verzamelde Prozaschriften*. deel. 4, blz. 192.

“ Dit es ute ghegheven van ghiften ende aelmoesenen.

“ Item den selven (fremineuren) doe men daer de prevelegen
” versach, te petantsen 5 s. gro. (1). ”

In die van 1381 :

“ Dit es ute gheheven van ghiften ende aelmoesenen.

“ Teerst den fremineuren doe men daer ten prevelegien was,
” l pieter, comt 3 s. 4 d. (2). ”

In die van 1389 :

“ Item den freminuere, doe men daer ten prevelegien was,
” l vranxen mottoen, comt 3 s. 10 d. (3). ”

In die van 1382 :

“ Item den fremineurem, doe men de privilegye over
” sach 5... (4). ”

In die van 1400-1401 :

“ Item ghegheuen den seluen (freremeneuren) te petancien doe
” men ten preuilegien was te diuersen tijden xvj s. gr. (5) ”

Volgens het *Memorieboek der stad Gent* (I, 136), werden de privilegiën het volgende jaar in het Secret van het Belfort neergelegd, dus in 1401-1402.

“ Item, in dit jaer ende schependom waren de privilegien
” deser stede ghehaelt te Fremineuren, daer sy langhe ghelegghen
” hadde, ende waren alder eerst ghebracht ende gheleyt in
” 't secreet onder 't Belfroet. ”

Of dit inderdaad zoo is, kunnen wij door geen uittreksel van de Rekeningen bevestigen. Stellig weten wij, dat zij er in 1415-1416 waren, zooals blijkt uit het volgende :

” Item sconinxkindre van dat sij tbeelfroet vierwaerf ghe-

(1) *De rekeningen der stad Gent. Tijdvak van Philips van Artevelde*, uitgegeven door J. Vuylsteke, blz. 182-183

(2) *Idem*, blz. 302.

(3) *Idem*, blz. 328.

(4) *Idem*, blz. 404.

(5) Stadsarchief. *Rekeningen 1400-1401*, f° 11.

Hier wordt dus een bewering van Justo Billet bevestigd : de Schepenen van de twee banken, de advocaten, de twee dekens, ontvangers, klerken en zekere voorname personen uit de drie leden, de erfscheiders en anderen nog zijn tegenwoordig als men in het Secretet gaat.

Het verslag van overzicht der privilegiën in 1432 berust in het Stadsarchief, *Charter* n^o 917.

Nu komt een bevestiging van een ander gezegde van Justo Billet. In de Rekening van 1432-1433, f^o 325 v^o leest men :

“ Item ghegheuen den serianten van der kueren van dat si
“ waecten jn de halle als men de dueren vanden preuilegen ver-
“ maecte ende verstelde vij s. gr. ”

In de Rekeningen van 1436-37, f^o 66 v^o, treft men den volgenden post aan :

“ Item ghegheuen jn hoefsche len den werclieden van der
“ hallen als scepenen de preuilegen ghinghen ouersien den vier-
“ den dagh van maerte ij s. gr. ”.

Uit den eersten zin blijkt, dat een deur of twee deuren achter elkander van het Secretet zich in de Halle bevonden, en uit den tweeden, dat de Schepenen langs die deur of deuren van de Halle in het Secretet gingen. Hoe dit nu uitgelegd? Justo Billet en de twee nevens elkander liggende gebouwen zelven zullen ons alles duidelijk maken.

Billet zegt, dat er in zijnen tijd nog een galerij bestond op manshoogte boven den grond, waarop de Schepenen en andere personen zich bevonden om te zien, wat men met de privilegiën verrichtte. De koffer met die privilegiën stond dus op het gelijkvloers. Maar hoe kwamen de Schepenen op de galerij? Door de poort der straat onder het Belfort, welke zeker wel een oorspronkelijke is? Dat schijnt niet mogelijk, want dan moesten dat twintigtal personen den koffer voorbij en een ladder of een trap opklimmen, zoodat iemand dier talrijke getuigen van een oogenblik van verwarring kon gebruik maken om één of meer stukken ongezien weg te nemen.

De zaak moest anders in den haak zitten, en dat hebben wij sedert de werken in de Halle ook zonder moeite gevat. Als men de trap van de Halle langs de Sint-Jansstraat opklimt en pas in de groote zaal treed, bemerkte men links in den hoek een oud deurgat, welk door de gansche dikte van den muur van het Belfort loopt. Slechts een muur van een steen belet ons in den toren te komen, waar men op het gewelf van 1741 zou treden. Welnu, dit gewelf komt al onder pas hooger dan manshoogte, zoodat het de galerij, welke het verving, of misschien voortzette, goed voorstelt.

Uit dit alles blijkt, dat de Schepenen en al de andere getuigen langs de nog bestaande deur der Halle op de galerij van het Secretet traden, terwijl de persoon, gelast met het overzien van de privilegiën, en die dus, alleen zijnde, een goed afgeteekende verantwoordelijkheid had, langs de poort van de Sint-Jansstraat binnenkwam.

Het Secretet van het Belfort blijkt dus een vernuftig uitgedachte inrichting te zijn geweest : wie langs de straat wilde binnentreden om privilegiën weg te nemen, moest de verschillende sloten op de straat openbreken, wat ongemerkt niet doenlijk was; wie op de galerij wilde komen, moest eerst door de Halle, waartoe hij den poortier diende om te koopen en dan het slot van de deur of van twee deuren, één langs elke zijde van het deurgat, openbreken.

Geen wonder dat de Gentsche Schepenen het Secretet als een van de merkwaardigheden der stad aanzagen en het aan voornamen personages met fierheid toonden. Zoo lezen wij in het *Memorieboek*, I, 257, onder het jaar 1460-1461 :

“ Item, in dit jaer soo quamen te Ghent vrende ambassadeurs
“ als men niet vele ghesien hadde van soo verre, commende van
“ de frontieren van 't christenhede ende hadden geweest by den
“ coninck van Vranckerijck, ende men tooghde hemlieden te
“ Ghent de archieven der tresorie van de privilegien in 't Beel-
“ froet, ende al de stede, ende men hielt een steeckspel te water,
“ ende waren te Ghent vier dagen. ”

Helaas! de veiligheid van onze voorrechten in het Secretet was niet volkomen : dat hebben niemand minder dan de Schepenen van 1536 zelven bewezen. Die heeren hadden er belang bij in het geheim eenige privilegiën uit het Belfort weg te nemen en waarschijnlijk ook met het Sint-Janszegel, welk er lag, valsche stukken, welke zij geschreven hadden, geldig te maken. Ze moesten dus kunnen in het Secretet gaan « sonder de solemp-
« niteyt te onderhoudene », zooals van den Vivere in zijne *Chronijcke* (blz. 96) meldt, 't is te zeggen zonder getuigen. De deur langs de straat ging open met zes sleutels. Twee waren in handen van den Voorschepen twee in handen van den schepen Lieven Pien en de twee andere waren ofwel in de handen van een persoon, die in het verraad niet betrokken was, ofwel, zooals de Schepenen beweerden, ze waren verloren. Wat er ook van zij, ziehier het verhaal van den zoon van den smid der stad, die hun twee nieuwe sleutels leverde :

« Jck, Pieter de Voocht, f^s Andries, sweere bij mijnder trouwe ende manne waerhede, dat schepenen tot mijns vaders huus hebben ghesonden jnt jaar XXXVJ, omtrent kerssavont, up eenen donderdach dat mijn vadere uuyter stede was, dat hij voor schepenen commen soude. Jck vraechde of jck commen wilde, mits dat mijnen vadere uuyter stede was. Den bode seyde : « Jae ghij ». Als jck bij schepenen quam, doen vraechden zij mij of jc gheen en raet en wiste om de voorduere van het secretet open te doene, want daer waeren twee sleutels verloren, dus en can men daer niet jnne. Dus seyden schepenen : « Weet ghij ons gheen en raet ? » — « Jae jck, » seyde Pieter de Voocht; laat mij met eender coorde ter oduere jnne, die binnen het secretet staet, jc sal dan het blockslot afslaen ende twee sleutels daartoe maecken. Sij seyden : « Wel, doet datte, maer beyt tot tavont, tot dat de leste clocke gheluyt es, om dat men te min weten soude. » Ende binnen dien quam mijnen vader thuus, Andries de Voocht, f^s Laureins, ende ghinck met mij om tsavons het slot af te slaene. Ende jc seyde tot schepenen : « Gheeft mij dander

vier sluetels om te bet jnne te gheraecken. » Doen seyden sij : « Gaet tot *Lieven Pien*, dat hij hu de twee sluetels gheve, die hij heeft. » Maer hij en wildet niet doen, maer stacse jn sijn mauwe ende brachse ten schepenhuse waert. Ende tsnavons was jc neder ghelaeten met eender coorde, sittende up eenen stock, ende zij vraechden mij of jck beneden was ende lieten mij vallen, zo dat jc jn een maent niet en conste ghegaen. Ende als jc beneden was, zoo zonden zij mij eenen lanteerne, ende mijn vadere quam ooc beneden, ende Jan de Somere, de stede temmerman, quam ooc beneden; ende jc smet het slot af ende grendelde de duere wederom toe ende spiede die ooc. Ende men haelde mij wederomme op ende jc ghinc tot M^r Philips vande Kethulle, voorschepene, die vraechde mij of daer yemant toe seyde. Jc seyde: « neent. » Doen seyde hij mij: « Maect dat morghen avont wederomme annegheslegghen es, men sal hu den wijn schincken. » Ende tsanderdaechs, als jc neder ghelaeten was, jc vant de duere ghelijc jese toeghelaeten hadde, ende jck ghinck tsnavons, als jc het slot angheslegghen hadde, ende gaf den voorschepene alle zesse de sluetels, ende hij behielt se.

Ghetughenisse van M^r Andries de Voocht, den bovenschreven Pieters vadere, stedemet.

M^r Andries de Voocht seyde, dat Lieven Pien hem gaf zelve metter handt zijn twee sluetels ende M^r Philips de sijne.... (1)»

Men weet dat Lieven Pien, voor zijne deelneming aan dit verraad, in den volksopstand van 1539 vreeselijk gepijnigd werd en onthoofd.

Hoe het Secreet in 1540 door Keizer Karel opgeheven werd, is gekend. Den 30 April brachten Marten Hueribloc als vischkoopeer, Philips vanden Bossche als deken van de Ambachten, Laurijns Legiers, makelaar (als deken van de Poorterij?) en Antoon Deynoot als deken van de Vleeschhouwers elk één sleutel van het Secreet ten Stadhuize. Wie de twee andere sleutels

(1) Jan van den Vivere. *Chronijcke van Ghendt*, in 't licht gegeven door Frans De Potter, blz. 73, 74, 75.

bracht wordt niet vermeld, ten ware men sedert 1536 een nieuw slot met 4 sleutels op de deur van het Secreet had geplaatst (1). De privilegiën werden naar het Prinsenhof gevoerd bij den Keizer, en de meeste niet weergegeven (2). De oorkonden, welke de Schepenen wel terugkregen, werden bewaard achter de kapel van het Schepenhuis in den ouden koffer, waarvan, op bevel van Keizer Karel, de Hoofdbaljuw één sleutel had, de Schepenen van der Keure één anderen en de Schepenen van Gedeele een derden. Den 15 Mei 1562 stelde men vast, dat sommige van de teruggegeven "briefven ende privilegien" van ouderdom vergingen (3). Zoo was die roem van Gent zedelijk en stoffelijk vergaan sedert 1540!

* * *

Toch werd het Secreet van het Belfort nog voor een tijd gedeeltelijk in zijne eer hersteld, Den 18 October 1577 vroegen de burgers aan de Schepenen hunne voorrechten terug. Die vraag, overgemaakt aan de Staten van Vlaanderen, werd ingewilligd en den 20 Maart 1578 kwamen de door Keizer Karel verbeurde stukken uit Rijsel, in twee tonnen en één koffer gepakt, terug (4). Ze werden echter niet in hunne oude bewaarplaats teruggelegd, maar omstreeks 13 Mei van het jaar 1579 bracht men het Secreet van het Belfort in orde, om de privilegiën van het graafschap Vlaanderen, op last van de Staten, er in te bewaren. In de kleine vensters ter hoogte van de galerij werden ijzeren traliën geplaatst en de O of ronde opening boven in het koepelgewelf werd toegemetseld (5). De privilegiën van Vlaanderen werden eerst van Rupelmonde, waar ze sedert de XIV^{de} eeuw

(1) Stadsarchief te Gent. *Reeks* 97^{bis}, nr 1.

(2) Jan van den Vivere. *Chronijcke*, bl. 158-160.

(3) Stadsarchief te Gent, *Register* AA, f° 1. — *Register* MM, f°s 436 en 444.

(4) Stadsarchief te Gent. 3^e Resolutieboek van Schepenen van der Keure, f°s 144 v° en 149. — P. B. de Jonghe. *Ghendtsche geschiedenissen*, 1746, blz. 83.

(5) De Potter. *Gent*. I, 499.

bewaard werden, naar Antwerpen gevoerd, waar ze in 1581 nog waren. In Juli 1581 lagen ze reeds gedeeltelijk in het Secretet van het Belfort, en voor een ander deel in het Secretet van de Sint-Baafskerk, waaruit men ze in 1594 naar het Spanjaardskasteel vervoerde (1).

Wij hebben reeds gezien, dat het Secretet in de XVII^e eeuw en misschien later nog gebruikt werd tot het bewaren van het archief der Sint-Michielsgilde, totdat in 1741 de galerij weggebroken of misschien gemetseld werd in het gewelf, dat er nu nog bestaat.

En thans? Met eenige leden van onze Maatschappij heb ik onlangs de plaats onderzocht, en ik moet bekennen, dat ik beschaamd was over den toestand, waarin wij het Secretet vonds. Onder het laagste gewelf en er op zijn muurtjes en dingen zonder naam gemetseld. Boven het koepelgewelf, waarvan de ronde opening sedert 1579 nog toegemetseld is, ligt allerhande rommel, een gansch voer brandhout en dergelijke zaken. Dat alles wordt bezichtigd door de vreemdelingen, die den toren beklimmen.

Mijnheeren, gij denkt zeker als ik, dat het Secretet van het Belfort wel waard is, dat men het eerbiedige en toone: het behoort tot de gedenkenissen onzer roemrijke geschiedenis. Daarom stel ik voor :

1^o dat de zolder boven het koepelgewelf geruimd worde, de ronde opening opengebroken en toegelegd met een doorzichtbaren rooster of afgesloten met een hekwerk ;

2^o dat alle muurtjes en kotten onder en boven het onderste gewelf weggebroken worden en de **O** geopend ;

3^o dat onderzocht worde of de consoles van de oude galerij

(1) Rijksarchief te Gent. *Staten van Vlaanderen*, n^o 538, f^o 101 v^o. De St-Genois. *Inventaire analytique des chartes des Comptes de Flandre*, p. XV. — Stadsarchief te Gent. 4^e *Resolutieboek van Schepenen van der Keure*, f^{os} 297 v^o, 302, 303. — Rijksarchief te Brussel. *Chambre des comptes*, n^o 21969, f^o 61 v^o.

niet ingemetseld zijn in het gewelf van 1741, en zoo ja, dat dit gewelf weggebroken worde en de galerij hersteld;

4° dat het deurgat in de Halle behouden worde en de muur tot in het Secreet doorgebroken, om alles min of meer in den ouden toestand te herstellen.

Ik stel voor, dat het Bureel gelast worde, deze wenschen aan het College van Burgemeester en Schepenen over te maken.

(Toejuichingen.)

M^r le Président. Le Bureau se chargera de transmettre l'expression de ce désir, en émettant le vœu et l'espoir d'y voir donner une prompte solution.

Vu l'heure avancée, M^r Bergmans veut bien renoncer à nous faire ce soir l'intéressante communication portée à la fin de notre ordre du jour. Il la reprendra dans la séance de juin.

Nous aurons, dans cette séance, une discussion, qui prendra, sans doute, quelque développement, puisqu'il s'agit du Château des Comtes.

M^r Heins soulève la question de l'opportunité de la restauration du donjon du vieux château : « L'emploi, l'utilisation de cette partie principale du monument historique et qui a un si grand intérêt à ce point de vue spécial, sont-ils désirables ? La consolidation des restes ne s'impose-t-elle pas plutôt ? Peut-on admettre la reconstruction du donjon ? »

J'ai cru qu'il importait d'informer immédiatement l'assemblée de l'objet de la discussion, afin que celle-ci puisse être aussi fructueuse que possible.

La séance est levée à 10,40 heures.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND.

Jeudi 22 mai 1902,

EXCURSION A RENAIX.

Réunion à la gare de Gand-Sud.

Horaire : Départ de Gand : 14.14.

Arrivée à Renaix : 15.32.

Visite de la galerie de tableaux de M. De Malander, de la tour de St-Martin, de la crypte et de l'église de St-Hermès, de la nouvelle église de St-Martin, de la collection Joly.

Départ de Renaix.: 18.41.

Retour à Gand : 19.54.

MAATSCHAPPIJ VAN GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE TE GENT.

Donderdag 22 Mei 1902,

UITSTAPJE NAAR RONSE.

Bijeenkomst in de Zuidstatie te Gent.

Uurregeling : Vertrek uit Gent : 14.14.

Aankomst te Ronse : 15.32.

Bezoek aan de schilderijen-verzameling van den heer De Malander, aan St-Martinus'toren, aan de kerk en de krocht van St-Hermes, aan de nieuwe kerk van St-Martinus, en aan de verzameling Joly.

Vertrek uit Ronse : 18.41.

Terugkomst te Gent : 19.54.



Renaix.

La collection Joly, dont nous parlons plus loin, prouve la haute antiquité de cette ville.

D'après d'anciennes chroniques, saint Amand aurait construit à Renaix un monastère dédié aux SS. Apôtres Pierre et Paul. La première église dédiée à saint Pierre remonterait à la même époque. Le 6 juillet 860, l'empereur Louis fit transporter dans cette église les fameuses reliques de saint Hermès.

Les Normands en 880 détruisirent de fond en comble le monastère, qui fut relevé au milieu du siècle suivant.

Au XII^e siècle, on commence la construction de l'église collégiale dédiée à saint Hermès.

I. *Eglise St-Hermès. La Crypte.* La Belgique possède plusieurs de ces chapelles souterraines, mais aucune d'elles, affirmement MM. Ruttiens et Serrure, ne peut être comparée, sous le double rapport de l'étendue et de l'intérêt archéologique, à celle de Renaix.

« Elle est divisée en trois nefs, formées par deux rangées de colonnes. La beauté des voûtes, la variété des bases et des chapiteaux, en font une des plus admirables constructions de ce genre, que l'on puisse rencontrer. On y remarque les éléments distinctifs des styles d'architecture romane, ogivale, primaire et tertiaire; le style du XVI^e siècle est employé dans la crypte de la Vierge, qui, érigée à cette époque, se trouve dans la sacristie. » (Fr. Den Dauw.)

L'Eglise fut consacrée en 1129 par Burchard, évêque de Cambrai. En 1559, elle eut beaucoup à souffrir d'un terrible incendie qui détruisit une grande partie de la ville.

En 1566 les iconoclastes dévalisent complètement l'édifice ; à l'époque de la révolution française, le même vandalisme se renouvelle ; les cloches sont descendues de la tour et envoyées à Gand (d'après Den Dauw).

Tableaux: Le Christ tenté par Satan (Sturm, 1839). Le Christ au tombeau (inconnu). St-Amand (Aug. Delfosse).

A remarquer le grand Christ en bois (XVI^e s. ?) suspendu à l'entrée du chœur, le lutrin (1685), la superbe châsse de Saint-Hermès.

II. *La tour de St-Martin.*

« Elle est construite sur un soubassement en moëllons de roche brute, ébousinés, et de pierres ferrugineuses. La partie inférieure et le premier étage de forme carrée, cantonnés de contreforts est de l'époque romane ; le second étage tend vers le style de transition romano-ogival. La partie supérieure, octogone, percée de huit fenêtres, légèrement ogivales, est couronnée d'une corniche, à arcatures ogivales. Cette partie, unique en son genre, en Belgique, est surmontée d'une flèche pyramidale. » (Den Dauw.)

III. *La nouvelle église de St-Martin.* Construite sur les plans de M^r De Noyette, commencée en 1892, achevée en 1895, et affectée au culte en 1896. Style gothique du XIII^e siècle. La construction est entièrement exécutée en briques machinées de Lessines. La pierre bleue provient des carrières de Lessines. Les charpentes de l'église et de la tour sont en fer.

L'ameublement a été dessiné par nos collègues MM. DeNoyette et Rooms.

IV. *La collection Joly.* « Parmi les monuments de la période celto-germanique, qui comporte les temps antérieurs à l'invasion romaine, le territoire de Renaix contenait une infinité de coins de pierre, des haches, des marteaux, des massues, des pierres de fronde, des couteaux et des poignards, des meules de moulins à bras et d'autres instruments façonnés, des roches les plus dures

que l'antiquité ait connues, telles que le granit, le grès, le porphyre, la serpentine, les roches amphiboliques, le quartz et surtout le silex.

« Les monuments d'art et d'industrie qui se rapportent à la période gallo-romaine, découverts par Ed. Joly, sont fort nombreux : ce sont des urnes en terre ou en verre, de la poterie samienne et sigillée, des produits de l'art céramique de style romain ou d'imitation, des objets d'ornements et de parure, des médailles romaines, des armes et des matériaux de construction, et une quantité d'autres objets qui se rapportent aux usages de la vie civile, domestique, militaire et religieuse.

« Une dizaine de cimetières ont été mis au jour par M. Joly, plusieurs sépultures, trente-quatre *tumuli*, et une foule d'habitations gallo-romaines et même des *margelles*...

« Le territoire de Renaix a également fourni une série de témoignages de l'époque de transition de l'art et de la civilisation romaine (V^e au VI^e siècle). Ce sont des monnaies semi-romaines, et des monnaies mérovingiennes en or; des poteries domestiques et des poteries funéraires, des francisques et des armes diverses; des objets de toilette et autres, en verre ou en métal » (D^r Delghust).

Sur la collection Joly : cf. *Messenger des sciences* 1844-1851 : Mémoire d'Ed. Joly, avec planches.

V. *Galerie de tableaux de M^r E. De Malander*. — Tableaux des écoles flamande et hollandaise des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

Cf. *De Vlaamsche school* : 1901, pp. 241-245.

(Notes réunies par M^r le chanoine Van den Gheyn.)

Algemeene vergadering van 10 Juni 1902.

Assemblée générale du 10 juin 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Introduction à l'histoire de la reliure en Flandre au XV^e et XVI^e siècles (P. BERGMANS).

III. De l'opportunité de la restauration du donjon du Château des Comtes. — Est-il désirable d'utiliser cette partie principale du monument, qui présente un si grand intérêt au point de vue historique? — La consolidation des restes ne s'impose-t-elle pas plutôt? — Peut-on admettre la reconstruction du donjon? (A. HEINS). — Discussion.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans, secrétaire; A. Van Werveke, trésorier; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. A. Bruggeman; G. Claeys Bouúaert; Eug. Cobbaert; R. Cruyplants; Baron de Crombrughe de Looringhe; Baron de Kemmeter; A. de la Kéthulle de Ryhove; D^r De Neffe; M. De Noyette; Baron de Pélichy; J. De Waele; A. Diegerick; Albert Dutry; J. Dutry-Van Loo; A. Fayen; Paul Fredericq; Ch. Gilleman; A. Heins; L. Janson; Ch. Laroy; A. Marchand; L. Nève; G. Parmentier; H. Pirenne; A. Prayon-van Zuylen; Edm. Sacré; Robert Schoorman; F. Scribe; E. Serdobbel; Ch. Vanden Haute; J. Vuylsteke et F. Willems.

MM. E. Dubois, secrétaire, et N. de Pauw s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

M^r le Président. L'assemblée sera unanime à adresser des félicitations à notre confrère M^r N. de Pauw, à l'occasion de sa promotion au poste de Procureur général près la Cour d'Appel de Gand (*Applaudissements*)

D'autre part, elle aura le regret d'apprendre que cette promotion a eu comme conséquence la démission de M^r de Pauw comme président de la Section d'histoire. Voici, en effet, ce que m'écrit notre confrère :

Gand, le 8 juin 1902.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que par suite de ma nomination comme Procureur Général je ne pourrais assister à la prochaine réunion de la Société d'histoire et d'archéologie. Cette promotion à la plus haute magistrature du Parquet des Flandres, en m'imposant de nouveaux et incessants devoirs, ne me permettra plus de prendre une part aussi active que par le passé aux travaux de la Société. Je vous prie donc de vouloir accepter ma démission de *Président de la Section d'histoire* et de faire pourvoir à mon remplacement, ainsi qu'à celui de mon Secrétaire, M^r le Baron Maurice de Maere d'Aertrycke, qui, vous le savez, a donné sa démission il y a plus de six mois.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Président, que cette décision ne change rien à ma sollicitude pour l'œuvre créée par mon regretté ami M^r le baron Auguste de Maere d'Aertrycke, notre premier président, et que vous pouvez toujours compter sur mon concours dévoué dans les occasions extraordinaires.

Veillez porter cette lettre à la connaissance de mes chers et honorés collègues dans la prochaine séance, et agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

N. DE PAUW.

Monsieur le chanoine Vanden Gheyn, Président de la Société d'histoire et d'archéologie, Gand.

Nous adressons également nos félicitations à notre ancien et regretté vice-président M^r Prosper Claeys, à l'occasion de son jubilé comme maître des pauvres. La Ville de Gand a adressé officiellement des félicitations à son « historien local », et il convient, déjà à ce titre surtout, d'y joindre les nôtres. J'espère que ces félicitations sincères et cordiales seront aussi agréables à M^r Claeys que les félicitations officielles dont il a été l'objet. (*Applaudissements.*)

M^r Jos. Casier nous informe que les démarches faites auprès des conseillers communaux relativement aux plans de transformation de l'ancien Béguinage n'ont malheureusement pas abouti. M^r Casier nous envoie, en même temps, un exemplaire du rapport qu'il a rédigé à ce sujet, et dont je propose l'insertion au Bulletin. (*Adhésion.*)

Grand Béguinage. — Modifications à la voirie et alignement.

Messieurs. Un arrêté royal du 30 novembre 1881 approuve un plan général d'alignement de l'ancien Grand Béguinage.

A la suite de négociations avec la Commission des Hospices civils, le Collège a fait dresser un nouveau plan apportant quelques modifications aux alignements approuvés et déterminant en même temps les alignements des rues Frœbel, Verspeyen, Van Aken, Hippolyte Lammens et Mathieu Geswein.

Le Collège propose également d'autoriser les Hospices civils, sous certaines conditions, à prolonger la rue courte du Béguinage, jusqu'à l'intersection de la rue de la porte de Bruges et du Fossé Ste-Elisabeth.

Cette double proposition, présentée une première fois à vos Commissions, n'y obtint pas un accueil favorable. Diverses objections furent soulevées ; il semblait que l'approbation du projet allait, sinon détruire à bref délai, au moins compromettre dans un avenir prochain les derniers vestiges d'un des monuments les plus célèbres de notre ville. Aucune décision ne fut prise, sauf

celle de demander l'avis de la Commission locale des Monuments.

Par lettre du 14 mai dernier, celle-ci émit un avis défavorable dans les termes suivants :

“ Par lettre du 25 mars 1902 (1^{er} bur., Ind. J^s, n^o 1545), vous
“ avez bien voulu soumettre à notre avis le plan arrêté entre le
“ Collège et l'Administration des Hospices civils de Gand pour la
“ voirie de l'ancien Béguinage de St-Elisabeth.

“ La Commission a examiné ce plan dans ses séances du 23 et
“ du 30 avril, en étudiant séparément, d'une part, les nouveaux
“ alignements et, d'autre part, le projet de percer une voie nou-
“ velle du côté de la rue de la porte de Bruges, et elle a été
“ unanime à le désapprouver.

“ Ces divers alignements, prosaïquement rectilignes, tendent
“ tous à détruire l'aspect si pittoresque de ce petit bourg, notam-
“ ment dans la rue des Prébendières. Les alignements nouveaux
“ nous ont paru en tout cas inutiles. puisque les voies actuelles
“ ne sont pas trop étroites, sauf peut être dans la rue principale
“ du côté de l'ancienne entrée. Or, là, un élargissement facile
“ pourrait se pratiquer du côté du parc : il suffirait de déplacer
“ une grille.

“ Il nous semble donc qu'il y aurait lieu de demander le retrait
“ des arrêtés royaux qui ont modifié dans ces dernières années la
“ voirie de ce quartier. On est certes en droit d'invoquer ici la
“ circulaire du 22 avril 1893 par laquelle M^r le ministre De Bruyn
“ engageait les comités et sociétés d'archéologie à demander des
“ arrêtés rectificatifs d'alignements quand il y avait possibilité
“ de sauver ainsi des ensembles anciens intéressants.

“ Quant au percement d'une nouvelle rue, ce serait une brèche
“ trouant pour toujours l'antique enclos et qui peu à peu
“ amènerait la reconstruction de toutes les maisons avoisinantes.

“ On ne doit pas oublier qu'avant 1880 le grand Béguinage de
“ Gand avait été le quartier de la ville de Gand le plus visité par
“ les étrangers, et qu'aujourd'hui il existe encore des vestiges
“ assez importants pour en donner une idée à peu près complète.

“ Veuillez agréer, etc ”

L'avis de la Commission locale des Monuments est aussi celui de la *Société d'histoire et d'archéologie*; dans la séance du 13 mai dernier, à la suite des discours de MM. Frédéricq, Hulin et Victor Vandér Haeghen, un vœu unanime a été émis en faveur de la *conservation intégrale* de tout ce qui subsiste du grand Béguinage de Ste-Elisabeth; le compte-rendu de cette séance a été adressé à tous les membres du Conseil. Ainsi que vous l'aurez lu, M^r Frédéricq, au cours de son discours, eut l'occasion de rappeler que M^r le Bourgmestre avait honoré de sa présence la réunion de la Commission locale des Monuments, et qu'après l'exposé complet de la question, il avait approuvé les diverses observations présentées et pour ainsi dire promis sa puissante intervention en vue du retrait de l'arrêté royal du 30 novembre 1881.

La question s'est posée pour la seconde fois devant vos Commissions, au cours de la séance du 30 mai dernier. L'honorable Bourgmestre a déclaré qu'il n'insistait plus pour les nouveaux alignements proposés; mais, d'autre part, il désire le prolongement de la rue courte du Béguinage et le maintien de l'arrêté royal de 1881. Celui-ci trouvera son application au fur et à mesure des reconstructions, nécessitées tôt ou tard, soit par l'état de vétusté, soit par un incendie ou toute autre cause. L'honorable Bourgmestre ne peut admettre l'alignement varié qui constitue, pour d'autres, le charme du Béguinage. Il espère réaliser la rectification de la rue des Prébendières au fur et à mesure des reconstructions; enfin, le prolongement de la rue courte du Béguinage lui paraît une nécessité de voirie, parce qu'aucune communication ne relie le Béguinage et la rue Haute, depuis l'extrémité de la rue de Bruges jusqu'au boulevard du Béguinage.

Cette opinion n'a pas été également bien accueillie par tous les membres de vos Commissions. Ils semblaient d'accord pour souhaiter le maintien du Béguinage avec sa pittoresque silhouette actuelle, pâle reflet, hélas ! de sa beauté d'autrefois.

Plusieurs membres contestèrent l'utilité pratique du percement d'une rue à travers la rue des Prébendières; à leurs yeux, la voirie actuelle suffit à la circulation; tout au plus pourrait-on reculer d'un mètre ou deux la grille du square du Béguinage, afin de faire disparaître un étranglement à l'entrée de la place.

Un membre s'est attaché à faire ressortir le charme pittoresque de ce coin du vieux Gand; l'archéologie n'est pas tant en cause que l'émotion artistique; prises une à une et au détail, les maisons ne sont pas des morceaux de haute valeur architecturale; mais, le plaisir des yeux trouve sa source dans la couleur, la ligne générale, le jeu des pignons et des toits, la verdure et les fleurs émergeant au-dessus des murs de clôture des jardinets. Et tel est bien le cas pour la rue des Prébendières, dont l'aspect pittoresque ressort de l'ensemble, non de l'importance des détails.

Si, par suite du prolongement d'une rue transversale, de nouvelles maisons s'élèvent, elles seront dans le goût du jour, combien banal et anti-esthétique, bien souvent. Et voilà du coup l'aspect général de la petite rue des Prébendières détruit, disparu pour jamais.

Je comprends, Messieurs, que les artistes s'émeuvent à cette pensée et que, d'une voix unanime, ils vous supplient de ne pas porter la main sur ce quartier pittoresque et notamment sur cette ruelle. Seule, elle a échappé comme par miracle à la destruction qui a entamé les autres. Si, contrairement à mes espérances, vous permettez d'entamer une brèche, bientôt la contagion de l'exemple et le désir d'augmenter les revenus achèveront le travail de destruction.

Le Conseil communal peut-il favoriser, ne fut ce qu'indirectement et de loin, un pareil acte de vandalisme? Un revirement considérable s'est accompli dans l'opinion publique. Qui ne regrette actuellement la destruction du grand Béguinage, cette merveille célèbre dans l'Europe entière?

« Sans nécessité, » a fort bien écrit M^r l'échevin De Vigne, « on a abattu la curieuse porte d'entrée; on a démoli les petits murs

« blancs qui bordaient les rues intérieures; on a enlevé les por-
« tails si originaux qui s’y trouvaient de distance en distance.
« C’était un *acharnement bête*... L’ancien Béguinage était l’un
« des monuments les plus célèbres de Gand, parce qu’il formait
« un ensemble unique en Europe. On venait le voir des cinq
« parties du monde. Il a vécu. Qu’il repose en paix! »

Ce vœu est le mien; laissons le Béguinage reposer en paix, gardant jalousement et pieusement les épaves du naufrage; elles sont encore assez pittoresques pour réjouir les amateurs et attirer l’étranger dans nos murs.

La presse de tous les pays a sévèrement jugé la destruction du grand Béguinage; un des plus grands journaux illustrés d’Angleterre stigmatisa l’Administration communale coupable d’avoir laissé détruire la merveilleuse église des Dominicains et de porter la main sur le Béguinage. « La municipalité gantoise
« nous paraît disposée », disait le journal anglais, « à marcher
« sur les traces des Iconoclastes. »

Un grand quotidien du même pays, après avoir rappelé l’histoire du Béguinage : « Aujourd’hui », ajouta-t-il, « l’heure
« de sa disparition a sonné ! Le *progrès moderne* exigeait sans
« doute sa destruction et il s’est trouvé un bourgmestre pour
« attacher son nom à la ruine d’un institut respecté par tant de
« siècles. . . »

« Bientôt, sans doute, viendra le jour où l’architecture officielle
« renversera ces antiques constructions et tracera, dans le pit-
« toresque enclos, des rues tirées au cordeau. »

Les appréhensions de l’écrivain anglais se sont réalisées pour une large part. Mais, Dieu merci, tout n’est pas perdu; suivant le vœu émis par l’honorable M^r Frédéricq à la *Société d’histoire et d’archéologie*, on pourrait, à peu de frais et sans nuire à la circulation, rendre à plusieurs rues leur aspect d’autrefois. Mais, pour réaliser ce souhait, il faut avant tout conserver intégralement tout ce qui subsiste encore.

C’est ce qu’a compris la majorité de vos Commissions, en

désapprouvant la proposition de M^r le Bourgmestre et en maintenant la rue des Prébendières dans son état actuel. J'espère que le Conseil communal adoptera ces conclusions en refusant à la Commission des Hospices civils l'autorisation de prolonger la rue courte du Béguinage.

La majorité de vos Commissions n'a pas suivi le rapporteur quand il a proposé de demander le retrait de l'arrêté royal de 1881. M^r le Bourgmestre s'est opposé en disant que c'était chose inutile, puisque la majorité du Conseil désire le maintien du Béguinage dans son état actuel.

L'inutilité n'est pas aussi évidente qu'elle apparaît à l'honorable M^r Braun. Le maintien de l'arrêté royal restera toujours comme une menace, une épée de Damoclès suspendue sur les têtes de ceux qui s'intéressent aux aspects pittoresques de notre vieille cité.

Il serait téméraire d'escompter les bonnes dispositions pour l'avenir; une majorité, moins soucieuse des choses d'art que celle-ci, peut se lever et briser par un vote, peut-être irréfléchi, tous nos efforts pour sauver le patrimoine artistique de Gand.

Nous ne savons lier nos successeurs; qui le contesterait? Mais, en obtenant le retrait de l'arrêté royal, nous rendrons plus difficile la destruction que nous redoutons et, peut-être, les lenteurs administratives auront-elles raison des visées destructives.

Cet avis n'est pas celui de la majorité de vos Commissions; j'en appelle au Conseil communal mieux informé et j'espère qu'après avoir refusé les nouveaux alignements et le percement d'une nouvelle rue, il tiendra à honneur de couronner son œuvre de préservation du grand Béguinage en élevant une barrière contre toute entreprise ultérieure de destruction.

JOS. CASIER.

M^r le Président. J'ai constaté une bien fâcheuse omission dans le compte rendu de notre dernière séance au cours de laquelle le président des « Amis du Musée », M^r Scribe, a parlé

des tableaux acquis pour notre musée communal à la vente Huybrechts, et de ceux achetés dans le courant de cette année par la Société des amis du Musée. Il nous a fait remarquer que grâce aux rapports favorables présentés au Ministre par l'honorable directeur des Beaux arts, M^r Verlant, le Gouvernement est intervenu pour moitié dans le montant de tous les achats. — Nous regrettons d'autant plus cet oubli que tous ici nous sommes unanimes à nous associer aux paroles de reconnaissance prononcées par M^r Scribe (*Applaudissements.*)

M^r **Prayon**. Ik vraag de toelating. Mijnheer de Voorzitter, een exemplaar der levenschets van wijlen Baron de Maere dat ik, op last der Vlaamsche Academie, geschreven heb, op het bureel neder te leggen met verzoek het in de boekerij der maatschappij te plaatsen.

M^r **de Voorzitter**. Wij bedanken daarover den heer Prayon.

Ballottage d'un membre honoraire.

M^r Octave de Meulenaere, conseiller à la Cour d'appel de Gand, à Gentbrugge, est nommé membre honoraire.

Un manuscrit flamand à Orléans.

Dans la séance du 26 avril 1902 de la Société des Antiquaires de France, M^r le comte Couret a soumis à la Société un livre d'heures orné de miniatures et portant le blason du pape Alexandre VI, qui aurait été commandé en 1495 par le cardinal Grimani à un peintre flamand. Il en défend l'authenticité, contestée à plusieurs reprises. Le volume appartient à la bibliothèque du grand séminaire d'Orléans.

M^r Durrieu en confirme l'origine flamande; il a dû être exécuté à Bruges au commencement du XVI^e siècle pour être envoyé en Italie. Les armes d'Alexandre VI ont été ajoutées après coup, mais sans aucune intention de supercherie; il est possible que ce manuscrit ait été préparé pour lui, sans lui avoir jamais appartenu. M^r Henri Martin croit que les peintures sont flamandes, mais que l'écriture est italienne.

(Note communiquée par M^r L. Cloquet).

II.

Introduction à l'histoire de la reliure en Flandre au
XV^e et XVI^e siècles.

M^r **Paul Bergmans** communique l'introduction de son histoire de la reliure en Flandre au XV^e et XVI^e siècles. Il y montre que, pendant la plus grande partie du moyen-âge, le côté artistique de la reliure ressortit plutôt à l'ivoirier, à l'émailleur, à l'orfèvre et au joaillier ou au brodeur. Le rôle du relieur proprement dit était des plus modeste. Ce n'est qu'à partir du XIV^e, et surtout au XV^e siècle que cet artisan conçoit la possibilité de produire, à lui seul, l'ornementation extérieure du livre en couvrant le cuir d'un semis de petits fers ou en y imprimant des plaques gravées représentant un sujet religieux en profane, mais sans recourir à l'emploi de l'or. Le relieur devient ainsi créateur, c'est-à-dire artiste, mais en admirant ses productions, on ne saurait oublier le collaborateur anonyme du relieur, c'est-à-dire le graveur qui a fourni à celui-ci les fers ou les plaques.

Dans la suite de son travail, M^r Bergmans étudiera successivement les deux grands centres de production de la reliure à l'époque qu'il a choisie : Gand et Bruges, en y rattachant les ateliers de localités secondaires qui lui sont connus, et en s'attachant spécialement à décrire les spécimens authentiques qui sont parvenus jusqu'à nous. (*Applaudissements.*)

M^r le **Président**. Nous remercions M^r Bergmans de son intéressante communication et nous formons sincèrement le vœu d'entendre bientôt la suite de son travail.

Ceci nous prouve que notre dévoué secrétaire s'occupe non seulement du contenu des livres, mais aussi de leur contenant.

Conscientieux comme il l'est, il n'est pas douteux que ses recherches seront couronnées de succès.

III.

De l'opportunité de la restauration du donjon du Château des Comtes. Est-il désirable d'utiliser cette partie principale du monument, qui présente un si grand intérêt au point de vue historique ? La consolidation des restes ne s'impose-t-elle pas plutôt ? Peut-on admettre la reconstruction du donjon ?

M^r le Président Afin d'obtenir une discussion aussi fructueuse que possible, celle-ci a été annoncée dans notre dernière assemblée. Chacun ayant été averti, je prie les membres qui auraient l'intention de prendre la parole de vouloir se faire inscrire, car je crois qu'il serait utile d'entendre d'abord ceux qui ont examiné mûrement la question. Cela n'enlève, d'ailleurs, rien au droit de parole des autres.

Avant d'aborder la discussion, permettez-moi, Messieurs, de rappeler ce que, dans une circonstance analogue, disait l'honorable président M^r le baron de Maere, dont nous pleurons encore la perte : « La question qui vous est soumise est une des plus importantes qui puisse être traitée par une assemblée savante. Elle est d'esthétique pure, par conséquent universelle, et ne dépend pas d'une contrée donnée ou d'un monument déterminé. C'est donc, en quelque sorte, objectivement, pour elle-même, qu'il faut l'examiner, en dehors de toute préoccupation de milieux ou de personnes, etc. (1). »

M^r A. Heins. M^r le Président semble craindre que l'on fasse des personnalités et que la discussion s'égare.

Il a jugé de son devoir d'émettre des restrictions avant que ne commencent les débats.

Pour ma part, je crois pouvoir le rassurer. Dans ce que je vais avoir l'honneur de vous lire, j'ai désiré mettre toute la courtoisie que le sujet et le milieu où je me trouve comportent.

(1) V. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. I, pp. 25-26.

Mais j'ai dû avoir le courage d'attacher le grelot, la défense des idées qui me sont chères se faisant indéfiniment attendre.

Beaucoup d'entre nous, peut-être, sont déjà gagnés à la cause que je me propose de soumettre à votre jugement, mais il fallait que quelqu'un se résolve à l'introduire, et c'est ce que je fais.

Messieurs. A la séance du mois dernier j'ai prié M^r le Président de vouloir vous communiquer le libellé de la question que je me proposais d'avoir l'honneur de soumettre ce soir à votre examen.

Veillez me prêter un peu d'attention; je compte développer rapidement les raisons qui me paraissent militer en faveur de la *non-reconstruction*, de la *non-utilisation* des restes du donjon du château des Comtes.

Ma conviction était, depuis de longues années, que la consolidation, l'entretien minutieux des grandioses débris du donjon s'imposaient.

Que ces travaux s'accomplissent enfin, et je n'aurai plus qu'à rappeler ce que j'ai demandé, en 1894, dans mon ouvrage « A Gand », pour ce qui nous reste du donjon et de ses annexes :

Le suprême repos et que son vieux corps soit enfin respecté.

J'ai donc, depuis huit ans, professé les idées que je me vois forcé de venir exposer ici à nouveau.

Il est certain que dès lors, je veux dire à l'époque du dégagement de notre vieux château, quand le combat pour et contre la restauration de l'enceinte sévissait avec l'entrain dont vous vous souvenez, on pouvait envisager comme une impossibilité que l'on songeât à restituer, de la même façon, le donjon et peut-être ses annexes.

Et pourtant, en ce moment, c'est de cette menace que nous avons à les garder.

Nous ne revenons que pour mémoire sur ces retentissantes discussions auxquelles nous fûmes un peu mêlé.

La réfection de l'enceinte, que nous critiquions, est chose accomplie et nous la subissons.

Nous avons donc à reprendre notre attitude d'alors pour une autre partie, la principale, de cet ensemble miraculeusement arrivé jusqu'à nous.

Les idées pour le respect complet des restes anciens qui, à cette époque, furent accueillies avec un dédain accusé, paraissent maintenant plus justes, j'allais dire moins absurdes, et trouvent déjà de nombreux défenseurs.

Messieurs, depuis que cette réfection de l'enceinte eut lieu, on nous laissa tous dans l'ignorance complète de ce qui se préparait pour le restant des ruines.

Nous avons reçu, tout récemment, par la lecture du rapport de M^r le conseiller communal Casier, l'annonce d'un projet de restauration, d'aménagement pour l'utilisation, l'emploi du donjon du château des Comtes.

Ce travail, fort recommandé par notre honorable confrère, serait décidé et il semble que les fonds sont votés. Ils ne sont pas minces, naturellement. Mais de cela, il ne sera pas autrement question; c'est du principe de la non-restauration des monuments anciens qu'il s'agit. On verra que ma protestation, la vôtre, je le pense, bientôt, n'a pu se faire jour qu'après que des projets complets étaient faits.

Ils existent, sont officiellement approuvés, et nous n'avons pu les combattre plus tôt. On nous les a laissé ignorer.

Pouvons-nous, je me le demande, trouver encore un moyen d'enrayer l'accomplissement de ce travail de réfection inutile et coûteux.

Je me permets de vous dire que, comme membre de la Commission locale des monuments, d'essence officielle, j'ai demandé en une de ses séances, pourquoi ce rouage administratif n'a pas été saisi des projets que nous discutons. Il ne me fut pas répondu.

Cette Commission est cependant nommée pour connaître et juger des projets concernant les transformations à faire à nos

maisons, à nos voies publiques et, à plus forte raison, à nos plus précieux monuments.

Il semble que si on consulte cette Commission sur la question de savoir s'il convient de nettoyer, de décrasser l'Escaut et la Lys... de la façade du marché aux Poissons, on pourrait aussi lui demander son avis sur un travail d'une importance aussi capitale que la restauration du donjon du château des Comtes.

J'ai pensé que, quoi qu'il en soit, il était de notre devoir de tâcher de retenir encore sur la pente fatale et périlleuse où ils persistent à marcher, ceux qui, pleins d'un beau zèle, excessif en l'occurrence, sont entraînés à exécuter ce travail de réfection complète.

Pour entrer résolument dans cette voie, nous avons, quelques amis et moi, dans un organe créé pour faciliter la défense d'idées du genre de celle qui nous occupe, jeté un cri d'alarme.

Considérant que notre société devait être saisie de la question, on la mettait, dans un article qui parut le 15 mai, en demeure d'agir, elle aussi.

Je viens vous proposer, Messieurs, d'essayer de faire retirer les projets et de faire casser les mesures d'exécution qui seraient déjà prises, et qui nous paraissent devoir être malheureuses à divers points de vue.

Les pouvoirs publics nous semblent trop enclins à lui donner, à cette Commission spéciale du château des Comtes, toute satisfaction et m'apparaissent comme un peu éblouis par le beau monument nouveau qu'on leur promet.

Ne devraient-ils pas prendre quelques précautions, écouter les sages avis de la Commission royale des monuments qui, récemment, se prononçait pour la conservation complète, sans aucuns travaux, des ruines du château de Franchimont et qui, pour le donjon de Gand, marquait très franchement ses préférences, son désir d'y voir faire le moins de travaux possible.

Du moins, a-t-elle dit, cette Commission, qu'elle voudrait voir maintenir tels qu'ils sont les arcs et les colonnes trouvés dans le

sous-sol ; un peu plus loin : qu'il lui semble qu'on pourrait ne pas rétablir le gîte intermédiaire, etc.

Voici la phrase qui fait suite : « De cette façon, l'intérieur du donjon resterait visible sur toute sa hauteur et laisserait intacts toutes les transformations qu'il a subies » ; relue par nous avec soin et disséquée, elle doit vouloir dire : les quatre murs extérieurs fermant l'énorme cube, couverts par le toit ou la plate-forme crénelée qui a été adoptée, on aura tout l'intérieur visible, sur sa hauteur complète. Le mot *visible* est risqué, semble-t-il, car il y ferait diantrement obscur, dans ce formidable massif à ouvertures minuscules.

Et ce qui est maintenant bien visible, facile à étudier, serait caché et anéanti, parce que perdu dans l'obscurité et inaccessible à l'œil. Ceux qui voudraient se rendre compte des choses, devraient, dans cet antre noir, renoncer à résoudre n'importe quel problème de la construction ; la grande trouée, l'immense brèche actuelle les montre avec beaucoup de clarté...

Mais il s'agit de notre Société et du rôle qu'elle peut jouer.

On a oublié ou feint d'oublier qu'elle existait ; on a aussi, faute grave, voulu ignorer que notre ville possédait une Commission des monuments. Ni l'une ni l'autre n'ont vu le moindre croquis, la moindre indication de ce qui allait être fait aux ruines du château des Comtes.

Pourquoi ? . . .

Les membres de cette Commission spéciale du château des Comtes —, qui, on l'en doit remercier avec chaleur, sauva les restes vénérables de notre plus précieuse relique historique, — firent plus et malheureusement aussi, trop.

Si l'on peut admettre que de sérieuses et patientes, de consciencieuses études puissent être faites sur ces ruines, et elles sont tentantes, si l'on voit un architecte amoureux de ce monument, s'appliquer à vouloir en montrer à d'autres et au public les silhouettes idéales, magnifiques dans leur grandeur disparue, on peut aussi désirer que tout ce travail se résume en une belle maquette qui peut être instructive à bien des égards.

Voilà ce que l'on pouvait faire, voilà ce que l'on pourra faire. Et nous applaudirions des deux mains à ce si utile résultat des recherches de ceux qui composent la Commission.

Les travaux consciencieux de cette Commission et les trouvailles de son architecte attiré, n'auraient pas été faits en pure perte.

Nous souhaitons donc la réalisation de ce modèle, de ce fac-similé à grande échelle, et qui ne peut manquer d'être d'un intérêt extrême. Et alors le donjon et les annexes pourraient être laissés tranquilles.

C'est ici qu'il importe de dire que nous voulons exclure de cet exposé toute question de personnes.

N'ayant à critiquer qu'un point de départ malencontreux à notre avis, nous ne voulons plus connaître des plans et des projets qui peuvent être très beaux et que nous admirons de confiance.

On a voulu que nous les ignorions; nous ne voudrions plus les connaître et cela vaudra mieux, car nous serons ainsi d'autant plus à l'aise pour faire entendre notre voix et nos protestations.

Celles-ci resteront ainsi établies sur leur véritable terrain que le hasard peut être a constitué, ou bien une combinaison où une certaine méfiance à notre égard semble percer; ce terrain est celui de la pure théorie et c'est ce qui peut donner, à la question que j'introduis devant vous, sa plus belle portée, sa plus sereine allure.

Vous représentez la science archéologique à Gand. Son plus imposant monument est menacé de disparaître en tant que témoin *indiscutablement authentique*, et si nous n'intervenons, on pourra nous demander compte un jour de la faute grave que nous aurions laissé s'accomplir.

Voyons si nous pouvons parvenir à entraver ces travaux et si nous ne pourrions pas en conseiller d'autres.

Faisons notre devoir, il est temps.

Il dépend encore de nous et de notre attitude conciliante et respectueuse des efforts de ceux qui ont pu se tromper, mais

ferme et décidée à ne pas nous laisser entraîner par des considérations de camaraderie ou d'amitié, d'obtenir que le château des Comtes reste intact comme le demandait le congrès d'archéologie d'Anvers en 1892.

Ne nous laissons pas éblouir par des dessins tout beaux qu'ils puissent être, si on se décide maintenant à nous les montrer.

Nous n'avons pas à les connaître, j'ai dit pourquoi.

Mais pour ce qui reste du donjon, cet immense et superbe cube éventré qui nous donne, en ce moment, l'impressionnante silhouette d'un monument roman, équivalente en caractère et en grandeur déchu à celle des temples grecs ou des pyramides d'Égypte, demandons des soins, provoquons des travaux d'entretien *durables* dont on le priva trop longtemps.

Nous demandions qu'on le laisse intact ! Qu'on ne se méprenne pas sur ce mot et disons, pour satisfaire notre conscience, qu'il est évident que des moyens de consolidation doivent être cherchés ; qu'on doit maintenir les murs au moyen d'ancrages et de contreforts en pierre, nettement visibles et ne cachant cependant aucun détail apparent, s'il a de l'importance.

Voilà ce qui s'impose et avec urgence. C'est ce que nous demandions pour l'enceinte, ni plus ni moins, il y a quelques années.

Des amis, vivants ou disparus, s'acharnèrent à obtenir ce minimum de restauration.

On fit le maximum ; plus encore, on la restitua, cette enceinte, intégralement et dans toute la rigueur d'une épure en pierre.

Quand il fut question au Conseil communal de cette restauration ainsi entendue de ces murs extérieurs, nous fûmes heureux de voir un conseiller communal, M^r Albert Story, prendre parti pour la non-restitution intégrale ; il eut un courage que je tiens à honorer ici d'une mention émue de son attitude.

Toute autre fut celle, qui me fit une bien pénible impression, d'un autre membre du Conseil, qui depuis n'en fait plus partie.

J'assistais à cette séance du Conseil, et j'eus l'occasion d'enten-

dre la sortie tristement amusante qu'il fit, pour faire rire ses collègues, en prétendant que les artistes demandaient le respect de *toutes les patines*, même de celles qu'il ne me convient pas de caractériser plus clairement ici.

Uylenspiegel, seul, en bon flamand, jongle avec les expressions que j'entendis alors, et les arguments malodorants que je rappelle aidèrent à nous écraser en l'occurrence.

Il y eut un vote et les travaux de l'enceinte se firent. Ce vote regrettable entraîne maintenant la continuation des travaux. Pensez-vous que nous pouvons laisser disparaître, dans des murs neufs et trompeurs, les traces authentiques de notre vieux donjon? Ne craignez-vous pas qu'après cela viendra la réfection de la chapelle, de la galerie romane, etc.?

Messieurs, montrons que nos réunions ne sont pas de stériles et vaines amusettes.

On nous a méconnus en masse. Faisons-nous connaître et marchons de l'avant pour une bonne œuvre de sauvegarde qui, elle du moins, ne peut être illusoire.

Ce que l'on se propose de faire est dangereux, discutable, considéré actuellement comme erreur et presque crime archéologique; ce que nous avons conservé du donjon est *véritable*, imposant, instructif et par cela même respectable au premier chef.

De la discussion qui va surgir peut résulter un très grand bien.

Si les principes que j'ai voulu défendre, une nouvelle fois, devant vous, vous paraissent justes, tentons tous ensemble de les faire appliquer à ce cas unique et qui nous touche de si près.

Notre imposant donjon a fait, à mon avis, son temps, et sa millénaire carrière lui mérite le repos

Veillons strictement, jalousement à sa conservation sans maquillages.

Comme un doyen, un vétéran vénéré, qu'il soit laissé en paix.

Entouré de tous les respects, de celui de l'historien, du penseur, de l'architecte et des artistes, il peut encore fournir longtemps des sujets d'études et de réflexions.

Le rendre *utile* me paraît être une erreur énorme.

M^r Durand, président de la Société des antiquaires de Picardie, écrivait récemment : « Ce qui fait le principal mérite des monuments du moyen-âge, c'est leur sincérité. Nous commettons donc un véritable crime lorsque nous les affublons de nos mensonges. »

Vous le voyez, c'est en termes d'une vivacité inusitée qu'un archéologue, certainement très sérieux et considérable, et qui froidement les a dû employer, stigmatise les travaux du genre de ceux qu'on se propose de continuer à Gand, après les y avoir commencés.

Ces termes, tels qu'ils sont, je vous convie à les méditer au moment où il est nécessaire que vous vous prononciez sur le bien-fondé de mes protestations et de mes vœux. (*Applaudissements*).

M^r **De Waele**. L'honorable membre conclut à la *consolidation* et condamne la *reconstruction* du donjon du Château des Comtes.

Je comprends ces mots dans un autre sens que lui, et je vais tâcher de faire admettre mon interprétation par l'assemblée.

Si j'ai bien compris M^r Heins, la consolidation qu'il voudrait voir effectuer au donjon n'est qu'une consolidation partielle : quelques contreforts et quelques ancrages.

Je pense, toutefois, qu'il désire une consolidation *efficace*.

M^r **Heins**. Oui.

M^r **De Waele**, Eh bien, je ne considère pas comme efficace une consolidation qui ne peut conserver le bâtiment intact que pendant un nombre restreint d'années. Il faut, d'après moi, qu'il puisse tenir encore plusieurs siècles, car plus il vieillira et plus il deviendra intéressant. Or, pour arriver à ce résultat, que sans doute M^r Heins désire avec moi, il faut une consolidation énergique.

Le donjon tel qu'il est n'est malade nulle part et il est malade partout, c'est le sort de la vieillesse.

Dans ces conditions, je demande aux hommes compétents comment ils s'y prendraient pour assurer encore une existence de plusieurs siècles à ce bâtiment en n'y effectuant que des consolidations partielles. Je suis sûr d'avance qu'ils déclareront ne pas vouloir assumer cette responsabilité dans ces conditions.

Lorsque j'ai cru pouvoir me borner à une consolidation partielle dans d'autres parties du château, je n'y ai pas manqué, et l'honorable membre n'ignore pas que cela n'a pas toujours réussi, quelques soins qu'on ait apportés à ces consolidations.

L'expérience m'a donc appris que ce système amène fatalement la diminution constante de la ruine. Appliqué au donjon, il ne pourrait éviter des surprises telles que dédoublement de murs (le cas s'est produit), desserrage d'étauçons sous l'action des vibrations, etc. etc.

Le donjon n'a actuellement ni murs de refend, ni étages ; les deux tiers des murs extérieurs qui enserrant l'énorme vide, sont à peu près intacts, mais il y manque l'angle sud. — Le périmètre comprendra 56 1/2 mètres de murs anciens et 23 mètres de murs nouveaux. —

Pour consolider le tout, il faut fermer cet angle, et tous les contreforts imaginables ne pourraient remplacer ce complément.

Je ne crois pas qu'on trouve un seul architecte qui ne soit pas de mon avis.

Il n'en est pas un seul non plus qui prétendrait qu'il ne faut pas fermer le vide par le haut afin de conserver les fragments de voûtes et d'arcs intérieurs.

Et c'est là ce que j'appelle, moi, le minimum de travaux de consolidation

M^r Heins. Vous fermez donc le cube.

M^r De Waele. C'est le seul travail de consolidation qui soit logique et acceptable.

Le second terme qu'on emploie, c'est le mot « reconstruction ». C'est un terme absolument impropre. Va-t-on s'imaginer, par hasard, que je vais démolir le donjon pour avoir le plaisir de le reconstruire ?

Il semble que, devant des expressions pareilles, il convient de rappeler le proverbe qui dit « lorsqu'on veut noyer un chien, on dit qu'il est enragé. » C'est, dis je, une expression de mauvais aloi...

Admettons une bonne fois que ce n'est pas reconstruire le donjon, que c'est le compléter.

M^r **Heins**. J'en prends note.

M^r **De Waele**. Je répète donc que tous mes collègues sérieux seront d'accord avec moi pour dire que la seule consolidation absolument efficace consiste en : parfaire le périmètre et couvrir le tout.

On me dira, peut-être, que mon projet va plus loin. Croyez, Messieurs, que si ce projet prévoit un étage intermédiaire, c'est encore dans la même idée de consolidation, et non dans l'idée d'une destination utilitaire dont je n'ai du reste pas à me préoccuper.

Vous voyez que nous nous rencontrons admirablement.

L'étage prévu est une garantie de plus pour ces vieux murs dans lesquels les effets les plus inattendus peuvent se produire. C'est le moyen de les raidir et de les rendre immuables à moitié de leur hauteur. Je ne vois pas en quoi cela pourrait nuire au donjon au point de vue des études archéologiques. J'y vois plutôt un avantage, car on pourra de la sorte étudier ces vénérables murailles de bien plus près qu'aujourd'hui.

J'ai entendu aussi M^r Heins se plaindre qu'on n'ait pas consulté la Commission locale des monuments. Je réponds à cela qu'il est de pratique constante pour l'Etat de mettre en jeu ses propres rouages quand il exécute un travail.

La Ville fait absolument de même quand c'est elle qui prend la direction.

M^r **Heins** La ville intervient ici pour une large part.

M^r **De Waele**. Jusqu'ici on a toujours agi de la sorte sans soulever de réclamations. Jamais un plan de restauration du Château des Comtes n'a été soumis à la Commission locale des monuments.

M^r **A. Heins**. On les a soumis ici !

M^r **De Waele**. Oui, des dessins spéciaux et à titre purement officieux.

En résumé donc, le grand argument consiste à dire que nous faisons une reconstruction, et je vient de montrer que c'est surtout une *consolidation* que nous faisons ; le second argument, dit qu'on n'a pas présenté le projet à la Commission locale des monuments, et je viens de répondre à cela que les commissions qui devaient examiner le projet l'ont vu à tour de rôle. (*Applaudissements*).

M^r **Prayon-van Zuylea**. Nous venons d'entendre un artiste de talent et un architecte éminent. Permettez-moi, Messieurs, de traiter maintenant la question au point de vue des gens qui ne sont ni artistes, ni architectes et qui tâchent, dans une question de ce genre, de se décider d'après les règles du bon goût, du sens commun et de l'utilité pratique.

La question, somme toute, se réduit à ceci : on avait le choix, à l'origine, entre deux partis, ou bien laisser le Château à l'état de ruine, sauf à faire disparaître les excroissances par trop modernes et à effectuer les travaux de déblaiement et de consolidation strictement indispensables ; ou bien, on pouvait se livrer à une restauration en règle et faire du Château des Comtes ce qu'on a fait à Pierrefonds et pour plusieurs châteaux des bords du Rhin, c'est-à-dire nous rendre le Château tel qu'il existait il y a des siècles.

L'immense majorité des gens compétents s'est décidée pour la seconde solution. On a fait disparaître les maisonnettes qui entouraient l'enceinte et dont, d'ailleurs, plus d'une complétait admirablement le cadre de la place Ste-Pharaïlde ; on a ensuite restauré, de manière très complète, l'enceinte, le chemin de ronde, etc.

Ce travail de restauration est à peu près achevé, il ne reste plus que le donjon.

Que faut il faire ? M^r Heins dit qu'il faut laisser le donjon dans l'état où il se trouve.

Je ne suis pas de son avis et voici pourquoi.

Si nous nous trouvions devant la question à l'origine, j'aurais peut-être bien émis l'opinion qu'il convenait de laisser le Château à l'état de ruine. Mais, le travail étant commencé, il faut l'achever, sinon, nous n'aurons pas un monument qui nous fera honneur, ni une ruine intéressante, mais une chose véritablement monstrueuse (*Applaudissements*).

Permettez-moi une comparaison vulgaire : cela ferait l'effet de quelqu'un qui ayant fait cirer soigneusement une de ses bottes, laisserait l'autre couverte de boue et irait se promener dans cet équipage (*Rires*).

Permettez-moi aussi, Messieurs, une observation. Dans cette question de restauration des monuments anciens, nous nous trouvons invariablement en présence de deux camps ennemis irréconciliables. D'un côté, nous avons les artistes, les poètes, les antiquaires, qui sont partisans du *statu quo* pour des raisons plus ou moins différentes : les artistes, amoureux du pittoresque, trouvent qu'un monument couvert de la patine du temps est évidemment plus artistique qu'un monument battant neuf ; les poètes puisent des inspirations dans ces antiques reliques d'un autre âge, et, enfin, les archéologues s'intéressent avec raison à ces témoins immanents de notre histoire, où chaque génération a, pour ainsi dire, laissé sa marque.

D'autre part, nous avons les utilitaires, les esprits à l'américaine, dont la ligne droite est l'idéal.

A côté d'eux, il faut bien le dire, nous avons les architectes qui ne songent qu'à bâtir...

Eh bien, je crois qu'en cette matière, le vieux principe : *In medio virtus*, doit trouver son application.

Pour moi, les deux tendances sont également sujettes à critique. On a suffisamment combattu la dernière ; mais l'autre n'est pas moins condamnable. Et voici pourquoi. Dans toutes les questions de ce genre, non seulement celles qui intéressent nos anciens monuments, mais encore celles qui ont trait à l'esthé-

tique des villes, on oublie pourquoi les villes sont faites. Elles existent, non pas pour plaire aux artistes, non pas pour donner des inspirations aux poètes, non pas pour la satisfaction des antiquaires, mais pour être habitées par des êtres humains. Par conséquent, dans tout ce qui concerne les travaux à exécuter dans une ville, on aura soin de veiller aux règles de l'hygiène, de l'utilité publique et de l'esthétique rationnelle.

Evidemment, ceci n'a que des rapports éloignés avec la question qui fait l'objet de la présente discussion. Si j'ai été amené à dire quelques mots à ce sujet — et je demande la permission d'en ajouter encore quelques-uns — c'est à la suite d'une discussion qui a eu lieu dans une séance précédente à laquelle je n'assistais pas. On a discuté alors longuement la question de la suppression de certains cours d'eau ; on l'a blâmée et l'on a protesté. Or, franchement, si nos cours d'eau sont peut-être très pittoresques, ils sont, en revanche, épouvantablement infects. Et lorsque j'ai lu qu'un orateur avait exprimé ici le vif regret d'avoir vu disparaître le fossé dit « de Zeven Brugskens », je me suis reporté aux jours de ma jeunesse où j'ai visité ce fossé en canot, et je vous assure qu'après six ou sept lustres mes nerfs olfactifs ont conservé le souvenir de cet égoût à ciel ouvert qu'étaient les « Zeven Brugskens ».

Je ne critique certes pas ceux qui veulent conserver le caractère pittoresque de notre ville, mais il faut blâmer certains excès de zèle.

Pour en revenir au Château des Comtes, je le répète, l'œuvre est, en grande partie, achevée. L'interrompre serait, évidemment, une erreur. Avoir au centre de la ville, une belle ruine, serait chose certainement curieuse. Mais, les principes que l'on vient de défendre commandent de laisser cette ruine devenir de plus en plus ruine. Ce serait, j'en conviens, excessivement pittoresque.

Mais, d'autre part, il serait très intéressant aussi d'avoir au centre de la ville un spécimen pour ainsi dire unique de l'archi-

teature militaire des premiers siècles du moyen-âge, et je crois que le profit qu'on pourrait tirer de l'étude d'un monument de ce genre sera infiniment plus précieux que les émotions très douces, très élevées, d'ailleurs, que ferait naître en nous la contemplation d'une ruine si belle qu'elle puisse être. (*Applaudissements*)

M^r le **Président**. Tout d'abord, Messieurs, je suis très heureux de n'entendre personne demander la reconstruction du donjon en vue de son utilisation, car c'est là, certainement, une des théories qui nous ont fait le plus de mal.

Poser la question du « qu'en fera-t-on ? » à propos du Château des Comtes, c'est faire injure à un monument que l'Europe nous envie. D'ailleurs, en principe, il faut protester contre cette théorie de l'utilisation, qu'il s'agisse d'une œuvre d'art, ou d'un document d'architecture.

N'est-ce pas en vertu de ces idées utilitaires que nous avons vu disparaître de nos églises des objets très intéressants, pour le seul motif qu'ils ne servaient plus *hic et nunc* aux besoins du culte ? Dès lors le produit de leur vente pouvait être affecté à un usage d'une utilité qui semblait immédiate, sinon impérieuse. Beaucoup de trésors artistiques se sont ainsi perdus.

D'autre part, cette utilisation dénature les bâtiments qui en sont l'objet. Le réfectoire de l'ancienne abbaye de St-Bavon, dont on a fait un musée lapidaire, d'ailleurs très intéressant, en est un exemple.

Il en serait de même au Château des Comtes ; le caractère du monument disparaîtrait peu à peu par les appropriations successives qu'on serait obligé d'y introduire.

Il n'est pas exact de dire, comme M^r Prayon semble le croire que les artistes désirent les ruines parce que ruines. Jamais les artistes n'ont prononcé cette parole à propos du château des Comtes. Si quelques-uns d'entre nous pensent que ce monument ne peut pas être complété, c'est parce qu'ils croient que l'état actuel de la science archéologique n'exclut pas encore toute

possibilité d'erreur, en matière de restauration. Ce qui nous invite à une prudente réserve, c'est l'idée que la restauration fixe à jamais le sort du monument. Or le passé nous fournit ici de bien tristes leçons.

Les architectes qui ont restauré les châteaux de Blois et de Pierrefonds, pour ne citer que ces exemples-là, étaient animés de la même foi archéologique que celle qui anime tous les membres de la Commission du Château des Comtes auxquels, bien entendu, nous n'adressons pas le moindre reproche. Mais, nous savons cependant qu'au sein même de cette commission, plusieurs questions au sujet de la restauration ont été résolues en sens divers, et pour n'en citer qu'une, la vue cavalière du Château des Comtes reconstitué, telle qu'elle a paru dans le compte-rendu du Congrès archéologique d'Anvers, en 1892, indique un toit comme couronnement du donjon; aujourd'hui le toit projeté est remplacé par une plate forme.

Est-on bien sûr que lorsque le donjon sera complété, de nouveaux doutes ne surgiront pas, dont la solution sera en opposition avec les travaux entrepris?

Or, tel est mon humble avis, en pareil cas mieux vaudrait attendre, et se borner aujourd'hui à consolider les ruines.

Quand il s'agissait du mur d'enceinte, la question paraissait plus simple, et j'ai opiné en faveur de la restauration. Et cependant, il y a eu une surprise; on croyait que les courtines se présenteraient dans un ordre absolument symétrique et, lorsqu'on a constaté, trop tard, qu'il n'en était pas ainsi à un endroit donné, on a été obligé d'imaginer cette poterne, qui est d'un effet sans doute très pittoresque, mais d'une vérité historique au fond très discutable.

Je reconnais que les arguments que vient de développer M^r De Waele, ont ébranlé quelque peu ma conviction, s'il est vrai que le moyen qu'il propose est le seul qui puisse sauver les restes vénérables du donjon d'une ruine totale et définitive. Mais les courtes réflexions que je viens d'émettre me font

estimer les consolidations proposées par M^r De Waele comme trop radicales en principe, et je désirerais que sa science d'architecte et d'archéologue lui suggérât une solution moins absolue. Au congrès d'Anvers, personne — et il y avait là des architectes comme des archéologues — n'a fait entrevoir l'éventualité de la ruine à brève échéance du donjon. Car, je dois à la vérité de le reconnaître, on y était unanime pour souhaiter que les ruines du donjon fussent conservées telles quelles, après leur entier dégagement.

Je me résume, Messieurs, en déclarant que, tout en rendant hommage à la science et au dévouement de ceux qui se sont occupés du Château des Comtes, il me semble cependant qu'il serait préférable de chercher une solution moins radicale que celle qui nous est présentée (*Applaudissements*).

M^r **G. Hulín** Le discours de M^r le Président me permettra d'être bref, car, sur la plupart des points, je partage son opinion. Moi aussi, je l'avoue, j'ai été d'abord ébranlé par le discours habile de M^r De Waele. Cette première impression a été dissipée en grande partie par M^r Prayon, que j'ai eu le plaisir d'entendre ici pour la première fois, et qui s'est révélé à nous comme un véritable ironiste.

M^r Prayon nous donne le choix entre le maintien du Château des Comtes à l'état de ruine, et sa reconstitution à l'instar des châteaux des bords du Rhin. — C'est dur, car alors il n'y a évidemment pas à hésiter : les châteaux des bords du Rhin constituent des falsifications; traiter ainsi notre Château des Comtes serait l'abomination de la désolation.

M^r **Prayon**. Et la cathédrale de Cologne ?

M^r **A. Heins**. Ce n'est pas la même chose. Il s'agit là d'une église qui devait conserver une destination utilitaire.

M^r **Hulín**. Je me suis contenté de souligner la portée de l'argument de M^r Prayon : comparaison avec les châteaux des bords du Rhin.

Ensuite, M^r Prayon distingue deux espèces de gens : d'une

part les archéologues et les artistes, d'autre part les gens matériels et utilitaires " pratiques ".

Soit, et, lorsqu'il s'agit de choses qui doivent avoir une utilité pratique, par exemple des canaux ou des rues, je comprends qu'on puisse hésiter. Mais aucune hésitation n'est permise pour le Château des Comtes, qui ne peut présenter aucune espèce d'utilité matérielle et qui, au point de vue de l'utilitarisme américain, devrait même être immédiatement rasé, seul moyen de mettre en valeur le terrain qu'il occupe; en pareil cas, l'opinion des archéologues et des artistes mérite seule d'être prise en considération.

Enfin, M^r Prayon nous a servi un argument terrible. Il nous a dit que si le Château était encore tel qu'il était avant toute restauration, il voudrait le conserver ainsi, mais que, puisqu'on a commencé l'œuvre de restauration pour l'enceinte, il faut la poursuivre jusqu'au bout. C'est exactement le raisonnement de ce tristement fameux maire d'Avignon, M^r Pourquery de Boisserin, qui, ayant réussi à détruire subrepticement une des portes d'Avignon, exige aujourd'hui la démolition de tous les anciens remparts, cette merveille de la France.

M^r **Prayon**. Allons donc! Qui parle ici de démolir?

M^r **Hulin**. C'est à tort, Messieurs, qu'on représente les artistes comme amoureux des ruines, à la manière des romantiques, qui ne concevaient pas un paysage sans qu'il fût orné de l'un ou l'autre monument à moitié écroulé. Non! Nous aimons le Château des Comtes parce que c'est un monument de l'histoire infiniment précieux, un document *authentique*, qui n'a pas été sophistiqué au XIX^e siècle, comme ceux que citait M^r Prayon.

Nous demandons qu'on lui laisse ce caractère d'authenticité, en le remaniant le moins possible.

C'est précisément parce que nous sommes partisans du maintien du monument dans l'état actuel, que nous en demandons la consolidation. Mais que celle-ci soit faite de façon à ce que personne ne puisse s'y tromper. Il ne faut ni tronquer, ni amplifier,

ni dénaturer le document. Il ne faut donc pas reconstituer les parties disparues. Le témoin historique doit rester sincère, dans toute son intégrité.

Ceci dit, je suis prêt à écouter les hommes compétents au sujet des nécessités de la consolidation. Je ferai, s'il le faut, des concessions à M^r De Waele. S'il est démontré que *le seul* moyen de conserver les parties restantes du donjon consiste à y ajouter certaines constructions, hélas, il faut s'y résigner. Mais, c'est une question de mesure et la mesure, ici, doit être un strict minimum. Il faudra par dessus tout veiller à ce que la partie ancienne puisse être facilement étudiée et que, par conséquent, on ne la plonge pas dans l'obscurité dans laquelle elle était autrefois. J'ai quelque appréhension quant à ce point capital. Et c'est pour cela que je serais heureux de voir étudier un système de consolidation qui éviterait la fermeture complète du prisme qui constitue le donjon. (*Applaudissements*).

M^r **A. Heins**. M^r De Waele nous a dit qu'il n'y a que 23 mètres de mur à compléter. Mais, Messieurs, 23 mètres, c'est le tiers du périmètre total du donjon ! Cela cachera tout et ce sera tout neuf !

Je dois reprocher aussi à M^r De Waele de ne pas nous avoir dit que, dans son projet, il doit être prévu des tourelles aux angles de ces hautes murailles, des créneaux, une plate-forme et peut-être d'autres choses encore.

Au reste, je crois qu'il suffira de mettre quelques contre-forts, sans plus. Il y a dix ans on en a mis un qui se comporte très bien et n'a jamais été critiqué par nous. Qu'on en mette encore, autant qu'on voudra, qu'on ajoute des ancrages, des armatures de fer, qu'on enlève les tuiles et qu'on les remplace par de solides pierres de taille toutes neuves formant couverture durable. Je consens à tout, pourvu qu'on laisse tranquille ce qui existe en dessous. Il y a là des trous, me dit-on ; eh bien, qu'on laisse ces trous en paix, ils sont utiles pour l'étude et ne nous offusquent nullement.

Mais on a miraculeusement trouvé qu'il y avait une plateforme. Et naturellement, il y aura des créneaux, et puis des tourelles, et tout cela sera bien gentil et bien propre...

M^r **J. Vuylsteke**. Et bien vrai!

M^r **A Heins**. Soit, mais qu'on fasse une maquette comme je l'ai demandé, une maquette très exacte et même sur une grande échelle, si l'on veut, car peu importe cette dépense mise en regard de ce que coûtera la faute qu'on veut commettre. Plusieurs de nos amis, primitivement partisans d'une restauration, ont réfléchi depuis et regrettent leur vote d'antan.

Mon but, Messieurs, était de vous convaincre en tâchant de vous éclairer. Vous êtes aussi compétents que moi et vous devez savoir maintenant ce qui vous reste à faire. Ce n'est pas une question très simple; c'est, au contraire, une question très complexe et très importante. Vous avez encore le droit et le devoir même d'examiner et de discuter la question. Je vous conjure de le faire, car si le parti de la restauration intégrale triomphe, on commettra, je pense, une très grande faute, entraînant un très grand malheur. (*Applaudissements*).

M^r **Van Werveke**. Il n'est pas douteux qu'il y ait eu une terrasse.

M^r **A. Heins**. Je l'admets, mais elle a disparu et et il ne faut pas la refaire.

M^r **Van Werveke**. J'ai prouvé dans la séance de février dernier, p. 73 du *Bulletin*, qu'il y avait une terrasse au XIV^e siècle; on la voit encore sur le tableau de Pieter Pieters (1609-1610) qui est au Musée d'Archéologie. Elle figure également sur le dessin de Sanderus (1641). Il est vrai que ceux-ci ne donne pas toujours des dessins exacts, mais le dessinateur aura certainement vu si le donjon est couvert d'une terrasse ou d'un toit. Ce qui est indiscutable, c'est le compte de la construction du toit, que j'ai trouvé il y a quelques jours: ce n'est qu'en 1662 que le toit a été construit. Il n'est donc pas douteux qu'il y ait eu une terrasse. Le doute qu'émettait tantôt notre honorable président n'est donc pas fondé.

M^r le Président. Je n'ai fait que rappeler la discussion qui a eu lieu, à ce propos, dans la commission et j'ai demandé alors si, dans l'avenir, il ne surgirait pas d'autres doutes.

M^r Van Werveke. Je demande à M^r Heins où il mettrait les contreforts.

M^r A. Heins. Cela n'est pas mon affaire, mais je suis prêt, toutefois, à me rendre sur les lieux avec l'architecte ou avec M^r Van Werveke.

M^r Van Werveke. Les mettez-vous à l'intérieur ou à l'extérieur ?

M^r A. Heins. Partout où il en faut.

M^r Van Werveke. Donc à l'intérieur, et vous boucherez ainsi ou bien une meurtrière, ou bien une porte, ou bien une fenêtre.

M^r A. Heins. Je répète que j'en mettrai partout où il en faut, et de façon à ne pas cacher les parties nécessaires à l'étude de l'architecture intérieure. J'en mettrai, en tous cas, moins que M^r De Waele, car lui, il reconstruit toute une face

Ce n'est, d'ailleurs, pas ici que je puis discuter ce point, mais on me dit qu'il y a dix ans un ingénieur a déclaré qu'il consoliderait ces murs de façon à ce qu'ils tiennent encore pendant des centaines d'années.

Si, depuis dix ans, on a laissé aller les choses au point où elles en sont peut-être aujourd'hui c'est que, apparemment, des lors, on préméditait la reconstruction. Toujours le même système !

M^r De Waele. Tantôt j'ai dit que le donjon est malade partout et nulle part. Ce que j'ai dit répondait d'avance à ce que vous venez d'affirmer.

M^r A. Heins. Si le tout est malade, démolissez-le alors !

M^r Van Werveke. M^r Heins mettra-t-il des contreforts pour remplacer les poutres indiquées sur son dessin ? Dans ce cas, il cachera des parties très intéressantes du mur. Ce serait très grave.

M^r De Noyette. J'ai suivi avec grand intérêt les discours qu'on vient de prononcer, et celui de M^r Prayon me semble contenir des considérations auxquelles j'applaudis tout particulièrement.

Quant à moi, messieurs, sans être grand artiste ou grand archéologue, j'ai su acquérir par tant d'années de pratique quelque jugement au sujet de l'état de conservation de nos monuments et des moyens propres pour les soutenir. Comme vous le savez, j'ai construit des églises et autres bâtiments, j'ai assisté à des démolitions et à des reconstructions ou restaurations de monuments. Eh bien, je suis absolument d'accord avec M^r De Waele pour déclarer que le moyen pratique d'aboutir c'est de compléter l'angle sud du donjon et de le couvrir.

M^r Heins en doute, et qui sait si son avis n'est pas partagé par d'autres collègues? Mais il me permettra de récuser quelque peu sa compétence en matière de constructions.

M^r **Heins.** Je n'en ai aucune....

M^r De Noyette. Eh bien, permettez-moi de vous demander, puisque vous doutez de nos affirmations, de nous présenter un projet de consolidation bien étudié, bien défini.

Quand il s'agit d'un monument comme celui qui nous occupe, il ne suffit pas de dire qu'on saura le maintenir, ou bien nous parler de contre-forts sans nous indiquer où ils doivent ou peuvent être placés.

On ne peut pas s'exposer à fausser ainsi le caractère architectural de nos monuments.

Ce que M^r De Waele propose n'induirait, me semble-t-il, personne en erreur. Mais je veux bien, si vous le permettez, venir à votre aide et vous tendre la planche de salut. Adjoignez-vous un collègue compétent, un ingénieur-constructeur ou même un architecte qui a votre confiance. Car je suppose qu'on peut même être ingénieur ou architecte et avoir quelques notions d'archéologie, et que pas plus les peintres que les sculpteurs ne peuvent prétendre à ce monopole.

Mais je crains pour M^r Heins que, parmi les constructeurs qu'il consultera, personne ne partagera son avis.

Au surplus, le projet de M^r De Waele n'a-t-il pas été examiné par les commissions compétentes et responsables. Où est donc l'avis de la Commission royale des monuments?

M^r **Heins**. La Commission n'approuve pas...

(M^r Heins tient en mains le bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, contenant le rapport relatif aux travaux à exécuter au Château des Comtes).

M^r **Van Werveke**. Lisez ce rapport.

M^r **Vuylsteke**. Nous discuterons ce rapport. Je demande la parole.

M^r **De Noyette**. Je n'en sais rien. Je n'ai pas vu de rapports.

En tout cas, nous architectes, nous devons sauvegarder notre responsabilité et c'est un des motifs pour lesquels nous sommes partisans du projet de M^r De Waele. (*Applaudissements*).

M^r **Pirenne**. Nous nous trouvons en présence d'une très grande difficulté. Il faut, disent MM. De Waele et De Noyette, compléter les murs du donjon et les refermer pour assurer la solidité du monument, et il est évident que nous devons nous en rapporter à leurs avis.

Mais ne pourrait-on pas exécuter ces travaux indispensables de manière apparente? Est-il nécessaire de refaire la partie manquante en style ancien? Quand une partie d'église ou de château devait être reconstruite au moyen-âge, dans quel style la bâtissait-on? Mais dans le style du temps! On reconstruisait au XV^e siècle, et dans le style du XV^e siècle, la nef disparue d'une église du XII^e. C'est même cette façon de procéder qui donne à la plupart des monuments gothiques un charme particulier.

Je me demande si ce n'est pas là le vrai principe en matière de restauration, et s'il ne conviendrait pas, lorsque des réparations s'imposent, de renoncer à employer le style et les matériaux usités à l'époque de la construction primitive? Pour ceux qui trouveraient cela disparate, on pourrait faire grandir sur les

murs nouveaux du lierre et d'autres plantes grimpantes. De cette façon, il n'y aurait jamais rien de compromis et on concilierait à la fois les historiens désireux de conserver un monument authentique, les partisans du solide et ceux du pittoresque.

Qu'on fasse donc les additions indispensables dans un style quelconque, pourvu que ce ne soit pas celui dans lequel est conçu le Château des Comtes. Qu'on ne prétende pas combler les lacunes du donjon, comme on complétait jadis, par des interpolations que les philologues de nos jours s'attachent laborieusement à découvrir et à supprimer, les lacunes des textes antiques. Quels que soient l'art et la science d'un architecte (et avec M^r De Waele nous avons toute garantie sur ces deux points), il n'arrivera jamais qu'à restituer, même avec l'aide de renseignements qui font ici presque complètement défaut, une œuvre conçue et construite il y a six cents ans. Il pourra sans doute élever une construction *qui a pu exister* : il n'arrivera pas à reproduire *celle qui a été*. Si beau qu'il soit, son travail restera conjectural. Notre zèle de restaurateurs s'inspire des motifs les plus louables, mais ne va pas sans quelque intempérance et il touche, je crois, à sa fin. Le jour viendra où l'on cessera de vouloir à toute force compléter les monuments du moyen-âge, comme on a cessé depuis longtemps de restituer aux statues antiques les membres qu'elles ont perdus. Les archéologues classiques indiquent ici la voie à suivre aux médiévistes. Je ne pense pas qu'il se trouve parmi eux des partisans de la restauration — pourtant relativement aisée — du temple de Poestum ou du Parthénon.

Je crois qu'en adoptant la manière d'agir que je viens d'exposer brièvement, la sécurité du donjon serait assurée tout en laissant ce monument absolument intact, et que tout le monde serait satisfait. (*Applaudissements.*)

M^r De Waele. On ne touchera pas aux vieux murs; on leur laissera les brèches et les intercalations de briques qui les distingueront toujours des parties neuves.

M^r Pirenne. Je pense que ce n'est pas la première fois qu'on accolerait un mur neuf à un mur ancien pour soutenir celui-ci.

M^r Heins. M^r Pirenne a trouvé le moyen qu'on me mettait tout à l'heure au défi de trouver.

M^r P. Fredericq. Het ware moeilijk nog iets belangrijks te voegen bij hetgeen door de vorige sprekers is gezegd geweest.

Op dit oogenblik der discussie zijn de verschillende argumenten bijna allen voor den dag gebracht, het uur is reeds gevorderd en het geduld der vergadering begint zelfs op de proef gesteld te worden. Nochtans vraag ik de toelating om nog een paar woorden te spreken.

Het spijt mij, dat de heer Heins zulke onaangenaamheden heeft geuit jegens degenen, die niet van zijn gevoelen zijn; dat is zooveel te meer te betreuren, daar de heer Heins die onaangenaamheden in koelen bloede heeft overdacht, mits zijne redevoering geschreven was. Men kan dus niet, om ze te verontschuldigen, de heftigheid eener improvisatie voorwenden.

Wat de heer Heins zooal gezegd heeft aangaande den heer De Waele, beschouw ik als eenvoudige overdrijving. (*Onderbreking van den heer Heins.*) Wij hebben u met veel koelbloedigheid aangehoord, Mijnheer Heins, en ik verzoek u ook zoo te handelen. Gij hebt u aangesteld als eene soort van martelaar. De tijd der martelaars is voorbij, er zijn hier geen martelaars.

Ik heb hier vluchtig eenige uitdrukkingen van den heer Heins aangeteekend : *méfiance à notre égard, on nous a méconnus en masse, nous avons été exclus, on ne nous dit pas toute la vérité, on n'a pas pris toutes les mesures nécessaires de conservation pour amener des détériorations et rendre la restauration inévitable*, enz., enz. En veel meer andere, die ik niet opgeteekend heb en even onvriendelijk en beleedigend waren voor allerlei personen. Ik kan niet genoeg protest aantekenen tegen zulke polemieken.

Ziehier, Mijnheeren, in 't kort de kleine geschiedenis der herstelling van het Gravenkasteel.

In 1886, wanneer niemand, noch de Burgemeester, noch de stedelijke Commissie van Monumenten, noch de publieke opinie, machtig genoeg waren om het Gravenkasteel te redden, heeft men eenen man gevonden, wijlen baron de Maere, die op zich de taak heeft genomen en daartoe eene Commissie heeft gevormd. Onmiddellijk heeft iedereen zijn volle vertrouwen in die Commissie gesteld. Waarom, dit ziende, zou de Commissie geen betrouwen in haar zelf gehad hebben?

Zij had, iedereen weet het, geen hoegenaamd officieel karakter, geene hoegenaamde officieele macht. Zij heeft niets anders gedaan dan diensten bewijzen en raad geven; goeden of slechten raad, dat laat ik aan ieder's oordeel over. Zij nam nooit eene beslissing, maar wijdde zich met hart en ziel aan het bestudeeren der puinen en verschaftte aan den Staat en aan de Stad, die alleen beslisten en betaalden, de noodige inlichtingen en raad ten einde de herstellingswerken met meer kennis van zaken te kunnen verrichten. En men mag zeggen, dat tot nu toe iedereen haar vereerde met het algemeen vertrouwen.

De commissie van 't Gravenkasteel heeft niemand uitgesloten; zij had daar niets in te zien. Alleen Staat en Stad konden, indien zij wilden, ook anderen raadplegen. De critieken, indien zij gegrond waren, zouden dus tegen deze openbare machten moeten gericht worden.

Gaan wij nu over tot de zaak der herstelling van den slotoren. Indien het Gravenkasteel zich vóór een tiental jaren nog in eenen bevredigenden staat van bewaring bevond, moet dat enkel toegeschreven worden aan het feit, dat het monument voortijds tegen regen, sneeuw, vorst, dooi en wind beschut was, door allerlei moderne aanwassen en gebouwen, groote en kleine. Alwie ons gezegend klimaat kent, zal geen oogenblik twijfelen, dat het kasteel, ontbloomt zooals het nu is, niet lang meer zal weerstaan aan regen, vorst, dooi en wind. Wij hebben,

overigens, alreeds eenige ongevallen te betreuren. Een paar bogen van den krocht zijn ingestort, alhoewel zij zorgvuldig gestut waren. En wij zullen er nog te betreuren hebben, indien men geene radikale maatregelen neemt om die kostbare overblijfsels tegen regen, vorst, dooi en wind te beschutten.

De heer De Waele is bouwmeester en heeft het kasteel grondig bestudeerd, en hij verklaart ons, dat die overblijvende deelen van den slottoren niet kunnen beveiligd worden, zonder dat het vierkant gesloten worde. En de heer De Waele heeft wel het recht met ernst aanhoord te worden.

De heer Pirenne heeft ons onrechtstreeks voorgesteld over te gaan tot het heropbouwen van de fabriek Lutens! Mij dunkt, het was niet noodig die fabriek af te breken en lange jaren studie aan het Gravenkasteel te wijden om tot zulke eene oplossing te geraken.

De heer Pirenne vreest, dat men de nieuwe gedeelten van den slottoren met de oude zal verwarren. Niemand zal zich hierin vergissen; niemand zal het alzoo bijgevoegd gedeelte aanzien als een echt oud deel. Indien men dat waarlijk vreest, wel dan zou ik er geen bezwaar in zien, dat men het bijgevoegd deel, op de eene of andere wijze, zoo klaar mogelijk aanduide.

Voor wat de contreforts betreft, ik geloof, met de deskundigen, dat die niet zouden helpen.

De heer Pirenne heeft ons ook gezegd, dat men de oude beelden niet meer herstelt. En dit is ook redelijk.

De Venus van Milo heeft hare verloren armen niet noodig om goed bewaard te blijven.

Beeldhouwwerken behoeven geene restauratie te ondergaan. Zij zijn in de museums bevrijd tegen storm, regen, dooi, vorst en wind en kunnen er zoo nog een oneindig getal jaren ongeschonden verblijven.

Maar in de bouwkunst is het geheel anders gesteld, dan in de beeldhouwkunst. Een gebouw moet blijven staan daar waar het staat en men moet dus beletten, indien men het wil bewaren,

dat het onder de guurheden van het klimaat langzamerhand in puinen valt.

De heer Pirenne voorspelde ons plechtig, dan men binnen 25 jaar geene herstellingen meer zal doen, Profeten zijn er altijd geweest; maar ik ben vast overtuigd, dat men na 25 jaar nog altijd zal restaureeren, omdat na 25 jaren regen, vorst, dooi en wind nog altijd zullen bestaan; alleen hoop ik, dat de herstellingen van langs om beter en wetenschappelijker zullen worden.

Om te besluiten, meen ik te mogen verklaren, dat men die gevaarlijke bres in den gapenden slottoren niet langer mag laten bestaan, wil men niet alles ondermijnen en zien instorten, en ik vermeen ook, dat het ontwerp van den heer De Waele van aard is om het Gravenkasteel voor altoos, ten minste voor een oneindig getal jaren, te bewaren, hetgeen ons doel moet zijn. (*Toejuichingen.*)

M^r Paul Bergmans. Je constate que tout le monde est d'accord pour reconnaître que le donjon du château est un précieux document archéologique, mais qu'il n'est que cela, — et que personne ne préconise son utilisation.

M^r P. Fredericq. Jusqu'à présent, à ma connaissance, on n'a préconisé son utilisation que dans la *Petite Revue* (n^o du 15 octobre 1900).

M^r Paul Bergmans. Dès lors, je me rallie à la théorie de M^r Pirenne et je crois qu'il faut appliquer à ce document les principes qui guident les historiens dans la conservation des documents. Puisque les hommes compétents nous déclarent qu'il est impossible de maintenir ce donjon avec l'immense brèche que nous connaissons, et qu'il faut rejoindre les murs pour les empêcher de tomber, il y a lieu de faire la suture de la façon la plus apparente, de manière à éviter non seulement toute erreur, mais encore toute source de doute à l'archéologue qui étudiera le monument dans l'avenir.

M^r Frédéricq nous dit que nous aurons ainsi une nouvelle fabrique Lutens. Je crois que ce n'est pas la qualification de

fabrique qui convient à la construction à élever, mais plutôt celle de musée. Car on protégerait les restes anciens au moyen de murs en briques, percés de grandes verrières, comme dans les musées on tient les objets sous verre.

Leur étude resterait ainsi toujours possible.

M^r le Président. Je devrais maintenant donner la parole à M^r Vuysteke; mais, l'heure étant très avancée, je propose de consacrer à la discussion une nouvelle séance, dans quinze jours ou trois semaines, aussitôt que le compte-rendu de celle d'aujourd'hui aura paru. (*Adhésion.*)

La séance est levée à 11 heures.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 1902.

Buitengewone algemene vergadering van 1^{en} Juli 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. De l'opportunité de la restauration du donjon du Château des Comtes. — Est-il désirable d'utiliser cette partie principale du monument, qui présente un si grand intérêt au point de vue historique? — La consolidation des restes ne s'impose-t-elle pas plutôt? — Peut-on admettre la reconstruction du donjon? (A. HEINS). — Discussion, suite.

III. Les Chamberlain de Belgique et d'Angleterre (A. PRAYON-VAN ZUYLEN).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans, secrétaire; A. Van Werveke, trésorier-bibliothécaire; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. H. Balieus; A. Bruggeman; F. Coppejans; R. Cruyplants; Baron de Kemmeter; V. De Muynck; D^r De Neffe; J. De Waele; C. D'Hoy; A. Diegerick; Albert Dutry; J. Dutry-Van Loo; A. Fayen; Paul Fredericq; Ch. Gilleman; A. Heins; L. Janson; R. Kervyn de Meerendré; Lievevrouw-Coopman; J. Maertens; J. Mees; J. Nève; L. Nève; G. Parmentier; A. Prayon-van Zuylen; Edm. Sacré; Robert Schoorman; F. Scribe; E. Serdobbel; A. Siffer; Ch. Vanden Haute; A. Verhaegen; P. Verhaegen; J. Vuylsteke et F. Willems.

Se sont fait excuser MM. E. Dubois; secrétaire, J. Casier et H. Pirenne.

Ballottage de membres honoraires.

MM. C. Van Thorenburg, négociant, et Ingelbrecht, comptable, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

—

I.

Communications.

M^r le Président. M^r Pr. Claeys nous a envoyé une lettre de remerciements pour les félicitations que nous lui avons adressées dans notre dernière séance.

—

Je crois, Messieurs, être l'interprète de la Société en envoyant nos félicitations à M^r V. Fris dont le mémoire relatif aux sources de la bataille de Courtrai vient d'avoir l'honneur d'être couronné par l'Académie royale flamande. (*Adhésion.*)

—

II.

De l'opportunité de la restauration du donjon du Château des Comtes. Est-il désirable d'utiliser cette partie principale du monument, qui présente un si grand intérêt au point de vue historique ? La consolidation des restes ne s'impose-t-elle pas plutôt ? Peut-on admettre la reconstruction du donjon ? (A. Heins). Discussion, suite.

M. Vuylsteke. Het is reeds de derde maal dat de herstelling van het Gravenkasteel hier in onze Maatschappij ter spraak komt.

De eerste maal was het in Nov. 1893, kort na de stichting van onzen kring, toen het vraagpunt van de herstellingen in 't algemeen hier breedvoerig behandeld werd gedurende drie zittingen, en daartusschen nu en dan die van het Gravenkasteel in 't bijzonder.

Men scheen het toen eenparig eens over zekere grondbeginsels, die bij zulke herstellingen moeten in acht genomen worden, en die, denk ik, aldus kunnen geresumeerd worden :

De herstelling van oude monumenten, daarin begrepen het herbouwen of bijbouwen van de gedeelten die ontbreken, is toegelaten en zelfs wenschelijk, wanneer 1° die monumenten, hetzij om hunne kunstwaarde, hetzij om hun historisch belang, zulke herstelling waard zijn; 2° wanneer deze noodzakelijk is geworden door den staat van verval, waarin de gebouwen verkeerden; en 3° wanneer men de noodige gegevens bezit om werkelijk een getrouw beeld van het oorspronkelijke te kunnen vertoonen.

In dat debat verklaarde de heer De Ceuleneer zich terloops ongunstig aan eene herstelling van het Gravenkasteel, omdat hij dacht dat eene dier voorwaarden hier ontbrak; er was, volgens hem, te weinig van overgebleven om als model te dienen (1).

Daarop antwoordde de heer Hermann Van Duyse :

“ Le Château des Comtes est un livre ouvert, renfermant peu de passages obscurs. Il n'existe guère de monuments aussi intacts : tout y est indiqué. ” (2)

Dit was nu misschien wel wat overdreven; maar zoo sprak de heer Van Duyse en deze woorden toonen ons, dat hij toen, in November 1893, eene volledige herstelling van het Kasteel voor *mogelijk* hield. In zijn werk, *le Château des Comtes*, in 1892 verschenen, blz. 30, had hij er reeds de *wenschelijkheid* van uitgeroepen, toen hij schreef :

“ Quelle préface plus magnifique rêver à l'histoire de la Flandre que ce *château relevé de ses ruines et lavé de ses souillures!* ”

Het kasteel weer uit zijn puin verrezen en van zijn smetten gereinigd, was dus zijn wensch.

En in hetzelfde werk, *le Château des Comtes*, blz. 39, na gezegd te hebben dat de toen ontbloote torens en muren van de omheining *veel* geleden hadden, voegde hij er bij :

(1) Bulletin, 1^e jaar, blz. 29.

(2) Ibid., blz. 30.

« Il est toutefois facile de les remettre en état et c'est un travail de restauration *qui s'impose* ».

Ook van de noodzakelijkheid van de herstelling van den middentoren was hij toen overtuigd. Op het Congres van 1892 te Antwerpen, waarover we later zullen moeten spreken, zegde hij het volgende :

« Il est manifeste, que certaines parties du château devront être *reconstruites*. Les murs d'enceinte, par exemple, exigent des réparations urgentes. *De même le donjon*. On ne peut laisser à découvert des ruines que les intempéries détruiront. » (1).

Zoo dus, de herstelling was niet alleen *mogelijk* en *wensche-lijk*, zij was, *ten minste wat de omheining en den grooten toren betreft*, noodzakelijk.

De heer Van den Gheyn, thans onze geëerde voorzitter, heeft zich in dien tijd ook ten voordeele van de herstelling der omheining verklaard : hij zelf heeft het ons in onze laatste zitting herinnerd. Inderdaad, den 20 November 1893, sprak hij deze woorden uit :

« Il n'est personne qui s'oppose à ce que le mur d'enceinte du Château des Comtes soit entièrement restauré, parce que, comme on le disait, les parties encore existantes nous montrent suffisamment ce que devait être le mur d'enceinte complet. » (2).

Een jaar later kwam het Kasteel weer voor den dag en nam twee lange zittingen in, den 3 en 10 Dec. 1894. De gestelde vraag was toen :

« Le Château des Comtes doit-il être restitué entièrement dans son état primitif? Le maintien dans l'état actuel, après consolidation, n'est-il pas préférable? »

Deze vraag scheen echter te algemeen en het debat werd, op voorstel van den voorzitter, den heer de Maere, beperkt tot de

(1) Congrès archéol. et hist. d'Anvers, 1892, Compte rendu, blz. 376.

(2) Bulletijn, 1^e jaar, blz. 64.

vraag over de al of niet wenschelijkheid van de herstelling der omheining.

Ik moet u herinneren dat die herstelling toen langs de Veerle-plaats voltooid was, en dat men op het punt was ze langs den kant der Geldmunt voort te zetten. 't Was daartegen dat, op eens, een zeer ernstig verzet opkwam.

De heer Van den Gheyn, die reeds het jaar te voren zich voor de herstelling van de omheining verklaard had, ondersteunde ze nu zeer warm. Ik heb niet zonder aandoening de twee redevoeringen herlezen, welke hij daaraan gewijd heeft : de eene in zitting van 3 Dec. 1894, welke hij schriftelijk voordroeg, ten einde, zoo hij zelf zegde, des te zekerder zijne meening op de nauwkeurigste wijze uit te brengen; de tweede, in zitting van 10 Dec., nadat hij al de redenen der tegenpartij gehoord had.

Het spijt mij dat ik deze redevoeringen hier niet geheel kan voorlezen; zóó welsprekend staven zij het recht, ja den plicht, dien wij hebben, onze oude gedenkteekenen te herstellen, met inachtneming altoos der voorwaarden die ik reeds heb vermeld.

Ik moet mij echter beperken en kies er deze twee plaatsen uit :

“ Une partie du mur d'enceinte a été complètement restaurée.
“ Comment? Non seulement à l'entière satisfaction du monde
“ savant, mais à l'admiration de tout le public gantois, pour qui
“ cette restauration, ou comme d'aucuns disent, cette reconstruc-
“ tion, a été une véritable révélation et lui a fait comprendre enfin
“ que la ville de Gand possédait, comme disait le général Wau-
“ wermans au Congrès d'Anvers, “ le plus beau monument du
““ pays, un des rares vieux monuments militaires du moyen-âge
““ que nous possédions. ””

En zie hier hoe de heer Van den Gheyn besloot :

“ Nous connaissons tous la ville de Bruges et nous savons com-
“ bien le goût artistique y est répandu dans le peuple. Pourquoi?
“ Grâce, non pas à ses anciennes ruines, mais parce que ces
“ anciennes ruines sont ressuscitées de leurs cendres.

“ Je vous l'avoue, c'est avec un sentiment de tristesse que j'ai vu l'opposition actuelle se produire, précisément au moment où le peuple gantois, toujours si lent à comprendre une idée artistique, commençait à s'intéresser à la restauration de ses principaux monuments.

“ J'appelle de tous mes vœux le jour où la ville de Gand aura, comme Bruges, ses pignons et son ancien château restaurés ! ” (1).

Het is hier, denk ik, het oogenblik om te herinneren dat die eerste veldtocht tegen de herstelling van het Gravenkasteel, geleid werd vooral in naam van het schoone, het schilderachtige, “ surtout au point de vue esthétique et pittoresque. ” (2): Het oudheidkundig belang kwam slechts in ondergeschikte orde.

Nu, integendeel, is de bewaring van het *document* als zoodanig de hoofdzaak; de esthetiek bijzaak.

Een woord over deze kwestie van esthetiek, om er later niet meer te moeten op terugkomen, en uitsluitend op het oudheidkundig gebied te blijven.

: Het is uiterst moeilijk over kwestien van schoonheid, van schilderachtigheid te twisten.

Reeds de oudheid heeft er ons voor gewaarschuwd door de wijze spreuk *de gustibus et coloribus non est disputandum*, wat de heer Van den Gheyn, in ons debat van 1894, aldus vertolkte: “ il en est de ce qu'on appelle le pittoresque comme des couleurs : affaire de goût, sinon de tempérament. ” (3).

Wat de een eene schoone en schilderachtige ruïne noemt, is in de oogen van een ander maar een gruishoop meer.

Eenige voorbeelden :

In ons Bulletin, 2^e jaar, kunt ge op dezelfde blz. 205, het oordeel lezen van twee onzer meest begaafde medeleden over het uitzicht dat de omheining, toen ontbloot en nog niet hersteld,

(1) Bulletin, 2^e jaar, blz. 223.

(2) Ibidem, blz. 178.

(3) Ibidem, blz. 199.

langs den kant der Geldmunt aanbod : de eene verklaarde dat uitzicht *abominable*, de andere *grandiose et impressionnant*.

In onze laatste zitting hoorden wij de meening uitdrukken dat de aanvulling van den middentoren, in welkdanigen stijl behalve in dien van dien toren zelf, ook de vrienden van het pittoresque zou bevredigen, terwijl een ander lid, zulk plan heeft vergeleken met het heropbouwen van de fabriek Lutens, en de heer Wagener reeds in 1894 van een denkbeeld van denzelfden aard, om te herstellen door middel van baksteen en houten of ijzeren steunsels, gezeid had dat het zou zijn : “ un rapiécage que rien ne justifierait, qui ne serait *ni pittoresque*, ni conforme à l'idée de l'architecte primitif. Ce serait de l'arbitraire en plein, aboutissant à un ensemble *nécessairement laid!* ” (1).

Denkt overigens niet, dat dit verschil van *zienswijze* in zake van esthetiek zich enkel voordoet tusschen kunstenaars aan den eenen kant, en bouwmeesters of oudheidkundigen aan den anderen. Zij verdeelt ook de artisten onderling.

Toen in 1894 een groep kunstenaars zich zoo tegen de herstelling verklaarden, kwamen anderen op ten voordeele van “ la reconstitution du monument et l'achèvement de l'œuvre commencée. ”

Ge kunt hun brief lezen in ons Bulletin 2^e jaar, blz. 238-239; hij eindigt met deze strijdlustige slotrede :

“ Si les adversaires de la restauration sont décidés à aller jusqu'au bout pour obtenir ce qu'ils désirent, nous sommes, de notre côté, décidés à défendre avec autant d'énergie l'œuvre si courageusement entreprise par M. De Waele. ”

Dus : de gustibus et coloribus non disputandum; en als de heer Heins nu weer onzen middentoren, in zijnen tegenwoordigen staat, SUPERBE noemt, kan ik er niet anders op antwoorden dan dat ik, wat mij betreft, dit logge vierkant met zijn breede gapende wonde en het afschuwelijk dak dat er gedeeltelijk bovenhangt, bepaald leelijk vind.

(1) Bulletin, 2^e jaar, blz. 231.

Ten slotte meen ik dat wij op dit punt met den heer Van den Gheyn, in zijne redevoering van 1894, zouden mogen zeggen dat de esthetiek meer gebaat wordt in alle opzichten wanneer men gelijk te Brugge de oude gebouwen uit hun puin doet verrijzen, dan wanneer men ze laat blijven in een staat van verval en verbrokkeling.

Ik keer terug tot mijn chronologisch overzicht.
De Koninklijke Commissie der Monumenten had nu op hare beurt uitspraak te doen over het vraagpunt van de voortzetting der herstelling.

Zij kwam ter plaats inspectie doen den 2 Juli 1895, en gaf hare beslissing te kennen in de volgende woorden.

Ik ben verplicht u dit stuk te lezen omdat het met zooveel gezag de grondbeginselen huldigt, waarop eene gewettigde herstelling, met aanvulling van het ontbrekende, moet steunen.

“ Après une inspection minutieuse de l'édifice, les délégués ont
“ été unanimes pour reconnaître que les travaux de restauration
“ exécutés jusqu'ici ont été effectués avec les plus grands soins
“ et la plus grande discrétion; l'artiste s'est contenté de l'indis-
“ pensable réfection des parties qui ne pouvaient être mainte-
“ nues et, pour ce qui concerne les restitutions, le monument
“ même lui a fourni toutes les indications dont il pouvait avoir
“ besoin.

“ Quant à ce qui concerne l'idée de maintenir les autres par-
“ ties du château dans l'état où elles se sont révélées après les
“ dégagements, les délégués sont d'avis qu'elle n'est pas réalisa-
“ ble, étant donné l'état périliclitant de beaucoup d'entre elles. Ils
“ ont constaté d'ailleurs que le monument peut être restauré
“ sans risque de voir porter atteinte à la conception originale,
“ puisque les éléments nécessaires à sa reconstitution existent et
“ alors surtout qu'une première phase de l'entreprise a été cou-
“ ronnée d'un plein succès.

“ En présence de ces constatations et du résultat déjà obtenu,
“ les délégués pensent qu'il est désirable de continuer la restau-

“ riation du château des comtes dans les conditions où elle a
“ été entamée, c'est-à-dire en respectant avec un soin scrupuleux
“ toutes les parties anciennes qui ne menacent pas ruine et en
“ remplaçant par des constructions neuves les seules parties de
“ l'édifice trop délabrées pour se soutenir elles-mêmes ou pour
“ recevoir les compléments rendus nécessaires pour la restau-
“ ration complète.

“ Le succès de cette entreprise paraît d'autant plus certain
“ que l'on se trouve en présence de constructions d'une grande
“ simplicité, que l'on peut encore disposer aujourd'hui de pierres
“ de même nature que celles ayant servi à la construction pri-
“ mitive et enfin que tous les documents nécessaires sont fournis
“ pour qu'il n'y ait pas de doute quant à la restauration fidèle de
“ ce monument historique et archéologique d'une importance
“ capitale. ” (1)

Ik zou u nu nog willen kennis geven van de beschouwingen, welke een onzer bij uitstek bevoegde medeleden, professor Cloquet, nog onlangs gewijd heeft aan de herstelling van het Gravenkasteel.

Maar ik zou al te lang worden : ik moet u verwijzen naar de *Revue de l'Art Chrétien*, 1901, blz. 502, 1^e kol.

Laat ons nu zien welke redenen men aanvoert om hetgeen waar en goed bevonden is voor de omheining, niet te willen toepassen op den vierkanten middentoren.

De heer Heins, die trouwens ook tegen de voortzetting van de herstelling der omheining was, heeft het gezag ingeroepen van het Congres van Antwerpen van 1892, dat zou gevraagd hebben *que le Château des Comtes reste intact*.

Het Congres is zoo absoluut niet geweest.

Er werd, wel is waar, een algemeene, onbepaalde wensch uitgebracht om de overblijfselen te bewaren in den toestand waarin zij zich bevonden ; maar, zooals de heer Van den Gheyn,

(1) Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 1895, blz. 102.

die zelf verslaggever was van de sectie van het Congres die dezen wensch uitbracht, het ons vroeger in onze zitting van 3 December 1894 heeft herinnerd (1), men was wijs genoeg om daar een zeer gewichtige restrictie bij te voegen. Ziehier :

“ Une longue discussion avait précédé le vote de ce vœu. Cette discussion avait surtout pour but d'établir que, si une *reconstruction totale* de cet édifice n'est pas à désirer, du moins il est certaines parties, comme le mur d'enceinte par exemple, dont l'entretien ne serait possible que pour autant que le vœu n'exclût pas l'idée de leur *complète restauration*. C'est dans ce sens que le vœu a réuni la presque unanimité des suffrages. ” (2).

Er werd dus voorzien dat er deelen konden zijn, die eene volledige herstelling zouden vereischen, en de ringmuur werd daar niet bij uitsluiting van andere deelen vermeld, maar enkel als voorbeeld; dezelfde redenen konden, ook volgens het Antwerpsch congres, de *volledige herstelling* van andere deelen van het kasteel wenschelijk en noodzakelijk maken.

En de heer Van Duyse, die het congres bijwoonde, had in de discussie uitdrukkelijk in dien zin gesproken, en bepaaldelijk, zooals ik het reeds hooger heb herinnerd, behalve de omheining, ook *le donjon* genoemd.

De heer Heins heeft ook aangevoerd dat de Koninklijke Commissie der Monumenten, wat den middentoren betreft, “ avait marqué très franchement ses préférences, son désir d'y voir faire le moins de travaux possible. ”

En wat later in den loop der discussie heeft hij op zeker oogenblik gezegd : “ La Commission n'approuve pas... ”, maar de rest van zijn gezegde staat niet in het Bulletin.

In elk geval denkt hij dat het advies van deze Commissie zijn stelling niet ongunstig is, en, daar er van dit argument reeds in de pers gebruik is gemaakt, is het noodig dit ook voor goed te doen verdwijnen.

(1) Bulletin van den Geschiedk. Kring van Gent, 2^e jaar, blz. 196.

(2) Congrès archéol. et hist. d'Anvers, 1892, Compte rendu, blz. 391-392.

Welnu, de Koninklijke Commissie werd in 1901 geroepen om uitspraak te doen over de herstelling van onzen middentoren.

Er waren twee twistpunten opgerezen : het eene betreffende de inwendige herstelling, het andere betreffende den vorm van de bedekking (dak of plate-forme).

De Commissie hield zich bijna uitsluitend met die twee punten bezig.

Ik lees daarover in haar *Bulletin* :

“ Le donjon ne devant recevoir aucune destination, il n'y a pas utilité à le compléter dans toutes ses parties ; il est même intéressant, pour les études archéologiques, de se borner à y faire les seuls travaux de reconstruction partielle et de consolidation que sa conservation exige. Pour la même raison, on pourrait ne pas établir le gitage intermédiaire et se contenter du gitage supérieur destiné à mettre la construction à l'abri des intempéries, tout en assurant la liaison des murs entre eux. De cette façon, l'intérieur du donjon resterait visible sur toute sa hauteur et laisserait intacts tous les témoins des transformations qu'il a subies.

“ Lorsque, dans une restauration de ce genre, des doutes se manifestent et qu'il n'y a pas nécessité, au point de vue utilitaire, de reconstruire, il est prudent de s'abstenir. Toutefois si, contrairement à l'opinion du Collège, le Gouvernement et la ville de Gand décidaient de rétablir les étages du donjon, la Commission estime qu'ils devraient être construits en bois.

“ Le second point en discussion est celui de savoir si le donjon doit être terminé par une plate-forme crénelée ou être couronné par un toit.

“ Le comité du château a adopté la proposition de M. l'architecte De Waele consistant en une plate-forme crénelée... La Commission s'est ralliée, à l'unanimité, à l'avis du comité précédé. ” (1).

(1) Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 1901. blz. 83.

De redactie van dit verslag zou op sommige plaatsen klaarder kunnen zijn, maar de Commissie houdt zich blijkbaar alleen bezig, onder punt 1, met de *inwendige* herstelling, en het eenige, wat zij wenscht, is, dat het gebouw van binnen niet in verdiepingen zou verdeeld worden; zij neemt stellig *la reconstruction partielle* aan en zij wil uitdrukkelijk dat het gebouw beschermd worde tegen de verwoestingen van regen, wind en vorst; zij wil uitdrukkelijk de bovenste zoldering, *le gitage supérieur*, die het geheel moet dekken, en zij wil uitdrukkelijk dat de muren met elkander verbonden worden: al dingen die niet mogelijk zijn, indien de twee ontbrekende muren niet bijgebouwd worden.

Waarop zou immers „le gitage supérieur” anders kunnen rusten? En hoe zou men de muren met elkaar kunnen verbinden, indien de tegenwoordige groote gaping bleef bestaan?

De Koninklijke Commissie heeft zich dus verklaard voor de herstelling, behoudens de door haar gemaakte opmerking betreffende de verdeling in verdiepingen, en daar zij op de *uitwendige* herstelling volstrekt geene opmerkingen maakt, en onder andere zich verklaart voor de gekanteelde plate-forme, is het klaar dat zij de uitwendige herstelling aanneemt, kanteelen en hoektorens ook in begrepen.

De twee ingeroepen autoriteiten doen dus niets af, en ik neem mijne vraag: waarom hetgeen waar en goed bevonden is voor de omheining, niet toepasselijk zou zijn op den vierkanten toren?

Laten we, voorloopig, de inwendige verdeling van het gebouw ter zijde om de bedenking van de Koninklijke Commissie te eerbiedigen. En laten we dan ook onbeantwoord de 1^e vraag, die ons op de dagorde gesteld werd: „est-il désirable d'utiliser „cette partie principale du monument?”

Wat is er dan dat zich verzet tegen de *uitwendige* herstelling, tegen de voltooiing van den middentoren in dezelfde voorwaarden als het gedaan werd met de omheining, dit is te zeggen met behoud van al het bestaande?

Zal het moeilijker zijn een paar muren, waarvan de modellen nog rechtstaan, na te bootsen, dan de muren en torens der omheining?

De heer Van den Gheyn, die, in 1894, zoo warm voor de omheining pleitte, maakte toen reeds, ik weet het, voorbehoudingen voor de herstelling van den vierkanten toren (1); doch hij is er geen onverzoenlijke of stelselmatige vijand van; zijn voorbehoudingen waren toen zichtbaar gemotiveerd door dat men voor die herstelling de noodige gegevens niet bezat en dit is ook de reden waarom hij zich nu in onze laatste zitting verklaard heeft, niet in den grond er tegen, maar enkel tegen de *onmiddellijke* herstelling, omdat « l'état actuel de la science archéologique n'exclut pas encore toute possibilité d'erreur ».

Hij herinnert dat men in de onzekerheid is geweest of het gebouw door een dak of door een plate-forme bekroond was; en vraagt : « Est-on bien sûr que lorsque le donjon sera complété, de nouveaux doutes ne surgiront pas, dont la solution sera en opposition avec les travaux entrepris ? »

Dezen twijfel kan *ik* niet beantwoorden; het woord is aan de bouwkundigen en aan de bevoegde officiële commissie die het plan van den heer De Waele heeft goedgekeurd. — De twijfel, de aarzeling van den heer Van den Gheyn, zou misschien weg te nemen zijn door een onderhoud met den heer De Waele, die, hoop ik, geen moeite zou hebben om hem, met de plannen en de bewijsstukken in de hand, te overtuigen, gelijk hij anderen overtuigd heeft, dat voor den vierkanten toren al de voorwaarden vereenigd zijn om de ontworpen herstelling te wettigen; dat men werkelijk mag zeggen, zooals de Koninklijke Commissie van Monumenten zich in 1895 uitdrukte, sprekende van de omheining : « le monument même fournit toutes les indications dont on a besoin, tous les documents nécessaires sont fournis pour qu'il n'y ait pas de doute quant à la restauration fidèle. »

(1) Bulletin, 2^e jaar, blz. 232.

Ik moet nu eenige woorden zeggen om te antwoorden aan degenen die als onverzoenlijke vijanden van de herstelling optreden, en wel op grond dat het *document* ongeschonden moet bewaard blijven.

Als men hen hoort, zou men wel denken dat de voorstanders der herstelling zich niet bekommeren met het behoud van het bestaande.

Vruchteloos zegt men hun : voltooien, aanvullen, bijvoegen wat ontbreekt, is niet vernietigen wat bestaat.

Deze eenvoudige waarheid wordt gereedelijk aangenomen als er spraak is van andere herstellingen, b. v. van de Lakenhalle, van de Achtersikkel, van het Stapelhuis.

Als er spraak is van het Gravenkasteel, wil men er niet van hooren.

We moeten natuurlijk tegenover zulk een vasthoudendheid afzien van alle hoop om elkander te verstaan, vermits we aan de woorden gansch verschillende beteekenissen geven of op de zaken gansch verschillende benamingen toepassen.

Ons, die de voortzetting der herstelling wenschen, blijft niettemin het recht en ook de plicht over, om nogmaals en krachtig te herhalen, dat wij, evenzeer als wie ook, de bewaring van het document willen, ongeschonden, rechtzinnig, volledig.

Er is niemand van ons, die zou toelaten dat de herstelling niet terzelfdertijd een bewaring van het bestaande zou zijn.

De vraag, die ons verdeelt, is dus niet of de documenten *moeten* bewaard worden, maar *op welke wijze* die bewaring moet geschieden.

Men kan op een gebouw de wijze van bewaring niet toepassen, die gebruikt wordt voor archiefstukken of kunstwerken.

Niemand zal zich veroorloven zulke stukken, als ze onvolledig zijn aan te vullen; maar niemand zal ze ook in den regen te bewaren leggen. Men plaatst ze in museums, men sluit ze op in kassen en schoven, men stelt ze onder glas; maar iedereen zal bekennen dat het Gravenkasteel voor zulke behandeling wel

wat te groot is, en dat er dus niets anders overschiet dan ons monument te dekken en te sluiten; als ze gedekt en gesloten zijn, zorgen de gebouwen voor hunne eigen bewaring.

Wordt het *document* aldus minder *echt*, minder *trouw*, minder *rechtzinnig*? Is 't, integendeel, niet klaar, dat men, door het te dekken en te sluiten, het *origineel* veel minder zal aantasten dan indien men er steunpilaren tegen metselde en ankeringen en schoren in aanbracht?

Steunpilaren, b. v., heeft men er wel op gedacht, hoe dik, hoe massief die zouden moeten zijn om op doelmatige en duurzame wijze een muur van 25 meters hoogte te schragen? En heeft men er wel op gedacht dat die massieve steunsels in den oorspronkelijken muur stevig zouden moeten ingewerkt worden?

Niet alleen dus zouden belangrijke gedeelten van het oorspronkelijk document door de steunpilaren overdekt, gemaskeerd zijn; maar die gedeelten zouden onwederroepelijk vernietigd zijn, daar men ze op zekere diepte zou moeten uitkappen om er de steunpilaren in vast te hechten.

Dekken en sluiten zal dus wel het eenig middel zijn, niet alleen van doelmatige en duurzame bewaring van het document, maar tevens van *volledige bewaring er van, in zijn geheel, ongeschonden, onaangetast*.

Maar er zijn nu ook twee soorten van dekking en sluiting.

Volgens ons, als men eens dekken of sluiten moet, spreekt het van zelf dat men het zal doen volgens de aanduidingen van het gebouw zelf, dus in den aard van het oorspronkelijke; de heer Pirenne, integendeel, wil desnoods wel het dekken en sluiten aannemen, maar op voorwaarde dat het geschiede in welkdanigen trant, uitgezonderd juist dien van het gebouw zelf.

Dit voorstel heeft dadelijk de goedkeuring van den heer Heins verworven. "M^r Pirenne, "zegde hij, "a trouvé le moyen qu'on "me mettait tout à l'heure au défi de trouver. "

Dit heeft mij eenigszins verwonderd.

Inderdaad, de leer, door den heer Pirenne hier voorgedragen, heeft een zeer wijde strekking. Wordt zij aangenomen, wordt het nu verboden aan te vullen of bij te bouwen in den stijl van het monument zelf. dan is niet alleen de herstelling van het Gravenkasteel, maar al de herstellingen die tot dus verre gedaan werden, al die welke tegenwoordig in gang zijn, evenzeer veroordeeld.

En daaronder zijn er twee, waarvan wij de verwezenlijking hoofdzakelijk aan den heer Heins zelve verschuldigd zijn, aan de overtuigingskracht, namelijk, die uitging van de teekeningen, waarin hij ons het behoorlijk uitzicht toonde, dat de gebouwen na hunne herstelling en voltooiing zouden aanbieden. Ik bedoel de Lakenhalle en de Achtersikkel. En men kome niet af met een onderscheid tusschen *levende* en *doode* monumenten; de thesis van den heer Pirenne kent dat verschil niet; zij is toepasselijk op alle aanvulling van oude gebouwen, *hetzij om ze eenvoudig te bewaren, hetzij om ze voor den eenen of anderen dienst te benuttigen*. Het doel doet niets ter zake.

Het voorstel van den heer Pirenne heeft zijn ontstaan te danken aan een loffelijke bezorgdheid, niet meer voor de bewaring alleen van het authentieke stuk, maar voor de *afzondering* van dit stuk, opdat het oude, het echte, hoegenaamd niet zou kunnen verward worden met het bijgebouwde nieuwe. Ik kan die bezorgdheid begrijpen, ik deel ze zelfs, maar ik zou er op eene andere wijze willen voldoening aan geven.

Ik herinner mij dat, reeds toen men de omheining herstelde, een wensch van dien aard is uitgedrukt geworden : dat men niet alleen de oude echte gedeelten zorgvuldig zou bewaren, maar dat men ze door een uitwendig teeken van de bijvoegsels zou afscheiden. Ik herinner mij ook dat er toen werd geantwoord dat de regelmatigheid en de nieuwheid van de nieuwe deelen daartoe voldoende zou zijn. Dit is echter maar gedeeltelijk waar. Na verloop van eenige jaren zullen al de deelen, zoo oude als nieuwe, bedekt zijn met dezelfde patine of laat mij maar zeggen

dezelfde laag vuiligheid, samengesteld uit stof en roet, en dan houdt de nieuwhed op zichtbaar te zijn en blijft er niets over dan de meerdere regelmatigheid van het nieuw werk, wat ook met den tijd zal weggaan en wat overigens zelfs tijdelijk misschien niet voldoende is.

Ik neem dus aan, dat het wenschelijk is de grens tusschen het bijgevoegd deel en het oorspronkelijke op de eene of andere duurzame wijze aan te duiden, *wanneer zulks mogelijk is*.

In de werken, die tot hiertoe aan het Kasteel werden uitgevoerd, was dit niet het geval. Op veel plaatsen waren de behouden deelen te fragmentarisch, de herstelde te veel verspreid.

Hier was een gat te stoppen, daar integendeel een echte opening weer open te maken; hier iets bij te voegen elders iets weg te nemen; nevens eenige meters bewaarde muur in de breedte, was er een leemte die moest aangevuld worden; elders was er een muur, die een paar meters in de hoogte was blijven bestaan en waarvan het bovendeel moest hermaakt worden.

Nu, integendeel, staan we voor een bewaard gedeelte, dat een groot blok uitmaakt, uit één stuk, waarvan de grenzen, langs beide zijden en langs boven, gemakkelijk, denk ik, door eene lijn of streep zouden kunnen aangewezen worden, b. v. door het gebruik van rijen steenen van eene andere kleur of door in den bouw groeven van eene zekere diepte te laten op de plaatsen waar de nieuwe bijvoegsels, langs binnen en langs buiten, zich aan de oude muren zullen vasthechten.

Zulke oplossing ware niet alleen wenschelijk voor de geleerden, die later den echten muur zouden willen onderzoeken en bestudeeren en die misschien, ook wel zonder dat, het echte van het nagebootste zouden kunnen onderscheiden, — zij zou het ook zijn voor den bouwmeester, die de herstelling doet. Het bewijsstuk, dat hem als model heeft gediend, wel afgebakend blijvende, zoo zou zijn werk van aanvulling en nabootsing er zijn volledige rechtvaardiging in vinden, en zou hij meer kans hebben te ontsnappen aan de dikwijls zeer lichtzinnige beknibbelingen,

welke te beurt vallen aan herstellingen, waarvan het origineel niet meer voorhanden is, of met het herstelde kan verward worden.

In de vaste overtuiging van hun goed recht, voor welke overtuiging ik de volkomenste achting heb, treden onze tegensprekers op in naam van den eerbied voor de oude overblijfselen, hetgeen voor ons het verwijt insluit dat wij aan dien eerbied te kort komen.

Onder den indruk van hunne vasthoudendheid, heb ik mij zelve herhaaldelijk afgevraagd of de restaurateurs niet inderdaad dat verwijt verdienen.

Doch het is mij niet gelukt mij te overhalen tot het uitbrengen van een *mea culpa*.

Ik wensch nog altijd het Kasteel weer uit zijn puin te zien verrijzen en het van zijn smetten te zien reinigen, zooals Van Duyse zich uitdrukte, en daartoe is de herstelling van den middentoren onmisbaar, gelijk hij het ook zelf in 1892 zegde.

En het komt mij voor, dat, als dit gebeurt zonder iets van wat *document* is, aan te tasten, zonder iets van het bestaande te laten vernietigen of veranderen, wij meer eerbied betoonen voor ons oud Kasteel dan degenen die volstrekt puin willen laten wat nu puin is, ontreinigd wat daar nu ontreinigd staat.

Ik kan 't niet helpen, maar het komt mij voor, dat ik, door hen te volgen, eenigszins de medeplichtige zou worden van de verwoesters die het Kasteel vroeger in dien jammerlijken toestand gebracht hebben, dat ik, zoo doende, niet meer het Gravenkasteel zou eerbiedigen en beschermen, maar wel de smetten en de verwoestingen, welke die barbaren er achtergelaten hebben. (*Toejuichingen*).

M^r le Président. Avant d'accorder la parole à M^r Heins, permettez-moi, Messieurs, de dire deux mots pour un fait personnel, puisque M^r Vuylsteke vient de me mettre en cause.

En toutes circonstances, j'ai préconisé la restauration du mur d'enceinte et je conserve cette conviction. Lorsque M^r De Waele

a été attaqué à ce propos, j'ai pris sa défense dans une brochure; mais je faisais, en même temps, toutes mes réserves quant au donjon.

Pour le vœu émis par le Congrès d'Anvers, il convient de remarquer qu'il a été précédé d'une discussion au cours de laquelle le général Wauwermans a dit, en termes exprès, qu'il désirait que le donjon ne fût jamais restauré et qu'il fût laissé dans l'état où on le trouverait après le déblaiement.

Et c'est le général Wauwermans lui même qui a rédigé le vœu que vous connaissez, et dont la signification exacte était fixée par la discussion préalable.

Je me souviens, pour ma part, avoir dit, à ce moment là, à M^r De Waele qu'il pouvait accepter ce vœu, puisqu'il n'était question pour l'heure que de la restauration du mur d'enceinte et que celle-ci était préconisée par le vœu émis.

On défendait donc alors la thèse que je défends encore actuellement : restauration du mur d'enceinte, non-restauration du donjon.

M^r **De Waele**. Le fait que vient de rappeler M^r le Président s'est passé dans la séance du 13 août du Congrès d'Anvers en 1892.

Il y a eu une visite des congressistes au château le 15 août, et voici ce que je lis dans le compte rendu : « A deux heures on se rend au château sous la conduite de M^r J. De Waele, l'architecte...

.....
« Au moment de se séparer, M^r De Waele propose au président du Congrès de mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès les questions suivantes :

« 1^o Déterminer l'âge et le but de la crypte que l'on voit dans la cour du château au pied de la galerie romane. Cette crypte était-elle destinée à être couverte de terre ainsi qu'elle le fut dans la suite ?

« 2^o Déterminer la forme du donjon dont on croit avoir

« retrouvé les traces, qui fut antérieur à celui de Philippe
« d'Alsace.

« 3° Quelle fut le mode de couverture du donjon de Philippe
« d'Alsace, plate-forme ou toiture ? »

On voit que l'étude du donjon n'était pas même entamée à cette époque et on s'étonne de ne pas me voir faire pour lui une réserve qui ne pouvait être formulée qu'en connaissance de cause.

M^r le **Président**. Vous ne vous êtes pas contredit, pas plus que moi-même je ne me suis contredit.

M^r **De Waele**. Nous sommes d'accord.

M^r **A. Heins**. Messieurs. Je dois répondre à quelques assertions émises au cours de la dernière séance.

Et tout d'abord je dois rectifier ce que M^r De Waele a dit au sujet de la consultation de la Commission locale des Monuments.

Jamais, tels sont les termes employés par notre honorable confrère, jamais un plan de restauration du château des Comtes n'a été soumis à la Commission locale des Monuments.

Or, cette Commission a consacré à l'examen de quatre « planches » relatives à la restauration du château, deux séances qui eurent lieu le 6 et le 10 mai 1892.

Je crois donc pouvoir maintenir ce que j'ai dit et manifester mon étonnement de ce qu'il n'ait pas été tenu compte de ce précédent. (1).

M^r Fredericq m'a reproché de me poser en martyr, en victime.

Il est vrai qu'un incident qui a précédé la lecture de mon exposé a pu donner le change sur l'attitude qui me paraissait la seule à garder par moi en cette séance.

(1) Suivant une note envoyée au secrétaire par M^r J. De Waele, pendant l'impression du Bulletin, et dont l'insertion a été admise par M^r Heins et le Bureau à titre documentaire, « les dessins définitifs de la « première adjudication ne furent introduits qu'en 1893 » (entre le 25 novembre et le 19 décembre 1893).

Quand j'ai demandé pourquoi on mettait, une seconde fois, des entraves à l'expression de ma pensée à propos de travaux à faire au château des Comtes, on a pu croire, comme je l'ai cru moi-même, que j'étais personnellement visé par la déclaration que notre Président lisait. Je dois à la vérité de reconnaître que M^r Van den Gheyn a lu une entrée en discussion faite par M^r le Baron de Maere, à une séance à laquelle je n'assistais pas.

J'ai confondu avec d'autres paroles de notre ancien Président qui, elles pouvaient me concerner spécialement. Elles furent, et c'est là le point que je voulais rétablir, prononcées par lui en une circonstance différente. J'ai pu commettre une faute d'attention à cette lecture de M^r Van den Gheyn, et une erreur de mémoire m'a fait relever ses paroles.

Je tiens à dire que mes observations n'avaient donc plus à paraître au bulletin et je me dois de reconnaître le tort que j'ai pu avoir eu en me méprenant sur le sens des paroles de M^r Van den Gheyn. Je suis le premier à rendre hommage à la très grande courtoisie et à l'impartialité complète avec laquelle il dirige nos débats.

On me reproche, disais-je, de me poser en martyr. Ici je voudrais que le malentendu cesse.

Parlant pour un monument et pour un principe que je voudrais voir appliquer à sa conservation, c'est ceux-ci que je défends et ma personnalité n'a rien à faire en cette circonstance.

Il n'est pas inutile de dire maintenant que voulant garder cette attitude, je puis dédaigner les petites attaques qui auraient pu ou qui pourraient me viser.

Il est inévitable qu'ayant dû avoir le courage d'entamer en public une discussion où je voulais défendre certaines idées qui m'étaient chères, j'ai froissé quelques personnes.

J'ai cependant dit que je respectais leur manière de voir, leur désintéressement et leur zèle, mais qu'il me semblait qu'il s'appliquait d'une façon malencontreuse au but à poursuivre.

C'est pour une bien grave raison que, faisant ainsi abstraction de mes préférences personnelles qui eussent pu être de ne pas chercher à renverser des projets, à remuer des idées initantes, j'ai été amené à parler.

J'ai donc longtemps hésité, trop longtemps peut être, mais j'ai dû finir par soumettre à votre jugement une cause qu'il y avait lieu de défendre sans faiblesse.

Vous voudrez donc me connaître et me faire l'honneur de ne peser que mes arguments ou mes vœux de la séance du 10 juin.

Mais on a dit au cours de cette séance que les travaux à faire au donjon, caduc partout et qui menaçait ruine si on ne portait remède à son malaise général, étaient inévitables; qu'ils s'imposaient impérieusement. On a dit que mes propositions étaient vagues; consolider, maintenir, ancrer, etc., choses faciles à dire et l'on me mettait presqu'au défi de trouver à cette situation un remède autre que celui de la Commission.

On vous a dit que la solidité des murs existants était compromise si on ne fermait le petit trou de 23 mètres et si on ne couvrait le tout.

Soit ! Voyons si la solution de M^r Pirenne ne peut convenir à ceux qui voulaient la *consolidation*, *l'entretien* minutieux des parties existantes.

Je n'abandonne pas tout à fait ma conviction qu'on pourrait laisser la brèche ouverte et raffermir les murs, les relier par des poutrelles, les soutenir par des contreforts — mais s'il faut, de l'avis de tous, fermer — eh bien ! voyons comment il faudrait fermer et trouvons un système de couverture.

On a critiqué la solution de M^r Pirenne. On lui a reproché de vouloir rétablir les murs de la fabrique Lutens. Un journal de cette ville « Le Bien Public » qui a longuement, avec lucidité et avec talent, parlé du sujet qui nous occupe a dit que la critique faite du système de M^r Pirenne était de la *grosse plaisanterie*.

Mais il me paraît, Messieurs, que l'on a beau jeu en nous imposant de trouver le meilleur moyen de réaliser la *consolidation* du donjon, en une minute et même en quelques jours.

Si les membres de la Commission ont travaillé dix ans à trouver les éléments de leur reconstitution que M^r Vuylsteke nous dit devoir être exacte, pourrions-nous, les adversaires de cette restitution, obtenir un délai de quelques semaines pour étudier le moyen de faire tout le nécessaire, comme soutènement et couverture.

Et cette étude nouvelle, je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas faite avec l'aide et les matériaux de la commission, je veux dire au moyen des enquêtes techniques qu'elle a dû faire sur les murs et leurs faiblesses. Pourquoi ne serait-il pas admissible que l'on travaille de concert, en mettant de part et d'autre la bonne volonté voulue pour arriver au résultat scientifique que j'entrevois et qui, quoi qu'il arrive, serait approuvé par ceux qui paraissent n'avoir en vue que le côté pittoresque, le côté poétique des choses.

Je sais bien que les travaux qu'on ferait, par des liens en fer, par des montants en pierre, par des poutrelles transversales, diminueraient un peu la beauté de ce que nous connaissons, mais nous aurions fait, en établissant ces carcasses protectrices le maximum de ce que nous pouvons faire.

Reconstituer avec tourelles, avec créneaux, avec plate-forme parce que plate-forme il y avait, me paraît inutile dans l'état actuel et dans l'état futur de la science archéologique.

M^r Pirenne qui voit juste, vous l'a dit.

Elle a des exigences, l'archéologie envisagée comme science et nous ne pouvons, nous, sacrifier aux mesures qui, par certains points, ne donneraient satisfaction qu'au badaud, au premier venu.

Si nous pouvons un jour, et je le souhaite vivement, montrer à Gand un des premiers exemples de la méthode logique, sincère, véritablement inspirée de la grande pensée qui doit tout dominer, le respect du *témoin ancien* dans son intégralité, et appliquée au château des Comtes, vous tous, j'en suis convaincu, en serez fiers.

M'est avis, Messieurs, que c'est là ce qui doit être notre but.

C'est celui, qu'avec bonne volonté, en mettant tous ensemble notre travail et nos études, en provoquant celle-là surtout qui doit commencer parce que le point de vue est nouveau, nous pouvons atteindre.

M^r le chanoine Van den Gheyn et M^r Paul Bergmans ont pu dire l'autre jour que plus personne ne demande l'*utilisation du donjon*.

Cela est un point capital.

Cherchons à nous entendre confraternellement pour arriver à résoudre le problème comme il se pose maintenant.

A propos de cette question d'utilisation, je dois relever une interruption de M^r Fredericq déclarant que seule la Petite Revue illustrée avait préconisée cette utilisation.

La Petite Revue a en effet, publiée un articulet sur ce point, mais le mot si : **si** on utilise, **si** on reconstruit en vue de l'utilisation, — mis là bien intentionnellement permet de dégager la valeur de la proposition et sa portée.

Au cas où la reconstruction et, par extraordinaire aussi, l'emploi de ce donjon étaient décidés malgré tout, l'auteur de l'article examinait s'il n'y avait pas lieu d'y mettre une partie de nos richesses de l'atlas de Gand.

Et cette proposition pourra parfaitement être refaite par celui-là même qui combat, en ce moment, le principe de l'utilisation si celle-ci était décidée par les pouvoirs publics, contrairement à nos vœux unanimes, je suis heureux de le constater.

Puisse-t-on obtenir, à la suite de ces débats, que les mises en adjudication des travaux, imminentes, puisque les soumissions doivent être déposées le 26 de ce mois, soient reculées et qu'entretiens, comme je viens de le proposer, une étude nouvelle et sur des bases différentes de celle qui ont présidé à la confection des plans approuvés, puisse être entamée de commun accord. (*Applaudissements.*)

Vous venez d'entendre la réponse que j'avais préparée pour la séance d'aujourd'hui. Il faut maintenant que je relève certaines

inexactitudes dans le discours que M^r Vuylsteke vient de prononcer.

M^r Vuylsteke, qui parle manifestement pour le comité du château des Comtes, a parfaitement examiné l'historique de la restauration et il nous a rappelé que, si des artistes demandaient le maintien des ruines telles quelles, d'autres artistes et un poète, M. Maeterlinck, avaient demandé la reconstitution du château.

Je regrette de ne pouvoir dire tout ce que je sais au sujet de cette demande mais je puis pourtant affirmer que la signature de quelques signataires a pu être, en quelque sorte, surprise.

Dans la dernière séance, j'ai insisté fortement pour le *maintien* et pour que toutes les mesures les plus complètes et les plus soigneuses de consolidation soient prises.

Le travail de M^r Vuylsteke ne répond en rien aux arguments que nous avons présentés. Ceci a été dit en 1885, cela en 1896, etc., etc. C'est là tout ce que contient la réponse de l'honorable membre.

En quoi cela nous intéresse-t-il aujourd'hui ?

Aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une toute autre situation. Les travaux vont être adjugés le 26 de ce mois et si nous n'intervenons pas immédiatement, on nous dira qu'il est trop tard.

M^r Vuylsteke fait remarquer que j'ai demandé la restauration de la Halle aux draps. Il y a une différence capitale entre ce monument ou l'Achter Sikkel qui sont des monuments parfaitement vivants, utiles jusqu'ici et dans l'avenir, et le château des comtes qui est un monument parfaitement mort.

Je sais bien qu'en soutenant la restauration de ces monuments vivants, j'ai fait un petit accroc à mes principes, mais cela prouve que je ne suis pas aussi absolu qu'on veut bien le dire. Un monument ancien, qui n'a jamais cessé d'être affecté à une destination utile, peut, dans certains cas, être restauré. Ce n'est pas le cas pour le donjon du château des comtes.

On nous a opposé l'opinion de M^r Van Duyse. Il n'est plus ici pour s'expliquer. Mon excellent ami Van Duyse a peut-être

parfois varié d'opinion. Il a pu être partisan de la reconstitution; c'était une idée d'artiste. On me reprochera peut-être un jour aussi d'avoir fait un dessin, des dessins du château des comtes reconstitué d'une manière idéale.

J'ai dit que cela était tentant; mais ce sont là de purs amusements qui n'ont pas d'autres conséquences. Je m'en accuse et je m'en excuse, s'il le faut.

Van Duyse a cru, sans doute, pouvoir faire la même chose... En tout cas, s'il a été partisan de la reconstruction, il a changé d'avis plus tard et je crois qu'on aurait mauvaise grâce à lui reprocher cette variation d'opinion.

Il faut un certain orgueil et beaucoup de faux amour-propre pour ne jamais changer d'avis. Si sa manière de voir a changé, dans l'espèce, c'est que la lumière s'était faite dans son esprit et je suis convaincu que je puis dire que notre regretté camarade est mort dans cette idée que le château des Comtes était suffisamment restauré comme cela. Nul doute qu'il aurait combattu maintenant la reconstitution du donjon.

M^r Prayon nous a dit, dans la dernière séance, à peu près ceci : « Si j'avais pu empêcher la reconstitution du mur d'enceinte, je l'aurais fait, mais puisqu'il est reconstitué et qu'on ne peut pas se promener avec une botte vernie et une qui ne l'est pas, crottons-nous... pardon, vernissons-nous jusqu'au bout ! » (*Rires*).

Je n'ai rien à répondre à cela.

Je le répète, si nous laissons faire les partisans de la restauration intégrale, on bouchera le trou de 23 mètres, on fera une tour, des tours, des créneaux; tout cela sera amusant, très joli, mais ce ne sera plus le véritable donjon de notre château des comtes. (*Applaudissements*).

M^r **Arthur Verhaegen**. Messieurs, nous nous trouvons en présence d'un nouveau système de conservation des monuments, celui que M^r Heins vient de préconiser après M^r Pirenne.

Ce système diffère de celui que certains archéologues ont défendu jusqu'à présent et qui consiste à se borner à conserver

les « témoins anciens » sans les restaurer; il diffère aussi de celui d'autres archéologues qui consiste à effectuer les restaurations indispensables et à rendre aux vieux monuments, en partie tout au moins, leur aspect primitif.

Le premier système est celui que M^r Heins défendait précédemment lui-même : il consiste à respecter les monuments anciens en n'y touchant pas ; ce respect est tellement profond qu'il mène à les laisser disparaître plutôt que d'y porter une main qualifiée d'avance de sacrilège.

Eh bien, Messieurs, nous avons à reprocher à nos ancêtres d'avoir trop souvent agi de la sorte. A force de laisser « les témoins anciens » dans l'état de délabrement où ils se trouvaient, nous sommes privés aujourd'hui d'une quantité de monuments superbes.

Combien de fois, étant enfant, j'ai dessiné, j'ai peint — et je possède encore ces souvenirs d'un art très rudimentaire — la belle église de l'abbaye de Villers ! Elle avait alors ses trois nefs. Aujourd'hui, elles ont disparu !

Voilà à quoi aboutit le système de ceux qui respectent les témoins anciens jusqu'à ne pas y porter la main ! Il est jugé. Nous avons perdu non seulement ce monument, qui était de tout premier ordre, mais combien d'autres !

J'ai eu l'honneur d'être délégué il y a quelques années par M^r le Ministre De Bruyn pour étudier le moyen de sauver ce qui restait de l'église de l'abbaye d'Aulne.

Je suis arrivé à temps pour constater que l'abside magnifique, élancée, très pure de style allait se déchirer et menaçait d'être irrémédiablement perdue. Le ministre a immédiatement désigné un architecte de talent, M^r Cloquet, pour prendre les mesures nécessaires.

Grâce à M^r Cloquet et à l'intelligente sollicitude de M^r le Ministre incité, d'ailleurs, j'aime à le rappeler, par M^r le sénateur T^r Serstevens, nous jouissons encore de l'abside restaurée de l'église d'Aulne et nos descendants en jouiront aussi.

Aujourd'hui, M^r Heins ne vous demande plus de respecter les « témoins anciens » sans y toucher ; il a un autre système qui a été caractérisé tout à l'heure de façon très pittoresque par M^r Vuylsteke, c'est celui qui consiste à mettre le témoin ancien sous une sorte d'armoire vitrée...

Ah ! si c'était possible, si l'on pouvait mettre les monuments anciens, désaffectés, comme de simples chartes, sous une armoire vitrée, nous serions bien vite d'accord !

Mais quelle est l'armoire vitrée que l'honorable membre préconise ?

On relierait les murs par des poutrelles, nous-dit-il, d'odieuses poutrelles de fer, des piliers, des arcades, des ancrages, et l'on arriverait, au moyen de cette carcasse, à préserver le monument des injures du temps ; ou bien le trou béant du donjon serait bouché par un mur en matériaux différents de ceux employés pour le château, à moins qu'on se borne à placer des contreforts, également en matériaux différents des matériaux anciens. Le donjon pourrait être complété aussi dans un autre style, en style esthétique, par exemple, qui est le style du jour. (*Rires.*)

Ne poussons pas plus loin l'examen du système des poutrelles..

M^r **Heins**. Nous ne l'avons pas étudié jusqu'ici.

M^r **Verhaegen**. Non, mais vous l'avez formulé et la formule que vous venez de nous donner est telle que j'ai la conviction qu'au bout de peu de temps vous serez le premier à repousser ce système de conservation.

Je me borne donc au système de M^r Pirenne : ou bien des contreforts, ou bien le complément du donjon en matériaux différents des matériaux anciens.

Mettons donc des contreforts en briques et complétons les fenêtres à demi détruites par des arceaux en briques également, afin de bien marquer ce que sont là des travaux modernes et de respecter religieusement les témoins anciens.

Eh bien, Messieurs, j'estime que ce serait là professer un fétichisme exagéré pour les maçons du XII^e siècle ; ce serait déclarer

que leur concours, qui a été accessoire, qui n'a été que la mise à exécution de l'œuvre de l'artiste, a été tellement important qu'il y aurait presque un sacrilège à reprendre leur travail et à adopter les matériaux qu'eux-mêmes ont employés !

On a cité l'exemple de l'archéologue qui se garderait bien de laisser toucher à une statue antique. Mais la statue est toute entière l'œuvre de l'artiste et toucher à une statue de Phidias, par exemple, serait un sacrilège.

Or, dans le domaine de l'architecture, il n'en est pas ainsi. L'artiste, c'est l'architecte, c'est celui qui a dessiné les plans. Ces plans, il les a confiés aux maçons, aux charpentiers et aux couvreurs.

Je pense qu'on trouve encore de bons maçons, de bons charpentiers et de bons couvreurs au XX^e siècle. Il suffit de les bien former et de les bien diriger.

D'ailleurs, de deux choses l'une. Ou bien les maçons du XX^e siècle seront aussi bons que ceux du XII^e, et alors, en adoptant les mêmes matériaux et en apportant les mêmes soins, nous aurons rendu à l'édifice ancien l'aspect que son auteur voulait lui donner; ou bien la construction ajoutée diffèrera de l'ancienne et alors ce que vous désirez, c'est-à-dire une distinction entre le témoin ancien et la partie restaurée, vous l'aurez de par les différences, même légères, qu'il y aura entre les constructions nouvelles et l'ancienne.

Je ne puis donc admettre le système qui consisterait à compléter le donjon en matériaux différents. Et je le puis d'autant moins que, comme l'a fait remarquer avec raison M^r Vuylsteke, nous ne pourrions adopter ce système sans entamer les témoins anciens eux-mêmes. Vous ne pourrez placer de contreforts modernes qu'en entamant les murs anciens et en les masquant, du moins partiellement.

Je suis plus conservateur que vous. je préfère les garder tels qu'ils sont....

M^r **A. Heins.** Je n'ai pas demandé autre chose.

M^r Verhaegen. Vous ne demandez rien du tout? Qu'est-ce donc que vous désirez? Je croyais vous l'avoir entendu exposer tout à l'heure.

Il y a ensuite une autre modalité que M^r Pirenne a développée également, c'est celle qui consisterait à compléter le donjon au moyen de pierres blanches ou de briques, de façon que le témoin ancien ressorte clairement de cette espèce de restauration.

Là, non plus, Messieurs, je ne puis suivre notre honorable collègue, parce qu'il me semble que ce système accusera, sans qu'il le veuille, un mépris réel pour l'idée de l'architecte qui a conçu le donjon.

Si l'on avait dit à cet artiste que son donjon ne serait plus un jour qu'à moitié appareillé en pierres bleues comme il l'est dans sa partie ancienne, et que l'autre moitié serait refaite en briques rouges, il aurait protesté de toutes ses forces contre cette mosaïque destructive de la grande masse sombre qu'il a érigée.

Pour faire ressortir davantage le témoin ancien, vous sacrifieriez absolument l'idée même qui a présidé à cette construction.

Ainsi, lorsque l'on arrive à retrouver l'idée de l'auteur du monument avec une certitude suffisante, je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas essayer de réparer des ans.... le réparable outrage.

Je ne vois pas pourquoi l'on devrait refaire au château des Comtes une usine qui y avait poussé entre les vieux murs, ni pourquoi l'on ne pourrait pas boucher les trous et les ouvertures que les habitants ont pratiqués dans les tours.

Ces ouvertures seront-elles plus pittoresques que la réfection des murs primitifs, telle que l'a conçue M^r De Waele?

Lorsqu'on est arrivé à serrer d'aussi près la pensée de l'architecte que l'a fait M^r De Waele, à force de travail et en invoquant toutes les lumières que lui ont fournies les comptes de la ville, l'histoire et l'archéologie, je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas réédifier ce qui certainement a existé.

Je ne prétends pas que tous les détails du donjon seront reproduits identiquement. A celà on n'arrivera jamais.

Et si nous devons attendre le moment où nous serions absolument sûrs de la forme primitive du dernier détail du donjon, nous n'en jouirions plus jamais !

On a opposé, il est vrai, à cette restauration les objections que j'ai faites moi-même et auxquelles, je le constate sans amertume, je n'ai pas pu rallier la Commission royale des monuments.

J'ai dit qu'il y avait primitivement une toiture au donjon; or on va y mettre une plate-forme : mais je considère cela comme un détail. Si, plus tard, on démontre qu'il y a eu une toiture, on en remettra une et rien ne sera compromis.

La restauration proposée par M^r De Waele a cet avantage que, bien mieux que les contreforts et d'autres systèmes, elle encadrera solidement l'édifice ancien.

La Commission des monuments a, paraît-il, exprimé le vœu de ne pas voir rétablir les étages.

Comme constructeur, je ne pourrais me rallier à cette opinion. Les murs sont beaucoup trop hauts et trop vieux pour pouvoir résister sans une consolidation intermédiaire. Il faudra des poutres de bois pour relier les murailles les unes aux autres.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir pris aussi nettement position la première fois que j'assiste à vos séances. La question en valait la peine.

Je termine en disant que je comprends très bien l'attitude de M^r Heins et de ses amis. On a fait trop de mauvaises restaurations pour que de pareils scrupules puissent ne pas se produire. Ceux qui ont suivi les restaurations en Belgique, depuis 50 ans, ont eu souvent le cœur navré. C'est ce qui explique parfaitement que certains archéologues hésitent aujourd'hui à accorder leur consentement et demandent qu'on ne touche plus du tout aux vieux monuments.

Nous avons vu des restaurations désastreuses qui ont littéra-

lement fait disparaître des monuments anciens. Il y en a une, entr'autres, qui nous a tous affligés, c'est celle de la Maison du Roi à Bruxelles, laquelle n'a plus aucune pierre ancienne, alors que l'ancien monument était d'une conservation étonnante. Des restaurations comme celles-là sont de nature à provoquer plus que des hésitations. Elles provoquent des oppositions.

Mais, pour le château des Comtes, j'ai la conviction que le projet dont il est question est de nature à satisfaire les plus difficiles. Et je pense qu'il faudrait réserver les études de la Société d'archéologie et peut-être ses critiques, pour le cas où l'on songerait à refaire dans le château des Comtes des bâtiments qui n'existent plus du tout. Il n'en est pas question pour le moment, mais cela pourrait arriver. Qu'on restaure, d'une part, le donjon, et, d'autre part, la chapelle et ses annexes, c'est bien. Mais que, entre ces deux bâtiments on en refasse d'autres qui n'existent plus, cela je ne pourrais y consentir.

Quant au donjon, vous pouvez avoir, Messieurs, toute confiance dans le talent de M^r De Waele. (*Applaudissements.*)

M^r le Président. Il se fait tard, MM., et il y a encore plusieurs orateurs inscrits. Je prie donc mes honorables collègues de vouloir être aussi brefs que possible.

M^r Albert Dutry. J'avais demandé la parole, lors de notre dernière réunion ; je ne prévoyais pas en ce moment, que j'aurais eu le plaisir d'entendre de beaux discours que je n'apprécie peut-être pas à leur entière valeur, tout au moins au point de vue du fond.

Mais, depuis la dernière séance, j'ai eu l'occasion de débiter en tranches le discours-ministre que je me proposais de prononcer ici. (*Rires.*)

J'ai l'honneur de collaborer à un journal local, le *Bien public*, et il paraît que ma prose a été lue, puisque M^r Heins y a fait allusion. Je puis donc y renvoyer ceux qui, par extraordinaire, auraient envie de la lire et je prie M^r le Président de passer mon tour de parole à d'autres orateurs ; ce sera tout gain, car ils

furent intéressants ceux que nous avons déjà entendus ce soir et ils font bien augurer de la suite de la discussion.

M^r Prayon-van Zuylen. Je dois un mot de réponse au discours prononcé par M^r Hulin dans la dernière séance. J'aurais voulu répondre également à M^r Pirenne dont je regrette l'absence; mais, d'autre part, MM. Vuylsteke et Verhaegen ont réfuté d'une manière si complète les arguments de l'honorable professeur que je puis me dispenser d'en parler à mon tour. Cela ferait double emploi.

Je me bornerai donc à répondre aussi brièvement que possible à M^r Hulin.

Je crois que notre honorable vice-président, qui, je ne sais trop pourquoi, m'a traité ironiquement d'ironiste, n'a pas très bien saisi mon argumentation. Peut-être est-ce ma faute, peut-être ne me suis-je pas exprimé avec suffisamment de clarté. Toujours est-il qu'il me prête généreusement des idées qui ne sont pas les miennes et des tendances que je réprouve.

A ce compte, il est extrêmement facile de chanter victoire et d'enfoncer avec fracas des portes ouvertes.

C'est ainsi que M^r Hulin a donné à entendre que je serais plus ou moins d'accord avec les partisans de l'esthétique à l'américaine, alors que j'ai formellement blâmé leur système.

C'est ainsi encore que M^r Hulin m'a accusé d'avoir proféré ici cette réjouissante ânerie que lorsqu'on a commis une erreur, il faut s'y entêter, absolument comme si le vieux dicton *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum* n'existait pas. Or, je n'ai rien dit de pareil.

Enfin, et ceci est le comble, M^r Hulin a jugé à propos de me comparer au maire d'Avignon qui vient de s'illustrer en faisant abattre une des anciennes portes de la ville et qui en prend texte pour exiger la démolition de l'enceinte entière. Je vous assure que mes idées n'ont rien de commun avec celles de M^r Pourquery de Boisserain et que je ne suis nullement flatté de me voir com-

parer à un personnage que je considère comme un Vandale doublé d'un mauvais plaisant ou d'un imbécile.

Voici du reste ce que j'ai dit :

J'ai constaté que, lorsqu'il y a 15 ou 16 ans, la question du château des Comtes a été posée, on s'est trouvé en présence de deux solutions, qui s'excluaient l'une l'autre : restaurer le château ou le laisser à l'état de ruine. J'ai dit que ces deux solutions s'excluaient, car, enfin, M.M., il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée : on restaure ou on ne restaure pas, et quand on restaure, on le fait convenablement; on se s'arrête pas à mi chemin.

Evidemment, entre ces deux solutions l'hésitation était permise. Pour l'une comme pour l'autre, on pouvait faire valoir des arguments fort plausibles. Mais, enfin, il a fallu choisir. On ne s'est pas décidé à la légère; il y a eu de longues et minutieuses enquêtes où toutes les opinions ont pu se produire. Finalement, après mûr examen, on s'est décidé pour la restauration.

Je dis que, cette résolution une fois prise, nous devons nous y tenir sous peine de nous couvrir de ridicule.

Si on laisse le château des Comtes tel qu'il est aujourd'hui, avec son mur d'enceinte restauré et son donjon qui ne l'est pas, le public et le monde savant penseront naturellement que nous sommes des gens extrêmement inconstants, que nous changeons d'opinion comme de chemise, qu'aujourd'hui nous disons blanc, demain noir et après-demain gris, bref que nous ne savons pas ce que nous voulons.

Dans ces conditions, le château des Comtes serait, en effet, un document, terme dont on use et abuse ici, mais un document qui attesterait principalement notre incommensurable légèreté.

Un mot maintenant de la question esthétique. Je demande à M^r Heins, qui est un artiste de talent, un homme de goût, s'il croit réellement que ce donjon éventré, muni de contreforts, d'étaçons, de poutrelles, et de tout cet attirail bien moderne, serait quelque chose de beau.

M^r **Heins**. J'ai dit que ce sera probablement très laid.

M^r Prayon van Zuylen. C'est aussi mon opinion. Il est vrai qu'en fait d'art et d'archéologie, je ne suis qu'un profane, un modeste amateur tout au plus. J'appartiens à ce que les initiés appellent « le vulgaire », épithète qu'ils prodiguent à quiconque ne partage pas leurs petites manies.

M^r le Président. Nous nous considérons ici tous comme égaux, M^r Prayon, et il est inutile de faire cette profession d'ignorance. Par le fait que nous vous avons admis parmi nous, nous ne mettons plus en doute vos connaissances archéologiques.

M^r Prayon van Zuylen. Je constate tout simplement que je n'appartiens pas au cercle intérieur de notre cercle (*rires*), et je fais profession, non d'ignorance, mais de modestie.

J'ajoute que l'admiration fanatique qu'on voue à certains monuments qui, somme toute, au point de vue du document, n'ont qu'une valeur historique plutôt contestable, je ne la partage pas. L'attitude des archéologues que je vise, me rappelle un peu celle des badauds contemplant avec ferveur un mur derrière lequel il se passe quelque chose. La seule différence, c'est que derrière le mur qui nous occupe, il ne se passe rien du tout. Autrefois peut-être il s'y est passé des choses plus ou moins intéressantes, mais il y a longtemps de cela et, alors même que nous resterions pendant une vie entière bouche bée devant ce pan de muraille, nous n'en saurions pas davantage.

A propos de restaurations, j'avais cité Pierrefonds et les châteaux des bords du Rhin. M^r Hulin a parlé de ces travaux en termes fort méprisants. Il les a qualifiés de « sophistications » et de « falsifications ». Voilà de bien gros mots et qu'il serait peut-être malaisé de justifier.

Certes, il y a eu en France et en Allemagne, comme partout, des restaurations maladroites. Seulement on ne devrait pas oublier que Pierrefonds est l'œuvre d'un homme dont il serait oiseux de vanter le mérite, d'un homme qui, aux connaissances archéologiques et historiques les plus étendues, joignait un sentiment profond de l'art et un respect intense des choses du

passé. Je fais allusion à l'illustre Viollet-le-Duc. Cet oracle, MM., est plus sûr que celui de Calchas, représenté en l'occurrence par M^r Durand, l'archéologue picard, dont M^r Heins a cité avec tant de satisfaction une phrase bien ronflante et bien creuse. C'est là en effet un spécimen de la rhétorique chère à nos voisins d'outre Quiévrain : des mots bien sonores, des antithèses à la Victor Hugo et là-dessous rien ou si peu que rien. Comme le dit quelque part Goethe — je cite de mémoire —

Eben wo Begriffe fehlen,

Da stellt ein Wort zur rechten Zeit sich ein.

J'ai également, dans une interruption, mentionné la cathédrale de Cologne.

M^r Heins s'est écrié : C'est une église, il fallait la conserver en vue de sa destination utilitaire.

Sans doute, cher collègue, c'est une église. Et après ?

Est-ce que la règle que vous avez posée, s'appliquerait aux seuls bâtiments civils, à l'exclusion des édifices consacrés au culte ?

M^r **Scribe**. Le Château des comtes est une ruine, et ne peut plus servir à rien.

M^r **Prayon-van Zuylen**. Et en se plaçant au point de vue utilitaire dont vous parlez, l'achèvement de la cathédrale de Cologne ne s'imposait nullement, car la partie qui existait suffisait aux besoins du culte.

Si le fait de l'utilisation possible d'un monument suffit pour que vous en autorisiez la restauration, voire même la réfection, que devient votre théorie ?

Renoncerez-vous à votre opposition si l'on donnait suite au malencontreux projet de transformer le château des Comtes en musée ? On en a parlé tout à l'heure.....

M^r **Heins**. Nous avons dit « si ».....

M^r **Prayon-van Zuylen**. Soit, je n'insiste pas. La cathédrale de Cologne, ai-je entendu dire par un de nos collègues, ne tombait pas en ruines. L'honorable membre ne connaît pas l'histoire du monument ou il l'a oubliée.

Il y a un siècle, sous la domination française, la cathédrale de Cologne s'en allait littéralement en morceaux. Tous les documents contemporains l'attestent. On l'avait transformée en magasin à fourrages; on avait arraché les plombs des toitures et des gouttières. Même après 1815, alors que depuis plusieurs années l'église avait été rendue au culte, son état de délabrement était tel qu'on agita sérieusement la question de savoir s'il ne valait pas mieux démolir ces restes branlants qui menaçaient la sécurité publique. Heureusement, le gouvernement prussien intervint et fit exécuter les travaux de consolidation nécessaires. On aurait pu s'en tenir là, et il me semble même que, dans le système de mes honorables contradicteurs, on aurait *dû* s'en tenir là.

Mais, on crut en Allemagne qu'il était préférable de reprendre les travaux interrompus depuis quatre siècles et de les poursuivre jusqu'au complet achèvement de l'édifice. On se mit à l'œuvre en 1842, et en 1880 on posait solennellement la dernière pierre des tours.

Grâce à ces travaux, on a doté le monde d'un monument qui est en très grande partie moderne, mais qui n'en constitue pas moins le chef-d'œuvre de l'architecture gothique (*Oh! oh!*).

Comment oh! oh! Vous êtes difficiles. Mais voyons!

Est-ce que parmi mes contradicteurs, il s'en trouve un seul qui regrette ce que l'on a fait à Cologne? Est-ce qu'il y en a un seul qui est d'avis qu'on aurait dû laisser la cathédrale telle qu'elle existait il y a soixante ans, aux deux tiers inachevée et pour le reste horriblement dégradée? J'espère que non. Mais, en ce cas, j'ai le droit de constater que nos adversaires se chargent eux-mêmes de démentir leurs propres théories.

Avant de terminer, je voudrais appeler votre attention sur une question que l'on perd constamment de vue : qu'est-ce qu'un monument? Un monument n'est pas un décor artistique, ce n'est pas non plus un simple document historique, ainsi qu'on ne cesse de le répéter ici. Comme l'a dit très justement M^r Verhaegen, un monument est, avant tout, l'expression de la pensée

d'un artiste. Oui, d'un artiste, car, ne vous en déplaît, un architecte est un artiste au même titre que celui qui manie l'ébauchoir ou le pinceau, et Michel-Ange, architecte de Saint-Pierre, n'est pas moins grand que Michel-Ange, sculpteur du Moïse ou peintre du Jugement dernier.

Quand nous nous occupons ici de la restauration d'un monument, c'est bien une question d'architecture que nous discutons. Et il semblerait, dès lors, assez naturel de s'en rapporter de préférence à l'opinion des hommes de l'art, c'est-à-dire à celle des architectes.

Eh bien non, les architectes, parce que architectes, sont, en quelque sorte, tenus en suspicion et ce sont des peintres, des avocats, des professeurs de droit ou d'histoire, tous gens fort intelligents et fort savants, je le veux bien, mais d'une compétence plutôt douteuse en matière d'architecture, qui prétendent trancher la question, imposer leur avis, et qui ne s'adressent aux spécialistes que pour les sommer de trouver le moyen de réaliser en fait leurs conceptions plus ou moins saugrenues (*Rires et protestations.*) Je maintiens le mot ; c'est ce qu'a dit, sous une forme plus littéraire, M^r Verhaegen.

M^r le Président. Je vous demanderai, M^r Prayon, de vous en tenir à l'expression littéraire de M^r Verhaegen. Nous ne sommes pas ici au Parlement. (*Rires.*)

M^r Prayon-van Zuylen. Je crois que l'expression dont je me suis servi n'a rien d'offensant pour personne....

M^r De Neffe. On a dit ici le mot *créatin*, M^r le Président.

M^r le Président. Nous l'avons regretté, M^r De Neffe.

M^r Prayon-van Zuylen. Je m'incline devant le désir de M^r le Président et, par déférence pour lui, je dirai qu'on demande aux architectes de réaliser des projets plus ou moins fantaisistes et souvent impraticables. Pauvres architectes !

La gloire d'obéir est tout ce qu'on leur laisse.

Eh bien, MM., s'il est vrai qu'avant tout un monument est l'expression de la pensée d'un artiste, il est légitime, lorsque la

chose est possible et qu'elle en vaut la peine, de tenir la main à ce que cette pensée soit traduite en fait. Et, à ce point de vue, la question de temps ou d'époque est accessoire. Il importe assez peu que la pensée de l'artiste reçoive son expression aujourd'hui ou qu'elle l'ait reçue il y a deux ou trois siècles. L'essentiel est qu'elle soit fidèlement et complètement rendue. Car c'est un préjugé que de n'attacher de prix à un objet qu'en raison de son antiquité.

Evidemment, cela est vrai au point de vue de la valeur marchande, mais cela n'est pas toujours vrai au point de vue de la valeur artistique. Plus un objet est ancien, plus il est rare, et plus il est rare, plus il est cher. Nous sommes d'accord. Mais cet objet a-t-il nécessairement pour cela plus de valeur comme œuvre d'art? Si nous admirons le chef-d'œuvre des Van Eyck à Saint-Bavon, est-ce parce qu'il a été peint au XV^e siècle? Pas du tout. C'est à raison de ses incomparables qualités artistiques. Si ce chef-d'œuvre était une croûte — et on faisait des croûtes au XV^e siècle tout comme aujourd'hui — nous pourrions trouver le tableau rare, curieux même, mais nous devrions lui dénier toute valeur au point de vue de l'art.

Il en est de même en architecture. Des monuments entièrement neufs, comme l'église votive de Vienne, ou en grande partie modernes, la cathédrale de Cologne par exemple, n'en sont pas moins de véritables bijoux artistiques, tandis qu'on pourrait citer d'autres monuments très anciens, très vénérables, mais qui, artistiquement parlant, ne pèsent pas lourd.

Du reste, l'ancienneté est chose très relative; ce qui est neuf aujourd'hui, sera antique dans quelques siècles, et vous pouvez être certains que la postérité ne fera guère de distinction entre les monuments construits en 1900 et ceux du même style construits en 1500. En voulez-vous la preuve?

Lorsque nous admirons les merveilles de l'architecture grecque, le Parthénon et le temple de Thésée à Athènes, les temples de Poestum et ceux de la Sicile, nous vient-il seulement à l'esprit de

nous demander si ces chefs-d'œuvre de l'art dorique sont tous contemporains les uns des autres ?

M^r **Scribe**. Ils ne sont pas restaurés.

M^r **Prayon-van Zuylen**. Il ne s'agit pas de cela. Je vous demande si vous attachez moins de prix au Parthénon qu'aux autres monuments que je viens de citer, parce qu'il est le plus récent — et le plus parfait — de tous ? Or, ce qui nous arrive à nous, arrivera également à nos arrière-neveux.

Quant à la question de la restauration du château des Comtes je n'en dirai pas davantage. On a déjà présenté tant d'arguments que je crois pouvoir en toute sécurité la laisser entre les mains des gens, assurément compétents, auxquels on l'a confiée.

Je conclus donc en demandant qu'on poursuive les travaux de restauration du donjon du château des Comtes, conformément aux plans de M^r De Waele, en qui nous avons la plus entière confiance. Mais il doit être bien entendu qu'on n'essayera pas d' « utiliser » le donjon en l'adaptant à l'une ou l'autre destination moderne. Ce serait commettre une grave erreur contre laquelle tous, tant que nous sommes, nous devrions être unanimes à protester. (*Applaudissements.*)

M^r **V. van der Haeghen**. Au cours de cette discussion, tant parmi les membres de notre Société que dans la presse locale, on a émis des théories générales et absolues en fait de conservation des bâtiments anciens.

Voici les principaux principes qui se sont fait jour :

1. Il ne faut pas utiliser les anciens bâtiments.
2. Les constructions ajoutées aux édifices doivent l'être en style moderne : chaque époque laissera ainsi son empreinte.
3. Les monuments morts doivent être considérés comme des documents sur lesquels il est interdit de porter la main.

Tout en admettant que ces principes peuvent être justes en certains cas, je crois devoir faire d'expresses réserves au sujet de leur application.

Il sont en effet gros de conséquences très graves.

Et tout d'abord le principe de la non-utilisation d'un édifice ancien ne doit être défendu que d'une manière tout à fait exceptionnelle. Je l'admets certes pour le château des Comtes, vu l'importance capitale du monument. Là ce luxe est parfaitement justifié. Mais je trouverais déplorable qu'on voulût l'étendre à toutes nos anciens constructions.

D'une façon générale on doit être heureux en voyant une administration communale ou gouvernementale songer à utiliser les bâtiments historiques pour un service public permanent. Ce n'est que lorsqu'un édifice a une destination durable qu'il est réellement sauvé. Un bâtiment a été acheté par la ville comme édifice historique, très bien; mais s'il ne sert à rien, qui nous dit qu'il ne sera pas aliéné demain comme terrain à bâtir par une édilité désireuse de réaliser des économies? Nous ne devons pas oublier que si le château des Comtes a été vendu par Marie-Thérèse, c'est parce qu'il était inoccupé, le conseil de Flandre ayant été transféré dans l'ancien couvent des jésuites.

Aussi, quand notre Commission pour la conservation des monuments conseille aux pouvoirs publics d'acheter une maison historique, elle a toujours soin de se préoccuper de la destination qu'on pourrait donner à l'immeuble.

En fait, heureusement, la plupart de nos monuments ont leur destination, et ainsi ils sont assurés de « vivre ».

Ceci m'amène à parler des monuments dits vivants par opposition à ceux qu'on peut considérer comme morts. Pendant quelque temps cette distinction a mis tout le monde d'accord, restaurateurs et artistes. Le monument vivant doit être entretenu en bon état, et s'il est incomplet, les parties manquantes pourront être édifiées d'après les plans de l'architecte primitif.

Mais halte là! On a trouvé mieux: si vous avez à relever une aile détruite d'un de nos temples ou de nos hôtels de ville, vous le ferez désormais en style de notre temps. Il manque, par exemple, quelques travées à la belle église d'Alost: je croyais

pouvoir les élever en gothique comme le restant de l'église. Non pas, je devrai suivre la mode du jour, les murs nouveaux seront ornés de briques polychromes et de poutrelles apparentes en fer ! etc.

Eh bien, Messieurs, je crois que ce n'est là qu'une *boutade*.

Je ne pense pas que nous verrons jamais prévaloir un pareil système, suranné d'ailleurs. Nos yeux du vingtième siècle ne supporteront plus ce disparate. Nous sommes devenus érudits. Voyez la mise en scène au théâtre : il faut que tout soit correct. Si j'ai à achever, pour un motif quelconque, un vieux monument, je le ferai dans le style de l'architecture primitive, ou bien je n'y toucherai pas ! Tout ce qu'on peut me demander c'est d'établir une démarcation entre la partie ancienne et la partie nouvelle, afin de ne pas tromper les historiens et les archéologues futurs.

Mais les bâtiments morts, ceux-là au moins vous les laisserez tranquilles, nous dit-on.

Membre de la Commission qui a pour mission de veiller à la conservation de ces bâtiments, je réponds : permettez-moi d'examiner. C'est un précieux document qu'il importe de conserver authentique, parfaitement ! Mais remarquez qu'il n'y a pas moyen de le maintenir intact comme une statue, comme un parchemin, comme un sceau : il est exposé à l'air, il doit affronter nos humides printemps ! D'où une première concession nécessaire : il faut autant que possible le protéger contre les intempéries. Deuxième restriction : dans un grand nombre de cas il faut le consolider en temps opportun. Enfin, troisième restriction : ce monument mort, il faut parfois se résoudre à le restaurer.

Prenons des exemples aux ruines de l'abbaye de St-Bavon.

Tel mur de la salle capitulaire s'effrite à la base : certaines pierres, spongieuses en hiver, se transforment peu à peu en sable fin. Il faudra se décider à les remplacer définitivement !

Vous connaissez le cellier des moines, aujourd'hui à ciel ouvert. Enfant, j'ai vu une partie de la voûte. Il y avait une très large ouverture dans le haut. Des plantes sauvages poussaient

librement dans les crevasses. C'était admirable. On avait placé des supports sous la voûte pour la soutenir. Mais après chaque hiver des rangées de pierres tombaient, et un beau jour on trouva toute la belle voûte sur le sol. Je me rappelle encore Van Lokeren se lamentant parce qu'il n'avait pas eu les ressources voulues pour faire là une restauration sérieuse, et qu'on avait dû se borner à un travail provisoire inefficace. Aujourd'hui on aurait vraisemblablement obtenu le concours financier de la ville, mais nous aurions peut-être été arrêtés, qui le sait ? par la considération du pittoresque ou de « l'authentique », et le résultat final eût été le même : néant pour la postérité.

Ce n'est pas à dire que personnellement je ne sois point admirateur des ruines restées intactes depuis des siècles, bien au contraire ! Et en voyage j'ai été bien souvent vexé devant une restauration maladroite ou trop complète... Et je ne fais aucune difficulté de reconnaître que les bonnes restaurations sont rares. Mais je dois, d'autre part, insister avec force sur ce point, qu'en ce qui concerne la conservation des « édifices morts », on ne peut absolument pas comparer notre climat à celui du midi, de l'Italie ou de la Grèce : nous avons à combattre, nous, la terrible humidité de nos Pays-Bas.

N'imposez donc pas, même à propos de « monuments morts », un mandat impératif aux membres des commissions pour la conservation des monuments. Aidez-les de vos conseils et examinez avec eux *chaque cas en particulier*. Je suis convaincu que les solutions imposées *a priori* ne pourraient qu'apporter des entraves à l'accomplissement de leur mission.

M^r **Hulin**. Quoique pris personnellement à partie, je m'abstiendrai de répondre au nouveau discours de M^r Prayon, parce que je serais exposé encore une fois, je le crains, à mal comprendre la portée de son argumentation. Je n'oserais d'ailleurs plus le comparer à M^r Pourquery de Boisserin, puisqu'il le tient en si médiocre estime.

J'avais cru voir une analogie entre le raisonnement de M^r Pourquery de Boisserin, qui trouve que lorsqu'on a commencé à

démolir les remparts il faut, pour être conséquent, raser le tout, et celui de M^r Prayon qui nous dit que, puisqu'on a commencé la restauration du château des Comtes, il faut, par esprit de suite, la continuer même si on ne l'approuve pas.

Mais, puisque cette comparaison est pénible à notre honorable confrère, je la retire bien volontiers.

C'est du discours éloquent et intéressant de M^r Verhaegen que je désire m'occuper. Je regrette que notre honorable confrère ne soit plus ici, n'aimant pas à combattre des absents. Je crois cependant devoir lui répondre parce qu'un autre absent est en cause : M^r Pirenne. Je voudrais essayer de justifier sa thèse.

Je retiens spécialement un point du discours de M^r Verhaegen. Celui-ci a reconnu que, si la chose était possible, l'idéal serait de pouvoir mettre le monument ancien sous une cage de verre, comme les objets de musée.

Je considère cette déclaration comme extrêmement précieuse et je crois qu'elle contient la justification de la thèse mise en avant par M^r Pirenne.

Les hommes du métier affirment que le seul moyen de conserver le donjon, est de parfaire la clôture et de couvrir.

Nous ne sommes pas en mesure de combattre cette déclaration. Tout comme M^r Pirenne je me résigne donc à la clôture et à la couverture.

Seulement, nous demandons qu'on fasse le minimum indispensable à la conservation, et cela d'une façon qui permette de distinguer aussi clairement qu'aujourd'hui, les parties anciennes et seules intéressantes. Il ne s'agit donc pas ici de faire du *style moderne* ; il s'agit de construire un simple mur avec des ouvertures suffisantes pour qu'on voie à l'intérieur, et une couverture qui mette le bâtiment à l'abri de l'humidité.

Voilà ce qu'il y avait d'essentiel dans la thèse de M^r Pirenne. Je considère celle-ci comme très raisonnable et très défendable.

M^r Van der Haeghen vient de dire fort justement qu'il ne s'agit pas de poser des principes applicables à toutes les espèces de

monuments, mais seulement d'un cas spécial : le Château des Comtes.

Je ne puis donc admettre ici ce que disait tantôt M^r Verhaegen, à savoir qu'il faut avant tout faire revivre l'idée artistique de l'architecte.

Nous n'avons pas affaire, dans l'espèce, à une œuvre d'Art. Le constructeur du château des Comtes n'est pas assimilable à un bâtisseur de cathédrale ou d'hôtel de ville. Il n'a pas poursuivi un rêve de beauté. Il faut le considérer comme un général Brialmont de son époque.

Il a fait une œuvre d'*art militaire*, qui avait pour but de servir à la défense en cas de guerre ou d'émeute. Il l'a réalisée, il est vrai, avec ce goût des proportions qui caractérise les gens du moyen-âge et qu'ils portaient d'instinct dans la confection des objets les plus vulgaires : une clef, un gril ou une cuiller.

Certes pour nous, aujourd'hui, le monument, est très beau, très évocateur ; mais pour celui qui l'a bâti et pour ses contemporains, il ne paraissait pas œuvre esthétique, mais bien ouvrage de défense militaire.

En ce qui concerne le château des Comtes, le point de vue *documentaire* est donc tout à fait dominant, il doit primer tous les autres. L'intérêt n'est pas ici dans la reconstitution d'une pensée d'artiste, mais dans la conservation d'un témoignage historique. Or, M^r Verhaegen admet que, si bonne que paraisse la solution, il y a une marge de doute. Les ajoutes seraient donc de nature à diminuer l'intérêt historique, la netteté et la valeur du témoignage. A ce point de vue, je considère comme un minimum acceptable la solution indiquée par M^r Vuylsteke, et qui consiste à délimiter très clairement et durablement les parties nouvelles, de façon qu'il n'y ait pas d'erreur possible.

Peut-être pourrait-on aller plus loin dans la voie indiquée par M^r Pirenne, ce qui permettrait d'éclairer efficacement l'intérieur du donjon.

Mais, si nous parvenons seulement à obtenir la ligne de

démarcation, je considérerai que nos discussions auront été éminemment fructueuses.

Qui d'entre nous, n'a éprouvé en voyage ce découragement, cette inquiétude et ce dégoût, qui résultent de l'équivoque créée par les restaurations.

M^r Verhaegen nous dit que si la reconstruction est tout à fait semblable à ce qui était avant, tout est pour le mieux et que si elle est dissemblable, nous avons ce que nous désirons. Il me semble qu'il y a un hiatus dans ce raisonnement. La reconstitution peut différer de l'œuvre primitive sans que nous nous en apercevions. C'est là le danger qu'il faut éviter.

En résumé, je me résigne donc à voir fermer et couvrir le donjon, mais uniquement s'il n'y a pas d'autre moyen de conservation.

Mais, je voudrais, en tous cas, que cette clôture et cette couverture soient telles qu'on ne puisse pas les confondre avec les parties anciennes et que celles-ci soient aussi bien mises en lumière que possible.

M^r **A. Heins**. On nous a accusés de fétichisme, soit. Nous faisons cependant des concessions, mais on ne semble pas vouloir en tenir compte.

M^r Hulin vient de limiter exactement les concessions que nous faisons encore. Il n'y a donc aucune mauvaise volonté, loin de là. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on n'imité pas l'ancien.

J'ai des raisons pour me méfier. A la Halle aux Draps, comme délégués de la Commission locale, MM. Lacquet, Van Hamme, Siffer et moi, nous avons demandé quelques poutres en bois de 8 mètres. On a dû nous les refuser faute de ressources, et on a décidé de mettre des poutrelles en fer entourées de bois. Au Château des Comtes, on fera probablement la même chose, car là il faudra des poutres de 10 mètres.

J'admire Viollet-le-Duc autant que personne, et j'ai dit souvent du bien d'un de nos architectes qui a restauré beaucoup

d'églises. Vous voyez que je ne méprise pas du tout les architectes.

Et si je les critique quelquefois, cela m'arrive également lorsqu'il s'agit de peintres, même quand ceux-ci sont de mes amis. Lorsque des artistes de talent ont proposé de décorer la « zaal » de l'Hôtel de ville, j'ai dû dire, parce que telle était ma conviction, que cette salle était plus belle toute nue qu'elle ne le serait avec des peintures.

Ai-je eu tort ? Je n'en sais rien, mais ces artistes n'ont pas insisté.

On dit qu'il faut couvrir et abriter le donjon. Nous sommes d'accord. Le seul point qui nous divise, c'est la façon dont on abritera.

Van Lokeren s'est plaint de ce qu'on n'avait fait que des travaux provisoires et inefficaces aux ruines de l'abbaye Saint-Bavon. C'est ce que j'ai constaté pour le château des Comtes.

Je conclus, Messieurs, en vous priant encore de considérer toute la gravité de ce qu'on se propose de faire.

M^r le Président. Je ne crois pas pouvoir clôturer cette discussion sans vous remercier, Messieurs, pour la façon courtoise avec laquelle vous avez discuté une question qui nous tient tous tant à cœur.

J'espère que nous verrons nos prochaines séances suivies également par un aussi grand nombre de membres, animés du même zèle.

Cette discussion aura eu ceci de bon, c'est qu'elle aura affirmé, une fois de plus, notre entière union lorsqu'il s'agit de défendre les choses qui nous sont chères, bien que nous ne suivions pas tous les mêmes principes en archéologie.

III

Les Chamberlain de Belgique et d'Angleterre.

Vu l'heure avancée, la communication de M^r A. Prayon-van Zuylen est remise à la prochaine séance.

—

La séance est levée à 11 1/4 heures.

Séance extraordinaire des membres effectifs, du vendredi 7 novembre 1902.

La séance est ouverte à 6 heures du soir.

Présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier-bibliothécaire et MM. J. Casier ; Pr. Claeys ; A. Dutry ; P. Fredericq ; J. Geerts ; A. Heins ; E. Lacquet ; R. Schoorman et J. Vuylsteke.

M^r Pirenne s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M^r le Président expose les raisons qui ont déterminé le Comité à proposer aux membres effectifs la revision des statuts portée à l'ordre du jour dans les termes suivants :

Nieuwe voorgestelde tekstten :

Art. 10. — De gewonē leden zijn ten getalle van *zestig* . . .

Art. 19. — De Bestuurraad bestaat uit :

.
een boekbewaarder en drie raadsleden

Art. 25. — De 2^e alinea weglaten en deze vervangen door een *art. 25bis* :

« *De boekbewaarder is gelast . . en houdt de lijst ervan bij.* »

Nouveaux textes proposés :

Art. 10. — Les membres effectifs sont au nombre de *soixante* . . .

Art. 19. — Le comité directeur se compose :

.
d'un bibliothécaire et de trois conseillers.

Art. 25. — Supprimer l'alinéa 2 et le remplacer par un *art. 25bis* :

« *Le bibliothécaire est chargé . . et en dresse un inventaire.* »

M^r Casier demande quelle est la règle suivie pour la nomination des membres effectifs. — Est-ce l'ancienneté ou bien est-ce le mérite scientifique seul qui déterminent ce choix, ou bien les deux éléments à la fois ?

M^r le Président répond que ce sont, en général, les deux éléments à la fois.

M^r Lacquet demande la raison d'être de cette distinction entre membres effectifs et membres honoraires.

M^r le président répond que cette distinction se justifie, parce que les membres effectifs sont la cheville ouvrière de la société, ceux qui travaillent activement au but que se propose la Société et qu'il est juste de leur laisser la direction de celle-ci.

Quant à la revision de *l'art. 19*, aucune observation n'est présentée.

L'assemblée n'étant pas en nombre, le vote est remis, conformément à l'art. 34 des statuts, à une prochaine séance qui aura lieu le 11 novembre, immédiatement avant l'assemblée générale ordinaire.

Le bureau fait connaître les noms des membres proposés pour les nouvelles places de membres effectifs prévues dans la revision ; leur nomination éventuelle est remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement partiel des membres du bureau.

MM. V. van der Haeghen, vice-président, P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires, membres sortants et rééligibles, sont réélus à l'unanimité.

M^r Hubert Van Houtte, chargé de cours à l'Université de Gand, chaussée de Courtrai, 32, est admis comme membre honoraire de la Société.

M^r Frédéricq signale à l'assemblée que l'existence des arbres du Jardin botanique, est, comme le lui a fait remarquer M^r Scribe, menacée par les projets de transformation du quartier. L'orateur pense qu'il est possible de concilier cette transformation avec le respect de ces beaux arbres.

M^r Casier appuie cette motion, d'autant plus qu'il a déjà, en commission, attiré l'attention de M^r le Bourgmestre sur ce point et il en a obtenu des assurances catégoriques favorables sauf peut-être pour les arbres situés le long de la Lys C'est là qu'on établira la nouvelle écluse. Il faudra faire une emprise de sept à huit mètres qui empêchera peut-être le maintien de ces arbres. M^r Casier pense cependant que la Société ferait chose utile en insistant pour le maintien.

La question sera soumise à la prochaine assemblée générale.

M^r Hulin annonce qu'il saisira également la prochaine assemblée générale de la question du déplacement éventuel du tombeau de Viglius, dans la cathédrale St-Bavon.

La séance est levée à 7 h. 30 du soir.

Séance extraordinaire des membres effectifs du 11 novembre 1902.

La séance est ouverte à 8 h. du soir.

Présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; A. Van Werveke, trésorier-bibliothécaire et MM. A. Diegerick; A. Dutry; J. Geerts; A. Heins; L. Maeterlinck; H. Pirenne; O. Pyfferoen; R. Schoorman et F. Scribe.

M^r Nap. de Pauw s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M^r le président rappelle les propositions de revision des statuts présentées à la dernière séance; mises aux voix, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection de six membres effectifs. Sont élus en cette qualité : MM. E. Coppieters Stochove, abbé de Praterre, Ch. Gilleman, A. Siffer, V. Willem et L. Willems.

Ensuite de la revision de l'article 19 du règlement, les membres effectifs complètent le Comité directeur de la façon suivante :

Trésorier : M^r R. Schoorman;

Bibliothécaire : M^r Ch. Gilleman;

Conseillers . MM. A. Dutry, A. Heins et A. Van Werveke.

M^r Maurice De Vaere, conducteur des ponts et chaussées, digue des Blanchisseurs, 29, est admis comme membre honoraire de la Société.

La séance est levée à 8 h. 30 du soir.

Assemblée générale du 11 novembre 1902.

Algemeene vergadering van 11 November 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Analyse des publications offertes à la Société (P. BERGMANS).

III. Les Chamberlain de Belgique et d'Angleterre (A. PRAYON-VAN ZUYLEN).

IV. Waar heeft hertog Philips de Goede de gravin Jacoba van Beieren te Gent in hechtenis gehouden ? (A. VAN WERVEKE.)

V. *a*) De Leugemeete (A. VAN WERVEKE).

b) Etat actuel de la peinture et de la chapelle de la Leugemeete (A. HEINS).

VI. Un fragment du plan de Gand de 1551 (V. VANDER HAEGHEN).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier ; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Hector Balieus ; Ernest Coppieters Stochove ; Baron A. de Crombrugge ; F. De Pratere ; C. D'Hoy ; A. Diegerick ; Albert Dutry ; J. Dutry-Van Loo ; Paul Fredericq ; J. Geerts ; Ch. Gilleman ; A. Heins ; F. Ingelbrecht ; L. Janson ; Ch. Laroy ; L. Lievevrouw-Coopman ; J. Mees ; H. Pirenne ; A. Prayon van Zuylen ; O. Pyfferoen ; Edm. Sacré ; Robert Schóorman ; F. Scribe ; A. Sugg ; Aug. Van Assche ; Fl.

Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; Ch. Vanden Haute; A. Van der Mensbrugge; H. Van Houtte; C. Van Thorenburg; V. Willem et F. Willems.

I.

Communications.

M^r **le Président** porte à la connaissance des membres les décisions prises dans les séances des membres effectifs tenues le vendredi 7 novembre, à 6 heures, et le mardi 11, à 8 heures, et dont les procès verbaux sont imprimés ci-dessus.

Il est parvenu au Comité une liste de souscription pour le monument que l'on se propose d'ériger à la mémoire du poète Antoine Clesse. Ceux des membres de la Société qui désirent adhérer à cette manifestation, peuvent envoyer leur souscription, avant le 10 décembre, à M^r E. Dubois.

M^r **Paul Fredericq**. Ik heb aan den Heer Voorzitter gevraagd nu, bij den aanvang der zitting, een woordje te mogen plaatsen, omdat ik het overige dezer bijeenkomst niet zal kunnen bijwonen.

In de laatste zitting der werkende leden heb ik de gelegenheid gehad de vergadering opmerkzaam te maken op het lot dat de prachtige boomen der voormalige abdij van Baudeloo bedreigt. De schoone en aloude tuinen dier abdij zijn gedeeltelijk begrepen in het aflijningsplan van het aldaar nieuw ontworpen kwartier. Eene kaai langs den oever der Lei, alsook verscheidene nieuwe straten, zouden, volgens dit plan, recht door den tegenwoordigen Kruidtuin getrokken worden. Nochtans is dit park een der schoonste openbare wandelingen onzer stad en het ware oprecht betreurenswaardig het te zien verdwijnen. Terwijl men zich, sedert twintig jaar, te Gent groote kosten en uitgaven getroost om nieuwe openbare tuinen en een groot nieuw park der

Citadel te stichten, zou men nu, indien het huidig ontwerp ten uitvoere wierd gebracht, een allerschoonste reeds bestaande park met prachtige aloude boomen willen verwoesten?

Ik denk dat het in de bevoegdheid valt der maatschappij zich bij dringendheid met deze kwestie onledig te houden.

Wel is waar zal men opwerpen dat de aflijningplans vervaardigd en goedgekeurd zijn. Maar laat mij herinneren dat het zoo ook gesteld was met de Achtersikkel. De plans waren daar ook gemaakt en men aanzag het optrekken van het gebouw, dat de Achtersikkel op nieuw en voor altijd onzichtbaar moest maken, als onwederroepelijk beslist. En toch, dank aan onze tusschenkomst, is de Achtersikkel gered geweest en zien wij nu dit bouwkundig juweeltje de bewondering van alle vreemdelingen verwekken.

Dit voorbeeld moet ons aanmoedigen om het bedreigde Baudeloo's park nog niet prijs te geven. Het ware oprecht te schandelijk zulke schoone boomen domweg te doen verdwijnen onder voorwendsel aldaar nieuwe straten te maken. (*Goedkeuring*)

Ik stel dus voor eene commissie te benoemen en te handelen zooals wij gehandeld hebben voor de Achtersikkel.

M^r Scribe. J'appuie la motion de M^r Fredericq

M^r P. Fredericq. Ik moet er nog bijvoegen dat het de heer Scribe is die het eerste denkbeeld gehad heeft van het voorstel dat ik daar zoeven kom te doen, zooals ik het verklaard heb in de zitting der werkende leden. Heden had ik vergeten het te doen, maar ik ben gelukkig dit verzuim dadelijk te herstellen.

Ik geloof ook dat den heer Voorzitter van rechtswege deel moet maken van die commissie. (*Goedkeuring.*)

M^r le Président. Je suis à votre disposition.

Le comité de défense des arbres de Baudeloo est composé de MM. J. Casier, De Muynck, De Neffe, A. Dutry, F. Scribe, A. Siffer, chanoine Vanden Gheyne et V. Willem.

M^r G. Hulin. Messieurs, si je me permets de soulever une question qui n'est pas à l'ordre du jour, c'est parce que je crois

qu'il y a, en l'espèce, une véritable urgence, et que nous devons saisir l'opinion publique tout de suite.

Beaucoup de personnes, en effet, ne se doutent pas de ce qui se projette en ce moment à St-Bavon. Vous en avez tous souvenance, Messieurs, nous avons été quelques-uns à combattre énergiquement pour le maintien de la chapelle du St-Sépulcre adossée au chœur de St-Bavon, non pas seulement pour l'amour de la chapelle elle-même, mais surtout à cause des conséquences que nous entrevoyons. Ces conséquences sont en train de se produire. L'éveil m'a été donné avant les vacances par un article de journal d'apparence inoffensive et que beaucoup auront lu sans saisir toute sa portée. Il y était dit qu'à la suite de la démolition de l' « Heilig graf » actuel, le St-Sépulcre serait logé dans le petit bâtiment gothique qui se trouve à côté du transept et qui contient actuellement l'escalier de la crypte. Celui-ci serait supprimé, et on *rétablirait l'ancien escalier*. Or, savez-vous, Messieurs, ce que cela signifie? — Cela signifie qu'on démolira le tombeau de Viglius, qui a été enterré à la place de cet ancien escalier! — Or, s'il est une chapelle à St-Bavon qui ait un caractère vénérable et historique, c'est bien la chapelle de Viglius d'Aytta.

Certes, les tombeaux de St-Bavon ne peuvent pour l'importance historique être comparés à ceux de Westminster, mais les personnages qui reposent à St-Bavon intéressent pourtant notre histoire, et, parmi eux, Viglius d'Aytta n'est pas l'un des moindres.

Violer le tombeau de Viglius est donc déplorable au point de vue artistique, et sacrilège au point de vue historique. Je ne rappellerai pas son grand rôle dans les événements du XVI^e siècle. Disons seulement que son nom est directement lié à l'histoire de la cathédrale. C'est à son époque que se fit la transformation de l'église St-Bavon en cathédrale. Il fut le prévôt mitré du chapitre nouveau et les évêques qui l'ont suivi ont été ses héritiers directs.

Il y a donc, au point de vue de l'histoire de St-Bavon, un intérêt de premier ordre au maintien de cette sépulture qui n'est

pas beaucoup plus récente que le transept lui-même. C'est à cette époque, à la suite des transformations exécutées à l'église, que le tombeau a été construit.

Toutes les personnes auxquelles j'ai parlé de ce projet l'ont trouvé monstrueux.

Il est bon de savoir que, d'après mes informations, prises à bonne source, l'initiative de cet acte de vandalisme ne provient nullement du conseil de fabrique. On s'est trouvé ici dans la même situation que partout en Belgique. Des villes comme des villages, on arrache toutes les œuvres d'art décoratif du XVII^e et XVIII^e siècle. Il s'en est formé un véritable commerce d'exportation vers Paris. On cite un acteur connu qui a meublé sa maison avec les belles boiseries de nos églises. Il est bon que l'on sache que tout cela se fait avec la complicité de la Commission royale des monuments, sinon sur son initiative directe. Pour satisfaire l'amour d'uniformité qui hante certains cerveaux d'architectes, ou pour fournir des débouchés à certains fabricants de gothique XX^e siècle, les monuments les plus respectables sont ravagés, mis à sac. Cela se fait d'un trait de plume, comme on biffe un mot sur le papier.

Nous nous réservons de revenir sur ces faits avec plus d'énergie dans une séance ultérieure. (*Marques d'approbation.*)

M^r A. Van Assche. Je regrette qu'on vous ait induit en erreur.

M^r G. Hulin. J'en serais enchanté.

M^r A. Van Assche. Il n'y a rien de vrai dans ce qu'on vous a dit. Qui est-ce qui oserait songer à détruire le tombeau de Viglius ?

M^r le Président. On renonce donc au second escalier, M^r Van Assche ?

M^r A. Van Assche. On ne peut pas faire là un second escalier, puisque le tombeau s'y trouve.

M. le Président. Vous nous donnez donc l'assurance formelle, M^r Van Assche, que l'escalier du côté de la sacristie sera

maintenu et qu'il ne sera pas question de faire un second escalier à droite. C'est sur ce point que la Commission royale des monuments a été consultée il y a quelques mois, et qu'elle s'est rendue à St-Bavon pour trancher la question.

M^r A. Van Assche. On ne touchera pas au tombeau de Viglius.

M^r le Président. Pouvons-nous acter qu'on abandonne le projet du second escalier et qu'il n'y aura qu'un escalier, celui du côté de la sacristie ?

M^r A. Van Assche. Il n'y aura qu'un seul escalier, du côté gauche.

M^r le Président. Nous pouvons donc être rassurés, puisqu'on nous déclare que le projet annoncé, émanant de la Commission royale des monuments, est retiré.

M^r A. Van Assche. C'était un rêve. (*Rires.*)

M^r le Président. Soit, mais un rêve sur le papier alors. (*Nouveaux rires.*)

M^r G. Hulin. On m'accusera maintenant de grande légèreté. Heureusement je n'ai pas rêvé tout seul : Le petit dialogue qui vient d'avoir lieu entre M^r le Président et M^r Van Assche prouve que j'ai eu tout au moins un compagnon d'hallucination.

Je suis enchanté d'entendre M^r Van Assche nous donner l'assurance formelle qu'il ne sera touché d'aucune façon au tombeau de Viglius.

M^r Van Biesbroeck. J'étais présent lors de la visite de la Commission des monuments, mais je n'ai pas entendu la décision de la commission, n'ayant été là que comme membre correspondant.

M^r le Président. Vous avez vu le plan.

M^r Van Biesbroeck. Je n'ai pas vu qu'il ait été question de déplacer le tombeau de Viglius. Ce que je sais, c'est que plus d'une fois, en commission provinciale, j'ai dû faire des représentations quand il fut question de déplacer le tombeau de Viglius. On voulait le déplacer parce qu'il cachait l'arcade et qu'on désirait dégager celle-ci.

M^r A. Van Assche. D'un côté seulement.

M^r Van Biesbroeck. Consentez alors à laisser le tombeau de Viglius en place.

M^r A. Van Assche. Si j'avais su qu'on aurait discuté cette question, j'aurais apporté les plans.

M^r le Président. Nous savons bien, Monsieur Van Assche, que vous n'êtes pas toute la Commission des monuments. La question n'est pas de savoir si l'on va déplacer le tombeau de Viglius ou si l'on va construire un tombeau beaucoup plus beau. La question est celle-ci : Le tombeau restera-t-il là où il se trouve, oui ou non ?

M^r A. Van Assche. Il restera en place.

M^r le Président. Bien ! L'escalier actuel doit disparaître. Est-ce qu'on va se contenter de l'escalier qui se trouve du côté de la petite sacristie, c'est-à-dire à gauche, ou bien va-t-on faire, comme l'indique le projet que nous avons vu de nos yeux, un second escalier aux environs du corps de Viglius, de manière à passer sous le corps, ou au-dessus du corps ?

M^r G. Hulin. Ou à travers !

M^r A. Van Assche. Non ! il n'y aura qu'un seul escalier.

M^r le Président. Dès lors, toutes nos craintes sont dissipées. L'escalier du côté de la sacristie est une entrée absolument convenable qui permet l'accès facile de la crypte. Seulement, au lieu d'aller à droite on ira à gauche. Tandis que si l'on adoptait le double escalier projeté par la Commission royale des monuments, il faudrait alors nécessairement aménager le second escalier dans l'arcade où repose Viglius. Nous pouvons donc nous réjouir de ce que ce projet soit abandonné.

M^r Van Biesbroeck. Est-ce que le tombeau ainsi que le monument qui le surmonte et qui cache l'arcade resteront en place ?

M^r le Président. Oui, cela n'aurait disparu que dans le cas où l'escalier de droite aurait été placé.

M^r Albert Dutry. Il a été question, dans le temps, de faire disparaître le monument. J'ai écrit, à ce sujet, il y a quelques

années, un article et je me souviens qu'il était question alors de l'arcade. C'était l'époque à laquelle on voulait aussi enlever les marbres et, non seulement les tombeaux mais également les monuments.

Je suis heureux que cette discussion vienne d'avoir lieu, car on en a toujours mortellement voulu, dans certains milieux, à ce pauvre Viglius et à son tombeau.

M^r **A. Van Assche**. Pas la Commission des monuments.

M^r **Albert Dutry**. Si ! si ! c'était la Commission des monuments. (*Rires.*)

M^r **Arm. Heins**. Il serait intéressant de voir les plans de ce qu'on va faire à St-Bavon.

M^r Hulin disait tantôt qu'il ne regrettait pas trop la chapelle de l'Heilig Graf.

M^r **G. Hulin**. Pardon ! je la regrette beaucoup.

M^r **A. Heins**. Tant mieux ! La chapelle de l'Heilig Graf est, en effet, aussi belle, quoique ne datant que du XVIII^e siècle, que tout ce qu'on pourrait mettre à la place. C'est un artiste, probablement croyant, du XVIII^e siècle qui l'a conçue, et son œuvre mérite votre respect comme le nôtre. (*Bravos !*)

M^r **F. Scribe**. N'y aurait-il pas lieu de manifester notre désir de voir maintenir cette chapelle ?

M^r **A. Heins**. Pourquoi pas ? Elle existe encore. Qu'on la laisse où elle se trouve. J'en fais la proposition formelle et j'espère que lorsque nous aurons exprimé ce désir, on ne fera pas comme pour le Pakhuis qu'on s'est mis à démolir le lendemain même du jour où nous avions demandé de le maintenir.

M^r **G. Hulin**. Je m'associe à la proposition.

M^r **Arm. Heins**. Il n'est pas trop tard.

M^r **A. Van Assche**. L'entreprise est adjugée.

M^r **Arm. Heins**. Peu nous importe ! Je ne connais pas les entreprises, je ne connais que les monuments.

M^r **Van Biesbroeck**. Lorsque la question du maintien de cette chapelle a été agitée dans les commissions dont je fais par-

tie, j'ai émis l'avis que ce maintien ne s'imposait pas, attendu qu'il y a une seconde chapelle du St-Sépulcre de l'autre côté de l'église. Cette seconde chapelle est même beaucoup mieux encadrée que celle qu'on se propose de faire disparaître. Lorsque j'ai voté le maintien du Mammelokker, on m'a objecté ce vote comme une contradiction avec celui que j'avais émis à propos de la chapelle en question. Vous voyez qu'il n'y avait cependant aucune inconséquence : le Mammelokker est un exemplaire unique, tandis que la chapelle avait son double, du côté opposé de l'église.

Mr Arm. Heins. S'il est absurde de la maintenir d'un côté, il est tout aussi absurde de la maintenir de l'autre côté. Si la disparition d'une de ces chapelles n'avait pas été décidée, la question de la démolition ou du déplacement du tombeau de Viglius n'aurait même pas dû être soulevée. C'est ainsi qu'une suppression en entraîne une autre et que, peu à peu, on arrive à bouleverser le tout.

Mr Paul Fredericq. Ik moet hier een voorbehoud maken.

Mijns dunkens dient, in soortgelijke zaken, ieder geval op zich zelve onderzocht te worden en er bestaan hier geene algemeene regels waarop men zich zou kunnen steunen om dit of dat te beslissen.

Ik geloof, voor wat mij aangaat, dat de kapel van het Heilig Graf niet als eene versiersel van den gevel van St-Baafs mag aanzien worden. Daarenboven mag men niet vergeten, dat een deel der onderkerk door dit XVIII^e eeuwsch gebouw weggedoken wordt. En, nochtans, levert die onderkerk, ongetwijfeld meer belang op dan dit klein, bijna modern, gebouw.

Ik zie er zooveel te minder bezwaar in deze kapel te laten verdwijnen dat hare voornaamste gevel (het eenig gedeelte van waarde in den ganschen bouw) gemakkelijk weder opgebouwd kan worden in het museum der oude abdij van St-Baafs.

Mr A. Van Werveke. Dat zal gedaan worden.

Mr P. Fredericq. In beginsel, Mijnheeren, ben ik een tegenkanter van alle afbraak. Men is eerbied verschuldigd aan de

monumenten, welke ons uit de verleden eeuwen overgebleven zijn en zooals zij tot ons gekomen zijn, met hunne aanwassen en bijvoegsels. Maar, in het huidig geval, schijnt het mij nochtans, dat het behoud dier kapel niet meer nut of belang oplevert dan het behouden der huisjes die rond en tegen het 'sGravenkasteel waren gebouwd en die men noodzakelijkerwijze heeft moeten afbreken om den zoo belangrijken ringmuur bloot te leggen.

M^r Victor van der Haeghen. En commission locale des monuments, on a exposé les raisons pour et contre la démolition et l'on a décidé celle-ci par la raison que vient d'exposer M^r Fredericq, c'est-à-dire parce que la chapelle cache une partie importante de la crypte. C'est à regret qu'on a décidé la disparition, mais je viens de vous en dire le motif déterminant.

M^r A. Heins. Force nous est donc de nous incliner.

M^r le Président. M^r Heins désire-t-il qu'on vote sur sa proposition ? Les commissions locale, provinciale et royale sont d'accord.

M^r A. Heins. Je n'insiste pas. J'avais à cœur de dire quelques mots qui seront actés.

II.

Analyse des publications offertes à la Société.

M^r Paul Bergmans. Messieurs,

M^r le chanoine Van den Gheyn a bien voulu gratifier notre bibliothèque d'un exemplaire de sa monographie : *La Cathédrale St-Bavon à Gand* (Haarlem, H. Kleinmann et C^{ie}, 1902; in fol., 12 ff. de texte et 18 planches en phototypie). Vous connaissez tous cette superbe publication, où notre érudit président a décrit *con amore* notre belle cathédrale et les œuvres d'art

qu'elle possède et qui en font un véritable musée. Aussi n'ai-je pas besoin d'insister sur la valeur du texte, qui précise des dates importantes et nous apporte plusieurs renseignements inédits, — ni sur la beauté des planches, encore que le photographe n'eût pas, à mon avis, dû prendre ses clichés en hiver.

Je me bornerai donc à des remerciements chaleureux et sincères.

En remerciant M^r le chanoine Vanden Gheyn de son présent généreux, je suis certain d'être votre interprète, et je crois également exprimer vos sentiments en le félicitant d'avoir produit une œuvre qui permet d'étudier d'une façon approfondie l'église St-Bavon et fait apprécier à sa juste valeur un des plus intéressants monuments de notre pays. (*Applaudissements.*)

* * *

« Le pays rhénan est riche en souvenirs historiques et en trésors d'art, la nature y étale sa grandeur et ses grâces de la chute de Schaffouse jusqu'à la mer ; fleuve admirable, le Rhin voit les rocs abrupts à sa naissance ; les collines verdoyantes et les plaines couvertes de moissons l'accompagnent jusqu'à sa disparition dans l'océan. A proximité de la frontière hollandaise, le fleuve arrose une contrée trop peu connue de nos compatriotes et qui correspond, à peu près, à l'ancien duché de Clèves ; pas de grandes villes, mais d'intéressantes et pittoresques localités, fières de leur passé, fières surtout de leurs monuments et de leurs remarquables œuvres d'art : ce sont Clèves, Emmerich, Hoch Elten, Calcar, Xanten, Kempen, Goch, Geldern et bien d'autres. Plusieurs ne sont accessibles qu'en voiture ; le chemin de fer semble les dédaigner. Si certaines villes en souffrent pour leur prospérité commerciale, elles doivent sans doute à ce dédain leur aspect pittoresque et particulièrement attirant. »

C'est en ces termes que M^r Joseph Casier commence sa description de Clèves, de Calcar et de Xanten, dont il fait ressortir

tir l'intérêt tant au point de vue des beautés du paysage, que des richesses artistiques. Les superbes photographies qui illustrent sa prose alerte ne contribuent pas peu à éveiller en nous le désir de parcourir cette région, et de goûter, après lui, les impressions d'art qu'il a ressenties et qu'il a su si bien exprimer dans sa jolie plaquette *Au Pays Rhénan* (Bruxelles, Em. Bruylant, 1902; in 8°, 37 pp. av. pll. et figg.).

*
* *

C'est des premiers bégaiements de notre art que s'occupe M^r L. Maeterlinck dans ses *Origines de notre art national* (Anvers, imp. V^o De Backer, 1902; in 8°, 21 pp. av. figg.). Comparant les enluminures de nos plus anciens manuscrits aux objets de fouilles recueillis dans notre pays, il essaye d'établir que ceux-ci avaient exercé une influence sur celles-là, et que notre art national, jusqu'à la fin du moyen-âge, n'est pas une dégénérescence de l'esthétique romaine, dont il faut d'ailleurs tenir compte, mais la continuation et le perfectionnement des formules artistiques des peuples barbares dont nous sommes issus. Cette thèse a donné lieu, au sein de l'Académie royale d'archéologie, à un débat intéressant à la suite duquel M^r Maeterlinck a publié une seconde note, sous le même titre (Anvers, V^o De Backer, 1902; in 8°, 10 pp.). Ces travaux préliminaires nous font désirer la prochaine publication de l'œuvre définitive que notre confrère nous annonce sur ce sujet.

M^r Maeterlinck nous a également envoyé une notice sur *Rogier Vander Weyden*, extraite des bulletins de l'Académie royale flamande (Gand, A. Siffer, 1902; in 8°, 19 pp.), et où il résume les travaux qu'il a publiés antérieurement pour démontrer que le maître, bien que Tournaisien de naissance, est Flamand d'origine, et qu'il faut conserver à son nom sa forme néerlandaise. Dans son élogieux rapport sur le travail de M^r Maeterlinck, nous remarquons que M^r Van Even conteste l'attribution

à Vander Weyden des peintures murales récemment découvertes dans l'église Saint-Pierre à Louvain. Vous vous souvenez que M^r Hulin avait lancé et défendu cette attribution dans la *Petite revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre* (nov.-déc. 1901). Il est vivement à désirer que l'éminent archiviste de Louvain veuille bien faire connaître les raisons qui lui font attribuer ces peintures à Hubert Steurbout, car rien de ce qui concerne l'histoire de la peinture flamande ne saurait nous laisser indifférents, surtout au lendemain de cette admirable exposition brugeoise des Primitifs.

Au sujet de cette exposition, nous avons reçu de M^r P. Wytsman une brochure écrite, nous laissons la parole à l'auteur, afin « de rendre hommage à des initiatives aussi louables que méritoires, dont le souvenir semble s'être effacé ». C'est un document dont devra tenir compte celui qui voudra un jour retracer la genèse de l'exposition (*A propos de l'exposition d'œuvres des écoles primitives de peinture en Belgique et aux Pays-Bas, à Bruges, par P. Wytsman. Bruxelles, imp. V. Verteneuil, 1902 ; in 8°, 12 pp.*).

*
* *

MM. Ch. Gilleman et A. Van Werveke ont traité un curieux chapitre de la *Numismatique gantoise* dans les *Médailles frappées par ordre du magistrat de 1580 à 1717* (Bruxelles, J. Goemaere, 1902 ; in 8°, 108 pp. et 4 pll.). Ce travail, vous le savez, a été couronné par la Société belge de numismatique.

La première médaille dont le magistrat de Gand décida la frappe, est celle qui fut offerte lors de son arrivée aux Pays-Bas en 1581, au duc François d'Anjou accueilli comme comte par les Flamands révoltés contre Philippe II ; elle est attribuée à Conrad Bloc. L'année 1581 est celle de la réouverture de l'atelier monétaire gantois fermé depuis 1491, et qui ne travailla, d'ail-

leurs, que jusqu'en 1584; les médailles (1) qui en sortirent pendant ces quatre années ne sont guère connues que par des mentions d'archives. Trois quarts de siècle s'écoulent alors avant que l'on rencontre une pièce gantoise : en 1660, la Ville commémore la signature du traité des Pyrénées par une médaille commandée à l'orfèvre anversois Philippe Roettiers, qui fut la souche de plusieurs générations d'artistes. Dès lors, les médailles se suivent assez rapidement : en 1680, on en frappe à l'occasion du mariage de Charles II d'Espagne avec Marie-Louise d'Orléans; en 1689, à l'occasion des fiançailles de Charles, devenu veuf, avec Marie-Anne de Neubourg, — le dessin de cette pièce est dû à la collaboration du peintre Jean Van Cleef et de l'orfèvre Lenoir —; en 1698, pour célébrer le traité de Ryswyck; en 1701, pour fêter les noces de Philippe V et de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie; en 1708, pour fêter celles de Charles III et d'Elisabeth de Brunswick; enfin, en 1717, pour consacrer le souvenir de l'inauguration de Charles VI comme comte de Flandre.

Les magistrats et fonctionnaires s'octroyaient à eux-mêmes, avec la plus grande libéralité, ces médailles dont les frais considérables étaient payés par la caisse communale, à l'instar des repas, des habits, des gratifications de tout genre que les magistrats avaient également coutume de s'offrir. La dépense finit par être si élevée que l'autorité supérieure fut obligée de la supprimer purement et simplement. On lit dans le règlement de Gand de 1734 :

« Touchant la présentation des Vins, Dons, Repas, et autres dépenses que l'on fait à la charge de la ville.

Art. CII.

Ne sera aussi plus permis auxdits Echevins de se faire des présents de médailles ou sommes d'argent pour la naissance

(1) On se souvient que les monnaies sorties de l'atelier gantois pendant cette période ont été étudiées ci-même par M^r A. Diegerick (*Bulletin*, t. VIII, 1900, pp. 107-121).

dés princes, leurs mariages, victoires remportées, traités de paix et autres prétextes de semblable nature. »

Nos confrères ne se sont pas bornés à décrire les médailles que je viens de citer d'après les exemplaires conservés dans les cabinets numismatiques de Gand et de Bruxelles. Grâce aux documents qu'ils ont trouvés aux archives communales et ailleurs, ils ont pu fournir sur elles des détails nombreux et précis, indiquer leurs auteurs, leur nombre et leur prix, voire même la liste de leurs destinataires. L'histoire de ces souvenirs métalliques devient ainsi une contribution à l'histoire intime, parfois bien piquante, des événements commémorés. Nous félicitons cordialement MM. Gilleman et Van Werveke du résultat auquel ils sont arrivés et nous espérons qu'ils continueront leurs utiles recherches sur la numismatique gantoise, si peu connue jusqu'à présent.

* *

Sous le titre de *Rectification à Van Loon*, M^r R. Richebé a fait paraître dans la *Revue belge de numismatique* une note qu'il nous adresse à part, et où il montre que deux médailles de la famille de Croonendael, publiées dans le tome II de l'ouvrage de Van Loon comme se rapportant la première à Henri de Croonendael père, la seconde à Henri de Croonendael fils, doivent représenter toutes deux ce dernier, et non le père, comme l'avait dit Pinchart.

* *

En terminant, Messieurs, il me reste à vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu prêter, pendant deux ans, aux analyses des ouvrages offerts à notre bibliothèque. Ce compte-rendu sera, en effet, le dernier que je vous ferai, et j'abandonne avec d'autant moins de regrets cette tâche que je puis la remettre entre les mains d'un confrère qui est à la fois un ami : M^r Gilleman, notre nouveau bibliothécaire. (*Applaud.*)

M^r le Président. Je devrais adresser des félicitations à M^r Bergmans, mais vos applaudissemens lui ont déjà montré avec quel intérêt nous avons comme toujours suivi ses analyses.

Je crois qu'en prenant congé de nous, du moins comme analyste de nos publications, M^r Bergmans voudra bien accepter nos sincères remerciemens pour le zèle dont il a fait preuve pendant les deux années qu'il a rempli ces délicates fonctions. Il aura donné à son successeur des modèles du genre. (*Applaudissemens.*)

III.

Belgische en Engelsche Chamberlain's.

M^r Prayon-van Zuylen deelt, onder dezen titel, eene studie mede, waarin hij vaststelt, dat de beruchte minister Josef Chamberlain in geene verwantschap staat met de adellijke familie Camberlijn, welke vroeger in Vlaanderen bestond. Deze verwantschap was eene veronderstelling van den heer Prosper Claeys, vooruitgezet in eene bijdrage over de Camberlijn's, onlangs in een Gentsch dagblad gedrukt. In zijne mededeeling geeft M^r Prayon-van Zuylen breedvoerige inlichtingen over de Chamberlain's, die in England bestaan, over de beteekenis en de etymologie van het woord Chamberlain, dat niet te zoeken is in het Fransche *chambellan*. Hij komt tot het besluit dat de familie Chamberlain, die zich in de XVI^e eeuw in Vlaanderen gevestigd heeft, van Iersche afkomst moest zijn. (*Toejuichingen.*)

M^r le Président. Nous remercions M^r Prayon de son intéressante communication.

Le n^o IV de l'ordre du jour est remis à la prochaine séance.

V.

De Leugemeete.

De heer **A. Van Werveke** kondigt aan, dat het *Oorkondenboek* van de *Leugemeete* (*Godshuis van Sint-Jan en*

Sint-Pauwel) door den heer Baron J.-B. Bethune en hem bezorgd op last van de *Maatschappij der Vlaamsche Bibliophilen*, weldra zal verschijnen. Hij leest de inleiding van het werk, die een overzicht geeft van het ontstaan, de bestemming, het bestuur, den naam en de geschiedenis van de liefdadige stichting. Hij wijst er op dat, zoo het *Oorkondenboek* geen bevestiging geeft van het bestaan van andere burgerlijke muurschilderingen dan de afbeelding van graven van Vlaanderen, het ook niets bevat nopens de godsdienstige afbeeldingen, welke men heeft teruggevonden, en die nochtans door niemand als valsch werden aanzien. De eenige voorstelling, waarover wij stellig bericht hebben, is nu juist ook een burgerlijke, en dat is van groot gewicht. Hij houdt de muurschilderingen voor werk uit de XIV^{de} eeuw, en, in allen gevalle, voor echt. (*Toejuichingen.*)

M^r **A. Heins**. Les résultats des recherches d'archives que vient de nous faire connaître M^r Van Werveke sont très intéressants et ils confirment notamment le caractère d'authenticité de ces peintures.

Le propriétaire de l'ancienne chapelle, ayant l'intention de vendre cet immeuble, s'est adressé à un membre de la commission locale des monuments, lequel a cru devoir en saisir ses collègues. La commission a donc délégué MM^{rs} Hulin, Lacquet, Willem et moi-même. Nous avons examiné longuement les murs de la chapelle et nous avons eu le regret de constater qu'il reste bien peu de chose de ces peintures. MM^{rs} Hulin et Willem se proposent de photographier ces restes. On distingue encore les pieds de la théorie de soldats précédée de trompettes (on en voit les restes ainsi que d'une tête) et marchant vers la droite, il y a lieu de constater ici que le dessin de ces pieds, de ces jambes, est très nerveux, plus correct que ne le donne le calque de M^r Béthune et que c'est probablement à la difficulté du collage des morceaux de papier à calquer que l'on doit attribuer de véritables déformations que l'original ne présente pas. Puis, quelques

traces peu claires d'ailleurs, de l'arbre de Jessé, et, enfin, quelques fragments de l'histoire de saint Jean ainsi que des restes relativement importants du torse de saint Paul. Les murs, comme vous pouvez le penser, sont très humides et très endommagés par les tonneaux.

Je crois que nous ne pourrions guère insister pour l'acquisition de l'immeuble au point de vue de l'importance qu'auraient encore les fresques. Mais, nous pouvons demander l'enlèvement des parties qui présentent encore quelque intérêt, ne fût-ce que pour posséder et conserver un souvenir authentique et matériel de ce qu'il y a eu sur ces murs.

Ces peintures ayant disparu, reste la question de savoir si l'architecture de cette chapelle n'est pas chose plus importante que ces fresques qui la décoraient. La chapelle date de 1324, déclare M^r Van Werveke. Cela corrobore les discussions qui ont eu lieu ici à propos du *Goedendag*. Il y a là des morceaux d'architecture d'une réelle importance. Et l'on peut même affirmer qu'on ne connaît pas à Gand de pendant à certains restes qui se trouvent là, notamment les niches, les trumeaux, la colonne de style tournaisien de très belle forme. Le pavement en rosace également est intéressant.

Il nous a donc paru qu'il y a des motifs pour qu'une commission spéciale d'architectes s'en occupe. Cette commission a été formée et elle donnera son opinion sur la valeur architecturale de l'édifice.

A mon avis, pour le cas où l'on n'acquerrait pas la chapelle, on devrait, tout au moins, s'efforcer de conserver les quelques détails des fresques que je viens d'énumérer, ainsi que la plus grande partie possible des restes d'architecture en les transportant au musée lapidaire. (*Adhésion.*)

M^r le **Président**. La question de la *Leugemeete* a soulevé, dans le sein de la Société d'archéologie et ailleurs, des débats quasi homériques. Par conséquent, tout ce qui intéresse cette fameuse chapelle est, je crois, de nature à exciter notre attention.

Nous avons donc à remercier, d'abord M^r Van Werveke des détails historiques qu'il nous a donnés, puis, M^r Heins du concours qu'il a prêté à la Commission spéciale chargée de l'examen des fresques, ainsi que de la part qu'il prendra au travail de la Commission qui étudiera le bâtiment au point de vue architectural.

Une observation personnelle maintenant sur un point de l'étude de M^r Van Werveke. Si l'on semble d'accord aujourd'hui pour reporter l'âge de la chapelle à la première moitié du XIV^e siècle, on a semblé dire toutefois que des détails architecturaux accusaient le milieu ou la fin du XIII^e siècle.

Les archives consultées par M^r Van Werveke parlent-elles de la date de la construction ? Ou bien, ces archives nous disent-elles seulement qu'à la date citée, il y avait à cet endroit une chapelle-hospice dédiée à SS. Jean et Paul.

La question de la date ne serait pas résolue au moyen des archives, si celles-ci n'indiquent pas formellement la date de la *construction*.

Cet édifice, en effet, peut avoir servi à différents autres usages, avant d'avoir été converti en hospice ou en chapelle.

Par conséquent, les détails très intéressants que vient de nous donner M^r Van Werveke ne me semblent pas terminer le débat quant à l'âge de l'édifice.

Un architecte très compétent a déclaré ici même que la colonne, dont l'âge paraissait indiscutable, était une colonne de remploi. Or, les sondages faits tout récemment et les photographies prises alors, prouvent que cette colonne n'a pas pu être une colonne de remploi. La fissure constatée dans la voûte provient, en effet, d'une toute autre cause que celle indiquée dans le rapport fait il y a quelques années, lors de l'enquête à laquelle ont pris part des architectes, même étrangers à la ville de Gand.

Je demande donc à M^r Van Werveke si les archives consultées parlent de la *construction* de la chapelle.

M^r **A. Heins**. Elles parlent seulement de la fondation (*gesticht*) et de la consécration.

M^r le Président. Cela ne prouve rien. La consécration se faisait parfois un siècle après la construction.

M^r A. Van Assche. La colonne est évidemment du XIII^e siècle.

M^r le Président. Sur ce point l'on est d'accord.

M^r Van Werveke. En est-on si sûr ?

M^r A. Heins. Dans les morceaux de peinture il y a des détails d'ornementation qui me rappellent étonnamment d'autres morceaux qui sont incontestablement du XIII^e siècle.

Les études d'archives ont certainement leur importance, mais les peintures indiquent bien qu'elles pourraient être du XIII^e siècle.

M^r Van Werveke. Men vraagt mij of die kapel wel van de XIV^e eeuw dagteekent. Daar kan ik geen stellig antwoord op geven. Ik heb gezegd dat de schepenen der stad Gent den 9 Maart 1316 verklaren, dat vele poorters « een huus hebben begonnen stichten an de Waelbrugge. »

Dus, een godshuis is daar gesticht geworden dat zich langzamerhand uitgebreid heeft.

Mijns dunkens is het, bij gevolg, zeer logisch aan te nemen dat er geen kapel bestond, zoolang men het tegenovergestelde niet kan bewijzen.

M^r A. Heins. N'est-ce pas une chapelle dont on aurait fait une maison hospitalière ?

M^r Van Werveke. Een huis wil hier beteekenen een gasthuis. « Men is begonnen te stichten » zeggen de oorkonden.

M^r A. Heins. D'accord.

M^r le Président L'édifice existait, mais l'hospice n'était pas encore fondé. Voilà comment on pourrait aussi interpréter le texte.

Je demande donc si les archives excluent cette hypothèse, à savoir, qu'antérieurement à l'hospice fondé en 1316, il n'y avait à cet endroit aucun bâtiment existant.

M^r Van Werveke. Neen, ten ware die tekst van 1316. Deze spreekt van de stichting van het gasthuis en in 1324 geeft men de toelating om er de Mis te mogen doen.

Indien de kapel bestond voor 1316, waarom zou men die toelating slechts 8 jaar later hebben gegeven ?

M^r le Président. Dat bewijst niets. Heden nog geeft men soms die toelating slechts eenige jaren later.

M^r A. Heins. M^r Van Assche a des doutes. Il voudrait envisager toute la chapelle comme étant du XIV^e siècle, mais alors la colonne du XIII^e siècle devrait être considérée comme une colonne de rempli.

Je me demande, quant à moi, si ce n'est pas au moment où la chapelle a subi la transformation consistant à supprimer le mur plein qui la séparait de l'annexe, qu'on a fait usage de cette colonne pour soutenir, dès lors, les ogives; cette double baie donnant ainsi accès à une sorte de chambre où se trouvaient probablement des malades ou impotents pendant les offices.

M^r G. Hulin. L'impression qui se dégage, pour moi, des documents que vient de nous communiquer M^r Van Werveke, paraît bien indiquer que, sauf une hypothèse sur laquelle je reviendrai tantôt, déjà, en 1316, un hospice était en voie d'édification. Il peut donc avoir été commencé cinq ou six ans avant, et, par conséquent, le commencement de la fondation de l'hospice est un peu antérieur à l'année 1316.

D'autre part, on peut considérer qu'en 1334 la chapelle existait complètement car l'institution d'un chapelain permanent, en cette année, suppose l'existence d'une chapelle.

Certainement les textes ne sont pas absolument explicites, mais nous pouvons comparer ce qui s'est passé ici à ce qui existait ailleurs.

Lorsque l'autorisation de célébrer provisoirement la messe dans cette chapelle, en 1334, a été accordée, nous pouvons considérer que, à cette époque, la chapelle était déjà construite au moins pour la plus grande partie.

Par conséquent, si elle a été construite en vue des besoins de l'hospice, elle doit dater des environs de cette époque, de 1316 à 1334.

Mais, il y a une autre hypothèse possible. On vient de nous dire que l'annexe, qui se trouve ajoutée à cette chapelle et à laquelle on a accès par deux aies séparées par une colonne, devait contenir des lits. Cela me paraît excessivement anormal. Je ne crois pas qu'il y ait un exemple d'hospice dans lequel on se serve ainsi de la chapelle comme d'une chambre à loger. Je crois, au contraire, qu'on aurait séparé le dortoir de la chapelle si le mur n'avait pas existé.

A quoi aurait pu avoir servi l'annexe? Elle pourrait avoir servi de chapelle sépulcrale pour de grands personnages. S'il y a eu là un tombeau, il est probable que des fouilles dans le sol en feraient retrouver les restes. Et, la confirmation de cette hypothèse permettrait de considérer la chapelle comme plus ancienne que l'hospice.

Cela ne serait pas sans précédent. Chacun sait que le même cas s'est présenté à Bruzes.

Je crois donc que la question de l'âge devrait être éclairée par des fouilles.

M^r A. Heins. Il existe aussi à Eyne une chapelle funéraire des Landas, accolée à l'église.

M^r A. Van Werveke. Sprekende van de arme pelgrims, die in het godshuis nachtverblijf kregen, heb ik gezegd: « Daar-toe was eene groote slaapkamer op het gelijkvloers ingericht, waar twaalf bedden gedekt waren. » Ik weet niet, of die plaats nevens de kapel lag.

M^r A. Van Assche. Il n'y a jamais eu de tombeau dans la place à côté de la chapelle.

M^r Van Biesbroeck. Mij ter plaats niet begeven hebbende, kan ik niet in kennis der zaak spreken.

Maar, in 't algemeen, wanneer er overblijfsels bestaan die het kenmerkende hebben der XIII^e eeuw, ben ik van meening dat, in den huidigen staat der wetenschap, men zich nopens dit vraagpunt niet kan vergissen en het alsdan op stellige wijze mag bevestigen.

Een tekst is daartoe onvoldoende. En, daarbij, is de tekst ons voorgebracht door M^r Van Werveke, hoegenaamd niet beslissend; ... « een huis is begonnen te stichten », dat wil toch niet zeggen dat de kapel op dit tijdstip is gebouwd geweest.

Die kapel kon alreeds lang bestaan wanneer men het hospicie is « begonnen te stichten. »

M^r **Van Werveke** Ik heb gezegd dat het gebouw het kenmerkende heeft van de XIV^e eeuw.

M^r **Van Biesbroeck**. Er zijn vormen welke gebruikt zijn in de XIV^e eeuw en die onbekend waren in de XIII^e eeuw.

M^r **Van Werveke**. Op wat steunt gij u om dat zoo stellig te verzekeren? Er bestaan zeer weinig gebouwen waarvan men op stellige wijze mag zeggen dat zij van de XIII^e of van de XIV^e eeuw zijn.

M^r **A. Heins**. Il y a des exemples du contraire ici à Gand même.

M^r **Van Werveke**. Il vous serait difficile d'en citer quelques-uns.

M^r **A. Heins**. Cependant, il me semble bien que les fenêtres au rez-de-chaussée du chœur de S^t Bavon, sont de l'époque de Gérard-le-Diable, donc du XIII^e siècle.

M^r **le Président**. J'ai demandé si les documents d'archives étaient concluants au point de pouvoir affirmer que la chapelle ne saurait être que du XIV^e siècle.

Aucun des textes produits n'établit qu'on ne peut pas les entendre comme s'adaptant également à des constructions existantes et utilisées dans un autre but; je ne pense pas que le mot « stichten » puisse signifier « bouwen ».

M^r **Van Werveke**. D'accord.

M^r **le Président**. Quant à la célébration de la Messe, cela ne prouve rien. La chapelle pouvait exister sans qu'on pût y dire la Messe Et l'on a pu même, plus tard, y dire la Messe, sans qu'il y eût un chapelain spécialement attaché à la chapelle.

Le texte donc ne concerne que l'érection de l'hospice en

tant qu'hospice. Mais, on ne peut confondre ceci avec l'érection du monument en tant que monument.

Or, si les architectes peuvent nous prouver que les formes architecturales sont du XIII^e siècle, on peut encore admettre qu'au XIV^e siècle ces formes aient pu être conservées et la question ne serait pas résolue. Mais, le point important, c'est que, au moment de la discussion sur le « Goeden dag », on a dit que les peintures ne *pouvaient* pas être du XIV^e siècle parce que la chapelle n'existait pas à cette époque et que, dès lors, les peintures auraient été plus anciennes que l'édifice lui-même. Si cela était exact, les peintures manqueraient d'authenticité, si toutefois l'on prétend qu'elles doivent dater des premières années du XIV^e siècle. Mais, si les architectes prouvent que ces formes architecturales appartiennent au XIII^e siècle, la question de l'âge exact de la chapelle (fin XIII^e ou 1^{er} quart du XIV^e), reste ouverte, mais celle de l'authenticité des peintures murales est tranchée.

En résumé vos textes prouvent que, certainement, en 1334 la chapelle existait, mais ils ne prouvent pas qu'elle n'existait pas antérieurement.

M^r Prayon-Van Zuylen. Je pense qu'il y a une question plus importante et plus urgente que celle qui se débat en ce moment.

Que la chapelle soit du XIII^e ou du XIV^e siècle, à mon avis, la chose essentielle à l'heure actuelle, c'est d'en empêcher la démolition. Il me paraît qu'un monument remontant à six siècles ou à six siècles et demi vaut bien les quelques milliers de francs que coûterait son acquisition. Et, je crois que nous ferions bien d'insister sur ce point, car ce serait une pauvre fiche de consolation que de devoir nous borner à sauver quelques fragments de sculptures, de piliers ou d'autres objets.

M^r A. Heins. Nous ne disposons pas encore de la somme assez forte de 60,000 fr. qu'on demande, je crois, pour cet immeuble. Et, comme nous hésiterons probablement à proposer

l'acquisition, nous nous bornerons à demander de conserver ce qu'on pourra.

M^r Prayon-Van Zuylen. Oui, mais je suis d'avis que nous devons insister sur la question de principe.

M^r G. Hulín. Evidemment, ce serait l'idéal.

M. A. Heins. Au point de vue des peintures seules, nous ne pourrions plus, franchement, proposer l'acquisition.

M^r Prayon-Van Zuylen. Bien, mais il reste le point de vue des bâtiments.

M^r A. Heins. Il y a une commission qui fera des propositions après examen.

M^r le Président. Il n'en reste, somme toute, que des fragments fort peu importants.

M^r A. Heins. Je ne partage pas cette manière de voir. Il subsiste encore un ensemble et l'on peut y retrouver toutes les formes de l'époque. Mais, cela vaut-il la peine de faire la restauration ? C'est à examiner.

M^r Victor van der Haeghen. On a trouvé des traces absolument authentiques des peintures représentant les corporations. Les théories des hommes d'armes sont bien indiquées à certains endroits. Ces restes sont même mieux dessinés que sur les calques.

Il importe de constater cela de manière absolue et irrévocable.

Plus personne ne contredit ce point. Je constate qu'on est unanime ici et que tous les membres présents pourront en témoigner.

M^r le Président. Je crois que l'heure avancée nous oblige de lever la séance. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu prendre part à la discussion.

La séance est levée à 10 h. 40 minutes.

Assemblée générale du 9 décembre 1902.

Algemeene vergadering van 9 December 1902.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Waar heeft hertog Philips de Goede Jacoba van Beieren te Gent in hechtenis gehouden? Hoe is de gravin ontvlucht? (A. VAN WERVEKE).

III. Un fragment du plan de Gand de 1551 (V. VANDER HAEGHEN).

IV. La peinture de la Leugemeete. — Renseignements complémentaires (G. HULIN).

V. Les origines de l'industrie dentellière (P. VERHAEGEN).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents; E. Dubois, secrétaire; A. Van Werveke, trésorier; A. Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Hector Balieus; Adr. de la Kethulle de Ryhove; l'abbé F. De Pratere; M. De Vaere; C. D'Hoy; J. Dou-trelingne; Albert Dutry; J.-L. Eggen; Ch. Gilleman; A. Heins; F. Ingelbrecht; Ch. Laroy; L. Lievrouw-Coopman; J. Maertens; E. Serdobbel; C. Siffer; A. Sugg; Fl. Van Bambeke; Ch. Vanden Haute; Em. Van Goethem; Pierre Verhaegen.

MM. P. Bergmans, A. Diegerick et R. Schoorman s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

M^r le Président. La demande de subside que nous avons adressée au Conseil communal, a été soumise à la Commission des finances, et nous avons été très heureux d'apprendre que celle-ci proposerait l'allocation d'un subside de fr. 250, ainsi que l'usage gratuit d'un local qui nous conviendrait parfaitement.

Je m'empresse, Messieurs, de saisir cette occasion pour remercier le premier magistrat de la cité qui a bien voulu, dans cette circonstance, défendre la cause de la Société d'histoire et d'archéologie, et reconnaître que c'est en partie à elle, qu'on doit la conservation de la plupart des monuments anciens qui existent encore à Gand, et qui intéressent si hautement sa glorieuse histoire locale. (*Applaudissements.*)

La commission constituée, dans la dernière séance, à la suite de la motion faite par M^r Fredericq au sujet de la conservation des beaux arbres de l'ancien Jardin botanique, a été reçue, dans la personne de M^r Fredericq, par M^r le Bourgmestre qui a promis de conserver le plus grand nombre d'arbres possible. Pour le moment, deux seulement sont menacés, et encore espère-t-on pouvoir les sauver.

Nous pouvons, encore une fois, nous féliciter de l'excellent résultat de nos démarches, et être heureux de voir l'avis de la Société écouté en haut lieu. (*Applaudissements.*)

Je crois devoir vous annoncer, dès à présent, Messieurs, qu'au mois de janvier nous aurons une séance avec projections lumineuses, par M^r le professeur Roersch, sur les fouilles qu'il a suivies en Crète. Les dames seront invitées à assister à cette soirée, qui sera des plus intéressantes.

Le second dimanche de février, c'est-à-dire le 8, nous tiendrons à l'Hôtel de Ville notre séance solennelle et publique, suivie, comme d'habitude, d'un lunch à 1 heure.

Nous espérons, enfin, pouvoir vous inviter, dans le courant de février, à une excursion archéologique, d'après les dispositions que prendra le comité d'excursions.

—

Ballottage de membres honoraires.

MM. Gérard Cooreman, ancien ministre, membre de la Chambre des représentants, conseiller communal; Gustave De Ceunynck, courtier maritime; Léon De Smet, industriel et J. Doutrelingne, conducteur principal des ponts et chaussées, sont admis en qualité de membres honoraires.

—

II.

Waar heeft hertog Philips de Goede Jacoba van Beieren te Gent in hechtenis gehouden? Hoe is de gravin ontvlucht?

M^r A. Van Werveke. De kroniekschrijver Niklaas Despars weet te vertellen — ik zal niet onderzoeken van wien hij het heeft — dat Jacoba van Beieren “haer eyghen persoon (stelde) ” in de garde ende bewarenesse van den hertoghe Philips van ” Boergoengnen; ... dienvolghende zo wiert zy te Ghendt ghe- ” convoyeert tot int hof ten Walle (later Prinsenhof), aldaer zy ” haer hielt, ende die van der stede hadden expresselick last wel ” zorghe voor haer te draghene. ” En verder: “Ten eersten ” daghe van septembre, binnen den zelven jaere (1425), vloodt ” vrou Jacoba secretelick ut der stede van Ghendt by nachte, ” in een schamele mans habijte, met een cruke waters up haer ” schouders, maer niet zonder die hulpe van Diederijck van ” Merwede ende noch eenighe andere.... (1)

(1) *Cronijcke*, blz. III, 294 en 295.

De schrijvers der XIX^{de} eeuw hebben de toedracht der zaak eenigszins anders verteld. Zoo leest men bij Steyaert (1): “ In » (het) (Graven) kasteel werd de Gravin Jacoba van Beieren, » ten jare 1424, door Philips den Goede in hechtenis gehouden; » doch na omtrent dry maenden, ontsnapte zy in mansgewaed » uyt haer gevang. »

W. R(ogghé) heeft dit verhaal blijkbaar gevolgd in zijn GAND, GUIDE HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE (blz. 151). Sprekende van het Gravensteen, zegt hij: “ En 1424 Philippe le » Bon y retint captive pendant trois mois la belle comtesse de » Hollande, Jacqueline de Bavière. »

In 1895 nog schreef de verdienstelijke Nederlandsche roman-schrijfster, Maclaine Pont, in een door ons volk gretig gelezen werk, *De poorterszoon van Hoorn* (blz. 100): “ (aan Jacoba » van Beieren) werd een verblijfplaats aangewezen op het aloude » Gravensteen. »

Dat Jacoba van Beieren ten jare 1425 in het Gravensteen als gevangene zou verbleven hebben scheen mij steeds moeilijk, ja, onmogelijk aan te nemen. Immers, in 1425 zetelden daar reeds de Raad van Vlaanderen en het College van den Oudburg: waar zou men de plaats gevonden hebben om de gravin en hare bedienden te huisvesten? Het Hof ten Walle (later Prinsenhof) kon al even onmogelijk tot verblijfplaats van Jacoba gediend hebben, aangezien hertog Philips de Goede zelf daar nu en dan verbleef.

Onlangs vond ik een tekst, welke de zaak in haar waar licht stelt, en aantoot, dat het zoogezegd verblijf van Jacoba van Beieren in het Gravensteen ook al een legende is. Immers, ik las in de *Comptes du Receveur des Condamnations dans le Conseil de Flandre à Gand du 1 mai 1425-13 décembre 1426*, f^o 10 het volgende:

(1) *Beschrijving der stad Gent*, 1838, blz. 203, en *Volledig beschrijving van Gent*, 1857, blz. 243.

Le mois de septembre mil III^e xxv.

« Premièrement (paye) A medaert dael Notaire et receueur
» des exploix de la chambre du conseil a gand, lequel par com-
» mandement et ordonnance expres de mesdiz seigneurs du con-
» seil se parti hastement de la ville de gand le samedj second
» jour dudit mois a deux cheuaulx de louage et sen ala par
» deuers monseigneur le duc lui lors estant a bruges pour lui
» dire et exposer que audit second jour de septemijre enuiron v.
» heures au matin ma dame heritiere de heynau sa cousine estoit
» partie de son hostel de la posterne a gand atout vue damoiselle
» et vng varlet seulement comme len disoit, quelquepart len ne
» sauoit, Et comment pour sauoir la maniere de sondit parte-
» ment et des circonstances dicelluj, le bailli de grand auoit pris
» plusieurs des gens seruiteurs t seruitresses dicelle dame Et
» pour aussi dire amondit seigneur le duc que par maniere de
» cry publique auoit este mis et publie en la ville de gand,
» Assauoir que quiconques auroit receu la dicte dame en son
» hostel, ou sauoit ou elle fust quil le donnast acognoistre aux
» escheuins de gand sur lindignacion de mondit seigneurs et le
» ban de. L. ans et aucunes autres choses touchans le dit depar-
» ment de ma dicte dame, dont ledit medaert estoit chargiez de
» par mesdiz seigneurs IIIJ ^{ss} VIIJ s.

Hieruit blijkt dus : 1^o dat Jacoba van Beieren gevangen zat in het hof ter Posterne, in de Posternestraat — verkeerdelijk genoemd Bestormstraat (rue d'Assaut !) — daar waar thans het Jezüietenklooster staat, in hetzelfde hof, waar, pas drie jaar te voren (1422), de eerste gemalin van Philips den Goede, Michelle de France, zoo geheimzinnig aan haar einde kwam ;

2^o dat Jacoba den 2 September 1425, te 5 uren 's morgens, alleenlijk vergezeld van een hofdame en een dienaar, het Hof ter Posterne verliet ;

3^o dat de Baljuw, de vertegenwoordiger van den hertog bij de Schepenen, verschillende dienaars en dienaressen van de gravin gevangen zette, ten einde de bijzonderheden van de vlucht

te kennen, doch niet vernemen kon, waarheen de drie ontsnap-
ten zich gericht hadden ;

4° dat de Baljuw bij trompette op alle vierweegschen deed
uitroepen, dat degene, die de gravin Jacoba in zijn huis verbor-
gen hield of wist, waar zij was, het te kennen geven moest aan
de Schepenen der stad, op straffe de gramschap van den hertog
Philips op zich te laden en 50 jaar lang gebannen te worden.

Men kent het overige : korten tijd nadien bevond Jacoba zich
te Gouda, in Zuid-Holland. (Toejuichingen.)

III.

Un fragment du plan de Gand de 1551.

M^r **Victor Van der Haeghen** appelle l'attention sur une
carte récemment trouvée aux archives de l'Etat. C'est une copie,
faite en 1648 par le géomètre Charles Horenbault, d'une partie
d'un grand plan de Gand dressé en 1551, dont l'auteur est l'éco-
lâtre Jean Otho ou Oste. Cet extrait représente le quartier de
Meulestede et l'on y voit figurer la *vierschare* du vicomte
de Gand.

Le fragment reproduit par Horenbault est d'autant plus inté-
ressant que l'original d'Otho n'a pas été retrouvé jusqu'à pré-
sent ; aussi M^r Van der Haeghen propose-t-il d'en publier une
reproduction dans les *Annales*. (*Applaudissements.*)

IV.

La peinture de la Leugemeete. — Renseignements complémentaires.

M^r **G. Hulin**. Lors de la dernière séance, nous n'avions pas encore pu procéder à un second examen des peintures de la Leugemeete.

Depuis lors, M^r Willem s'y est rendu pour les photographier. Les clichés ont très bien réussi, étant donnée la mauvaise conservation des peintures.

Comme cette fois nous disposions d'appareils d'éclairage beaucoup meilleurs, et comme d'autre part nous avons procédé avec une patience minutieuse, nous avons pu constater qu'il reste, de ces anciennes peintures murales, beaucoup plus que nous ne le croyions lors de la première visite.

Ceci est vrai surtout pour l'arbre de Jessé : nous y avons retrouvé plusieurs des rinceaux et les traces des têtes qui figuraient sur les côtés, puis une figure de sainte qui se trouve au sommet, et d'autres parties encore. Nous avons, en outre, trouvé suffisamment d'indications pour nous permettre de constater que les figures n'étaient pas seulement tracées au trait mais qu'il y avait des clairs et des ombres. Voir, par exemple, le livre que tient sainte Anne, et dont les tranches et les plats sont éclairés différemment ; on trouve de même des ombres dans certains plis de sa robe.

Notre attention s'est portée surtout sur la manière dont les différentes peintures ont été exécutées. Les mêmes procédés n'ont pas été employés dans ces différentes peintures.

Ainsi, des grandes figures de saint Paul et de saint Jean, ce qui subsiste encore, est seulement le dessin exécuté au pinceau avec une couleur rouge, sur un enduit de chaux. En quelques places très peu étendues, on voit encore une mince pellicule de peinture qui a été appliquée après coup par dessus le dessin. C'était vrai-

semblablement une sorte de peinture à la colle, à la détrempe. On voit que certains traits rouges ont été recouverts de noir et que le blanc de la chaux est recouvert d'un blanc plus jaunâtre en quelques points. M^r Willem en fera une description plus détaillée pour l'Inventaire archéologique.

Voilà donc un premier procédé.

Pour la série des soldats, trompettes, etc., qui se trouvent sur le mur latéral, le procédé d'exécution a été différent. Ici les traits cernants sont noirs; à l'intérieur de ces contours, les figures paraissent, au moins aujourd'hui, blanches, et les intervalles vides, entre les figures, sont remplis d'une teinte uniforme rouge.

Si j'ai évité d'employer le mot *fond* rouge, c'est parce que ce mot « fond » est un peu ambigu. On peut appeler ainsi une couleur qu'on étend sur *toute la surface* avant d'y rien tracer, et par dessus laquelle on peint ensuite le sujet. Nous verrons tantôt les comtes de Flandre exécutés ainsi, et le procédé est très fréquent. Mais ce n'est pas ainsi qu'on a procédé dans ce cas-ci : quand on gratte les figures, on ne trouve pas de rouge dessous. Le rouge recouvre seulement les vides de la composition.

Pour l'arbre de Jessé, la peinture est trop peu solide pour que nous ayons pu, par le grattage, trouver quelle était la superposition des couches. Mais on voit très bien cependant qu'ici tout était en couleurs. La draperie d'un personnage était d'un certain rouge, et le fond était d'un autre rouge. Les feuilles vertes ont à peu près disparu, mais leurs nervures et les rinceaux qui les portaient montrent qu'il y a eu intention d'ombrer. Le trait courant est mince d'un côté de la tige, plus gros de l'autre côté; de plus il y avait un luisant clair qui, pour les nervures des feuilles, subsiste seul.

Passons maintenant aux comtes de Flandre, au-dessous du plancher actuel. Ceux-ci ont été peints d'une tout autre façon. Je dois retirer ici une observation que j'ai faite dernièrement, à propos du calque. J'ai dit que les figures ressortent en sombre

sur un fond *blanc*. Or, en examinant de nouveau ces peintures, nous nous sommes aperçus que le blanc qui recouvrait le fond était accidentel : une sorte de moisissure ou de sel que nous avons pu laver. Nous avons ainsi constaté que les peintures de comtes sont peints à l'huile ; cette peinture à l'huile date probablement de la restauration du XVII^e siècle, dont M^r Van Werveke nous a parlé dernièrement. Ce travail a été fait, d'ailleurs, par un peintre très médiocre.

Ce qu'on voit maintenant est donc peint à l'huile. Lorsque, dans ces figures, on gratte le blanc des vêtements ou le noir des cottes de mailles, on arrive sur la même couche de rouge qui recouvre aussi les vides. Ces peintures-là ont donc été entièrement exécutées par-dessus une couche de rouge. Procédé tout différent de celui employé pour la suite des guerriers et trompettes.

Il est difficile, toutefois, de savoir si la peinture a été faite *primitivement* à l'huile ou non. M^r Willem, que je regrette de ne pas voir ici, a examiné la peinture au microscope, mais il m'a dit n'être pas arrivé à une conclusion à cet égard.

Nous pouvons conclure de ces diverses constatations que les peintures de la « Leugemeete » n'ont pas été exécutées en même temps et par le même artiste, car dans ce cas, elles auraient été faites d'après les mêmes procédés. Les peintures de Saint-Jean et de Saint-Paul sont probablement les plus anciennes, celles des comtes de Flandre, dans leur état actuel, sont, de beaucoup, les plus récentes. Mais elles recouvrent certainement des peintures plus anciennes, comme le prouvent, outre le texte cité par M^r Van Werveke, les silhouettes elles-mêmes : celles-ci marquent suffisamment le XIV^e siècle (ou les premières années du XV^e). Les costumes et les armures sont du XIV^e siècle, mais ces figures ont été « retripotées » — je ne trouve pas d'autre mot — par un barbouilleur du XVII^e siècle, comme nous l'a montré M^r Van Werveke.

Voilà, Messieurs, à quoi se bornent les constatations que

nous venons de faire. Je tenais surtout à rectifier les observations erronées que j'avais faites dans la dernière séance.

M^r le Président. Et l'arbre de Jessé, de quelle époque date-t-il ?

M^r G. Hulin. Du XIV^e siècle comme le reste. Il y a des peintures qui ont été remaniées (les comtes), mais toutes datent du XIV^e siècle.

M^r A. Heins. C'est évident. Mais ce sont plutôt les traditions du XIII^e que du XIV^e siècle qu'elles manifestent, ce qui tendrait à leur assigner la date du commencement du XIV^e siècle.

M^r G. Hulin. Ces deux époques ne sont pas faciles à distinguer.

M^r A. Heins. Je rapprocherais la peinture de l'arbre de Jessé plutôt du commencement que de la fin du XIV^e siècle.

M^r G. Hulin. C'est à-dire que l'arbre de Jessé est un peu moins dans le caractère du XIII^e siècle que les Saint Jean et Saint Paul.

M^r V. van der Haeghen. Et les peintures des corporations ?

M^r G. Hulin. Elles sont aussi du XVI^e siècle et paraissent plutôt de la première moitié que de la fin. Mais, d'après le peu qu'il en reste, il ne m'est pas possible de dire si elles datent de 1325 ou de 1350. Je les crois quelque peu postérieures au St-Jean et au St-Paul.

La photographie des pieds des soldats et de la silhouette des trompettes a donné à peu près tout ce qui se trouve sur la muraille.

M^r Albert Dutry. Est-ce que ces photographies ne pourraient pas être examinées ici ?

M^r G. Hulin. Je crois savoir que M^r Willem a l'intention de faire des fiches, pour l'Inventaire archéologique, au moyen de ceux de ses clichés qui se prêteront à la reproduction.

M^r Alb. Dutry. C'est une heureuse idée, mais les photographies sont probablement plus grandes que les petites reproductions que contiendra l'Inventaire. Il serait certainement

agréable à quelques-uns d'entre nous de pouvoir examiner les photographies originales.

M^r le Président. Ces peintures religieuses, dont on vient de parler, sont du plus haut intérêt. On a discuté très longuement les peintures civiles de la Leugemeete. Si, après les constatations qui viennent d'être faites, de manière si consciencieuse et sans aucune arrière pensée, nous nous trouvions maintenant devant des peintures qui affirment nettement le caractère de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle, il est évident qu'on aurait mauvaise grâce à venir discuter, encore une fois, l'authenticité des autres peintures en se basant sur l'âge de la chapelle. Or, M^r Hulin affirme, avec preuves à l'appui, que l'arbre de Jessé et le St-Paul indiquent nettement la date du commencement du XIV^e siècle.

M^r G. Hulin. Ces peintures sont, je le répète, du XIV^e siècle, mais je ne puis indiquer une date précise parce que nous n'avons plus beaucoup de documents du XIV^e siècle qui puissent nous servir de points de comparaison : Les peintures murales trouvées en Belgique au cours du XIX^e siècle ont généralement été, soit détruites, soit « restaurées », c'est-à-dire falsifiées.

M^r A. Heins. Nous avons des manuscrits qui permettent de dater les peintures du XIV^e siècle.

M^r G. Hulin. C'est vrai, mais pour ma part, je ne possède pas de données suffisantes : certaines traditions artistiques ont pu se perpétuer plus longtemps dans une région que dans une autre.

M^r le Président. Je remercie donc M^r Hulin de sa communication que nous attendions, d'ailleurs, avec impatience, car ce qui concerne la Leugemeete ne saurait nous laisser indifférents.

M^r G. Hulin. Il y a une chose qui m'intrigue dans cet arbre de Jessé. Ordinairement, la tige aboutit à la représentation de la Vierge tenant l'enfant Jésus. Or, le personnage qui se trouve au sommet est une figure drapée tenant un livre, elle ne porte pas l'enfant Jésus. Je me demande si ce n'est pas Sainte Anne.

M^r le Président. Pardon ! ce peut être la Sainte-Vierge également.

M^r G. Hulin. N'avons-nous pas là un arbre de Jessé tronqué ? et n'y avait-il pas, encore plus haut, la rose mystique avec la Sainte-Vierge portant l'Enfant Jésus ? Cette partie pourrait avoir disparu. De même, en dessous de la figure qui subsiste, il y a des traces de David.

M^r A. Heins. Y avait-il suffisamment d'espace entre le sommet et la figure de la femme tenant un livre ?

M^r G. Hulin. Elle arrive tout contre les poutres mais celles-ci sont modernes.

M^r A. Heins. Je crois que ce serait, dès lors, un point à vérifier. M^r Hulin a-t-il examiné les calques ?

M^r G. Hulin. M^r V. van der Haeghen m'a montré un dessin colorié fait à l'époque du calque.

Le pied, le bas de la robe blanche, les mains, le livre, les contours du cou, des cheveux, de l'auréole, du manteau, tout cela se retrouve. Les traits du visage étaient déjà effacés lorsque le calque fut pris.

M^r A. Heins. Un nettoyage complémentaire ne ferait-il pas découvrir davantage ?

M^r G. Hulin. Nous nous sommes demandés s'il n'y avait pas lieu de photographier encore cela ? Seulement, il y a une difficulté, c'est que le manteau est d'un rouge très voisin de celui du fond.

V.

Les origines de l'industrie dentellière.

Sous ce titre, M^r **Pierre Verhaegen** fait une intéressante conférence sur les origines de la dentelle et son histoire à Gand.

La dentelle est répandue dans la plupart des villages des deux Flandres. A voir travailler avec une infatigable ardeur, les fem-

mes, vieilles et jeunes, qui se livrent à cette charmante industrie, on comprend que la tradition qui les attache à la dentelle est très ancienne. On sent qu'il y a plusieurs siècles les choses ne devaient pas se passer autrement dans les campagnes flamandes et qu'en des temps reculés, d'autres femmes, les aïeules de celles-ci, produisaient avec la même vaillance des tissus analogues à ceux qui se font de nos jours.

Les mentions les plus anciennes qu'on ait retrouvées au sujet de l'industrie dentellière remontent à la fin du XV^e siècle. Quel fut le pays d'origine de cette délicate parure ? Tout fait croire que ce fut la Flandre ou l'Italie, mais les arguments pour se prononcer entre ces deux pays, font défaut jusqu'à présent. Le plus ancien document que l'on possède, c'est un tableau de Memlinc aujourd'hui au Louvre, où figure un personnage portant un passement ; par contre, les livres de patrons qui reproduisirent les premières dentelles sont presque tous italiens. Quoi qu'il en soit, Venise passe, à tort ou à raison, pour avoir donné le jour au point à l'aiguille, et Bruges est réputée le berceau de la dentelle aux fuseaux.

Dès le début du XVI^e siècle, l'art de faire la dentelle faisait partie de l'éducation des femmes dans les Pays-Bas et déjà Charles-Quint ordonnait qu'il serait enseigné dans les écoles et les couvents.

Les provinces belges devinrent, au bout de peu de temps, un centre des plus actifs pour la fabrication et le commerce de la dentelle. Une ordonnance du Magistrat de Gand, en date du 21 mars 1590 (1), contient, au sujet de l'importance de l'indus-

(1) Voici l'original de cette curieuse ordonnance, que M^r Pierre Verhaegen, aidé par les recherches éclairées de M^r Victor van der Haegen, a eu sa bonne fortune de découvrir dans les archives de la ville de Gand :

Actum den XXI maerty XV^e tneghentich.

Verboden eeneghe spelleweercken te maecken

Also bij placcate van sijne Majesteyt vanden vijfdcn decembris letsleden alle magistraten ende wethauderen ghelast zijn goeden toesich te

trie dentellière dans notre ville, un renseignement curieux. L'ordonnance, prise en exécution d'un placard de Philippe II, du 5 décembre 1589, a pour but d'interdire le travail aux fuseaux, pour que les bonnes gens ne manquent pas de servantes ou ne doivent pas les payer trop cher. Pour qu'on en vint à de pareilles mesures, il fallait qu'à ce moment toute la population féminine de Gand s'occupât avec ardeur de la dentelle aux fuseaux.

Très heureusement, celle-ci n'eut pas pour effet la ruine de l'industrie dentellière de Gand. Pendant longtemps, celle-ci continua d'être prospère dans notre ville, et la Valenciennaise exécutée pas nos ouvrières, dite *dentelle de Gand*, était très renommée.

Vers 1850, l'industrie commença à périlcliter. Chassée des villes par la grande industrie, la dentelle est aujourd'hui complètement abandonnée par les ouvrières gantoises ; elle se réfugie dans les contrées moins importantes, surtout dans les campagnes. Sérieusement menacée dans les articles d'imitation, ruinée par une organisation commerciale déplorable, exposée aux variations multiples

nemen up de excessen ghecommitteert inden loon ende hueren vanden knechten ende maercten die eensdeels procedeert deur dien dat vele jonghe meyskens bequaem wesende omme de goede lieden te dienen, hen begheven dinghen te doen van egeene of zeer cleender weerdden of prouffijjt voor de ghemeente, als van minuteyten van spellewerck ende andersins. So eyst dat bij laste ende van wegghen heere ende wet wel ende scherpelick verbiet dat nyemaent wij hij sij en vervoirdere van nu voirts eenich spellewerck te maecken of laeten maecken dan alleene meyskens wesende in ate ende dranck van heurlieder ouders ende nyet passerende de twelf jaeren. Voirts ghebiet men an alle meysens ende jonghe dochters wonende up heurlieder selven dat sy binnen acht daghen bij pertinente specificatie commen overgeven upt stadthuys heurlieder name ende toename, plaetse van heurlieder woonste, den middel handweerck ende neeringhe daer up sij hemlieden zijn onderhaudende omme daer inne gheordonneert te worde naer behooren alles up pene van drij Carolus guldenen te verbeuren bij de gone in faulte blijvende van ten ghesetten daghe te compareren voor d'1^e reyse.

de la mode, déchu en fin, de sa primitive splendeur, la plus esthétique de nos industries féminines, et peut-être aussi la plus nationale, paraît irrémédiablement condamnée, à moins que celles qui en font l'ornement de leur beauté ne fassent un effort énergique pour la sauver. (*Applaudissements.*)

M^r le Président. Ces applaudissements vous montrent, M^r Verhaegen, combien vous nous avez intéressés par votre charmante causerie de ce soir. Je suis convaincu que vous aurez donné au Conservateur du Musée de Gand l'espoir et l'envie de voir augmenter sa collection. Depuis quelques temps, en effet, M^r Van Werveke s'occupe de rassembler des spécimens de notre ancienne dentellière gantoise, et je crois répondre à son secret désir en invitant tous les membres qui posséderaient quelques bribes de ces précieuses choses perdues dans le fond d'une armoire, à en confier le dépôt à un conservateur aussi savant et aussi consciencieux que M^r Van Werveke. Ils rendraient ainsi un service signalé à la renaissance de l'industrie de la dentelle; et nous serions tous heureux de voir aboutir à ce résultat pratique la communication de M^r Verhaegen.

La séance est levée à 10,30 heures.

BIJZONDERE REGISTERS. — INDEX SPÉCIAUX.

I. Index alphabétique des matières.

A.

- Acquisitions* de tableaux anciens, p. 145.
Afflighem (Manuscrit de l'abbaye d'), p. 57.
Archives. Voir Inventaire.
Artevelde (Un précurseur de J. van), p. 53.
Assemblées extraordinaires des membres effectifs, pp. 31, 267 et 269.
Assemblée générale extraordinaire, p. 219-265.
Assemblées générales ordinaires, pp. 55, 91, 119, 144, 179, 270, 295.
Assemblée publique et solennelle, p. 33.

B.

- Ballottage* de membres honoraires, pp. 31, 56, 92, 187, 268, 269, 297.
Baudeloo (Arbres de l'Abbaye de), pp. 271, 296.
Beffroi (Le secret du), pp. 167-178.
Bemden (La bibliothèque van den), p. 25.
Bibliothécaire. Voir Bureau.
Bibliothèque Van den Bemden, p. 125. Voir aussi Compte rendu analytique.
Budget annuel, p. 94.
Bureau (Renouvellement partiel du), pp. 31 et 268.

C.

- Chamberlain's* (Les) de Belgique et d'Angleterre, p. 285.
Château des Comtes, pp. 68-78. Restauration et utilisation du donjon, pp. 189-217, 220-265.
Château royal en Flandre, p. 50.
Chronique des troubles de Flandre en 1379-1380, p. 57.
Collection Huybrechts, pp. 145 et 187.
Comité directeur (Composition du), p. 27.
Compte annuel, p. 93.
Compte rendu analytique des ouvrages offerts à la Société, pp. 58-67, 149-153, 279-285.
Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, p. 92.
Congrès de la Société d'archéologie de France, p. 120.
Conseillers (Nomination de). Voir Assemblées des membres effectifs.

D.

Délégués au Congrès fédéral, p. 92.

De Noter (Exposition des œuvres de), pp. 143, 148.

Dentelle (Histoire de la), p. 306.

E.

Échanges de publications, pp. 28-30, 145.

Émeute gantoise au XVI^e siècle (Une), pp. 105-113.

Expositions. Voir *De Noter*, Van Lokeren, Wynauts, pp. 143-148.

Exposition de Courtrai, p. 145.

Excursions à Renaix, p. 179; à Termonde, pp. 94, 117, 120-124.

G.

Gilde de St-Sébastien à Ypres (Le 500^e anniversaire de la), p. 153.

Grand Béguinage, pp. 154-167; plan d'alignement, pp. 181-186.

I.

Inventaire des archives de l'église St-Michel, pp. 78-83.

J.

Jacqueline de Bavière, p. 297.

L.

Leugemeete, pp. 285-294 et 301-306.

Local, p. 296.

Lokeren (Exposition des œuvres de Van), pp. 143-148.

M.

Mammelokker, p. 95.

Manuscrit flamand à Orléans, p. 187.

Meerhem (Comblement du), pp. 57, 127-135.

Membres décédés, p. 26.

Membres effectifs (Liste des), pp. 17-20; nomination, pp. 31, 269.

Membres honoraires (Liste des), pp. 20-26; nomination, voir *Ballottage*.

P.

Petegem (Château de), p. 50.

Plafond artistique de la maison de Mr Caufyn, p. 32.

Plan de Gand de 1551, p. 300.

Posterne (Hôtel de la), p. 297.

R.

Rabot (Dégagement de la base des tours du), p. 113.

Rapport annuel du Secrétaire, pp. 36-50.

Rapport annuel du Trésorier, p. 93.

Reliure en Flandre au XV^e et XVI^e siècle (Histoire de la), p. 188.

Renaix (Excursion à), p. 178.

S.

- Scribe* (Collection), p. 57.
Secret du Beffroi, pp. 167-178.
Secrétaires. Voir Bureau.
Statuts (Revision des), p. 267.

T.

- Tableaux anciens*, p. 145.
Termonde (Excursion à), pp. 94, 117, 120-124.
Tissage des étoffes de luxe dans les Pays-Bas au moyen-âge, pp. 83-90.
Trésorier. Voir Bureau.

V.

- Vice-Président*. Voir Bureau.
Viglius (Tombeau de), pp. 272-279.

W.

- Weyden* (Origine flamande de Roger Vander), pp. 135-143, 146.
Wynants (Exposition des œuvres de), pp. 143, 148.

Alphabetische lijst van zaken.

A.

- Aankoop* van oude schilderijen, blz. 145.
Afflighem (Handschrift van de abdij van), blz. 57.
Afgevaardigde bij het Bondscongres, blz. 92.
Archief. Zie *Inventaris*.
Artevelde (Een voorlooper van J. van), blz. 53.

B.

- Baudeloo* (Boomen van de Abdij van), blz. 271. 296.
Begrooting (Jaarlijksche), blz. 94.
Belfort (Het Secretet van het), blz. 167-178.
Bemden (De bibliotheek van den heer van den), blz. 25.
Bestuurraad (Gedeeltelijke vernieuwing van den), blz. 31 en 268.
Bestuurraad (Samenstelling van den), blz. 27.
Bibliothecaris. Zie *Bureel*.
Bibliotheek van den heer van den Bemden, blz. 125. Zie ook *Verslag*.
Binden van boeken in Vlaanderen in de XV^e en de XVI^e eeuw (Geschiedenis van het),
blz. 188.

C.

- Chamberlain's* (Belgische en Engelsche), blz. 285.
Congres van den Geschied- en Oudheidkundigen Bond van België, blz. 92.
Congres van de Société d'archéologie en France, blz. 120.

D.

Dendermonde (Uitstapje naar). blz. 94, 117, 120-124.

De Noter (Tentoonstelling van de werken van), blz. 143, 148.

G.

Gilde van St-Sebastiaan te Ieperen (De 500^e verjaring van de), blz. 153.

Gravensteen, blz. 68-78. Herstelling en benutting van den Meesten Toren,
blz. 189-217, 220-265.

Groot Begijnhof, blz. 154-167; rooiingsplan, blz. 181-186.

H.

Handschrift (Een vlaamsch) te Orléans. blz. 187.

I.

Inventaris van het archief der St-Michielskerk, blz. 78, 83.

J.

Jacoba van Beieren, blz. 297.

K.

Kant (Geschiedenis van de) blz. 306.

Kasteel (Koninklijk) in Vlaanderen, blz. 50.

Kroniek van de onlusten in Vlaanderen in 1379-1380, blz. 57.

L.

Leden (Afgestorven) blz. 26.

Leden (Lijst der eere-), blz. 20, 26.

Leden (Lijst der gewone), blz. 17-20; verkiezingen, blz. 31, 269.

Leden (Nieuwe). Zie *Verkiezing*.

Leugemeete, blz. 285-294 en 301-306.

Lokeren (Tentoonstelling der werken van Van), blz. 143-148.

M.

Mammelokker, blz. 95.

Meerhem (Opvulling van het), blz. 57, 127-135.

O.

Ondervoorzitter. Zie *Bestuurraad*.

Opstand (Een Gentsche) in de XVI^e eeuw, bl. 105-113.

P.

Plattegrond van Gent van 1551, blz. 300.

Posterne (Hof ter), blz. 297.

R.

- Raadsheeren* (Benoeming van). Zie *Vergadering* van de gewone leden.
Rabot (Ontblooting van den voet der torens van het), blz. 113.
Rekening (Jaarlijksche), blz. 93.
Ronse (Uitstapje naar), blz. 178.
Ruiling van uitgaven, blz. 28-30, 145.

S.

- Schatbewaarder*. Zie *Bestuurraad*.
Schilderijen (Oude). Zie *Aankoop*.
Scribe (Verzameling van den heer), blz. 57.
Secreet van het Belfort, blz. 167-178.
Secretarissen. Zie *Bestuurraad*.

T.

- Tentoonstellingen*. Zie *De Noter, Van Lokeren, Wynants*, blz. 143-148.
Tentoonstelling van Kortrijk, blz. 145.

U.

- Uitstapje* naar Rouse, blz. 179; naar Dendermonde, blz. 94, 117, 120-124.

V.

- Vergaderingen* van de gewone leden (Buitengewone), blz. 31, 267 en 269.
Vergadering (Buitengewone algemeene), blz. 219-265.
Vergaderingen (Gewone algemeene), blz. 55, 91, 119, 144, 179, 270, 295.
Vergadering (Plechtige openbare), blz. 33.
Verkiezing van eereleden, blz. 31, 56, 92, 187, 268, 269.
Verslag van de werken aan de maatschappij geschonken, blz. 58-67, 149-153, 279-285.
Verslag (Jaarlijksch) van den Schatbewaarder, blz. 93.
Verslag (Jaarlijksch) van den Secretaris, blz. 36-50.
Verzameling van den heer Huybrechts, blz. 145 en 187.
Viglius (Graf van), blz. 272-279.

W.

- Wetten* (Herziening van de), blz. 267.
Weven van kostbare stoffen in de Nederlanden, blz. 83-90.
Weyden (Vlaamsche oorsprong van Rogier van der), blz. 135-143, 146.
Wynants (Tentoonstelling van de werken van), blz. 143, 148.

Z.

- Zoldering* (Versierde) van het huis van Mej. Canfijn, blz. 32.
-

II. Index alphabétique par noms d'orateurs.

II Alfabëtisch register van de sprekers.

B.

Bergmans (Paul), pp. 57, 58-67, 125-127, 148, 149-153, 188, 216-217, 279-284.

C.

Casier (Joseph), pp. 95-97, 148.

Coppejans (Fr.), p. 162.

Coppieters Stochove (E), pp. 78-83.

D.

de Ghellinck Vaernewyck (le vicomte), p. 50.

De Muyneck (Victor), pp. 133, 134, 135, 143.

De Neffe (V.), p. 256.

De Noyette (M.), pp. 210, 211.

de Pauw (N.), pp. 104, 105-113, 128, 132, 134, 142.

De Waele (J.), pp. 197-200, 209, 237.

Dubois (E.), pp. 36-50, 83-90.

Dutry (Albert), pp. 120-124, 129, 132, 133, 134, 250, 276, 277, 304.

F.

Fredericq (Paul), pp. 100, 101, 102, 104, 154-161, 166, 213, 216, 271, 272-278.

H.

Heins (Armand), pp. 96, 97, 114, 131, 132, 143, 189-197, 205, 207-208, 210, 211, 238, 244, 246, 247, 252, 254-264, 265, 277, 278, 279, 286, 287, 288, 289-290, 292, 293, 294, 304, 305, 306.

Hulin (Georges), pp. 97-99, 101, 101, 103-104, 129, 130-131, 162-163, 205, 207, 261-264, 272-274, 275, 276, 277, 290-291, 294, 301-306.

M.

Maeterlinck (Louis), pp. 135-143, 146-148.

P.

Pirenne (Henri) pp. 53, 113-114, 152, 211-212, 213.

Prayon-Van Zuylen (A.), pp. 187, 200-203, 205, 206, 251-258, 285, 293, 294.

S.

Scribe (F.), pp. 145, 146, 254, 258, 272.

Siffer (A.), pp. 51, 101.

V.

Van Assche (A.), pp. 274, 275, 276, 277, 289, 291.

Van Biesbroeck (L.), 275, 276, 277, 291-292.

Van den Gheyn (Le chanoine), pp. 33-36, 53, 56, 58, 67, 78, 82, 92, 94, 99, 115, 127, 128, 133, 143, 145, 146, 148, 153, 165, 178, 180-186, 189, 203, 205, 209, 217, 220, 236, 237, 238, 250, 253, 256, 265, 271, 272, 274, 275, 276, 279, 286, 287, 288, 290, 292, 293, 294, 296-297, 304, 305, 306, 309.

Van der Haeghen (Victor), pp. 102, 104, 115, 12S, 135, 161, 165, 258-261, 279, 294, 300, 304.

Van Werveke (A.), pp. 68, 77, 93, 167-178, 208, 209, 211, 285, 289, 291, 292, 297-300.

Verhaegen (Arthur), pp. 244-250.

Verhaegen (Pierre), pp. 30e-309.

Vuyksteke (Jules), pp. 77, 78, 208, 211, 220-230.

INHOUD. — TABLE.

Ledenlijst. I Gewone leden	1
" II Buitengewone leden	8
Bestuurraad.	15
Liste des membres. I. Membres effectifs	17
" II. Membres honoraires	20
Comité Directeur.	27
Echanges. — Ruilingen	28
Séance extraordinaire des membres effectifs du 14 janvier.	31
Assemblée solennelle et publique du 26 janvier	33
" générale du 18 février	55
" " du 11 mars.	91
" " du 15 avril	129
" " du 13 mai.	144
" " du 10 juin	179
Assemblée générale extraordinaire du 1 juillet	219
Séance extraordinaire des membres effectifs du 7 novembre	267
Séance extraordinaire des membres effectifs du 11 novembre	269
Assemblée générale du 11 novembre	270
Assemblée générale du 8 décembre.	295
Index spéciaux. :	311
I. Index alphabétique des matières.	311
II. Index alphabétique par noms d'orateurs	315



GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00673 4228

